

**DELIBERATION NUMERO : 2026/028**

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Représentés : /
- Absents : 1

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 01/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le : 01/04/2026

## **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025. ANNEXE : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) ET ETATS ANNEXES**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, OUVRY Joël, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : /

Absents excusés : LAIGLE Daniel,

Secrétaire de séance : VERSCHELDEN Grégory

---

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune de Mazingarbe et son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques, des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

M. le Maire ne prenant pas part au vote ;

**DELIBERATION NUMERO : 2026/028**

**Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**Article 1** Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Mazingarbe

**Article 2** Arrête le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Mazingarbe comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses	9 977 126.32 €
Recettes	11 470 363.17 €
Résultat de l'exercice	1 493 236.85 €
Excédent/déficit antérieur reporté	2 271 536.84 €
Résultat cumulé de fonctionnement	3 764 773.69 €

**Section d'investissement :**

Dépenses	5 309 897.26
Recettes	4 597 479.18
Résultat de l'exercice	-712 418.08
Excédent/déficit antérieur reporté	520 093.60
Solde cumulé d'exécution d'investissement	-192 324.48

**Ensemble**

Dépenses	15 287 023.58
Recettes	16 067 842.35
Résultat de l'exercice	780 818.77
Excédent/déficit antérieur reporté	2 791 630.44
Résultat cumulé	3 572 449.21

**Restes à réaliser (investissement) :**

Dépenses	523 342.55€
Recettes	
Solde des restes à réaliser	523 342.55 €

**DELIBERATION NUMERO : 2026/028**

**Article 3** Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Laurent POISSANT



Le secrétaire de séance,  
Grégory VERSCHULDEN

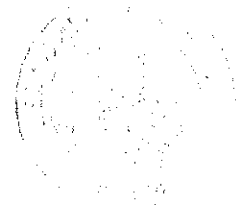
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_028-DE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-D2026\_028-DE

**COMMUNE DE MAZINGARBE**

Numéro SIRET : 21620563300011

POSTE COMPTABLE : 062075 SGC LENS

**Compte financier unique (M57)**

**Voté par Nature**  
**BUDGET PRINCIPAL**

**ANNEE 2025**

# Sommaire

## Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

	Origine des données	Page
<b>I. Informations générales et synthétiques</b>		
A	<a href="#">Informations statistiques, fiscales et financières</a>	Ordonnateur 5
B1	<a href="#">Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble</a>	Ordonnateur 6
B2	<a href="#">Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</a>	Comptable 7
B3.1	<a href="#">Liste des organismes de regroupement</a>	Ordonnateur 8
B3.2	<a href="#">Liste des établissements publics créés</a>	Ordonnateur 9
B3.3	<a href="#">Liste des services individualisés dans un budget annexe</a>	Ordonnateur 10
C1	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Dépenses</a>	Ordonnateur 11
C2	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Recettes</a>	Ordonnateur 12
D	<a href="#">Bilan synthétique</a>	Comptable 13
E	<a href="#">Compte de résultat synthétique</a>	Comptable 14
F	<a href="#">Taux des contributions et produits afférents en N</a>	Ordonnateur 16
<b>II. Exécution budgétaire</b>		
A	<a href="#">Modalités de vote du budget</a>	Ordonnateur 17
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Ordonnateur 18
A1.2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Ordonnateur 19
A2.1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	Ordonnateur 20
A2.2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	Ordonnateur 22
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Comptable 23
B2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Comptable 26
C1	<a href="#">Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles</a>	Ordonnateur 29
D1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	Comptable 30
D2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	Comptable 35
<b>III. États financiers</b>		
A	<a href="#">Bilan</a>	Comptable 38
B	<a href="#">Compte de résultat</a>	Comptable 42
C	<a href="#">Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)</a>	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe 44
D	<a href="#">Balance des comptes</a>	Comptable 45
<b>IV. États annexés</b>		

<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>		
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur

Origine des

B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur
<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur

**V. Arrêté et signatures**

A	<a href="#">Arrêté et signatures</a>	Ordonnateur / Comptable
---	--------------------------------------	-------------------------

70

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

#### Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	8107

#### Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	788,12

#### Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1175,79
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1396,28
3 Dépenses d'équipement brut / population	573,28
4 Encours de dette / population (2)(3)	370,94
5 DGF / population	521,46

#### Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,6126
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,8933
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	0,1579
9 Taux d'épargne nette ( Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	0,1066
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,2656
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	1,6824

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 816 660,74	11 206 294,49	19 022 955,23
	Recettes réalisées (1)	B	4 597 479,18	11 470 363,17	16 067 842,35
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 336 754,34	13 477 831,33	21 814 585,67
	Dépenses réalisées (1)	E	5 309 897,26	9 977 126,32	15 287 023,58
	Restes à réaliser	F	523 342,55	0,00	523 342,55
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-712 418,08	1 493 236,85	780 818,77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	520 093,60	2 271 536,84	2 791 630,44
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-192 324,48	3 764 773,69	3 572 449,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-523 342,55	0,00	-523 342,55
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-715 667,03	3 764 773,69	3 049 106,66

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	520 093,60		-712 418,08		-192 324,48
Fonctionnement	5 797 244,70	3 525 707,86	1 493 236,85		3 764 773,69
<b>TOTAL I</b>	<b>6 317 338,30</b>	<b>3 525 707,86</b>	<b>780 818,77</b>		<b>3 572 449,21</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>6 317 338,30</b>	<b>3 525 707,86</b>	<b>780 818,77</b>		<b>3 572 449,21</b>



**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**

**LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LENS LIEVIN	01/01/2000		0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non
CCAS	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	01/01/1978			non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(I) 523 342,55</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	10 320,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	310 366,08
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	202 656,47
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(II) 0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(III) 0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(IV) 0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

## Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Apports et subventions d'investissement	35 244,29
Subventions d'investissement versées	2,01	Neutralisations et régularisations	1 197,92
Autres immobilisations incorporelles	39,79	Réserves	41 928,18
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	2 271,54
Terrains	4 750,57	Résultat de l'exercice	1 493,24
Constructions	37 412,23	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	29 507,87	<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>82 135,17</b>
Réseaux divers	2 106,00	<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel	263,58	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	762,88	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>3 824,33</b>	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	2 953,37
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>	<b>2 900,07</b>	Dettes financières et autres emprunts	61,06
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>	<b>0,66</b>	<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>3 014,43</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>81 569,99</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 830,29
Stocks	43,32	Autres dettes non financières	2,11
Créances	16,89	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>2 832,40</b>
Trésorerie	6 351,80	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>6 412,01</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>5 846,83</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>87 982,00</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>87 982,00</b>

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état	4 246,05	4 137,11
Participations	259,24	257,26
Compensations, autres attributions et autres participations	542,22	525,86
Dons et legs		
Impôts et taxes	5 502,38	5 476,17
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	368,73	369,67
Produits des cessions d'actifs		102,72
Autres produits de gestion	105,87	168,46
Production stockée et immobilisée	138,66	62,67
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	19,64	6,39
Reprises du financement rattaché à un actif	2,85	2,85
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		11,81
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)</b>	<b>11 185,64</b>	<b>11 120,98</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	2 878,44	2 810,57
Charges de personnel	5 417,27	5 223,71
Indemnités des élus (et membres du CESR)	121,90	123,56
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	27,24	23,04
Impôts et taxes	179,61	192,88
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	306,27	280,10
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		56,49
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		58,04
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>8 930,73</b>	<b>8 768,39</b>

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	669,84	621,60
Autres charges	10,32	13,76
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>	<b>680,16</b>	<b>635,36</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>1 574,75</b>	<b>1 717,23</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>0,02</b>	<b>0,02</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>81,53</b>	<b>45,37</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>	<b>-81,52</b>	<b>-45,35</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>	<b>1 493,24</b>	<b>1 671,88</b>

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
TFPB		54,65 %	0,00	0,00
TFPNB		94,25 %	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		15,75 %	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 664,40	4 328,81	25,98	10 320,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 639 730,33	994 829,22	60,67	310 366,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 517 506,11	3 509 817,86	63,61	202 656,47
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>7 173 900,84</b>	<b>4 508 975,89</b>	<b>62,85</b>	<b>523 342,55</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	590 000,00	579 780,10	98,27	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>590 000,00</b>	<b>579 780,10</b>	<b>98,27</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 763 900,84</b>	<b>5 088 755,99</b>	<b>65,54</b>	<b>523 342,55</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	172 853,50	150 688,93	87,18	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	400 000,00	70 452,34	17,61	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>572 853,50</b>	<b>221 141,27</b>	<b>38,60</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>8 336 754,34</b>	<b>5 309 897,26</b>	<b>63,69</b>	<b>523 342,55</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>8 336 754,34</b>	<b>5 309 897,26</b>		<b>523 342,55</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	577 235,00	392 360,15	67,97	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 765 707,86	3 828 394,15	101,66	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 342 942,86</b>	<b>4 220 754,30</b>	<b>97,19</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	2 748 217,88			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	325 500,00	306 272,54	94,09	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	400 000,00	70 452,34	17,61	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>3 473 717,88</b>	<b>376 724,88</b>	<b>10,85</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>7 816 660,74</b>	<b>4 597 479,18</b>	<b>58,82</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>520 093,60</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>8 336 754,34</b>	<b>4 597 479,18</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	3 251 313,45	2 663 666,12	244 351,14	2 908 017,26	89,44	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 131 500,00	5 839 567,10	0,00	5 839 567,10	95,24	0,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	12 438,47	0,00	12 438,47	82,92	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	893 700,00	826 358,22	0,00	826 358,22	92,46	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>10 291 513,45</b>	<b>9 342 029,91</b>	<b>244 351,14</b>	<b>9 586 381,05</b>	<b>93,15</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	83 600,00	74 372,33	7 160,40	81 532,73	97,53	0,00
67	Charges spécifiques	9 000,00	2 940,00	0,00	2 940,00	32,67	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>10 404 113,45</b>	<b>9 419 342,24</b>	<b>251 511,54</b>	<b>9 670 853,78</b>	<b>92,95</b>	<b>0,00</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	2 748 217,88					
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	325 500,00	306 272,54	0,00	306 272,54	94,09	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>3 073 717,88</b>	<b>306 272,54</b>	<b>0,00</b>	<b>306 272,54</b>	<b>9,96</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>13 477 831,33</b>	<b>9 725 614,78</b>	<b>251 511,54</b>	<b>9 977 126,32</b>	<b>74,03</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>13 477 831,33</b>	<b>9 725 614,78</b>	<b>251 511,54</b>	<b>9 977 126,32</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-D2026\_028-DE



## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	230 000,00	272 264,80	0,00	272 264,80	118,38	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	323 076,00	368 730,23	0,00	368 730,23	114,13	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 811 426,00	1 815 306,62	0,00	1 815 306,62	100,21	0,00
731	Fiscalité locale	3 651 205,00	3 699 513,02	0,00	3 699 513,02	101,32	0,00
74	Dotations et participations	4 923 984,00	5 047 513,92	0,00	5 047 513,92	102,51	0,00
75	Autres produits de gestion courante	93 300,00	103 838,27	0,00	103 838,27	111,30	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>11 032 991,00</b>	<b>11 307 166,86</b>	<b>0,00</b>	<b>11 307 166,86</b>	<b>102,49</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	15,00	16,17	0,00	16,17	107,80	0,00
77	Produits spécifiques	434,99	2 027,02	0,00	2 027,02	465,99	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	10 464,19	0,00	10 464,19	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>11 033 440,99</b>	<b>11 319 674,24</b>	<b>0,00</b>	<b>11 319 674,24</b>	<b>102,59</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	172 853,50	150 688,93	0,00	150 688,93	87,18	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>172 853,50</b>	<b>150 688,93</b>	<b>0,00</b>	<b>150 688,93</b>	<b>87,18</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>11 206 294,49</b>	<b>11 470 363,17</b>	<b>0,00</b>	<b>11 470 363,17</b>	<b>102,36</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>2 271 536,84</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>13 477 831,33</b>	<b>11 470 363,17</b>	<b>0,00</b>	<b>11 470 363,17</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		2 102,40		2 102,40	
2051	Concessions et droits similaires		2 226,41		2 226,41	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 664,40	4 328,81		4 328,81	12 335,59
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
21312	Bâtiments scolaires		227 118,61		227 118,61	
21314	Bâtiments culturels et sportifs		5 358,00		5 358,00	
21316	Équipements du cimetière		18 234,00		18 234,00	
21318	Autres bâtiments publics		112 590,47		112 590,47	
2138	Autres constructions		19 453,45		19 453,45	
2152	Installations de voirie		124 356,60		124 356,60	
21538	Autres réseaux		165 631,92		165 631,92	
21578	Autre matériel technique		17 340,42		17 340,42	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		53 883,09		53 883,09	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		3 355,23		3 355,23	
21828	Autres matériels de transport		59 219,00		59 219,00	
21838	Autre matériel informatique		7 375,67		7 375,67	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		10 124,18		10 124,18	
2188	Autres		170 788,58		170 788,58	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 639 730,33	994 829,22		994 829,22	644 901,11
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2312	Agencements et aménagements de terrains		267 400,62		267 400,62	
2313	Constructions		3 242 417,24		3 242 417,24	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 517 506,11	3 509 817,86		3 509 817,86	2 007 688,25
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>7 173 900,84</b>	<b>4 508 975,89</b>		<b>4 508 975,89</b>	<b>2 664 924,95</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		576 188,55		576 188,55	
1678	Autres emprunts et dettes		3 591,55		3 591,55	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	590 000,00	579 780,10		579 780,10	10 219,90
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>590 000,00</b>	<b>579 780,10</b>		<b>579 780,10</b>	<b>10 219,90</b>
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 763 900,84</b>	<b>5 088 755,99</b>		<b>5 088 755,99</b>	<b>2 675 144,85</b>
13911	État et établissements nationaux		1 007,00		1 007,00	
13938	Autres		1 846,50		1 846,50	
21312	Bâtiments scolaires		27 872,43		27 872,43	
21318	Autres bâtiments publics		110 791,00		110 791,00	
28031	Frais d'études		9 172,00		9 172,00	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	172 853,50	150 688,93		150 688,93	22 164,57
21312	Bâtiments scolaires		20 425,54		20 425,54	
21318	Autres bâtiments publics		3 000,00		3 000,00	
21538	Autres réseaux		47 026,80		47 026,80	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	400 000,00	70 452,34		70 452,34	329 547,66
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>572 853,50</b>	<b>221 141,27</b>		<b>221 141,27</b>	<b>351 712,23</b>

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE****Dépenses d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		8 336 754,34	5 309 897,26		5 309 897,26	3 026 857,08
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		8 336 754,34	5 309 897,26		5 309 897,26	3 026 857,08

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1311	État et établissements nationaux		70 000,00		70 000,00	
1318	Autres		1 099,00		1 099,00	
1321	État et établissements nationaux		60 335,06		60 335,06	
1322	Régions		132 172,09		132 172,09	
1323	Départements		11 505,00		11 505,00	
13251	GFP de rattachement		55 211,00		55 211,00	
1328	Autres		62 038,00		62 038,00	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	577 235,00	392 360,15		392 360,15	184 874,85
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		286 114,48		286 114,48	
10226	Taxe d'aménagement		16 571,81		16 571,81	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		3 525 707,86		3 525 707,86	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 765 707,86	3 828 394,15		3 828 394,15	-62 686,29
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 342 942,86</b>	<b>4 220 754,30</b>		<b>4 220 754,30</b>	<b>122 188,56</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 748 217,88				
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		14 252,80		14 252,80	
28031	Frais d'études		9 775,48	2 900,48	6 875,00	
2804422	Bâtiments et installations		71,88		71,88	
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		1 963,00		1 963,00	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		475,00		475,00	
281311	Bâtiments administratifs		3 619,00		3 619,00	
281312	Bâtiments scolaires		36 199,00		36 199,00	
281314	Bâtiments culturels et sportifs		90,00		90,00	
281316	Équipements du cimetière		607,00		607,00	
281318	Autres bâtiments publics		60 916,00		60 916,00	
281321	Immeubles de rapport		2 558,00		2 558,00	
28138	Autres constructions		1 545,00	1 545,00		
28151	Réseaux de voirie		9 140,00		9 140,00	
28152	Installations de voirie		1 743,00		1 743,00	
281578	Autre matériel technique		2 626,00		2 626,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		26 700,29		26 700,29	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		4 113,00		4 113,00	
281828	Autres matériels de transport		33 147,65		33 147,65	
281831	Matériel informatique scolaire		8 000,40		8 000,40	
281838	Autre matériel informatique		26 487,89	8 898,00	17 589,89	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		7 714,29		7 714,29	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		20 453,00		20 453,00	
28188	Autres		47 628,34	210,00	47 418,34	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	325 500,00	319 826,02	13 553,48	306 272,54	19 227,46

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2031	Frais d'études		70 452,34		70 452,34	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	400 000,00	70 452,34		70 452,34	329 547,66
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>3 473 717,88</b>	<b>390 278,36</b>	<b>13 553,48</b>	<b>376 724,88</b>	<b>3 096 993,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>7 816 660,74</b>	<b>4 611 032,66</b>	<b>13 553,48</b>	<b>4 597 479,18</b>	<b>3 219 181,56</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>520 093,60</b>				
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>8 336 754,34</b>	<b>4 611 032,66</b>	<b>13 553,48</b>	<b>4 597 479,18</b>	<b>3 739 275,16</b>



**II – EXECUTION BUDGETAIRE**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

Cet état ne contient pas d'information.



## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6028	Autres achats stockés et autres approvisionnements		43 319,60		43 319,60	
60611	Eau et assainissement		72 740,86	6 367,81	66 373,05	
60612	Énergie - Électricité		266 199,62		266 199,62	
60613	Chauffage urbain		294 082,91		294 082,91	
60622	Carburants		41 195,38		41 195,38	
60623	Alimentation		240 218,47	6 391,50	233 826,97	
60628	Autres fournitures non stockées		770,43	505,55	264,88	
60631	Fournitures d'entretien		20 445,92	1 474,26	18 971,66	
60632	Fournitures de petit équipement		263 943,38	21 096,01	242 847,37	
60633	Fournitures de voirie		43 820,21	4 352,52	39 467,69	
60636	Habillement et Vêtements de travail		4 995,38		4 995,38	
6064	Fournitures administratives		6 055,18		6 055,18	
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)		7 778,82		7 778,82	
60661	Médicaments		10,40		10,40	
60668	Autres produits pharmaceutiques		625,74		625,74	
6067	Fournitures scolaires		33 133,78	921,21	32 212,57	
6068	Autres matières et fournitures.		41 905,96	13 898,34	28 007,62	
611	Contrats de prestations de services		9 302,80		9 302,80	
6132	Locations immobilières		11 117,06		11 117,06	
61351	Matériel roulant		32 002,39	1 749,37	30 253,02	
61358	Autres		128 292,37	479,71	127 812,66	
61521	Terrains		5 456,40		5 456,40	
615221	Bâtiments publics		144 584,93	10 982,31	133 602,62	
615228	Autres bâtiments		2 266,60	637,80	1 628,80	
615231	Voiries		226 052,52	29 365,31	196 687,21	
615232	Réseaux		11 251,03		11 251,03	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
61551	Matériel roulant		10 814,54		10 814,54	
61558	Autres biens mobiliers		146 372,97		146 372,97	
6156	Maintenance		162 409,25	8 035,84	154 373,41	
6161	Multirisques		31 700,43	124,95	31 575,48	
6162	Assurance obligatoire dommage-construction		53 347,82		53 347,82	
6168	Autres		14 548,10		14 548,10	
617	Études et recherches		6 180,00	4 524,36	1 655,64	
6182	Documentation générale et technique		1 880,00		1 880,00	
6184	Versements à des organismes de formation		16 386,83	377,00	16 009,83	
6188	Autres frais divers		339 259,10	85 450,61	253 808,49	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux		2 666,60		2 666,60	
62268	Autres honoraires, conseils...		25 543,43	819,00	24 724,43	
6227	Frais d'actes et de contentieux		804,00		804,00	
6228	Divers		2 040,27		2 040,27	
6231	Annonces et insertions		6 742,98		6 742,98	
6232	Fêtes et cérémonies		92 205,42	1 130,00	91 075,42	
6236	Catalogues et imprimés		6 676,62		6 676,62	
6248	Divers		101 410,82	15 293,38	86 117,44	
6251	Voyages, déplacements et missions		638,37		638,37	
6261	Frais d'affranchissement		12 587,54		12 587,54	
6262	Frais de télécommunications		71 542,21	16 500,00	55 042,21	
627	Services bancaires et assimilés.		1 241,58	0,49	1 241,09	
6281	Concours divers (cotisations...)		14 460,25		14 460,25	
62876	Au GFP de rattachement		24 625,32		24 625,32	
6288	Autres		5 311,00		5 311,00	
63512	Taxes foncières		33 923,00	192,00	33 731,00	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		1 800,00		1 800,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	3 251 313,45	3 138 686,59	230 669,33	2 908 017,26	343 296,19
6218	Autre personnel extérieur		49 274,41		49 274,41	
6331	Versement mobilité		53 603,10		53 603,10	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		14 933,10		14 933,10	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		66 585,88		66 585,88	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		8 958,60		8 958,60	
64111	Rémunération principale		2 572 491,85		2 572 491,85	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		44 579,50		44 579,50	
64113	NBI		24 389,50		24 389,50	
64116	Indemnités de licenciement		10 039,33		10 039,33	
64118	Autres indemnités.		691 556,69		691 556,69	
64131	Rémunérations		397 410,42		397 410,42	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		12 434,44		12 434,44	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi		151,13		151,13	
64138	Primes et autres indemnités		25 752,37		25 752,37	
6415	Congés payés		2 948,53		2 948,53	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		541 926,02		541 926,02	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		881 908,26		881 908,26	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		17 557,57		17 557,57	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		317 741,06		317 741,06	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		13 078,00	6 539,00	6 539,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		38 528,42		38 528,42	
64731	Versées directement		3 909,92		3 909,92	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6474	Versements aux oeuvres sociales		38 870,00		38 870,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie		17 478,00		17 478,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	6 131 500,00	5 846 106,10	6 539,00	5 839 567,10	291 932,90
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants		11 194,00		11 194,00	
739215	Reversements conventionnels de fiscalité		1 244,47		1 244,47	
total chapitre 014	Atténuations de produits	15 000,00	12 438,47		12 438,47	2 561,53
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65131	Bourses		24 975,00		24 975,00	
65132	Prix		8 811,82		8 811,82	
65211	Frais de scolarité		630,00		630,00	
65311	Indemnités de fonction		108 764,04		108 764,04	
65313	Cotisations de retraite		4 792,80		4 792,80	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		8 285,40		8 285,40	
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat		54,26		54,26	
6541	Créances admises en non-valeur		2 275,36		2 275,36	
6542	Créances éteintes		1 412,10		1 412,10	
6558	Autres contributions obligatoires		8 994,59		8 994,59	
6568	Autres participations		1 325,00		1 325,00	
657363	CCAS/CIAS		100 000,00		100 000,00	
657364	Caisse des écoles		1 520,00		1 520,00	
65748	Autres personnes de droit privé		533 907,00		533 907,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		12 500,00		12 500,00	
65818	Autres		7 440,60	241,17	7 199,43	
65888	Autres		911,42		911,42	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	893 700,00	826 599,39	241,17	826 358,22	67 341,78
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>10 291 513,45</b>	<b>9 823 830,55</b>	<b>237 449,50</b>	<b>9 586 381,05</b>	<b>705 132,40</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		83 009,90		83 009,90	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		7 160,40	8 637,57	-1 477,17	
total chapitre 66	Charges financières	83 600,00	90 170,30	8 637,57	81 532,73	2 067,27
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		2 940,00		2 940,00	
total chapitre 67	Charges spécifiques	9 000,00	2 940,00		2 940,00	6 060,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	20 000,00				20 000,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>10 404 113,45</b>	<b>9 916 940,85</b>	<b>246 087,07</b>	<b>9 670 853,78</b>	<b>733 259,67</b>
<i>total chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 748 217,88</i>				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		319 826,02	13 553,48	306 272,54	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 500,00	319 826,02	13 553,48	306 272,54	19 227,46
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 073 717,88</b>	<b>319 826,02</b>	<b>13 553,48</b>	<b>306 272,54</b>	<b>2 767 445,34</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>13 477 831,33</b>	<b>10 236 766,87</b>	<b>259 640,55</b>	<b>9 977 126,32</b>	<b>3 500 705,01</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>13 477 831,33</b>	<b>10 236 766,87</b>	<b>259 640,55</b>	<b>9 977 126,32</b>	<b>3 500 705,01</b>

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements		43 319,60		43 319,60	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		228 945,20		228 945,20	
total chapitre 013	Atténuations de charges	230 000,00	272 264,80		272 264,80	-42 264,80
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		10 280,00		10 280,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public		44 564,82		44 564,82	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		6 551,60		6 551,60	
70632	A caractère de loisirs		102 057,40		102 057,40	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		189 820,21	413,80	189 406,41	
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel		555,00		555,00	
70848	aux autres organismes		14 400,00		14 400,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)		915,00		915,00	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	323 076,00	369 144,03	413,80	368 730,23	-45 654,23
73211	Attribution de compensation		1 596 827,62		1 596 827,62	
73212	Dotation de solidarité communautaire		59 352,00		59 352,00	
73221	FNGIR		1 633,00		1 633,00	
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		157 494,00		157 494,00	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 811 426,00	1 815 306,62		1 815 306,62	-3 880,62
73111	Impôts directs locaux		3 430 566,00		3 430 566,00	
73118	Autres contributions directes		6 645,00		6 645,00	
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		140 872,00		140 872,00	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
73132	Taxe sur les pylônes électriques		10 473,00	768,00	9 705,00	
73141	Accise sur l'électricité		109 019,02		109 019,02	
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure		2 706,00		2 706,00	
total chapitre 731	Fiscalité locale	3 651 205,00	3 700 281,02	768,00	3 699 513,02	-48 308,02
74111	Dotation forfaitaire des communes		1 440 391,00	281 502,00	1 158 889,00	
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		458 999,00		458 999,00	
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes		2 359 081,00		2 359 081,00	
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		250 532,00		250 532,00	
742	Dotations aux élus locaux		163,00		163,00	
744	FCTVA		18 390,30		18 390,30	
74718	Autres		82 425,29		82 425,29	
7473	Départements		9 700,00		9 700,00	
74751	GFP de rattachement		12 901,00		12 901,00	
74758	Autres groupements		1 123,00		1 123,00	
747818	Autres		106 584,50		106 584,50	
747888	Autres		46 508,83		46 508,83	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		510 485,00		510 485,00	
74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		3 232,00		3 232,00	
748372	Dotation politique de la ville (DPV)		28 500,00		28 500,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	4 923 984,00	5 329 015,92	281 502,00	5 047 513,92	-123 529,92
752	Revenus des immeubles		100 905,03	480,00	100 425,03	
757341	Communes membres du GFP		535,50	535,50		
757351	GFP de rattachement		535,50		535,50	
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		658,77		658,77	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur		73,00		73,00	
75888	Autres		2 145,97		2 145,97	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	93 300,00	104 853,77	1 015,50	103 838,27	-10 538,27
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>11 032 991,00</b>	<b>11 590 866,16</b>	<b>283 699,30</b>	<b>11 307 166,86</b>	<b>-274 175,86</b>
764	Revenus des valeurs mobilières de placement		16,17		16,17	
total chapitre 76	Produits financiers	15,00	16,17		16,17	-1,17
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		2 027,02		2 027,02	
total chapitre 77	Produits spécifiques	434,99	2 027,02		2 027,02	-1 592,03
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.		10 464,19		10 464,19	
total chapitre 78	Reprises sur provisions		10 464,19		10 464,19	-10 464,19
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>11 033 440,99</b>	<b>11 603 373,54</b>	<b>283 699,30</b>	<b>11 319 674,24</b>	<b>-286 233,25</b>
722	Immobilisations corporelles		138 663,43		138 663,43	
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		2 853,50		2 853,50	
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		9 172,00		9 172,00	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 853,50	150 688,93		150 688,93	22 164,57
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>172 853,50</b>	<b>150 688,93</b>		<b>150 688,93</b>	<b>22 164,57</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>11 206 294,49</b>	<b>11 754 062,47</b>	<b>283 699,30</b>	<b>11 470 363,17</b>	<b>-264 068,68</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>2 271 536,84</b>				
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>13 477 831,33</b>	<b>11 754 062,47</b>	<b>283 699,30</b>	<b>11 470 363,17</b>	<b>2 007 468,16</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		2 156,33	150,45	2 005,88	2 077,76
Autres immobilisations incorporelles		330 246,05	290 455,78	39 790,27	122 834,40
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		4 756 746,80	6 175,00	4 750 571,80	4 751 046,80
Constructions		37 770 622,97	358 388,09	37 412 234,88	36 938 493,38
Réseaux et installations de voirie		29 562 348,80	54 480,00	29 507 868,80	29 394 395,20
Réseaux divers		2 106 003,15		2 106 003,15	1 893 344,43
Installations techniques, agencements et matériel		715 846,36	452 263,67	263 582,69	221 736,47
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		2 738 842,89	1 975 965,43	762 877,46	671 337,37
Immobilisations corporelles en cours		3 824 328,81		3 824 328,81	385 850,95
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		2 900 065,98		2 900 065,98	2 812 287,18
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		656,00		656,00	88 434,80
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>84 707 864,14</b>	<b>3 137 878,42</b>	<b>81 569 985,72</b>	<b>77 281 838,74</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS		43 319,60		43 319,60	
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		3 232,00		3 232,00	155 169,28
Créances sur les redevables et comptes rattachés		15 252,93	4 636,49	10 616,44	3 110,11
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		3 040,49		3 040,49	2 997,84
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>64 845,02</b>	<b>4 636,49</b>	<b>60 208,53</b>	<b>161 277,23</b>
<b>TRÉSORERIE</b>					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		6 351 802,03		6 351 802,03	6 372 102,36
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>6 351 802,03</b>		<b>6 351 802,03</b>	<b>6 372 102,36</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>91 124 511,19</b>	<b>3 142 514,91</b>	<b>87 981 996,28</b>	<b>83 815 218,33</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		10 288 666,42	10 288 666,42
Fonds globalisés		9 579 890,89	9 277 204,60
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		100 188,62	31 943,12
Rattachées à un actif non amortissable		15 275 539,35	14 954 278,20
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		1 197 923,32	1 197 923,32
RÉSERVES		41 928 183,25	38 464 867,19
REPORT A NOUVEAU		2 271 536,84	4 125 360,70
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 493 236,85	1 671 884,00
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>82 135 165,54</b>	<b>80 012 127,55</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		2 953 373,44	3 531 039,16
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		61 056,35	64 647,90
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		<b>3 014 429,79</b>	<b>3 595 687,06</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 830 287,60	207 146,35
Dettes fiscales et sociales		2 113,35	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières			257,37
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>2 832 400,95</b>	<b>207 403,72</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>5 846 830,74</b>	<b>3 803 090,78</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>87 981 996,28</b>	<b>83 815 218,33</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS


## Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état		4 246 054,30	4 137 113,24	108 941,06
Participations		259 242,62	257 259,47	1 983,15
Compensations, autres attributions et autres participations		542 217,00	525 863,00	16 354,00
Dons et legs				
Impôts et taxes		5 502 381,17	5 476 168,01	26 213,16
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services		368 730,23	369 671,95	-941,72
Produits des cessions d'actifs			102 720,00	-102 720,00
Autres produits de gestion		105 865,29	168 456,81	-62 591,52
Production stockée et immobilisée		138 663,43	62 669,97	75 993,46
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		19 636,19	6 393,82	13 242,37
Reprises du financement rattaché à un actif		2 853,50	2 853,50	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession			11 811,10	-11 811,10
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>11 185 643,73</b>	<b>11 120 980,87</b>	<b>64 662,86</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		2 878 441,07	2 810 566,36	67 874,71
Charges de personnel		5 417 266,81	5 223 712,14	193 554,67
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>3 552 808,56</i>	<i>3 523 859,62</i>	<i>28 948,94</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>1 864 458,25</i>	<i>1 699 852,52</i>	<i>164 605,73</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		121 896,50	123 563,11	-1 666,61
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		27 238,31	23 037,08	4 201,23
Impôts et taxes		179 611,68	192 877,29	-13 265,61
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		306 272,54	280 100,00	26 172,54
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés			56 489,80	-56 489,80
Neutralisation des dépréciations et provisions				

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession			58 041,30	-58 041,30
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>8 930 726,91</b>	<b>8 768 387,08</b>	<b>162 339,83</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		669 843,82	621 603,70	48 240,12
<i>Dont ménages</i>		34 416,82	11 760,70	22 656,12
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		533 907,00	542 691,00	-8 784,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>		101 520,00	67 152,00	34 368,00
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		10 319,59	13 755,40	-3 435,81
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>680 163,41</b>	<b>635 359,10</b>	<b>44 804,31</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>1 574 753,41</b>	<b>1 717 234,69</b>	<b>-142 481,28</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement		16,17	17,16	-0,99
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		<b>16,17</b>	<b>17,16</b>	<b>-0,99</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts		81 532,73	45 367,85	36 164,88
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>81 532,73</b>	<b>45 367,85</b>	<b>36 164,88</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-81 516,56</b>	<b>-45 350,69</b>	<b>-36 165,87</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>		<b>1 493 236,85</b>	<b>1 671 884,00</b>	<b>-178 647,15</b>

Envoyé en préfecture le 01/04/2026	Exercice 2025
Reçu en préfecture le 01/04/2026	
Publié le	
ID : 062-216205633-20260330-D2026_028-DE	

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Annexe

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		10 288 666,42						10 288 666,42		10 288 666,42
10222	F.C.T.V.A.		8 773 595,11				286 114,48		9 059 709,59		9 059 709,59
10226	Taxe d'aménagement		231 370,94				16 571,81		247 942,75		247 942,75
10228	Autres fonds d'investissement		272 238,55						272 238,55		272 238,55
	<b>Sous Total compte 1022</b>		<b>9 277 204,60</b>				<b>302 686,29</b>		<b>9 579 890,89</b>		<b>9 579 890,89</b>
	<b>Sous Total compte 102</b>		<b>19 565 871,02</b>				<b>302 686,29</b>		<b>19 868 557,31</b>		<b>19 868 557,31</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		38 464 867,19	158 463,80	96 072,00		3 525 707,86	158 463,80	42 086 647,05		41 928 183,25
	<b>Sous Total compte 106</b>		<b>38 464 867,19</b>	<b>158 463,80</b>	<b>96 072,00</b>		<b>3 525 707,86</b>	<b>158 463,80</b>	<b>42 086 647,05</b>		<b>41 928 183,25</b>
	<b>Sous Total compte 10</b>		<b>58 030 738,21</b>	<b>158 463,80</b>	<b>96 072,00</b>		<b>3 828 394,15</b>	<b>158 463,80</b>	<b>61 955 204,36</b>		<b>61 796 740,56</b>
110	Report à nouveau (solde créditeur)		4 125 360,70	3 525 707,86	1 671 884,00			3 525 707,86	5 797 244,70		2 271 536,84
	<b>Sous Total compte 11</b>		<b>4 125 360,70</b>	<b>3 525 707,86</b>	<b>1 671 884,00</b>			<b>3 525 707,86</b>	<b>5 797 244,70</b>		<b>2 271 536,84</b>
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		1 671 884,00	1 671 884,00				1 671 884,00	1 671 884,00		
	<b>Sous Total compte 12</b>		<b>1 671 884,00</b>	<b>1 671 884,00</b>				<b>1 671 884,00</b>	<b>1 671 884,00</b>		
1311	État et établissements nationaux		8 061,16				70 000,00		78 061,16		78 061,16
1318	Autres						1 099,00		1 099,00		1 099,00
	<b>Sous Total compte 131</b>		<b>8 061,16</b>				<b>71 099,00</b>		<b>79 160,16</b>		<b>79 160,16</b>
1321	État et établissements nationaux		6 823 136,57				60 335,06		6 883 471,63		6 883 471,63
1322	Régions		1 073 772,68				132 172,09		1 205 944,77		1 205 944,77
1323	Départements		3 507 446,35				11 505,00		3 518 951,35		3 518 951,35
13251	GFP de rattachement		35 552,80				55 211,00		90 763,80		90 763,80
	<b>Sous Total compte 1325</b>		<b>35 552,80</b>				<b>55 211,00</b>		<b>90 763,80</b>		<b>90 763,80</b>
1328	Autres		1 332 093,62				62 038,00		1 394 131,62		1 394 131,62

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 132</b>		<b>12 772 002,02</b>				<b>321 261,15</b>		<b>13 093 263,17</b>		<b>13 093 263,17</b>
1338	Autres		29 009,96						29 009,96		29 009,96
	<b>Sous Total compte 133</b>		<b>29 009,96</b>						<b>29 009,96</b>		<b>29 009,96</b>
1345	Amendes de radars automatiques et amende		195 066,67						195 066,67		195 066,67
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		1 145 816,03						1 145 816,03		1 145 816,03
13462	Dotation de soutien à l'investissement I		37 011,60						37 011,60		37 011,60
	<b>Sous Total compte 1346</b>		<b>1 182 827,63</b>						<b>1 182 827,63</b>		<b>1 182 827,63</b>
1348	Autres		161 207,00						161 207,00		161 207,00
	<b>Sous Total compte 134</b>		<b>1 539 101,30</b>						<b>1 539 101,30</b>		<b>1 539 101,30</b>
1382	Régions		37 588,77						37 588,77		37 588,77
1383	Départements		112 765,94						112 765,94		112 765,94
1388	Autres		492 820,17						492 820,17		492 820,17
	<b>Sous Total compte 138</b>		<b>643 174,88</b>						<b>643 174,88</b>		<b>643 174,88</b>
13911	État et établissements nationaux	3 021,00				1 007,00		4 028,00		4 028,00	
	<b>Sous Total compte 1391</b>	<b>3 021,00</b>				<b>1 007,00</b>		<b>4 028,00</b>		<b>4 028,00</b>	
13938	Autres	2 107,00				1 846,50		3 953,50		3 953,50	
	<b>Sous Total compte 1393</b>	<b>2 107,00</b>				<b>1 846,50</b>		<b>3 953,50</b>		<b>3 953,50</b>	
	<b>Sous Total compte 139</b>	<b>5 128,00</b>				<b>2 853,50</b>		<b>7 981,50</b>		<b>7 981,50</b>	
	<b>Sous Total compte 13</b>	<b>5 128,00</b>	<b>14 991 349,32</b>			<b>2 853,50</b>	<b>392 360,15</b>	<b>7 981,50</b>	<b>15 383 709,47</b>		<b>15 375 727,97</b>
1641	Emprunts en euros		3 522 401,59			576 188,55		576 188,55	3 522 401,59		2 946 213,04
	<b>Sous Total compte 164</b>		<b>3 522 401,59</b>			<b>576 188,55</b>		<b>576 188,55</b>	<b>3 522 401,59</b>		<b>2 946 213,04</b>
1678	Autres emprunts et dettes		64 647,90			3 591,55		3 591,55	64 647,90		61 056,35

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 167</b>		<b>64 647,90</b>			<b>3 591,55</b>		<b>3 591,55</b>	<b>64 647,90</b>		<b>61 056,35</b>
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		8 637,57	8 637,57	7 160,40			8 637,57	15 797,97		7 160,40
	<b>Sous Total compte 1688</b>		<b>8 637,57</b>	<b>8 637,57</b>	<b>7 160,40</b>			<b>8 637,57</b>	<b>15 797,97</b>		<b>7 160,40</b>
	<b>Sous Total compte 168</b>		<b>8 637,57</b>	<b>8 637,57</b>	<b>7 160,40</b>			<b>8 637,57</b>	<b>15 797,97</b>		<b>7 160,40</b>
	<b>Sous Total compte 16</b>		<b>3 595 687,06</b>	<b>8 637,57</b>	<b>7 160,40</b>	<b>579 780,10</b>		<b>588 417,67</b>	<b>3 602 847,46</b>		<b>3 014 429,79</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		1 490 185,34						1 490 185,34		1 490 185,34
193	Autres neutralisations et régularisation	292 262,02						292 262,02		292 262,02	
	<b>Sous Total compte 19</b>	<b>292 262,02</b>	<b>1 490 185,34</b>					<b>292 262,02</b>	<b>1 490 185,34</b>		<b>1 197 923,32</b>
	<b>Total classe 1</b>	<b>297 390,02</b>	<b>83 905 204,63</b>	<b>5 364 693,23</b>	<b>1 775 116,40</b>	<b>582 633,60</b>	<b>4 220 754,30</b>	<b>6 244 716,85</b>	<b>89 901 075,33</b>	<b>300 243,52</b>	<b>83 956 602,00</b>
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	121 946,40						121 946,40		121 946,40	
2031	Frais d'études	118 935,94				2 102,40	70 452,34	121 038,34	70 452,34	50 586,00	
	<b>Sous Total compte 203</b>	<b>118 935,94</b>				<b>2 102,40</b>	<b>70 452,34</b>	<b>121 038,34</b>	<b>70 452,34</b>	<b>50 586,00</b>	
204422	Bâtiments et installations	2 156,33						2 156,33		2 156,33	
	<b>Sous Total compte 20442</b>	<b>2 156,33</b>						<b>2 156,33</b>		<b>2 156,33</b>	
	<b>Sous Total compte 2044</b>	<b>2 156,33</b>						<b>2 156,33</b>		<b>2 156,33</b>	
	<b>Sous Total compte 204</b>	<b>2 156,33</b>						<b>2 156,33</b>		<b>2 156,33</b>	
2051	Concessions et droits similaires	155 487,24				2 226,41		157 713,65		157 713,65	
	<b>Sous Total compte 205</b>	<b>155 487,24</b>				<b>2 226,41</b>		<b>157 713,65</b>		<b>157 713,65</b>	
	<b>Sous Total compte 20</b>	<b>398 525,91</b>				<b>4 328,81</b>	<b>70 452,34</b>	<b>402 854,72</b>	<b>70 452,34</b>	<b>332 402,38</b>	
2111	Terrains nus	682 843,20						682 843,20		682 843,20	
2112	Terrains de voirie	44 734,88						44 734,88		44 734,88	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 675 702,32						1 675 702,32		1 675 702,32	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2115	Terrains bâtis	1 344 496,22						1 344 496,22		1 344 496,22	
2116	Cimetière	190 523,17						190 523,17		190 523,17	
2118	Autres terrains	674 428,19						674 428,19		674 428,19	
	<b>Sous Total compte 211</b>	<b>4 612 727,98</b>						<b>4 612 727,98</b>		<b>4 612 727,98</b>	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 122,24						7 122,24		7 122,24	
2128	Autres agencements et aménagements	136 896,58						136 896,58		136 896,58	
	<b>Sous Total compte 212</b>	<b>144 018,82</b>						<b>144 018,82</b>		<b>144 018,82</b>	
21311	Bâtiments administratifs	3 675 798,78						3 675 798,78		3 675 798,78	
21312	Bâtiments scolaires	10 154 953,41		71 340,00		275 416,58		10 501 709,99		10 501 709,99	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	3 967 007,50				5 358,00		3 972 365,50		3 972 365,50	
21316	Équipements du cimetière	211 932,69				18 234,00		230 166,69		230 166,69	
21318	Autres bâtiments publics	17 417 104,93				226 381,47		17 643 486,40		17 643 486,40	
	<b>Sous Total compte 2131</b>	<b>35 426 797,31</b>		<b>71 340,00</b>		<b>525 390,05</b>		<b>36 023 527,36</b>		<b>36 023 527,36</b>	
21321	Immeubles de rapport	806 519,49			144 973,48			806 519,49	144 973,48	661 546,01	
21328	Autres bâtiments privés			179 532,54				179 532,54		179 532,54	
	<b>Sous Total compte 2132</b>	<b>806 519,49</b>		<b>179 532,54</b>	<b>144 973,48</b>			<b>986 052,03</b>	<b>144 973,48</b>	<b>841 078,55</b>	
21351	Bâtiments publics	334 472,84			34 559,06			334 472,84	34 559,06	299 913,78	
	<b>Sous Total compte 2135</b>	<b>334 472,84</b>			<b>34 559,06</b>			<b>334 472,84</b>	<b>34 559,06</b>	<b>299 913,78</b>	
2138	Autres constructions	586 649,83				19 453,45		606 103,28		606 103,28	
	<b>Sous Total compte 213</b>	<b>37 154 439,47</b>		<b>250 872,54</b>	<b>179 532,54</b>	<b>544 843,50</b>		<b>37 950 155,51</b>	<b>179 532,54</b>	<b>37 770 622,97</b>	
2151	Réseaux de voirie	28 742 211,35						28 742 211,35		28 742 211,35	
2152	Installations de voirie	695 780,85				124 356,60		820 137,45		820 137,45	
21534	Réseaux d'électrification	1 393 613,15						1 393 613,15		1 393 613,15	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21538	Autres réseaux	499 731,28				212 658,72		712 390,00		712 390,00	
	<b>Sous Total compte 2153</b>	<b>1 893 344,43</b>				<b>212 658,72</b>		<b>2 106 003,15</b>		<b>2 106 003,15</b>	
21578	Autre matériel technique	31 813,79				17 340,42		49 154,21		49 154,21	
	<b>Sous Total compte 2157</b>	<b>31 813,79</b>				<b>17 340,42</b>		<b>49 154,21</b>		<b>49 154,21</b>	
2158	Autres installations, matériel et outill	612 809,06				53 883,09		666 692,15		666 692,15	
	<b>Sous Total compte 215</b>	<b>31 975 959,48</b>				<b>408 238,83</b>		<b>32 384 198,31</b>		<b>32 384 198,31</b>	
2181	Installations générales, agencements et	92 718,98				3 355,23		96 074,21		96 074,21	
21828	Autres matériels de transport	611 304,59				59 219,00		670 523,59		670 523,59	
	<b>Sous Total compte 2182</b>	<b>611 304,59</b>				<b>59 219,00</b>		<b>670 523,59</b>		<b>670 523,59</b>	
21831	Matériel informatique scolaire	91 830,01						91 830,01		91 830,01	
21838	Autre matériel informatique	142 867,62				7 375,67		150 243,29		150 243,29	
	<b>Sous Total compte 2183</b>	<b>234 697,63</b>				<b>7 375,67</b>		<b>242 073,30</b>		<b>242 073,30</b>	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	189 617,59						189 617,59		189 617,59	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	312 093,67				10 124,18		322 217,85		322 217,85	
	<b>Sous Total compte 2184</b>	<b>501 711,26</b>				<b>10 124,18</b>		<b>511 835,44</b>		<b>511 835,44</b>	
2188	Autres	1 047 547,77				170 788,58		1 218 336,35		1 218 336,35	
	<b>Sous Total compte 218</b>	<b>2 487 980,23</b>				<b>250 862,66</b>		<b>2 738 842,89</b>		<b>2 738 842,89</b>	
	<b>Sous Total compte 21</b>	<b>76 375 125,98</b>		<b>250 872,54</b>	<b>179 532,54</b>	<b>1 203 944,99</b>		<b>77 829 943,51</b>	<b>179 532,54</b>	<b>77 650 410,97</b>	
2312	Agencements et aménagements de terrains	217 265,54				267 400,62		484 666,16		484 666,16	
2313	Constructions	168 585,41			71 340,00	3 242 417,24		3 411 002,65	71 340,00	3 339 662,65	
	<b>Sous Total compte 231</b>	<b>385 850,95</b>			<b>71 340,00</b>	<b>3 509 817,86</b>		<b>3 895 668,81</b>	<b>71 340,00</b>	<b>3 824 328,81</b>	
	<b>Sous Total compte 23</b>	<b>385 850,95</b>			<b>71 340,00</b>	<b>3 509 817,86</b>		<b>3 895 668,81</b>	<b>71 340,00</b>	<b>3 824 328,81</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2423	d'établissements publics de coopération	2 742 680,79		87 778,80				2 830 459,59		2 830 459,59	
	<b>Sous Total compte 242</b>	<b>2 742 680,79</b>		<b>87 778,80</b>				<b>2 830 459,59</b>		<b>2 830 459,59</b>	
246	Mises en affectation à un établissement	69 606,39						69 606,39		69 606,39	
	<b>Sous Total compte 24</b>	<b>2 812 287,18</b>		<b>87 778,80</b>				<b>2 900 065,98</b>		<b>2 900 065,98</b>	
261	Titres de participation	656,00						656,00		656,00	
	<b>Sous Total compte 26</b>	<b>656,00</b>						<b>656,00</b>		<b>656,00</b>	
27638	Autres établissements publics	87 778,80			87 778,80			87 778,80	87 778,80		
	<b>Sous Total compte 2763</b>	<b>87 778,80</b>			<b>87 778,80</b>			<b>87 778,80</b>	<b>87 778,80</b>		
	<b>Sous Total compte 276</b>	<b>87 778,80</b>			<b>87 778,80</b>			<b>87 778,80</b>	<b>87 778,80</b>		
	<b>Sous Total compte 27</b>	<b>87 778,80</b>			<b>87 778,80</b>			<b>87 778,80</b>	<b>87 778,80</b>		
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi		93 993,00	528,00	11 823,00		14 252,80	528,00	120 068,80		119 540,80
28031	Frais d'études		36 621,04	8 293,20		12 072,48	9 775,48	20 365,68	46 396,52		26 030,84
	<b>Sous Total compte 2803</b>		<b>36 621,04</b>	<b>8 293,20</b>		<b>12 072,48</b>	<b>9 775,48</b>	<b>20 365,68</b>	<b>46 396,52</b>		<b>26 030,84</b>
2804422	Bâtiments et installations		78,57				71,88		150,45		150,45
	<b>Sous Total compte 280442</b>		<b>78,57</b>				<b>71,88</b>		<b>150,45</b>		<b>150,45</b>
	<b>Sous Total compte 28044</b>		<b>78,57</b>				<b>71,88</b>		<b>150,45</b>		<b>150,45</b>
	<b>Sous Total compte 2804</b>		<b>78,57</b>				<b>71,88</b>		<b>150,45</b>		<b>150,45</b>
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		142 921,14				1 963,00		144 884,14		144 884,14
	<b>Sous Total compte 280</b>		<b>273 613,75</b>	<b>8 821,20</b>	<b>11 823,00</b>	<b>12 072,48</b>	<b>26 063,16</b>	<b>20 893,68</b>	<b>311 499,91</b>		<b>290 606,23</b>
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		5 700,00				475,00		6 175,00		6 175,00
	<b>Sous Total compte 2812</b>		<b>5 700,00</b>				<b>475,00</b>		<b>6 175,00</b>		<b>6 175,00</b>
281311	Bâtiments administratifs		4 034,00		430,00		3 619,00		8 083,00		8 083,00

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281312	Bâtiments scolaires		57 611,00		16 307,00		36 199,00		110 117,00		110 117,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs		9 024,00				90,00		9 114,00		9 114,00
281316	Équipements du cimetière						607,00		607,00		607,00
281318	Autres bâtiments publics		109 753,00		21 716,00		60 916,00		192 385,00		192 385,00
	<b>Sous Total compte 28131</b>		<b>180 422,00</b>		<b>38 453,00</b>		<b>101 431,00</b>		<b>320 306,00</b>		<b>320 306,00</b>
281321	Immeubles de rapport		35 524,09				2 558,00		38 082,09		38 082,09
	<b>Sous Total compte 28132</b>		<b>35 524,09</b>				<b>2 558,00</b>		<b>38 082,09</b>		<b>38 082,09</b>
28138	Autres constructions					1 545,00	1 545,00	1 545,00	1 545,00		
	<b>Sous Total compte 2813</b>		<b>215 946,09</b>		<b>38 453,00</b>	<b>1 545,00</b>	<b>105 534,00</b>	<b>1 545,00</b>	<b>359 933,09</b>		<b>358 388,09</b>
28151	Réseaux de voirie		37 210,00				9 140,00		46 350,00		46 350,00
28152	Installations de voirie		6 387,00				1 743,00		8 130,00		8 130,00
281578	Autre matériel technique		3 309,00				2 626,00		5 935,00		5 935,00
	<b>Sous Total compte 28157</b>		<b>3 309,00</b>				<b>2 626,00</b>		<b>5 935,00</b>		<b>5 935,00</b>
28158	Autres installations, matériel et outill		419 577,38		51,00		26 700,29		446 328,67		446 328,67
	<b>Sous Total compte 2815</b>		<b>466 483,38</b>		<b>51,00</b>		<b>40 209,29</b>		<b>506 743,67</b>		<b>506 743,67</b>
28181	Installations générales, agencements et		4 371,00		4 850,00		4 113,00		13 334,00		13 334,00
281828	Autres matériels de transport		467 004,79				33 147,65		500 152,44		500 152,44
	<b>Sous Total compte 28182</b>		<b>467 004,79</b>				<b>33 147,65</b>		<b>500 152,44</b>		<b>500 152,44</b>
281831	Matériel informatique scolaire		57 732,01		10 435,00		8 000,40		76 167,41		76 167,41
281838	Autre matériel informatique		125 787,87	26 473,78	1 816,00	8 898,00	26 487,89	35 371,78	154 091,76		118 719,98
	<b>Sous Total compte 28183</b>		<b>183 519,88</b>	<b>26 473,78</b>	<b>12 251,00</b>	<b>8 898,00</b>	<b>34 488,29</b>	<b>35 371,78</b>	<b>230 259,17</b>		<b>194 887,39</b>
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		142 674,56		480,00		7 714,29		150 868,85		150 868,85

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		161 119,93		29 762,78		20 453,00		211 335,71		211 335,71
	<b>Sous Total compte 28184</b>		<b>303 794,49</b>		<b>30 242,78</b>		<b>28 167,29</b>		<b>362 204,56</b>		<b>362 204,56</b>
28188	Autres		857 952,70	402,00	418,00	210,00	47 628,34	612,00	905 999,04		905 387,04
	<b>Sous Total compte 2818</b>		<b>1 816 642,86</b>	<b>26 875,78</b>	<b>47 761,78</b>	<b>9 108,00</b>	<b>147 544,57</b>	<b>35 983,78</b>	<b>2 011 949,21</b>		<b>1 975 965,43</b>
	<b>Sous Total compte 281</b>		<b>2 504 772,33</b>	<b>26 875,78</b>	<b>86 265,78</b>	<b>10 653,00</b>	<b>293 762,86</b>	<b>37 528,78</b>	<b>2 884 800,97</b>		<b>2 847 272,19</b>
	<b>Sous Total compte 28</b>		<b>2 778 386,08</b>	<b>35 696,98</b>	<b>98 088,78</b>	<b>22 725,48</b>	<b>319 826,02</b>	<b>58 422,46</b>	<b>3 196 300,88</b>		<b>3 137 878,42</b>
	<b>Total classe 2</b>	<b>80 060 224,82</b>	<b>2 778 386,08</b>	<b>374 348,32</b>	<b>436 740,12</b>	<b>4 740 817,14</b>	<b>390 278,36</b>	<b>85 175 390,28</b>	<b>3 605 404,56</b>	<b>84 707 864,14</b>	<b>3 137 878,42</b>
3228	Autres fournitures consommables			43 319,60				43 319,60		43 319,60	
	<b>Sous Total compte 322</b>			<b>43 319,60</b>				<b>43 319,60</b>		<b>43 319,60</b>	
	<b>Sous Total compte 32</b>			<b>43 319,60</b>				<b>43 319,60</b>		<b>43 319,60</b>	
	<b>Total classe 3</b>			<b>43 319,60</b>				<b>43 319,60</b>		<b>43 319,60</b>	
4011	Fournisseurs			2 898 156,85	2 898 156,85			2 898 156,85	2 898 156,85		
	<b>Sous Total compte 401</b>			<b>2 898 156,85</b>	<b>2 898 156,85</b>			<b>2 898 156,85</b>	<b>2 898 156,85</b>		
4041	Fournisseurs d'immobilisations			1 921 239,43	4 508 975,89			1 921 239,43	4 508 975,89		2 587 736,46
	<b>Sous Total compte 404</b>			<b>1 921 239,43</b>	<b>4 508 975,89</b>			<b>1 921 239,43</b>	<b>4 508 975,89</b>		<b>2 587 736,46</b>
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		207 146,35	207 146,35	242 551,14			207 146,35	449 697,49		242 551,14
	<b>Sous Total compte 40</b>		<b>207 146,35</b>	<b>5 026 542,63</b>	<b>7 649 683,88</b>			<b>5 026 542,63</b>	<b>7 856 830,23</b>		<b>2 830 287,60</b>
411	Redevables	874,50		74 345,11	63 686,93			75 219,61	63 686,93	11 532,68	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	3 375,00		30 353,91	32 928,91			33 728,91	32 928,91	800,00	
4161	Créances douteuses	13 961,29		26 701,25	37 742,29			40 662,54	37 742,29	2 920,25	
	<b>Sous Total compte 416</b>	<b>13 961,29</b>		<b>26 701,25</b>	<b>37 742,29</b>			<b>40 662,54</b>	<b>37 742,29</b>	<b>2 920,25</b>	
	<b>Sous Total compte 41</b>	<b>18 210,79</b>		<b>131 400,27</b>	<b>134 358,13</b>			<b>149 611,06</b>	<b>134 358,13</b>	<b>15 252,93</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
421	Personnel - Rémunérations dues			2 897 987,61	2 897 987,61			2 897 987,61	2 897 987,61		
425	Personnel - Avances et acomptes			515,25	515,25			515,25	515,25		
427	Personnel - Oppositions			8 547,78	8 861,13			8 547,78	8 861,13		313,35
	<b>Sous Total compte 42</b>			<b>2 907 050,64</b>	<b>2 907 363,99</b>			<b>2 907 050,64</b>	<b>2 907 363,99</b>		<b>313,35</b>
431	Sécurité sociale			980 485,09	980 485,09			980 485,09	980 485,09		
437	Autres organismes sociaux			1 727 416,97	1 727 416,97			1 727 416,97	1 727 416,97		
	<b>Sous Total compte 43</b>			<b>2 707 902,06</b>	<b>2 707 902,06</b>			<b>2 707 902,06</b>	<b>2 707 902,06</b>		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			71 145,64	71 145,64			71 145,64	71 145,64		
	<b>Sous Total compte 442</b>			<b>71 145,64</b>	<b>71 145,64</b>			<b>71 145,64</b>	<b>71 145,64</b>		
44311	Dépenses			11 194,00	11 194,00			11 194,00	11 194,00		
44312	Recettes - Amiable			3 232,00				3 232,00		3 232,00	
	<b>Sous Total compte 4431</b>			<b>14 426,00</b>	<b>11 194,00</b>			<b>14 426,00</b>	<b>11 194,00</b>	<b>3 232,00</b>	
44351	Dépenses			25 869,79	25 869,79			25 869,79	25 869,79		
44352	Recettes - Amiable	155 169,28			155 169,28			155 169,28	155 169,28		
	<b>Sous Total compte 4435</b>	<b>155 169,28</b>		<b>25 869,79</b>	<b>181 039,07</b>			<b>181 039,07</b>	<b>181 039,07</b>		
44361	Dépenses			1 520,00	1 520,00			1 520,00	1 520,00		
	<b>Sous Total compte 4436</b>			<b>1 520,00</b>	<b>1 520,00</b>			<b>1 520,00</b>	<b>1 520,00</b>		
44371	Dépenses			100 000,00	100 000,00			100 000,00	100 000,00		
	<b>Sous Total compte 4437</b>			<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>			<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>		
44381	Dépenses			142,68	142,68			142,68	142,68		
	<b>Sous Total compte 4438</b>			<b>142,68</b>	<b>142,68</b>			<b>142,68</b>	<b>142,68</b>		
	<b>Sous Total compte 443</b>	<b>155 169,28</b>		<b>141 958,47</b>	<b>293 895,75</b>			<b>297 127,75</b>	<b>293 895,75</b>	<b>3 232,00</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
447	Autres impôts, taxes et versements assim			129 433,96	129 433,96			129 433,96	129 433,96		
4486	Autres charges à payer				1 800,00				1 800,00		1 800,00
	<b>Sous Total compte 448</b>				<b>1 800,00</b>				<b>1 800,00</b>		<b>1 800,00</b>
	<b>Sous Total compte 44</b>	<b>155 169,28</b>		<b>342 538,07</b>	<b>496 275,35</b>			<b>497 707,35</b>	<b>496 275,35</b>	<b>1 432,00</b>	
466	Excédents de versement		212,37	11 738,88	11 526,51			11 738,88	11 738,88		
46711	Autres comptes créditeurs		45,00	701 218,28	701 173,28			701 218,28	701 218,28		
	<b>Sous Total compte 4671</b>		<b>45,00</b>	<b>701 218,28</b>	<b>701 173,28</b>			<b>701 218,28</b>	<b>701 218,28</b>		
46721	Débiteurs divers - Amiable	2 997,84		89 543,26	92 540,61			92 541,10	92 540,61	0,49	
46726	Débiteurs divers - Contentieux			2 885,11	1 805,11			2 885,11	1 805,11	1 080,00	
	<b>Sous Total compte 4672</b>	<b>2 997,84</b>		<b>92 428,37</b>	<b>94 345,72</b>			<b>95 426,21</b>	<b>94 345,72</b>	<b>1 080,49</b>	
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece			1 960,00				1 960,00		1 960,00	
	<b>Sous Total compte 4675</b>			<b>1 960,00</b>				<b>1 960,00</b>		<b>1 960,00</b>	
	<b>Sous Total compte 467</b>	<b>2 997,84</b>	<b>45,00</b>	<b>795 606,65</b>	<b>795 519,00</b>			<b>798 604,49</b>	<b>795 564,00</b>	<b>3 040,49</b>	
	<b>Sous Total compte 46</b>	<b>2 997,84</b>	<b>257,37</b>	<b>807 345,53</b>	<b>807 045,51</b>			<b>810 343,37</b>	<b>807 302,88</b>	<b>3 040,49</b>	
4711	Versements des régisseurs			323 944,65	323 944,65			323 944,65	323 944,65		
4712	Virements réimputés			96,00	96,00			96,00	96,00		
47131	Versements sur contributions directes			3 446 916,00	3 446 916,00			3 446 916,00	3 446 916,00		
47132	Versements sur dotation globale de fonct			4 385 158,00	4 385 158,00			4 385 158,00	4 385 158,00		
47134	Subventions			189 141,28	189 141,28			189 141,28	189 141,28		
47138	Autres			3 844 502,34	3 844 502,34			3 844 502,34	3 844 502,34		
	<b>Sous Total compte 4713</b>			<b>11 865 717,62</b>	<b>11 865 717,62</b>			<b>11 865 717,62</b>	<b>11 865 717,62</b>		
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu			92,71	92,71			92,71	92,71		

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			294 239,30	294 239,30			294 239,30	294 239,30		
	<b>Sous Total compte 47141</b>			<b>294 332,01</b>	<b>294 332,01</b>			<b>294 332,01</b>	<b>294 332,01</b>		
	<b>Sous Total compte 4714</b>			<b>294 332,01</b>	<b>294 332,01</b>			<b>294 332,01</b>	<b>294 332,01</b>		
4718	Autres recettes à régulariser			110 934,01	110 934,01			110 934,01	110 934,01		
	<b>Sous Total compte 471</b>			<b>12 595 024,29</b>	<b>12 595 024,29</b>			<b>12 595 024,29</b>	<b>12 595 024,29</b>		
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			659 198,45	659 198,45			659 198,45	659 198,45		
47218	Autres dépenses			55 082,35	55 082,35			55 082,35	55 082,35		
	<b>Sous Total compte 4721</b>			<b>714 280,80</b>	<b>714 280,80</b>			<b>714 280,80</b>	<b>714 280,80</b>		
4722	Commissions bancaires en instance de man			5,55	5,55			5,55	5,55		
4728	Autres dépenses à régulariser			2 037,64	2 037,64			2 037,64	2 037,64		
	<b>Sous Total compte 472</b>			<b>716 323,99</b>	<b>716 323,99</b>			<b>716 323,99</b>	<b>716 323,99</b>		
	<b>Sous Total compte 47</b>			<b>13 311 348,28</b>	<b>13 311 348,28</b>			<b>13 311 348,28</b>	<b>13 311 348,28</b>		
4911	Dépréciations des comptes de redevables		15 100,68	10 464,19				10 464,19	15 100,68		4 636,49
	<b>Sous Total compte 491</b>		<b>15 100,68</b>	<b>10 464,19</b>				<b>10 464,19</b>	<b>15 100,68</b>		<b>4 636,49</b>
	<b>Sous Total compte 49</b>		<b>15 100,68</b>	<b>10 464,19</b>				<b>10 464,19</b>	<b>15 100,68</b>		<b>4 636,49</b>
	<b>Total classe 4</b>	<b>176 377,91</b>	<b>222 504,40</b>	<b>25 244 591,67</b>	<b>28 013 977,20</b>			<b>25 420 969,58</b>	<b>28 236 481,60</b>	<b>21 525,42</b>	<b>2 837 037,44</b>
515	Compte au Trésor	6 370 131,54		12 136 574,18	12 155 503,69			18 506 705,72	12 155 503,69	6 351 202,03	
	<b>Sous Total compte 51</b>	<b>6 370 131,54</b>		<b>12 136 574,18</b>	<b>12 155 503,69</b>			<b>18 506 705,72</b>	<b>12 155 503,69</b>	<b>6 351 202,03</b>	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	1 770,82			1 370,82			1 770,82	1 370,82	400,00	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	200,00						200,00		200,00	
	<b>Sous Total compte 541</b>	<b>1 970,82</b>			<b>1 370,82</b>			<b>1 970,82</b>	<b>1 370,82</b>	<b>600,00</b>	
	<b>Sous Total compte 54</b>	<b>1 970,82</b>			<b>1 370,82</b>			<b>1 970,82</b>	<b>1 370,82</b>	<b>600,00</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaires			554 520,77	554 520,77			554 520,77	554 520,77		
584	Encaissement par lecture optique			4 069,36	4 069,36			4 069,36	4 069,36		
586	Opérations financières entre le budget p			0,08	0,08			0,08	0,08		
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			3 687,46	3 687,46			3 687,46	3 687,46		
	<b>Sous Total compte 587</b>			<b>3 687,46</b>	<b>3 687,46</b>			<b>3 687,46</b>	<b>3 687,46</b>		
588	Autres virements internes			4 413,24	4 413,24			4 413,24	4 413,24		
	<b>Sous Total compte 58</b>			<b>566 690,91</b>	<b>566 690,91</b>			<b>566 690,91</b>	<b>566 690,91</b>		
	<b>Total classe 5</b>	<b>6 372 102,36</b>		<b>12 703 265,09</b>	<b>12 723 565,42</b>			<b>19 075 367,45</b>	<b>12 723 565,42</b>	<b>6 351 802,03</b>	
6028	Autres achats stockés et autres approvis					43 319,60		43 319,60		43 319,60	
	<b>Sous Total compte 602</b>					<b>43 319,60</b>		<b>43 319,60</b>		<b>43 319,60</b>	
6032	Variation des stocks des autres approvis						43 319,60		43 319,60		43 319,60
	<b>Sous Total compte 603</b>						<b>43 319,60</b>		<b>43 319,60</b>		<b>43 319,60</b>
60611	Eau et assainissement					72 740,86	6 367,81	72 740,86	6 367,81	66 373,05	
60612	Énergie - Électricité					266 199,62		266 199,62		266 199,62	
60613	Chauffage urbain					294 082,91		294 082,91		294 082,91	
	<b>Sous Total compte 6061</b>					<b>633 023,39</b>	<b>6 367,81</b>	<b>633 023,39</b>	<b>6 367,81</b>	<b>626 655,58</b>	
60622	Carburants					41 195,38		41 195,38		41 195,38	
60623	Alimentation					240 218,47	6 391,50	240 218,47	6 391,50	233 826,97	
60628	Autres fournitures non stockées					770,43	505,55	770,43	505,55	264,88	
	<b>Sous Total compte 6062</b>					<b>282 184,28</b>	<b>6 897,05</b>	<b>282 184,28</b>	<b>6 897,05</b>	<b>275 287,23</b>	
60631	Fournitures d'entretien					20 445,92	1 474,26	20 445,92	1 474,26	18 971,66	
60632	Fournitures de petit équipement					263 943,38	21 096,01	263 943,38	21 096,01	242 847,37	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60633	Fournitures de voirie					43 820,21	4 352,52	43 820,21	4 352,52	39 467,69	
60636	Habillement et Vêtements de travail					4 995,38		4 995,38		4 995,38	
	<b>Sous Total compte 6063</b>					<b>333 204,89</b>	<b>26 922,79</b>	<b>333 204,89</b>	<b>26 922,79</b>	<b>306 282,10</b>	
6064	Fournitures administratives					6 055,18		6 055,18		6 055,18	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth)					7 778,82		7 778,82		7 778,82	
60661	Médicaments					10,40		10,40		10,40	
60668	Autres produits pharmaceutiques					625,74		625,74		625,74	
	<b>Sous Total compte 6066</b>					<b>636,14</b>		<b>636,14</b>		<b>636,14</b>	
6067	Fournitures scolaires					33 133,78	921,21	33 133,78	921,21	32 212,57	
6068	Autres matières et fournitures.					41 905,96	13 898,34	41 905,96	13 898,34	28 007,62	
	<b>Sous Total compte 606</b>					<b>1 337 922,44</b>	<b>55 007,20</b>	<b>1 337 922,44</b>	<b>55 007,20</b>	<b>1 282 915,24</b>	
	<b>Sous Total compte 60</b>					<b>1 381 242,04</b>	<b>98 326,80</b>	<b>1 381 242,04</b>	<b>98 326,80</b>	<b>1 282 915,24</b>	
611	Contrats de prestations de services					9 302,80		9 302,80		9 302,80	
6132	Locations immobilières					11 117,06		11 117,06		11 117,06	
61351	Matériel roulant					32 002,39	1 749,37	32 002,39	1 749,37	30 253,02	
61358	Autres					128 292,37	479,71	128 292,37	479,71	127 812,66	
	<b>Sous Total compte 6135</b>					<b>160 294,76</b>	<b>2 229,08</b>	<b>160 294,76</b>	<b>2 229,08</b>	<b>158 065,68</b>	
	<b>Sous Total compte 613</b>					<b>171 411,82</b>	<b>2 229,08</b>	<b>171 411,82</b>	<b>2 229,08</b>	<b>169 182,74</b>	
61521	Terrains					5 456,40		5 456,40		5 456,40	
615221	Bâtiments publics					144 584,93	10 982,31	144 584,93	10 982,31	133 602,62	
615228	Autres bâtiments					2 266,60	637,80	2 266,60	637,80	1 628,80	
	<b>Sous Total compte 61522</b>					<b>146 851,53</b>	<b>11 620,11</b>	<b>146 851,53</b>	<b>11 620,11</b>	<b>135 231,42</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615231	Voiries					226 052,52	29 365,31	226 052,52	29 365,31	196 687,21	
615232	Réseaux					11 251,03		11 251,03		11 251,03	
	<b>Sous Total compte 61523</b>					<b>237 303,55</b>	<b>29 365,31</b>	<b>237 303,55</b>	<b>29 365,31</b>	<b>207 938,24</b>	
	<b>Sous Total compte 6152</b>					<b>389 611,48</b>	<b>40 985,42</b>	<b>389 611,48</b>	<b>40 985,42</b>	<b>348 626,06</b>	
61551	Matériel roulant					10 814,54		10 814,54		10 814,54	
61558	Autres biens mobiliers					146 372,97		146 372,97		146 372,97	
	<b>Sous Total compte 6155</b>					<b>157 187,51</b>		<b>157 187,51</b>		<b>157 187,51</b>	
6156	Maintenance					162 409,25	8 035,84	162 409,25	8 035,84	154 373,41	
	<b>Sous Total compte 615</b>					<b>709 208,24</b>	<b>49 021,26</b>	<b>709 208,24</b>	<b>49 021,26</b>	<b>660 186,98</b>	
6161	Multirisques					31 700,43	124,95	31 700,43	124,95	31 575,48	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					53 347,82		53 347,82		53 347,82	
6168	Autres					14 548,10		14 548,10		14 548,10	
	<b>Sous Total compte 616</b>					<b>99 596,35</b>	<b>124,95</b>	<b>99 596,35</b>	<b>124,95</b>	<b>99 471,40</b>	
617	Études et recherches					6 180,00	4 524,36	6 180,00	4 524,36	1 655,64	
6182	Documentation générale et technique					1 880,00		1 880,00		1 880,00	
6184	Versements à des organismes de formation					16 386,83	377,00	16 386,83	377,00	16 009,83	
6188	Autres frais divers					339 259,10	85 450,61	339 259,10	85 450,61	253 808,49	
	<b>Sous Total compte 618</b>					<b>357 525,93</b>	<b>85 827,61</b>	<b>357 525,93</b>	<b>85 827,61</b>	<b>271 698,32</b>	
	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>1 353 225,14</b>	<b>141 727,26</b>	<b>1 353 225,14</b>	<b>141 727,26</b>	<b>1 211 497,88</b>	
6218	Autre personnel extérieur					49 274,41		49 274,41		49 274,41	
	<b>Sous Total compte 621</b>					<b>49 274,41</b>		<b>49 274,41</b>		<b>49 274,41</b>	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					2 666,60		2 666,60		2 666,60	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62268	Autres honoraires, conseils...					25 543,43	819,00	25 543,43	819,00	24 724,43	
	<b>Sous Total compte 6226</b>					<b>28 210,03</b>	<b>819,00</b>	<b>28 210,03</b>	<b>819,00</b>	<b>27 391,03</b>	
6227	Frais d'actes et de contentieux					804,00		804,00		804,00	
6228	Divers					2 040,27		2 040,27		2 040,27	
	<b>Sous Total compte 622</b>					<b>31 054,30</b>	<b>819,00</b>	<b>31 054,30</b>	<b>819,00</b>	<b>30 235,30</b>	
6231	Annonces et insertions					6 742,98		6 742,98		6 742,98	
6232	Fêtes et cérémonies					92 205,42	1 130,00	92 205,42	1 130,00	91 075,42	
6236	Catalogues et imprimés					6 676,62		6 676,62		6 676,62	
	<b>Sous Total compte 623</b>					<b>105 625,02</b>	<b>1 130,00</b>	<b>105 625,02</b>	<b>1 130,00</b>	<b>104 495,02</b>	
6248	Divers					101 410,82	15 293,38	101 410,82	15 293,38	86 117,44	
	<b>Sous Total compte 624</b>					<b>101 410,82</b>	<b>15 293,38</b>	<b>101 410,82</b>	<b>15 293,38</b>	<b>86 117,44</b>	
6251	Voyages, déplacements et missions					638,37		638,37		638,37	
	<b>Sous Total compte 625</b>					<b>638,37</b>		<b>638,37</b>		<b>638,37</b>	
6261	Frais d'affranchissement					12 587,54		12 587,54		12 587,54	
6262	Frais de télécommunications					71 542,21	16 500,00	71 542,21	16 500,00	55 042,21	
	<b>Sous Total compte 626</b>					<b>84 129,75</b>	<b>16 500,00</b>	<b>84 129,75</b>	<b>16 500,00</b>	<b>67 629,75</b>	
627	Services bancaires et assimilés.					1 241,58	0,49	1 241,58	0,49	1 241,09	
6281	Concours divers (cotisations...)					14 460,25		14 460,25		14 460,25	
62876	Au GFP de rattachement					24 625,32		24 625,32		24 625,32	
	<b>Sous Total compte 6287</b>					<b>24 625,32</b>		<b>24 625,32</b>		<b>24 625,32</b>	
6288	Autres					5 311,00		5 311,00		5 311,00	
	<b>Sous Total compte 628</b>					<b>44 396,57</b>		<b>44 396,57</b>		<b>44 396,57</b>	
	<b>Sous Total compte 62</b>					<b>417 770,82</b>	<b>33 742,87</b>	<b>417 770,82</b>	<b>33 742,87</b>	<b>384 027,95</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6331	Versement mobilité					53 603,10		53 603,10		53 603,10	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					14 933,10		14 933,10		14 933,10	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					66 585,88		66 585,88		66 585,88	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					8 958,60		8 958,60		8 958,60	
	<b>Sous Total compte 633</b>					<b>144 080,68</b>		<b>144 080,68</b>		<b>144 080,68</b>	
63512	Taxes foncières					33 923,00	192,00	33 923,00	192,00	33 731,00	
	<b>Sous Total compte 6351</b>					<b>33 923,00</b>	<b>192,00</b>	<b>33 923,00</b>	<b>192,00</b>	<b>33 731,00</b>	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					1 800,00		1 800,00		1 800,00	
	<b>Sous Total compte 635</b>					<b>35 723,00</b>	<b>192,00</b>	<b>35 723,00</b>	<b>192,00</b>	<b>35 531,00</b>	
	<b>Sous Total compte 63</b>					<b>179 803,68</b>	<b>192,00</b>	<b>179 803,68</b>	<b>192,00</b>	<b>179 611,68</b>	
64111	Rémunération principale					2 572 491,85		2 572 491,85		2 572 491,85	
64112	Supplément familial de traitement et ind					44 579,50		44 579,50		44 579,50	
64113	NBI					24 389,50		24 389,50		24 389,50	
64116	Indemnités de licenciement					10 039,33		10 039,33		10 039,33	
64118	Autres indemnités.					691 556,69		691 556,69		691 556,69	
	<b>Sous Total compte 6411</b>					<b>3 343 056,87</b>		<b>3 343 056,87</b>		<b>3 343 056,87</b>	
64131	Rémunérations					397 410,42		397 410,42		397 410,42	
64132	Supplément familial de traitement et ind					12 434,44		12 434,44		12 434,44	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					151,13		151,13		151,13	
64138	Primes et autres indemnités					25 752,37		25 752,37		25 752,37	
	<b>Sous Total compte 6413</b>					<b>435 748,36</b>		<b>435 748,36</b>		<b>435 748,36</b>	
6415	Congés payés					2 948,53		2 948,53		2 948,53	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						228 945,20		228 945,20		228 945,20
	<b>Sous Total compte 641</b>					<b>3 781 753,76</b>	<b>228 945,20</b>	<b>3 781 753,76</b>	<b>228 945,20</b>	<b>3 552 808,56</b>	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					541 926,02		541 926,02		541 926,02	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					881 908,26		881 908,26		881 908,26	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					17 557,57		17 557,57		17 557,57	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					317 741,06		317 741,06		317 741,06	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					13 078,00	6 539,00	13 078,00	6 539,00	6 539,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					38 528,42		38 528,42		38 528,42	
	<b>Sous Total compte 645</b>					<b>1 810 739,33</b>	<b>6 539,00</b>	<b>1 810 739,33</b>	<b>6 539,00</b>	<b>1 804 200,33</b>	
64731	Versées directement					3 909,92		3 909,92		3 909,92	
	<b>Sous Total compte 6473</b>					<b>3 909,92</b>		<b>3 909,92</b>		<b>3 909,92</b>	
6474	Versements aux oeuvres sociales					38 870,00		38 870,00		38 870,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie					17 478,00		17 478,00		17 478,00	
	<b>Sous Total compte 647</b>					<b>60 257,92</b>		<b>60 257,92</b>		<b>60 257,92</b>	
	<b>Sous Total compte 64</b>					<b>5 652 751,01</b>	<b>235 484,20</b>	<b>5 652 751,01</b>	<b>235 484,20</b>	<b>5 417 266,81</b>	
65131	Bourses					24 975,00		24 975,00		24 975,00	
65132	Prix					8 811,82		8 811,82		8 811,82	
	<b>Sous Total compte 6513</b>					<b>33 786,82</b>		<b>33 786,82</b>		<b>33 786,82</b>	
	<b>Sous Total compte 651</b>					<b>33 786,82</b>		<b>33 786,82</b>		<b>33 786,82</b>	
65211	Frais de scolarité					630,00		630,00		630,00	
	<b>Sous Total compte 6521</b>					<b>630,00</b>		<b>630,00</b>		<b>630,00</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 652</b>					<b>630,00</b>		<b>630,00</b>		<b>630,00</b>	
65311	Indemnités de fonction					108 764,04		108 764,04		108 764,04	
65313	Cotisations de retraite					4 792,80		4 792,80		4 792,80	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					8 285,40		8 285,40		8 285,40	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					54,26		54,26		54,26	
	<b>Sous Total compte 65317</b>					<b>54,26</b>		<b>54,26</b>		<b>54,26</b>	
	<b>Sous Total compte 6531</b>					<b>121 896,50</b>		<b>121 896,50</b>		<b>121 896,50</b>	
	<b>Sous Total compte 653</b>					<b>121 896,50</b>		<b>121 896,50</b>		<b>121 896,50</b>	
6541	Créances admises en non-valeur					2 275,36		2 275,36		2 275,36	
6542	Créances éteintes					1 412,10		1 412,10		1 412,10	
	<b>Sous Total compte 654</b>					<b>3 687,46</b>		<b>3 687,46</b>		<b>3 687,46</b>	
6558	Autres contributions obligatoires					8 994,59		8 994,59		8 994,59	
	<b>Sous Total compte 655</b>					<b>8 994,59</b>		<b>8 994,59</b>		<b>8 994,59</b>	
6568	Autres participations					1 325,00		1 325,00		1 325,00	
	<b>Sous Total compte 656</b>					<b>1 325,00</b>		<b>1 325,00</b>		<b>1 325,00</b>	
657363	CCAS/CIAS					100 000,00		100 000,00		100 000,00	
657364	Caisse des écoles					1 520,00		1 520,00		1 520,00	
	<b>Sous Total compte 65736</b>					<b>101 520,00</b>		<b>101 520,00</b>		<b>101 520,00</b>	
	<b>Sous Total compte 6573</b>					<b>101 520,00</b>		<b>101 520,00</b>		<b>101 520,00</b>	
65748	Autres personnes de droit privé					533 907,00		533 907,00		533 907,00	
	<b>Sous Total compte 6574</b>					<b>533 907,00</b>		<b>533 907,00</b>		<b>533 907,00</b>	
	<b>Sous Total compte 657</b>					<b>635 427,00</b>		<b>635 427,00</b>		<b>635 427,00</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					12 500,00		12 500,00		12 500,00	
65818	Autres					7 440,60	241,17	7 440,60	241,17	7 199,43	
	<b>Sous Total compte 6581</b>					<b>19 940,60</b>	<b>241,17</b>	<b>19 940,60</b>	<b>241,17</b>	<b>19 699,43</b>	
65888	Autres					911,42		911,42		911,42	
	<b>Sous Total compte 6588</b>					<b>911,42</b>		<b>911,42</b>		<b>911,42</b>	
	<b>Sous Total compte 658</b>					<b>20 852,02</b>	<b>241,17</b>	<b>20 852,02</b>	<b>241,17</b>	<b>20 610,85</b>	
	<b>Sous Total compte 65</b>					<b>826 599,39</b>	<b>241,17</b>	<b>826 599,39</b>	<b>241,17</b>	<b>826 358,22</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					83 009,90		83 009,90		83 009,90	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					7 160,40	8 637,57	7 160,40	8 637,57		1 477,17
	<b>Sous Total compte 6611</b>					<b>90 170,30</b>	<b>8 637,57</b>	<b>90 170,30</b>	<b>8 637,57</b>	<b>81 532,73</b>	
	<b>Sous Total compte 661</b>					<b>90 170,30</b>	<b>8 637,57</b>	<b>90 170,30</b>	<b>8 637,57</b>	<b>81 532,73</b>	
	<b>Sous Total compte 66</b>					<b>90 170,30</b>	<b>8 637,57</b>	<b>90 170,30</b>	<b>8 637,57</b>	<b>81 532,73</b>	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					2 940,00		2 940,00		2 940,00	
	<b>Sous Total compte 67</b>					<b>2 940,00</b>		<b>2 940,00</b>		<b>2 940,00</b>	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					319 826,02	13 553,48	319 826,02	13 553,48	306 272,54	
	<b>Sous Total compte 681</b>					<b>319 826,02</b>	<b>13 553,48</b>	<b>319 826,02</b>	<b>13 553,48</b>	<b>306 272,54</b>	
	<b>Sous Total compte 68</b>					<b>319 826,02</b>	<b>13 553,48</b>	<b>319 826,02</b>	<b>13 553,48</b>	<b>306 272,54</b>	
	<b>Total classe 6</b>					<b>10 224 328,40</b>	<b>531 905,35</b>	<b>10 224 328,40</b>	<b>531 905,35</b>	<b>9 966 165,02</b>	<b>273 741,97</b>
70311	Concession dans les cimetières (produit)						10 280,00		10 280,00		10 280,00
	<b>Sous Total compte 7031</b>						<b>10 280,00</b>		<b>10 280,00</b>		<b>10 280,00</b>
70323	Redevance d'occupation du domaine public						44 564,82		44 564,82		44 564,82
	<b>Sous Total compte 7032</b>						<b>44 564,82</b>		<b>44 564,82</b>		<b>44 564,82</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 703</b>						<b>54 844,82</b>		<b>54 844,82</b>		<b>54 844,82</b>
7062	Redevances et droits des services à cara						6 551,60		6 551,60		6 551,60
70632	A caractère de loisirs						102 057,40		102 057,40		102 057,40
	<b>Sous Total compte 7063</b>						<b>102 057,40</b>		<b>102 057,40</b>		<b>102 057,40</b>
7067	Redevances et droits des services périsc					413,80	189 820,21	413,80	189 820,21		189 406,41
	<b>Sous Total compte 706</b>					<b>413,80</b>	<b>298 429,21</b>	<b>413,80</b>	<b>298 429,21</b>		<b>298 015,41</b>
7081	Produits des services exploités dans l'i						555,00		555,00		555,00
70848	aux autres organismes						14 400,00		14 400,00		14 400,00
	<b>Sous Total compte 7084</b>						<b>14 400,00</b>		<b>14 400,00</b>		<b>14 400,00</b>
7088	Autres produits d'activités annexes (abo						915,00		915,00		915,00
	<b>Sous Total compte 708</b>						<b>15 870,00</b>		<b>15 870,00</b>		<b>15 870,00</b>
	<b>Sous Total compte 70</b>					<b>413,80</b>	<b>369 144,03</b>	<b>413,80</b>	<b>369 144,03</b>		<b>368 730,23</b>
722	Immobilisations corporelles						138 663,43		138 663,43		138 663,43
	<b>Sous Total compte 72</b>						<b>138 663,43</b>		<b>138 663,43</b>		<b>138 663,43</b>
73111	Impôts directs locaux						3 430 566,00		3 430 566,00		3 430 566,00
73118	Autres contributions directes						6 645,00		6 645,00		6 645,00
	<b>Sous Total compte 7311</b>						<b>3 437 211,00</b>		<b>3 437 211,00</b>		<b>3 437 211,00</b>
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						140 872,00		140 872,00		140 872,00
	<b>Sous Total compte 7312</b>						<b>140 872,00</b>		<b>140 872,00</b>		<b>140 872,00</b>
73132	Taxe sur les pylônes électriques					768,00	10 473,00	768,00	10 473,00		9 705,00
	<b>Sous Total compte 7313</b>					<b>768,00</b>	<b>10 473,00</b>	<b>768,00</b>	<b>10 473,00</b>		<b>9 705,00</b>
73141	Accise sur l'électricité						109 019,02		109 019,02		109 019,02

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 7314</b>						109 019,02		109 019,02		109 019,02
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure						2 706,00		2 706,00		2 706,00
	<b>Sous Total compte 7317</b>						2 706,00		2 706,00		2 706,00
	<b>Sous Total compte 731</b>					768,00	3 700 281,02	768,00	3 700 281,02		3 699 513,02
73211	Attribution de compensation						1 596 827,62		1 596 827,62		1 596 827,62
73212	Dotation de solidarité communautaire						59 352,00		59 352,00		59 352,00
	<b>Sous Total compte 7321</b>						1 656 179,62		1 656 179,62		1 656 179,62
73221	FNGIR						1 633,00		1 633,00		1 633,00
732221	Fonds de péréquation des ressources comm						157 494,00		157 494,00		157 494,00
	<b>Sous Total compte 73222</b>						157 494,00		157 494,00		157 494,00
	<b>Sous Total compte 7322</b>						159 127,00		159 127,00		159 127,00
	<b>Sous Total compte 732</b>						1 815 306,62		1 815 306,62		1 815 306,62
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les					11 194,00		11 194,00		11 194,00	
	<b>Sous Total compte 739111</b>					11 194,00		11 194,00		11 194,00	
	<b>Sous Total compte 73911</b>					11 194,00		11 194,00		11 194,00	
	<b>Sous Total compte 7391</b>					11 194,00		11 194,00		11 194,00	
739215	Reversements conventionnels de fiscalité					1 244,47		1 244,47		1 244,47	
	<b>Sous Total compte 73921</b>					1 244,47		1 244,47		1 244,47	
	<b>Sous Total compte 7392</b>					1 244,47		1 244,47		1 244,47	
	<b>Sous Total compte 739</b>					12 438,47		12 438,47		12 438,47	
	<b>Sous Total compte 73</b>					13 206,47	5 515 587,64	13 206,47	5 515 587,64		5 502 381,17

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74111	Dotation forfaitaire des communes					281 502,00	1 440 391,00	281 502,00	1 440 391,00		1 158 889,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des						458 999,00		458 999,00		458 999,00
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des						2 359 081,00		2 359 081,00		2 359 081,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)						250 532,00		250 532,00		250 532,00
	<b>Sous Total compte 74112</b>						<b>3 068 612,00</b>		<b>3 068 612,00</b>		<b>3 068 612,00</b>
	<b>Sous Total compte 7411</b>					<b>281 502,00</b>	<b>4 509 003,00</b>	<b>281 502,00</b>	<b>4 509 003,00</b>		<b>4 227 501,00</b>
	<b>Sous Total compte 741</b>					<b>281 502,00</b>	<b>4 509 003,00</b>	<b>281 502,00</b>	<b>4 509 003,00</b>		<b>4 227 501,00</b>
742	Dotations aux élus locaux						163,00		163,00		163,00
744	FCTVA						18 390,30		18 390,30		18 390,30
74718	Autres						82 425,29		82 425,29		82 425,29
	<b>Sous Total compte 7471</b>						<b>82 425,29</b>		<b>82 425,29</b>		<b>82 425,29</b>
7473	Départements						9 700,00		9 700,00		9 700,00
74751	GFP de rattachement						12 901,00		12 901,00		12 901,00
74758	Autres groupements						1 123,00		1 123,00		1 123,00
	<b>Sous Total compte 7475</b>						<b>14 024,00</b>		<b>14 024,00</b>		<b>14 024,00</b>
747818	Autres						106 584,50		106 584,50		106 584,50
	<b>Sous Total compte 74781</b>						<b>106 584,50</b>		<b>106 584,50</b>		<b>106 584,50</b>
747888	Autres						46 508,83		46 508,83		46 508,83
	<b>Sous Total compte 74788</b>						<b>46 508,83</b>		<b>46 508,83</b>		<b>46 508,83</b>
	<b>Sous Total compte 7478</b>						<b>153 093,33</b>		<b>153 093,33</b>		<b>153 093,33</b>
	<b>Sous Total compte 747</b>						<b>259 242,62</b>		<b>259 242,62</b>		<b>259 242,62</b>
74833	État - Compensation au titre des exonéra						510 485,00		510 485,00		510 485,00

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74834	État - compensation au titre des exonéra						3 232,00		3 232,00		3 232,00
748372	Dotation politique de la ville (DPV)						28 500,00		28 500,00		28 500,00
	<b>Sous Total compte 74837</b>						<b>28 500,00</b>		<b>28 500,00</b>		<b>28 500,00</b>
	<b>Sous Total compte 7483</b>						<b>542 217,00</b>		<b>542 217,00</b>		<b>542 217,00</b>
	<b>Sous Total compte 748</b>						<b>542 217,00</b>		<b>542 217,00</b>		<b>542 217,00</b>
	<b>Sous Total compte 74</b>					<b>281 502,00</b>	<b>5 329 015,92</b>	<b>281 502,00</b>	<b>5 329 015,92</b>		<b>5 047 513,92</b>
752	Revenus des immeubles					480,00	100 905,03	480,00	100 905,03		100 425,03
757341	Communes membres du GFP					535,50	535,50	535,50	535,50		
	<b>Sous Total compte 75734</b>					<b>535,50</b>	<b>535,50</b>	<b>535,50</b>	<b>535,50</b>		
757351	GFP de rattachement						535,50		535,50		535,50
	<b>Sous Total compte 75735</b>						<b>535,50</b>		<b>535,50</b>		<b>535,50</b>
	<b>Sous Total compte 7573</b>					<b>535,50</b>	<b>1 071,00</b>	<b>535,50</b>	<b>1 071,00</b>		<b>535,50</b>
	<b>Sous Total compte 757</b>					<b>535,50</b>	<b>1 071,00</b>	<b>535,50</b>	<b>1 071,00</b>		<b>535,50</b>
75813	Redevances versées par les fermiers et c						658,77		658,77		658,77
	<b>Sous Total compte 7581</b>						<b>658,77</b>		<b>658,77</b>		<b>658,77</b>
7584	Recouvrement sur créances admises en non						73,00		73,00		73,00
75888	Autres						2 145,97		2 145,97		2 145,97
	<b>Sous Total compte 7588</b>						<b>2 145,97</b>		<b>2 145,97</b>		<b>2 145,97</b>
	<b>Sous Total compte 758</b>						<b>2 877,74</b>		<b>2 877,74</b>		<b>2 877,74</b>
	<b>Sous Total compte 75</b>					<b>1 015,50</b>	<b>104 853,77</b>	<b>1 015,50</b>	<b>104 853,77</b>		<b>103 838,27</b>
764	Revenus des valeurs mobilières de placem						16,17		16,17		16,17
	<b>Sous Total compte 76</b>						<b>16,17</b>		<b>16,17</b>		<b>16,17</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						2 027,02		2 027,02		2 027,02
777	Recettes et quote-part des subventions d						2 853,50		2 853,50		2 853,50
	<b>Sous Total compte 77</b>						<b>4 880,52</b>		<b>4 880,52</b>		<b>4 880,52</b>
7811	Reprises sur amortissements des immobili						9 172,00		9 172,00		9 172,00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						10 464,19		10 464,19		10 464,19
	<b>Sous Total compte 781</b>						<b>19 636,19</b>		<b>19 636,19</b>		<b>19 636,19</b>
	<b>Sous Total compte 78</b>						<b>19 636,19</b>		<b>19 636,19</b>		<b>19 636,19</b>
	<b>Total classe 7</b>					<b>296 137,77</b>	<b>11 481 797,67</b>	<b>296 137,77</b>	<b>11 481 797,67</b>	<b>12 438,47</b>	<b>11 198 098,37</b>
	<b>Total général</b>	<b>86 906 095,11</b>	<b>86 906 095,11</b>	<b>43 730 217,91</b>	<b>42 949 399,14</b>	<b>15 843 916,91</b>	<b>16 624 735,68</b>	<b>146 480 229,93</b>	<b>146 480 229,93</b>	<b>101 403 358,20</b>	<b>101 403 358,20</b>

## État des Contrôles du Compte Financier

Envoyé en préfecture le 01/04/2026  
Reçu en préfecture le 01/04/2026  
Publié le  
ID : 062-216205633-20260330-D2026\_028-DE

Exercice 2025  
S<sup>2</sup>LO

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Date d'édition : 13/03/2026

**Comptable(s)**

M PATRICK THIERY

du 01/01/2025

**Ayant exercé au cours de la gestion**

au 13/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**MONCHIET Frederic (1013504302-0), Inspecteur des Finances Publiques****A DDFiP DU PAS-DE-CALAIS, le 19/03/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

**THIERY Patrick (1013803418-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe****A LENS, le 19/03/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

**A , le**

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>579 780,10</b>	<b>137 298,05</b>	<b>0,00</b>	<b>15 184,56</b>	<b>229 414,83</b>	<b>3 778 742,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	579 780,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	2 226,41	0,00	0,00	0,00	2 102,40	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	135 071,64	0,00	15 184,56	229 414,83	266 822,12	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 509 817,86	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>3 525 707,86</b>	<b>302 686,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 505,00</b>	<b>257 383,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 525 707,86	302 686,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	11 505,00	257 383,09	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>219 122,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 213,12</b>		<b>5 088 755,99</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		579 780,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		4 328,81
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	219 122,95	0,00	0,00	129 213,12		994 829,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		3 509 817,86
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>61 434,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 038,00</b>		<b>4 220 754,30</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		3 828 394,15
13	Subventions d'investissement	61 434,06	0,00	0,00	62 038,00		392 360,15
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>81 534,45</b>	<b>5 634 807,60</b>	<b>0,00</b>	<b>218 889,23</b>	<b>1 550 472,61</b>	<b>1 166 395,87</b>	<b>373 097,03</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	1 183 751,43	0,00	29 623,31	432 360,52	569 972,99	58 533,36	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 761 831,60	0,00	189 265,92	1 083 349,65	590 700,09	205 611,50	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	12 438,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,72	676 786,10	0,00	0,00	34 762,44	5 685,79	108 952,17	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	81 532,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>31,52</b>	<b>10 637 946,80</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>169 009,80</b>	<b>244 219,60</b>	<b>91 486,95</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	268 269,41	0,00	0,00	3 995,39	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	30,00	68 339,88	0,00	0,00	155 040,91	109 427,00	34 462,50	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	1 815 306,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	3 644 023,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	4 787 832,50	0,00	500,00	9 438,00	134 602,60	41 640,82	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1,52	41 857,34	0,00	0,00	535,50	0,00	15 383,63	0,00
76	Produits financiers	0,00	16,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 837,02	0,00	0,00	0,00	190,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	10 464,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>447 620,41</b>	<b>12 851,09</b>	<b>502,32</b>	<b>184 683,17</b>		<b>9 670 853,78</b>
011	Charges à caractère général	0,00	444 547,41	12 851,09	502,32	175 874,83		2 908 017,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	8 808,34		5 839 567,10
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 438,47
65	Autres charges de gestion courante	0,00	170,00	0,00	0,00	0,00		826 358,22
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		81 532,73
67	Charges spécifiques	0,00	2 903,00	0,00	0,00	0,00		2 940,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>74 560,28</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 919,29</b>		<b>11 319 674,24</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		272 264,80
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	1 429,94		368 730,23
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 815 306,62
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	55 489,35		3 699 513,02
74	Dotations et participations	0,00	28 500,00	45 000,00	0,00	0,00		5 047 513,92
75	Autres produits de gestion courante	0,00	46 060,28	0,00	0,00	0,00		103 838,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16,17
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 027,02
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 464,19

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A3

## 1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	8 336 754,34	5 309 897,26	523 342,55	2 503 514,53
RECETTES	8 336 754,34	4 597 479,18	0,00	3 739 275,16
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	13 477 831,33	9 977 126,32	0,00	3 500 705,01
RECETTES	13 477 831,33	11 470 363,17	0,00	2 007 468,16

(1) Y compris les rattachements.

## 2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

## 3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	8 336 754,34	5 309 897,26	523 342,55	2 503 514,53
RECETTES	8 336 754,34	4 597 479,18	0,00	3 739 275,16
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	13 477 831,33	9 977 126,32	0,00	3 500 705,01
RECETTES	13 477 831,33	11 470 363,17	0,00	2 007 468,16

(1) Y compris les rattachements.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****A3****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	8 336 754,34	5 309 897,26	523 342,55	2 503 514,53
RECETTES	8 336 754,34	4 597 479,18	0,00	3 739 275,16
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	13 477 831,33	9 977 126,32	0,00	3 500 705,01
RECETTES	13 477 831,33	11 470 363,17	0,00	2 007 468,16
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>21 814 585,67</b>	<b>15 287 023,58</b>	<b>523 342,55</b>	<b>6 004 219,54</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>21 814 585,67</b>	<b>16 067 842,35</b>	<b>0,00</b>	<b>5 746 743,32</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

## DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					7 400 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					7 400 000,00									
10001378466	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE			20/02/2020	800 000,00	F	EURIBOR	0,600	0,600	EUR	T	P	N	A-1
3050692	C.FONCIER	04/08/2014		04/11/2014	1 500 000,00	F		2,890	2,890	EUR	T	P	N	A-1
EMPSG2024	SOCIETE GENERALE	13/09/2024		02/03/2025	1 500 000,00	F	EURIBOR	3,420	3,420	EUR	T	C	N	A-1
MON276481	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	31/10/2011		01/02/2012	1 000 000,00	F	EONIA	4,600	4,600	EUR	T	P	N	A-1
MON514470	LA BANQUE POSTALE	26/05/2017		01/09/2017	1 400 000,00	F		0,980	0,980	EUR	T	P	N	A-1
MON520424	LA BANQUE POSTALE	02/05/2018		01/09/2018	1 200 000,00	F		1,310	1,310	EUR	T	P	N	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					71 831,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					71 831,00									
PRET15744/2021AVANCE	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE	26/09/2018		24/11/2023	71 831,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>7 471 831,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

## IV – ANNEXES

## B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		2 946 213,04					576 188,55	83 009,90	0,00	7 160,40
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 946 213,04					576 188,55	83 009,90	0,00	7 160,40
10001378466	N	0,00	A-1	325 766,78	3,99	F	EURIBOR	0,600	80 228,29	2 255,67	0,00	217,18
3050692	N	0,00	A-1	437 741,27	3,84	F		2,930	108 965,38	14 626,00	0,00	1 967,89
EMPSG2024	N	0,00	A-1	1 425 000,00	19,00	F	EURIBOR	3,420	75 000,00	51 034,60	0,00	3 790,50
MON276481	N	0,00	A-1	66 666,48	0,99	F	EONIA	4,600	66 666,68	5 049,35	0,00	513,76
MON514470	N	0,00	A-1	218 834,70	1,66	F		0,990	144 114,95	3 028,37	0,00	172,76
MON520424	N	0,00	A-1	472 203,81	4,33	F		1,330	101 213,25	7 015,91	0,00	498,31
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		61 056,35					3 591,55	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		61 056,35					3 591,55	0,00	0,00	0,00
PRET15744/2021AVANCE	N	0,00	A-1	61 056,35	17,00	F		0,000	3 591,55	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Capital	Annuité	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)  Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00				0,00		0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00		0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>3 007 269,39</b>				<b>579 780,10</b>		<b>83 009,90</b>	<b>0,00</b>	<b>7 160,40</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

## REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-D2026\_028-DE

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

## TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 007 269,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

## DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

## B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT**

**B1.6**

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N**

**B1.7**

**EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial			Contrat renégocié	Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
<b>Total</b>											<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.8

## DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.9

## AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement, aménagement de bâtiments	15	18/10/2022
L	Autres	5	18/10/2022
L	Autres	7	18/10/2022
L	Autres	8	18/10/2022
L	Autres	10	18/10/2022
L	Autres	15	18/10/2022
L	Autres	22	18/10/2022
L	Autres	25	18/10/2022
L	Autres agencements, aménagements de terrains	20	18/10/2022
L	Camions et véhicules industriels	8	18/10/2022
L	Equipements de cuisines	10	18/10/2022
L	Equipements de garages et ateliers	10	18/10/2022
L	Equipements sportifs	10	18/10/2022
L	IMMO.INCORPORELLES	5	18/10/2022
L	INST.ELECT.ET TEL.	15	18/10/2022
L	Installations de voirie	30	18/10/2022
L	Installations et appareils de chauffage	15	18/10/2022
L	Logiciels	2	18/10/2022
L	Matériels classiques	10	18/10/2022
L	Matériels de bureau électrique	7	18/10/2022
L	Matériels informatiques	5	18/10/2022
L	Mobilier	15	18/10/2022
L	Voitures	8	18/10/2022

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

B3

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		15 100,68	0,00	10 464,19	4 636,49
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		15 100,68	0,00	10 464,19	4 636,49
PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES	31/12/2025	15 100,68	0,00	10 464,19	4 636,49
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>15 100,68</b>	<b>0,00</b>	<b>10 464,19</b>	<b>4 636,49</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

5210

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant de l'exercice	Montant des provisions constituées au 31/12/N
		A	B	C	D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>15 100,68</b>	<b>0,00</b>	<b>10 464,19</b>	<b>4 636,49</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

**B4**

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****B5****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

B6

## Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	18 496 938,24	9 673 756,69	898 442,71
8016	Contrats de crédit-bail (2)	184 997,26	43 144,83	37 923,63
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>18 496 938,24</b>	<b>9 673 756,69</b>										<b>317 244,11</b>	<b>581 198,60</b>	
	P		SIA C0428213-PLA 93 40 RUE LECLERC solde 2029	C.D.C.	35 840,76	7 564,83	4,23	A	F	3,550	F		4,300	A-1	EUR	495,38	1 742,87	
	P		LTO C0863050-PLA 02 TR SOCIAL CONSTRUCTION CENTRE VILLE 4?T 50% solde 2030	C.D.C.	85 151,39	19 795,39	5,73	A	F	3,800	F		3,800	A-1	EUR	649,82	3 358,84	
	P		LOGIS C0265393-APLCD11 PLACDALLON 100% solde 2026	C.D.C.	3 994,16	235,44	1,14	A	F	4,940	F		4,940	A-1	EUR	70,45	223,59	
	P		LOGIS C0884335-RARSC01 REAM AN RD 82% solde 2025	C.D.C.	817 741,54	0,00	0,00	A	F	4,300	F		3,000	A-1	EUR	1 204,75	40 158,21	
	P		LOGIS C0221785-APL8811 PLAFON ALL 100% solde 2031	C.D.C.	1 862 698,32	454 472,26	6,89	A	F	4,800	F		3,000	A-1	EUR	15 822,22	72 934,75	
	P		LOGIS C0857894-PLA9003 PLA TS 39 RUE FLORENT EVRARD 100% solde 2030	C.D.C.	44 530,36	10 246,73	5,56	A	F	3,800	F		3,800	A-1	EUR	542,77	2 131,06	

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216205633-20260330-D2026\_028-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
	P	SIA C0221746-APLCD14 PLAALL3ANS 28 LOGTS PLA CITE 7 solde 2026	C.D.C.	1 370 531,91	81 207,62	1,47	A	F	3,450	F	3,550	A-1	EUR	23 656,70	77 120,24			
	P	PDCH C1040968 C0885999-PLA9004 PLA TS 67 RUE DE LA GARONNE 100% solde 2032 RACH 1040968	C.D.C.	25 587,65	8 162,20	7,15	A	F	3,800	F	3,800	A-1	EUR	275,89	1 015,44			
	P	PDCH C1040969 C0886000-PLA9004 PLA TS 18 RUE DU LOT-C0886000 100% solde 2032 RACH 1040969	C.D.C.	34 477,26	10 997,98	7,15	A	F	3,800	F	3,800	A-1	EUR	371,75	1 368,21			
	P	PDCH C1040967 C0865369-PLA9004 PLA TS BLD DU RHIN (20% 620 924e85)solde 2031 RACH 1040967	C.D.C.	124 184,97	33 730,22	6,65	A	F	3,800	F	3,800	A-1	EUR	1 149,01	4 948,66			
	P	PDCH C1040966 C0439612-APL8816 PLA88 ALL 3ANS (20% 507655e23)solde 2031 RACH PDCH	C.D.C.	105 976,31	29 932,42	6,07	A	F	4,300	F	5,800	A-1	EUR	2 412,87	4 670,51			
	P	PDCH C0256866-APLCD11 PLACDALLON solde 2025	C.D.C.	46 862,83	0,00	0,00	A	F	4,020	F	4,020	A-1	EUR	348,40	2 748,58			
	P	PDCH C0422158-APL9011 PLA9001ALL solde 2028	C.D.C.	45 094,42	7 891,26	3,90	A	F	4,800	F	4,870	A-1	EUR	814,81	2 370,19			

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216205633-20260330-D2026\_028-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
	P	LTO C1139050 C0418566-APL88 11 PLA8801A04 ALL DE 3 ANS solde 2028	C.D.C.	791 012,22	267 707,78	8,56	A	F	5,800	F	2,950	A-1	EUR	8 747,67	28 823,30			
	P	LTO C0852055-PLATS 02 PLA TRES SOCIAL CONSTRUCTION 50% solde 2030	C.D.C.	32 959,48	5 904,38	5,15	A	F	4,300	F	4,360	A-1	EUR	441,11	1 534,97			
	P	LTO C1148884 046003-PLA88 08 PLA FONGIBLE SANS PREF.100% solde 2028	C.D.C.	509 057,76	20 726,78	3,48	A	F	4,800	F	4,870	A-1	EUR	6 395,61	32 930,92			
	P	LTO C0880232-PLATS 02 PLA TRES SOCIAL CONST.50% solde 2031	C.D.C.	93 695,17	23 897,12	6,73	A	F	3,800	F	3,850	A-1	EUR	1 214,95	4 072,65			
	P	LTO C1148999 0470909-PLA88 08 PLA FONGIBLE SANS PREF.80% solde 2027	C.D.C.	151 125,61	11 837,01	4,31	A	F	3,800	F	2,950	A-1	EUR	617,73	9 298,85			
	P	LTO C1148913 0852052-PLA88 08 FONGIBLE SANS PREF.50% solde 2027	C.D.C.	341 600,14	31 968,31	5,15	A	F	4,800	F	2,450	A-1	EUR	1 190,04	21 232,51			
	P	LTO C0470913-PLA90 03 TRES SOCIAL CENTRE VILLE solde 2029	C.D.C.	41 673,46	5 286,51	4,31	A	F	4,300	F	4,360	A-1	EUR	474,29	2 024,24			
	P	LTO C1148884 0859046-PLA90 03 TRES SOCIAL CENTRE VILLE 4T 50% solde 2027	C.D.C.	910 610,83	107 396,74	5,48	A	F	4,300	F	2,950	A-1	EUR	4 783,24	56 006,39			

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
	P	LTO C1149221 0880226-PLA96 02 FONGIBLE SANS PREF.50% solde 2028	C.D.C.	221 340,73	44 219,11	6,73	A	F	4,300	F	2,450	A-1	EUR	1 276,18	12 252,08			
	P	PDCH C1040970 C0945485 - PLUS01 PLUS PREF 20%solde 2037 RACH 0945485	C.D.C.	188 524,19	94 017,40	12,90	A	F	4,200	F	4,260	A-1	EUR	3 356,34	6 056,59			
	P	HLI C9900016 20.123?27 sur 32 928?99 13 rue voltaire s2029	C.C.I.	20 123,27	4 351,49	4,96	A	F	1,000	F	1,010	A-1	EUR	54,12	1 061,00			
	P	LTO C1111270 ACQU RUE BASLY 50 % de 661203 ? SOLDE 2058	C.D.C.	330 601,50	263 193,35	33,49	A	F	4,300	F	2,550	A-1	EUR	6 938,33	5 021,04			
	P	LTO C1110586 CONST 3 LOGTS RUE BASLY 50% de 237066 ?	C.D.C.	118 533,00	82 456,80	23,49	A	F	3,300	F	1,550	A-1	EUR	1 353,30	2 752,79			
	P	LTO C1111267 CONST 29 LOGTS RUE BASLY solde 2048	C.D.C.	1 248 000,00	972 074,81	23,49	A	F	4,300	F	2,550	A-1	EUR	45 811,91	21 810,93			
	P	LTO C1110587 RUE BASLY 50% de 67 798 ?	C.D.C.	33 898,50	28 958,36	33,49	A	F	3,300	F	1,550	A-1	EUR	1 026,00	387,43			
	P	LTO C1151415 RUE DUTOUQUET ET BD DE LA LOIRE 50% de 456.482 ? ex 1114646 S2058	C.D.C.	228 241,00	179 005,30	32,99	A	F	5,000	F	2,050	A-1	EUR	3 711,49	3 735,32			
	P	LTO C1151424 RUE DUTOUQUET BD LOIRE - 50% 1220 000? ex 1114645 S2048 13logts	C.D.C.	610 000,00	403 910,26	23,66	A	F	5,000	F	2,050	A-1	EUR	8 805,17	14 032,90			

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
	P	LTO C1151420 RUE DUTOUQUET ET BD LOIRE - C 1114668 50% de 38 618E ex 1114668 S2058	C.D.C.	19 309,00	14 231,40	33,66	A	F		4,000	F		1,050	A-1	EUR	151,33	354,94	
	P	LTO C1130908 RUE DUTOUQUET 50% 170 200? SOLDE 2059	C.D.C.	85 100,00	67 917,70	34,24	A	F		3,100	F		1,850	A-1	EUR	1 274,03	1 416,39	
	P	LTO C1130907 RUE DUTOUQUET 50% de 440 000? SOLDE 2049	C.D.C.	220 000,00	195 626,41	24,24	A	F		3,100	F		3,140	A-1	EUR	9 299,71	8 338,64	
	P	LTO C1156686 RPLT 1114666 PLAIB01 PLAIBONIF SOLDE 2048 50% 52 513.50	C.D.C.	52 513,50	30 951,58	23,66	A	F		3,800	F		3,850	A-1	EUR	363,87	1 277,14	
	P	MCH 1194634 RUE LAMENDIN MCH 1194634	C.D.C.	95 695,00	81 872,25	35,99	A	F	EUR	2,600	F	EUR	2,600	A-1	EUR	2 142,99	1 323,77	
	P	MCH 1194633 RUE LAMENDIN 1194633	C.D.C.	934 150,00	800 610,93	35,99	A	F		2,600	F		2,600	A-1	EUR	20 702,90	12 788,74	
	P	MCH 1194514 RUE DE LOOS 1194514	C.D.C.	77 424,00	66 355,99	35,99	A	F		2,600	F		2,600	A-1	EUR	1 715,89	1 059,96	
	P	MCH 1194513 RUE DE LOOS 1194513	C.D.C.	700 395,00	600 271,83	35,99	A	F		2,600	F		2,600	A-1	EUR	15 522,36	9 588,57	
	P	LTO 1214992 BD BASLY 3?TR PLUS02 PLUS SPRF 50% DE 614 418 ?	C.D.C.	307 209,00	237 910,29	27,24	A	F		2,850	F		2,890	A-1	EUR	5 737,66	6 245,44	
	P	LTO 1216396 BD BASLY PLAIO2 PLAISPR 50% DE 546 707 ?	C.D.C.	273 353,50	223 538,58	37,32	A	F		2,050	F		2,080	A-1	EUR	4 868,80	4 027,55	
	P	LTO 1214995 BD BASLY 3TR PLUS 2 PLUS SPRF 50% DE 217 776 ?	C.D.C.	107 888,00	92 680,51	37,24	A	F		2,850	F		2,890	A-1	EUR	2 756,41	1 380,91	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
	P	LTO 1215010 BD BASLY 3TR PLUS02 PLUS SPRF 50% 67 833 ?	C.D.C.	33 916,50	29 135,76	37,24	A	F	2,850	F	2,890	A-1	EUR	866,53	434,11			
	P	LTO 1215009 BD BASLY 3TR PLUS02 PLUS SPRF 50% 213 885 ?	C.D.C.	106 942,50	84 508,70	27,24	A	F	2,850	F	2,890	A-1	EUR	2 536,33	2 037,82			
	P	LTO 1215019 BD BASLY 3TR PLA02 PLAI SPRF 50% 94 399 ?	C.D.C.	47 199,50	39 189,08	37,24	A	F	2,050	F	2,080	A-1	EUR	840,69	695,43			
	P	LTO 1215018 BD BASLY 3TR PLAI02 PLAI SPRF 50% 367 275 ?	C.D.C.	183 637,50	139 708,76	27,24	A	F	2,050	F	2,080	A-1	EUR	3 025,31	3 814,67			
	P	LTO 1216395 BD BASLY 17 LOGTS 50% DE 1 881 520?	C.D.C.	940 760,00	703 600,82	27,32	A	F	2,050	F	2,080	A-1	EUR	15 498,44	19 542,20			
	P	LTO 1216394 ACQ FONCIERE BD BASLY 50% DE 1 402 973?	C.D.C.	701 486,50	594 775,34	37,32	A	F	2,850	F	2,890	A-1	EUR	17 922,15	8 978,67			
	P	LTO 1216365 40 LOGTS BD BASLY 50% DE 3 877 786?	C.D.C.	1 938 893,00	1 508 694,73	27,32	A	F	2,850	F	2,890	A-1	EUR	45 984,32	36 946,19			
	P	MCH 1248014 204 373 ?	C.D.C.	204 373,00	155 969,47	28,91	A	F	1,550	F	1,570	A-1	EUR	2 555,15	4 393,48			
	P	MCH 1248015 27715.50	C.D.C.	27 715,50	22 908,19	38,91	A	F	1,550	F	1,570	A-1	EUR	371,96	436,35			
	P	MCH 1248009 851820.50 E	C.D.C.	851 820,50	675 037,82	28,91	A	F	2,350	F	2,380	A-1	EUR	16 711,54	16 741,78			
	P	MCH 1248010 113488.00 ?	C.D.C.	113 488,00	97 112,69	38,91	A	F	2,350	F	2,380	A-1	EUR	2 383,44	1 550,79			

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>18 496 938,24</b>	<b>9 673 756,69</b>										<b>317 244,11</b>	<b>581 198,60</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

## CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	898 442,71
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	662 790,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>1 561 232,71</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>11 319 674,24</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>13,79</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

## ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir							
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)		
<b>Crédits-bails mobiliers</b>						<b>184 997,26</b>	<b>33 640,83</b>	<b>6 048,00</b>	<b>1 728,00</b>	<b>1 728,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 144,83</b>	
VIDEOSURVEILLANCE EXT VIDEO	2020	BNP BARIBAS	5	1 260,00	10 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
LOCATION BOITIER CB REGIE CANTINE	2021	PREFILOC	4	360,00	1 452,00	288,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288,00	
LOCATION IMPRIMANTE A4	2022	RICOH	3	1 069,20	4 276,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
LOCATION IMPRIMANTE C5300S	2022	RICOH	5	3 763,20	15 680,00	1 881,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 881,60	
VIDEOSURVEILLANCE LP 300	2022	BNP PARIBAS	5	8 640,00	45 360,00	8 640,00	4 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 960,00	
LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	2022	PITNEY BOWES	3	1 314,87	5 848,10	1 314,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 314,87	
DEFIBRILATEURS	2022	ELECTROCOEUR	5	18 072,00	91 224,00	18 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 072,00	
LOCATION BATTERIE VEHICULE ELECTRIQUE	2024	DIAC LOCATION	1	1 313,16	1 313,16	1 313,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 313,16	
LOCATION CB ESP CULTUREL	2025	LOCAM	1	403,20	403,20	403,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	403,20	
DEFIBRILATEURS DARRAS DOJO	2025	ELECTROCOEUR	5	1 728,00	8 640,00	1 728,00	1 728,00	1 728,00	1 728,00	1 728,00	0,00	6 912,00	
<b>Crédits-bails immobiliers</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total</b>						<b>37 923,63</b>	<b>184 997,26</b>	<b>33 640,83</b>	<b>6 048,00</b>	<b>1 728,00</b>	<b>1 728,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 144,83</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

## ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.7

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

## Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.9

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8

## LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>635 427,00</b>	
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>532 927,00</b>	
<b>Associations</b>	<b>532 427,00</b>	
AFN MAZINGARBE ENVIRONS .	250,00	SUBVENTION
ALEC ALEC	4 500,00	SUBVENTION
APE DU CENTRE ECOLE BEUGNET EVRARD	384,00	SUBVENTION
APE DU COLLEGE PASCAL ASSO	80,00	SUBVENTION
APE LAMPIN	384,00	SUBVENTION
APE MAT. CURIE LES BAMBINS DE CURIE	384,00	SUBVENTION
ASS.SPORT.CULT.BEUGNET-EV ECOLE BEUGNET	1 000,00	SUBVENTION
BANDE A MITRON	700,00	SUBVENTION
CAISSE DE SECOURS DU PERS COMMUNAL	50 000,00	SUBVENTION
CCAM	600,00	SUBVENTION
CCAM	150,00	SUBVENTION EXC.
CENTRES SOCIAUX DE MAZINGARBE	198 750,00	SUBVENTION
CENTRES SOCIAUX DE MAZINGARBE	5 000,00	SUBVENTION PIC
CENTRES SOCIAUX DE MAZINGARBE	66 250,00	SUBVENTION ACOMPTE
COMITE CENTRAL DES FETES	40 000,00	SUBVENTION
COMITE HISTORIQUE MAZINGARBE	600,00	SUBVENTION
COOP SCOLAIRE BEUGNET EVRARD	288,00	SUBVENTION
COUP DE PATTE	80,00	SUBVENTION
DDEN DELEGATION DEPARTEMENTALE EDUCATION NATIONALE	100,00	SUBVENTION
ETOILE CLUB EC	10 000,00	SUBVENTION
GARDES D'HONNEUR OSSUAIRE NDL CENTRE	200,00	SUBVENTION
JEUNE FRANCE	4 800,00	SUBVENTION
JUDO CLUB Judo club	2 500,00	SUBVENTION
LA SAUCE 62	150,00	SUBVENTION EXC
LADY BOXING TEAM	800,00	SUBVENTION
LES DEFENSEURS DU POILU ASS	150,00	SUBVENTION EXC
LES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	240,00	SUBVENTION
LES MEDAILLES DU TRAVAIL CENTRE	300,00	SUBVENTION
MAEJS	1 520,00	SUBVENTION
MAZ AINES HEUREUX	300,00	SUBVENTION
MAZ RUN	500,00	SUBVENTION
MAZINGARBE BOXE	4 700,00	SUBVENTION
MAZINGARBE TENNIS CLUB T	1 500,00	SUBVENTION

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
MAZUCALE	2 000,00	SUBVENTION
MISS MAZINGARBE	800,00	SUBVENTION
MISS MAZINGARBE	150,00	SUBVENTION EXC
MOVING CLUB MC	1 733,00	SUBVENTION
MUSIQUE COMMUNALE MC	65 000,00	SUBVENTION
MUSIQUE COMMUNALE MC	150,00	SUBVENTION EXC
MUSIQUE COMMUNALE MC	15 000,00	SUBVENTION ACOMPTE
O M C S L	45 000,00	SUBVENTION
O M C S L	150,00	SUBVENTION EXC
OEUVRE DU LIVRE DU LIEVINOIS	2 825,00	SUBVENTION
OEUVRE DU LIVRE NOEUX	250,00	SUBVENTION
SOUVENIR FRANCAIS	200,00	SUBVENTION
TELETHON AFM	871,00	SUBVENTION
USEP ECOLE FRANCE PASTEUR ECOLE FRANCE PASTEUR	288,00	SUBVENTION
VOLLEY BALL MAZINGARBOIS VBM	850,00	SUBVENTION
<b>Entreprises</b>	<b>500,00</b>	
POOL PERENCHINOIS	500,00	SUBVENTION EXC
<b>Personnes physiques</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes de droit public</b>	<b>102 500,00</b>	
<b>Etat</b>	<b>2 500,00</b>	
COLLEGE BLAISE PASCAL COLLEGE	2 500,00	SUBVENTION
<b>Régions</b>	<b>0,00</b>	
<b>Départements</b>	<b>0,00</b>	
<b>Communes</b>	<b>0,00</b>	
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</b>	<b>100 000,00</b>	
CCAS CCAS	100 000,00	SUBVENTION
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

## B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>26,00</b>	<b>4,00</b>	<b>30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	6,00	1,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	6,00	1,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	8,00	0,00	8,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	4,00	1,00	5,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>36,00</b>	<b>30,00</b>	<b>66,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
ADJOINT TECHNIQUE	C	6,00	18,00	24,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	16,00	5,00	21,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	8,00	7,00	15,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL				
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>4,00</b>	<b>10,00</b>	<b>14,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
ADJOINT D'ANIMATION	C	1,00	8,00	9,00	0,00	0,00	0,00	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	2,00	4,00	0,00	0,00	0,00	
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	
GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>74,00</b>	<b>44,00</b>	<b>118,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

## B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX**

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

**B10**

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU  
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

B11.1

## B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU**  
**COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

B11.2

## B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

## Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	520 093,60
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-4 045 801,46
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-3 525 707,86

## Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)</b>	3 525 707,86
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-3 525 707,86
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE


	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	592 853,50	582 633,60	523 342,55	1 105 976,15
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	3 313 717,88	608 958,83	0,00	608 958,83
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	2 720 864,38	26 325,23	-523 342,55	-497 017,32
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	520 093,60			520 093,60
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	3 525 707,86	3 525 707,86		3 525 707,86
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	4 045 801,46			4 045 801,46
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				3 548 784,14

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 01/04/2026  
Reçu en préfecture le 01/04/2026  
Publié le   
ID : 062-216205633-20260330-D2026\_028-DE

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>592 853,50</b>	<b>I 582 633,60</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>590 000,00</b>	<b>579 780,10</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	586 400,00	576 188,55
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	3 600,00	3 591,55
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>2 853,50</b>	<b>2 853,50</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	2 853,50	2 853,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>3 313 717,88</b>	<b>III 608 958,83</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>240 000,00</b>	<b>302 686,29</b>
10222	FCTVA	220 000,00	286 114,48
10226	Taxe d'aménagement (2)	20 000,00	16 571,81
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>3 073 717,88</b>	<b>306 272,54</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	15 000,00	14 252,80
28031	<i>Frais d'études</i>	10 500,00	6 875,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	0,00	71,88
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	1 500,00	1 963,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	500,00	475,00
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	4 000,00	3 619,00
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>	32 000,00	36 199,00
281314	<i>Bâtiments culturels et sportifs</i>	0,00	90,00
281316	<i>Equipements de cimetière</i>	0,00	607,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	55 000,00	60 916,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	5 000,00	2 558,00
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	10 000,00	9 140,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
28152	Installations de voirie	2 000,00	1 743,00
281578	Autre matériel technique	3 000,00	2 626,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	30 000,00	26 700,29
28181	Installations générales, aménagt divers	3 000,00	4 113,00
281828	Autres matériels de transport	36 000,00	33 147,65
281831	Matériel informatique scolaire	3 000,00	8 000,40
281838	Autre matériel informatique	30 000,00	17 589,89
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	10 000,00	7 714,29
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00	20 453,00
28188	Autres immo. corporelles	60 000,00	47 418,34
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 748 217,88	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

### C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

**C2.1**

#### SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

### C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

**C2.2**

#### SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3.1

## Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	4 328,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	382 754,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	124 356,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	165 631,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	71 223,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	250 862,66	0,00	0,00	9 700,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 509 817,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 508 975,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	4 328,81	0,00	0,00	4 328,81	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	382 754,53	0,00	0,00	382 754,53	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	124 356,60	0,00	0,00	124 356,60	0,00
A135	Réseaux divers	165 631,92	0,00	0,00	165 631,92	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	71 223,51	0,00	33 054,75	38 168,76	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	250 862,66	0,00	59 219,00	191 643,66	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 509 817,86	0,00	0,00	3 509 817,86	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 508 975,89</b>	<b>0,00</b>	<b>92 273,75</b>	<b>4 416 702,14</b>	<b>0,00</b>

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	4 328,81	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	382 754,53	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	124 356,60	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	165 631,92	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	71 223,51	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	250 862,66	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 509 817,86	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 508 975,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	4 328,81	0,00	0,00	0,00	4 328,81
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	382 754,53	0,00	0,00	0,00	382 754,53
A130	Réseaux et installations de voirie	124 356,60	0,00	0,00	0,00	124 356,60
A135	Réseaux divers	165 631,92	0,00	0,00	0,00	165 631,92
A140	Installations techniques, agencements et matériel	71 223,51	0,00	0,00	0,00	71 223,51
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	250 862,66	0,00	0,00	0,00	250 862,66
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 509 817,86	0,00	0,00	0,00	3 509 817,86
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 508 975,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 508 975,89</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

C3.2

## Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	137 298,05	0,00	0,00	9 700,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	15 184,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	229 414,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	3 778 742,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	219 122,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	129 213,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 508 975,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	137 298,05	0,00	59 219,00	78 079,05	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	15 184,56	0,00	0,00	15 184,56	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	229 414,83	0,00	0,00	229 414,83	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 778 742,38	0,00	0,00	3 778 742,38	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	219 122,95	0,00	33 054,75	186 068,20	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	129 213,12	0,00	0,00	129 213,12	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 508 975,89</b>	<b>0,00</b>	<b>92 273,75</b>	<b>4 416 702,14</b>	<b>0,00</b>

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	137 298,05	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	15 184,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	229 414,83	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 778 742,38	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	219 122,95	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	129 213,12	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 508 975,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	137 298,05	0,00	0,00	0,00	137 298,05
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	15 184,56	0,00	0,00	0,00	15 184,56
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	229 414,83	0,00	0,00	0,00	229 414,83
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 778 742,38	0,00	0,00	0,00	3 778 742,38
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	219 122,95	0,00	0,00	0,00	219 122,95
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	129 213,12	0,00	0,00	0,00	129 213,12
<b>TOTAL</b>		<b>4 508 975,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 508 975,89</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

**D1**

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS**

**D2**

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

**D3**

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	------------------------------	---

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

D4

## Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
<b>Montant</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 <sup>ère</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 <sup>ème</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources externes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

D5

## 1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

## 2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM -  
FONCTIONNEMENT

D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

## RECETTES (1)

Article (2)	Libellé (2)	
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**D7.1**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

**D7.2**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****D8.1****ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus  
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant  
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés  
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU**

**D8.2**

Cet état ne contient pas d'information.

## BALANCE DES VALEURS INACTIVES

arrêtée à la date du 31/12/2025

70200 - COMMUNE DE MAZINGARBE

Exercice : 2025

DÉSIGNATION DES COMPTES No Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 - Portefeuille								
repas du personnel		300,00	300,00		300,00	300,00		
<b>SOUS-TOTAL COMPTE 861</b>		<b>300,00</b>	<b>300,00</b>		<b>300,00</b>	<b>300,00</b>		
862 - Correspondant								
repas du personnel	282,00	300,00	582,00		555,00	555,00	27,00	
<b>SOUS-TOTAL COMPTE 862</b>	<b>282,00</b>	<b>300,00</b>	<b>582,00</b>		<b>555,00</b>	<b>555,00</b>	<b>27,00</b>	
863 - Prise en charge titre et valeur								
repas du personnel		555,00	555,00	282,00	300,00	582,00		27,00
<b>SOUS-TOTAL COMPTE 863</b>		<b>555,00</b>	<b>555,00</b>	<b>282,00</b>	<b>300,00</b>	<b>582,00</b>		<b>27,00</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>282,00</b>	<b>1 155,00</b>	<b>1 437,00</b>	<b>282,00</b>	<b>1 155,00</b>	<b>1 437,00</b>	<b>27,00</b>	<b>27,00</b>

# Convention de partenariat Commune - CALL *Marché Intercommunal itinérant de la CALL* “**Le Panier LoCALL**” - 2026

## Entre les soussignés :

La communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, ayant son siège social 21 rue Marcel Sembat, B.P. 65, 65302 LENS Cedex, représentée par son Président Monsieur Sylvain ROBERT, autorisé à intervenir aux présentes aux termes d'une délibération du Bureau Communautaire en date du 15 Avril 2021,

Ci-après dénommée « la CALL » ou la « Communauté d'Agglomération »,

## Et

La commune de Mazingarbe, SIREN N°216205633, représentée par son Maire, Monsieur Laurent Poissant,

Ci-après dénommée « La Commune » ou « l'organisateur »,

Et Conjointement dénommées « Les Parties »,

## Préambule

Au regard de leurs activités d'intérêt général communes et de la mise en œuvre de leurs compétences respectives, avec la forte volonté de développer une agriculture durable, une production locale de qualité et le développement de l'alimentation durable, des circuits courts de commercialisation dans l'optique de rendre accessible à tous des produits sains, frais et de qualité, la CALL et les communes volontaires ont souhaité créer collectivement un marché intercommunal mobile regroupant des artisans et producteurs locaux.

Les marchés sont des moments privilégiés pour dynamiser l'économie locale et l'emploi, développer l'attractivité touristique, participer à créer du lien social, favoriser la qualité alimentaire, apporter un soutien aux agriculteurs, aux artisans, aux commerçants, aux structures de l'ESS...

Aussi ce marché mobile permettrait à l'ensemble de nos habitants d'acheter des produits frais de qualité près de chez eux, à un prix accessible, tout en passant un moment chaleureux et convivial.

En outre, le marché sera également le support d'animations et d'actions de sensibilisation pour démocratiser l'Alimentation et l'Agriculture Durable sur notre territoire.

Il a été proposé la répartition suivante des rôles dans l'organisation du marché :

- La CALL porte la conception du marché : mobilisation des exposants, contractualisation, outils de communication, établissement des conventions, planification du marché,
- Les Communes organisent la logistique du marché (déclaration, sécurité, matériels, nettoyage...) ainsi que les animations,
- Les exposants s'occupent de la vente de leurs produits (installation de leurs matériels, présentation, mise en avant...),
- Les autres partenaires organisent les animations du marché.

**Ceci étant exposé, les parties ont convenu ce qui suit :**

### **Article 1. Objet**

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la CALL et la Commune, au titre de l'organisation du marché intercommunal mobile (manifestation) qui se tiendra sur le territoire de la commune.

### **Article 2. Exposants permanents du marché**

Il est convenu entre les parties d'organiser un marché de « qualité » avec une haute valeur ajoutée. Ainsi les parties s'entendent à organiser collectivement un marché festif, convivial et animé. Les exposants devront être variés et la concurrence limitée.

Les parties conviennent que seuls les exposants présentés et respectant dans la charte exposant annexée pourront participer au marché.

### **Article 3. Engagements de la CALL**

Dans le cadre de l'organisation du marché intercommunal mobile sur l'ensemble du territoire, la CALL s'engage à promouvoir les manifestations et assurer la coordination générale et mettre en relation les différents acteurs impliqués par cette manifestation que sont les communes, dont la commune signataire de la présente convention, les élus et les techniciens, les producteurs / artisans locaux, les structures de l'ESS et les associations / syndicats ou comités des fêtes concernés.

La CALL s'engage à rechercher, sélectionner et à mobiliser des producteurs / artisans / structures de l'ESS du marché ainsi que la contractualisation avec les exposants via la signature de la charte annexée. La CALL traite ainsi, au minimum annuellement, les candidatures des exposants sur le marché. Le démarchage des structures sera fait prioritairement sur le territoire de la CALL.

La CALL s'engage, en lien étroit avec les communes organisatrices et les autres intervenants, à promouvoir les marchés du soir et améliorer leur attractivité notamment en prenant en charge, tant sur le plan financier que matériel, un plan de communication, la production des supports de communication correspondants et leur diffusion (supports numériques, bâches, affiches, cartes, etc.). A ce titre la CALL s'engage également à assurer les relations avec la presse, à prendre en charge l'organisation de l'inauguration des marchés du soir d'ouverture et de clôture.

La CALL s'engage à participer à quelques éditions du marché intercommunal mobile par l'animation d'un stand notamment dédié à la promotion du SATD, du développement durable, de la protection de l'environnement, à la sensibilisation gestion des déchets, à la mise en place de système de compostage.

La CALL s'engage à mettre à disposition des communes organisatrices du matériel pour la réalisation du marché. Pour ce faire, la commune devra en faire la demande via les documents en annexe du Service de prêt de matériel événementiel. Un contrat de prêt sera établi.

#### **Article 4. Engagements de la commune signataire**

La commune signataire s'engage, sous sa pleine et entière responsabilité, à organiser l'édition du marché intercommunal mobile qui se tiendra sur le territoire de sa commune.

A ce titre la commune signataire s'engage notamment mais non exhaustivement à :

- Assurer globalement l'organisation matérielle et organisationnelle de la manifestation,
- Assurer les différentes démarches administratives nécessaires (déclaration...) pour l'organisation de la manifestation (Marchés, vente au déballage, buvette le cas échéant...)
- Mettre à disposition et installera pour les exposants et / ou producteurs locaux, des espaces d'expositions équipés, en fonction des besoins exprimés par les producteurs pour l'exemple des tables, des bancs, des tonnelles etc. La Commune fournira également aux exposants l'électricité ainsi que les boîtiers de raccordement nécessaires,
- Coordonner, mettre en place, par ses propres moyens ou par l'intermédiaire d'un tiers, l'ensemble des afférentes, restauration incluse et ce, conformément aux réglementations en vigueur notamment en matière d'hygiène et de sécurité applicable à ce type d'évènement (déclaration, nettoyage...),
- Assurer la coordination logistique et organisationnelle du marché le jour J,
- Veiller à l'utilisation prioritaire et encourager la promotion des produits proposés par les producteurs locaux, pour la partie restauration (en lieu étroit avec son comité des fêtes et/ou son association partenaire)
- Le cas échéant, mettre gracieusement un stand à disposition de la CALL.

La Commune pourra, si elle le souhaite, mobiliser et intégrer ses commerçants à l'édition du marché se trouvant sur son territoire, à condition que ces derniers respectent la charte du marché. La Commune sera pleinement responsable de l'intégration de ces derniers qui ne fera jamais au détriment des exposants permanents du marché.

Il est également précisé que, dans le cadre du présent partenariat, la Commune signataire est seule responsable de la gestion organisationnelle, administrative et financière de ses activités, ses personnels et biens ainsi que des personnels et / ou équipements mis à sa disposition. A ce titre, la Commune signataire s'engage à respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur sans que la responsabilité de la CALL ne puisse être recherchée pour un motif d'une quelconque nature.

#### **Article 5. La vie du marché**

Le marché intercommunal existe grâce à l'implication de la CALL, des Communes, des exposants et des différents partenaires. Cela implique que chacun, à sa mesure, participe à la vie du marché et en assure la gestion.

La vie du marché est rythmée par un certain nombre d'évènements auxquels chacun doit prendre part :

##### **I. Les animations**

Les animations ont pour but de dynamiser le marché, au bénéfice de tous. La Commune organisera ou fera organiser à ses frais, si cela est possible, une ou des animations lors de l'édition sur son territoire.

La CALL pourra, le cas échéant, compléter la programmation des animations à l'aide des exposants.

Ces animations sont décidées en début de saison afin de pouvoir les inclure à la programmation du marché.

## II. Buvette et restauration pendant le marché

La Commune organisera ou fera organiser, si cela est possible et si elle le souhaite, un espace de buvette / restauration pas des associations locales ou par son comité des fêtes. Cette dernière sera responsable de son organisation et des conditions de tenue de ladite buvette.

Le cas échéant, il conviendra d'utiliser prioritairement les produits présents sur le marché pour les proposer dans des menus.

## III. L'assemblée générale du marché

Organisée une fois par an, elle permet de faire le point sur l'année écoulée, de définir la planification des éditions du marché et le calendrier des animations pour l'année à venir.

L'organisation de l'assemblée et la planification se font en début de saison par la CALL en étroite relation avec les communes du territoire. Les différents documents de communication sont adaptés en conséquence puis diffusés.

L'assemblée générale permet aussi de faire le point sur les nouvelles candidatures ou les nouveaux produits présents sur le marché.

L'assemblée générale a également autorité pour résoudre les litiges entre les exposants du marché.

## IV. Gestion de la charte des exposants du marché

La charte des exposants du marché (annexée à la présente convention) a été co-construite par la CALL et les communes volontaires en 2022.

Les parties s'entendent à respecter et à faire respecter ladite charte pendant les différentes éditions du marché. A l'initiative d'une des parties et après consultation de l'ensemble des communes accueillant le marché et de la CALL, un exposant dérogeant à la charte pourra être exclu.

La charte des exposants pourra être révisée à l'initiative de la CALL avec l'accord de la majorité des communes participantes au marché.

## **Article 6. Assurances**

La Commune signataire s'engage à transmettre à la CALL un justificatif de police d'assurance couvrant l'ensemble des risques liés à l'exercice de ses activités notamment mais non exhaustivement en matière de responsabilité civile.

## **Article 7. Communication**

La CALL et la commune signataire s'associeront à toutes les opérations de relations publiques. Les représentants élus et les agents de la CALL et des communes seront invités au marché intercommunal.

La commune s'engage à faire figurer systématiquement le nom et le logo de la CALL sur tous les documents officiels qu'elle produit en vue de promouvoir le marché intercommunal mobile.

Toute demande de modifications des éléments de communication graphique, liés aux marchés du soir devra être soumise au service communication de la CALL.

Le service communication de la CALL est à la disposition des communes pour les adaptations ou personnalisations requises sur les différents visuels.

## **Article 8. Caractère gracieux**

Le partenariat objet de la présente convention ne donnera lieu à aucune rémunération d'aucune sorte.

## **Article 9. Entrée en vigueur – durée**

La présente convention entre en vigueur au jour de sa signature et sera reconduite annuellement par tacite reconduction.

## **Article 10. Modification de la convention**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

## **Article 11. Résiliation**

Chacune des parties pourra résilier unilatéralement la présente convention sous réserve du respect d'un préavis d'un mois notifié à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de l'une ou plusieurs de ses clauses.

La résiliation sera prononcée à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi à l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter, restée infructueuse.

## **Article 12. Force majeure**

S'il survient, en cours d'exécution de la présente convention, un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil, entraînant des conditions d'exécution particulièrement exceptionnelles, les obligations de la partie concernée seront suspendues à compter de la date de notification de ses difficultés d'exécution, de même que les obligations correspondantes de l'autre partie.

La partie dont l'exécution est affectée par le cas de force majeure devra le notifier à l'autre partie dans les délais les plus brefs (compte tenu des circonstances), en décrivant l'événement et ses effets sur l'exécution de la présente convention.

Dans l'hypothèse où la force majeure durerait plus de 15 jours à compter de la date de notification susvisée, la partie la plus diligente pourra à tout moment résilier la présente convention par notification à l'autre partie, avec effet le quatre-vingt-dixième jour suivant la date de ladite notification.

La résiliation effectuée en application du présent paragraphe ne confèrera aucun droit à indemnité à l'une quelconque des parties.

## **Article 13. Règlement des différends**

Les parties conviennent de tenter de régler à l'amiable tout litige, toute difficulté ou contestation qui s'élèverait à l'occasion de la validité, l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

En cas d'impossibilité de règlement amiable, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

#### **Article 14. Annexe**

Est annexée à la présentation convention :

- Charte exposant et animateur – marché intercommunal mobile de la CALL – « Le Panier Local »
- Liste du matériel pour les communes
- Nouvelle fiche de demande de prêt

Fait en deux exemplaires originaux,

A \_\_\_\_\_, le

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin,

Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

Pour le Président Sylvain  
ROBERT  
et par délégation

A Mazingarbe, le 31 mars 2026

Ville de Mazingarbe

Monsieur le Maire, Laurent POISSANT

Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

# AVENANT N°1 à la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – Programme Petites Villes de Demain

## Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL),  
représentée par son Président, dûment habilité aux fins des présentes,

et

La Commune de Mazingarbe,  
représentée par Monsieur Laurent Poissant, Maire, dûment habilité aux fins des présentes,

et

L'État, représenté par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,

ci-après dénommés « les parties ».

Il a été convenu ce qui suit :

## PRÉAMBULE

La convention ORT/PVD de la ville de Mazingarbe conclue initialement le 26 avril 2023 fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, afin de soutenir la revitalisation des centres-villes du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis au présent avenant.

## Article 1 – Rappel de la convention initiale

Une convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire a été signée le 26 avril 2023 entre les parties susmentionnées.

Cette convention portait sur deux objets complémentaires :

- l'opération de revitalisation des territoires, dispositif défini par l'article L303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- le programme Petites Villes de Demain, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, dont l'échéance initialement fixée au 31 mars 2026 a été prolongée au 31 décembre 2026.

## **Article 2 – Objet du présent avenant**

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée de validité de la convention ORT/PVD afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions engagées dans le cadre du programme.

## **Article 3 – Prorogation de la convention**

Le volet Petites Villes de Demain (PVD) de la convention est prorogé pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le volet Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est également prorogé jusqu'au 31 décembre 2026.

Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées.

## **Article 4 – Entrée en vigueur**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Convention signée en 3 exemplaires, le

Ville de Mazingarbe

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Le Maire, Laurent POISSANT

Le Président

L'Etat,

Sous-Préfète de l'arrondissement de Lens  
Sandra GUTHLEBEN

**DELIBERATION NUMERO : 2026/028**

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Représentés : /
- Absents : 1

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 01/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le : 01/04/2026

## **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025. ANNEXE : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) ET ETATS ANNEXES**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, OUVRY Joël, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : /

Absents excusés : LAIGLE Daniel,

Secrétaire de séance : VERSCHELDEN Grégory

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune de Mazingarbe et son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques, des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

M. le Maire ne prenant pas part au vote ;

**DELIBERATION NUMERO : 2026/028**

**Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**Article 1** Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Mazingarbe

**Article 2** Arrête le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Mazingarbe comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses	9 977 126.32 €
Recettes	11 470 363.17 €
Résultat de l'exercice	1 493 236.85 €
Excédent/déficit antérieur reporté	2 271 536.84 €
Résultat cumulé de fonctionnement	3 764 773.69 €

**Section d'investissement :**

Dépenses	5 309 897.26
Recettes	4 597 479.18
Résultat de l'exercice	-712 418.08
Excédent/déficit antérieur reporté	520 093.60
Solde cumulé d'exécution d'investissement	-192 324.48

**Ensemble**

Dépenses	15 287 023.58
Recettes	16 067 842.35
Résultat de l'exercice	780 818.77
Excédent/déficit antérieur reporté	2 791 630.44
Résultat cumulé	3 572 449.21

**Restes à réaliser (investissement) :**

Dépenses	523 342.55€
Recettes	
Solde des restes à réaliser	523 342.55 €

**DELIBERATION NUMERO : 2026/028**

**Article 3** Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Laurent POISSANT



Le secrétaire de séance,  
Grégory VERSCHULDEN

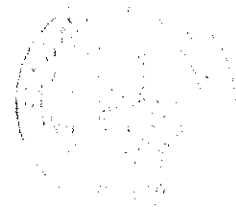
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-D2026\_028-DE



## DELIBERATION NUMERO : 2026/029

### Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Représentés : 0
- Absents : 1

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 01/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 01/04/2026

## AFFECTATION DU RESULTAT 2025

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, OUVRY Joël, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé(s) et représentés :

Absents excusés : LAIGLE Daniel,

Secrétaire de séance : VERSCHELDEN Grégory

---

### Rapporteur : Monsieur le Maire

À la suite du vote du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025, statuant sur les résultats d'exercice 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Constatant que le compte financier unique 2025 présente les résultats suivants :

**DELIBERATION NUMERO : 2026/029**

	Résultat CA 2024	Part Affectée à l'investissement (délibération 2025 sur les résultats 2024)	Résultat de l'exercice 2025	Restes à Réaliser 2025	Solde des restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
<b>Investissement</b>	520 093.60	520 093.60	-192 324.48	D= 523 342.55 R=0.00	- 523 342.55	Besoin de Financement 715 667.03
<b>Fonctionnement</b>	2 271 536.84		1 493 236.85	0.00	0.00	Résultat à affecter 3 764 773.69

**Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

Affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	3 764 773.69
Affectation Obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (c/1068)	715 667.03
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIT :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 049 106.66
Total affecté au c/1068 :	715 667.03
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	0.00€
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00€

Le report en dépenses de la section d'investissement (ligne 001) est de 192 324.48 € (déficit).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire,

Laurent POISSANT

Le secrétaire de séance,




**DELIBERATION NUMERO : 2026/030**

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Représentés : 0
- Absents : 1

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 01/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 01/04/2026

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMÉZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, OUVRY Joël, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé(s) et représentés :

Absents excusés : LAIGLE Daniel,

Secrétaire de séance : VERSCHELDEN Grégory

---

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L3312-1, L5211-36 et R1612-49 ;

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du conseil municipal ;

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget pour les entités ayant adopté le régime M57 ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

## DELIBERATION NUMERO : 2026/030

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote ;

Considérant que l'approbation du budget est un acte essentiel pour toute collectivité territoriale car il traduit en termes financiers les choix politiques des élus ;

Considérant que le cycle d'élaboration du budget est rythmé par plusieurs décisions, dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape ;

Considérant que ce débat doit répondre à deux objectifs principaux : le premier étant de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif étant de donner lieu à une information générale sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;

Considérant qu'à cette occasion, les membres du conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune ;

Considérant que sa teneur doit faire l'objet d'une délibération qui prend acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect des obligations légales en la matière ;

Le présent rapport est une synthèse destinée à introduire le Débat d'Orientations Budgétaires 2026. Il s'articule autour des volets principaux suivants :

- Le contexte général
- L'analyse de la situation financière de la commune ;
- Les orientations budgétaires 2026 ;

Les explications du rapporteur entendues ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

**Prend acte** du débat d'orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

**Prend connaissance que** la présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication :

- D'un recours administratif ; Dans l'hypothèse où la délibération critiquée est maintenue, il appartient au requérant de saisir le Tribunal Administratif d'un recours contentieux dans le délai de deux mois :
  - o Soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux,
  - o Soit à compter de l'expiration du délai de deux mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence garde par l'administration pendant deux mois équivaut à un rejet implicite de la demande.
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille :
  - o Par courrier à l'adresse suivante : 5 rue Geoffroy Saint Hilaire, 59000 LILLE
  - o De manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**DELIBERATION NUMERO : 2026/030**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Laurent POISSANT

Le secrétaire de séance,  
Grégory VERSCHULDEN



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de son rendu exécutoire.*

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE





# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

---

## EXERCICE 2026

# Cadre légal

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des proportions qui figureront dans le budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Le DOB est une étape obligatoire dans les communes, EPCI et syndicats de 3500 habitants et plus. Il doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget par l'assemblée délibérante pour les collectivités et établissements en M57,

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B) doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Contenu obligatoire :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, et les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- À la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- À la durée effective du travail.
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

# Cadre légal

## La transmission à la préfecture

Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientation budgétaire. Celle-ci doit faire l'objet d'un vote (L 2312-1 du C.G.C.T.). Par son vote, l'assemblée délibérante prend seulement acte de la tenue du débat et de l'existence d'un rapport d'orientation budgétaire.

Le D.O.B. doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle relative au budget

Le débat d'orientation budgétaire est une formalité substantielle à l'adoption du budget, toute délibération relative à l'adoption d'un budget qui ne serait pas précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et est susceptible d'annulation par le juge administratif.

Le rapport, ainsi que la délibération afférente, doivent être transmis au représentant de l'Etat et être publiés.

# Sommaire

1. Le contexte économique (situation internationale, européenne, nationale)
2. Lois de Finances
3. La structure et l'évolution de la dette
4. Rétrospective 2025 : actions et effectifs
5. Les orientations budgétaires 2026
6. Programme d'investissement prévisionnel

# 1- LE CONTEXTE ECONOMIQUE

# Situation internationale

**Les prévisions à court terme sont légèrement revues à la hausse mais la croissance mondiale reste atone alors que le voile se lève lentement sur les nouvelles mesures.**

L'économie mondiale s'adapte à un paysage reconfiguré par les nouvelles mesures. Les accords et remises à plat qui ont suivi la hausse des droits de douane ont calmé le jeu mais le climat global reste changeant, et les facteurs temporaires qui avaient soutenu l'activité au premier semestre 2025, les mesures d'anticipation par exemple, s'amenuisent.

Les projections de croissance mondiale des dernières *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) sont donc révisées à la hausse par rapport à l'édition d'avril 2025 mais elles restent inférieures à celles établies avant les réorientations stratégiques. La croissance mondiale devrait ralentir, de 3,3 % en 2024 à 3,2 % en 2025 et 3,1 % en 2026, et s'établir autour de 1,5 % dans les pays avancés, et juste au-dessus de 4 % dans les pays émergents et les pays en développement. L'inflation devrait poursuivre sa baisse à l'échelle mondiale, mais varier selon les pays : supérieure aux objectifs aux États-Unis, avec des aléas positifs, et modérée ailleurs.

Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. L'incertitude persistante, la montée du protectionnisme et les chocs sur l'offre de main d'œuvre pourraient freiner la croissance. Les vulnérabilités des finances publiques, les corrections possibles sur les marchés financiers et l'érosion des institutions pourraient menacer la stabilité.

Les décideurs sont invités à rétablir la croissance en prenant des mesures crédibles, transparentes et viables. La diplomatie commerciale doit aller de pair avec l'ajustement macroéconomique. Il faut reconstituer les marges de manœuvre budgétaires et préserver l'indépendance des banques centrales. Il faut redoubler d'efforts dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

# Situation internationale (suite)

## **La croissance mondiale devrait rester stable mais également décevante.**

Le Moniteur des finances publiques explique que les pouvoirs publics peuvent améliorer les perspectives de croissance avec des dépenses publiques plus efficaces et mieux réparties. Réorienter les dépenses publiques vers les infrastructures, l'éducation, la santé et la recherche-développement sans accroître le montant total peut, à long terme, générer des gains de production considérables. Ces gains peuvent être amplifiés si l'on comble les écarts d'efficacité, le renforcement des institutions étant la stratégie la plus efficace. Cette analyse propose de nouvelles séries de données mondiales dynamiques dans le temps sur l'efficacité et la rigidité des dépenses publiques.

***Rapport du Moniteur des finances publiques du Fonds Monétaire International-Edition d'octobre 2025***

Les risques pour la stabilité financière demeurent élevés en raison de la menace créée par les valorisations tendues des actifs, la pression croissante sur les marchés des obligations souveraines et le rôle grandissant des institutions financières non bancaires.

Malgré son importante liquidité, le marché mondial des changes reste vulnérable face à l'incertitude macrofinancière. Les chocs peuvent accroître les coûts de financement, creuser les écarts entre les cours acheteurs et vendeurs, et exacerber la volatilité des rendements de change non expliquée par les fondamentaux macroéconomiques. Ces tensions sont amplifiées par des vulnérabilités structurelles, notamment les asymétries de devises, la concentration de l'activité des prestataires de services d'investissement, et la participation accrue des institutions financières non bancaires. Les épisodes de tension sur les marchés des changes peuvent se propager à d'autres classes d'actifs, resserrant de ce fait les conditions financières globales.

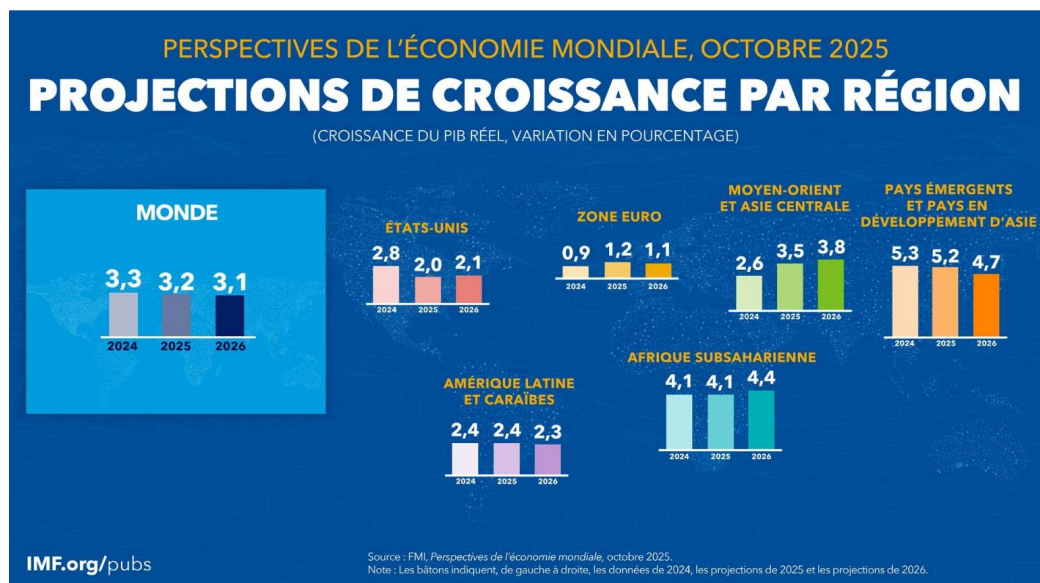
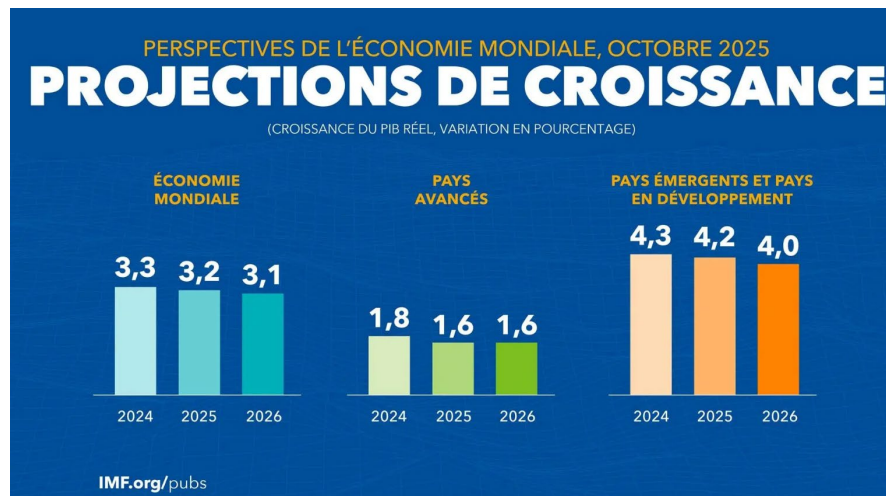
L'accroissement de l'émission d'obligations souveraines en monnaie locale et de l'absorption intérieure contribue à la bonne tenue des marchés des pays émergents, mais le recours massif à l'emprunt, la dépendance excessive à l'égard de bases d'investisseurs trop étroites et des cadres d'action inadaptés pourraient engendrer des risques pour la stabilité financière.

***Rapport sur la stabilité financière dans le monde du Fonds Monétaire International -Edition d'octobre 2025***

Source : imf.org

# Situation internationale (suite)

## Projections de croissance des perspectives de l'économie mondiale



Envoyé en préfecture le 01/04/2026  
 Reçu en préfecture le 01/04/2026  
 Publié le  
 ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

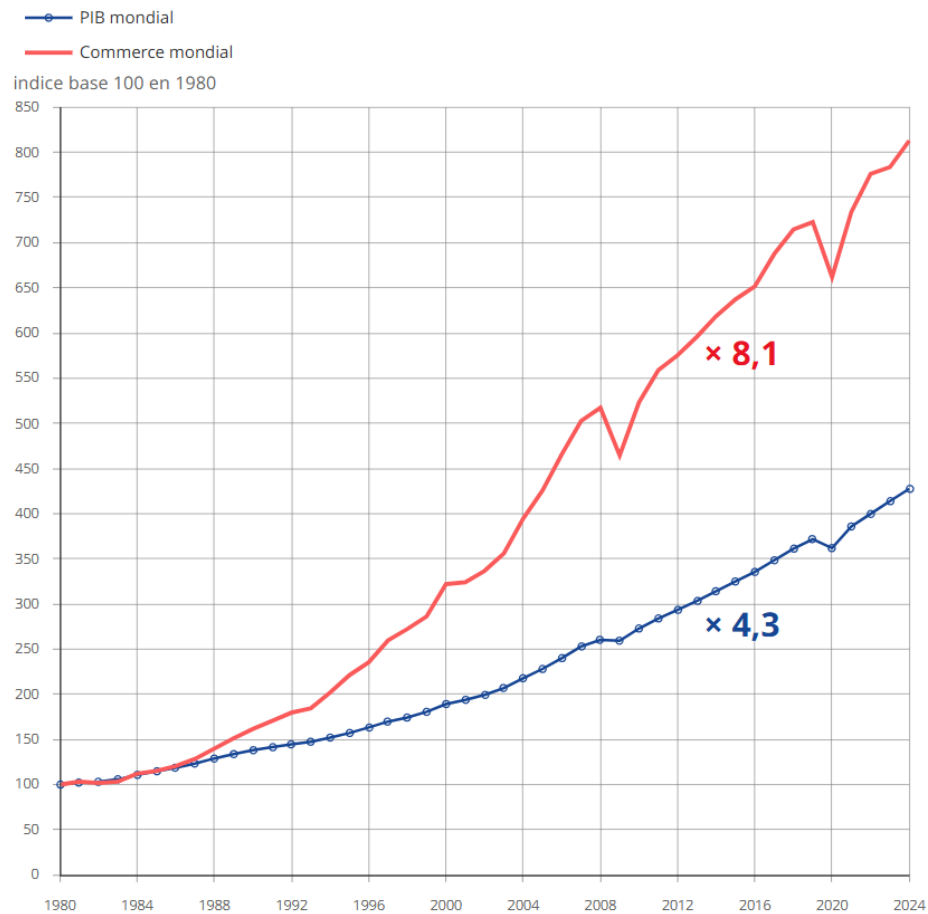
	2024	2025	2026
<b>Production mondiale</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>
États-Unis	2,8	2,0	2,1
Zone euro	0,9	1,2	1,1
Allemagne	-0,5	0,2	0,9
France	1,1	0,7	0,9
Italie	0,7	0,5	0,8
Espagne	3,5	2,9	2,0
Japon	0,1	1,1	0,6
Royaume-Uni	1,1	1,3	1,3
Canada	1,6	1,2	1,5
Autres pays avancés	2,3	1,8	2,0
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>4,3</b>	<b>4,2</b>	<b>4,0</b>
<b>Pays émergents et pays en développement d'Asie</b>	<b>5,3</b>	<b>5,2</b>	<b>4,7</b>
Chine	5,0	4,8	4,2
Inde	6,5	6,6	6,2
<b>Pays émergents et pays en développement d'Europe</b>	<b>3,5</b>	<b>1,8</b>	<b>2,2</b>
Russie	4,3	0,6	1,0
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>
Brésil	3,4	2,4	1,9
Mexique	1,4	1,0	1,5
<b>Moyen-Orient et Asie centrale</b>	<b>2,6</b>	<b>3,5</b>	<b>3,8</b>
Arabie saoudite	2,0	4,0	4,0
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>4,4</b>
Nigéria	4,1	3,9	4,2
Afrique du Sud	0,5	1,1	1,2

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2025.

Note : Pour l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire ; l'exercice 2024/2025 (qui commence en avril 2024) apparaît dans la colonne 2024. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 7,0 % en 2025 et de 6,1 % en 2026 (années civiles).

# Situation internationale - Indicateurs

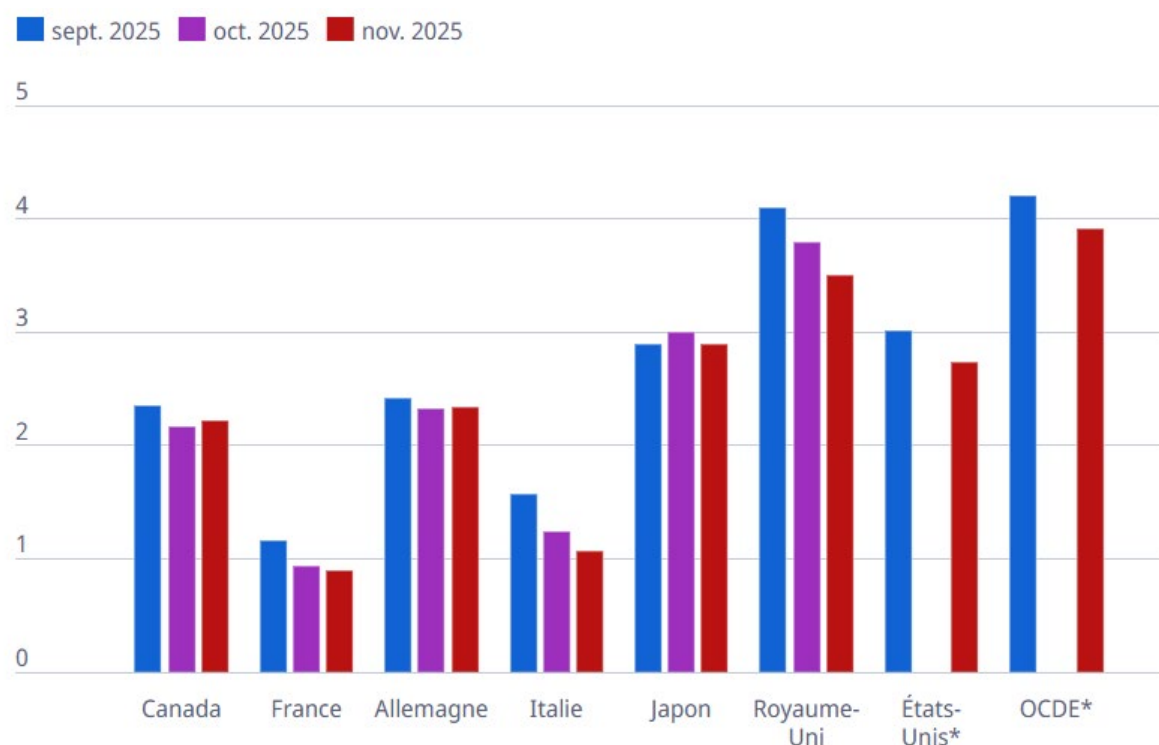
## Evolution du commerce et du PIB mondial



Lecture : entre 1980 et 2024, le volume du commerce mondial a été multiplié par 8,1.  
 Source : FMI, World Economic Outlook (données d'avril 2025).

Source : Insee

## Prix à la consommation, pays du G7 et OCDE Inflation globale – inflation en glissement annuel



\* En raison de données manquantes pour les États-Unis, les chiffres d'octobre pour l'ensemble de la zone OCDE, le G20 et le G7 ne sont pas disponibles.

Source : OCDE (2026) [Indices des prix à la consommation \(IPCs, IPCHs\), COICOP 1999](#), [Indices des prix à la consommation \(IPCs\), COICOP 2018](#)

Source : OCDE

# Situation internationale (suite)

## Guerre au Moyen Orient

La guerre au Moyen Orient (déclarée le 28 février 2026) impliquant les Etats Unis, Israël et l'Iran a des répercussions économiques et énergétiques sur l'économie mondiale.

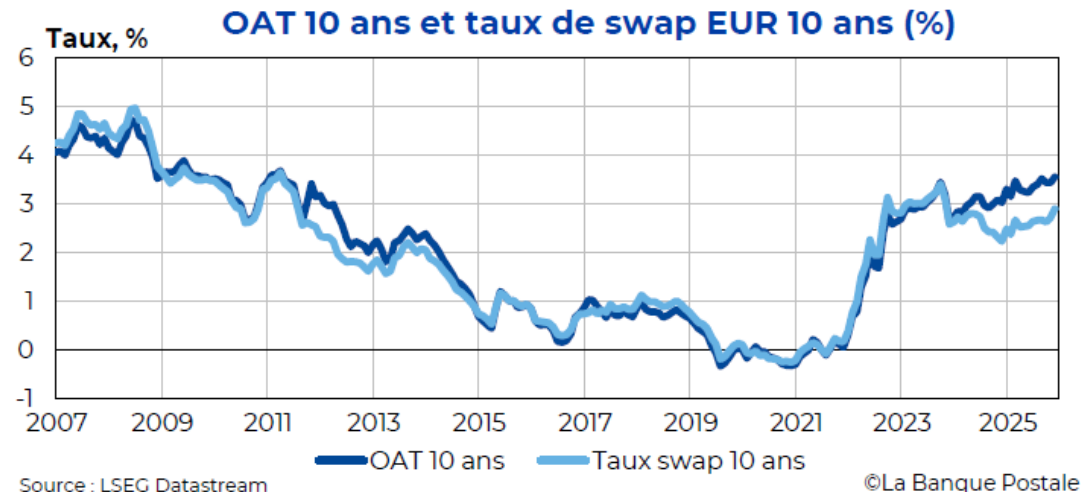
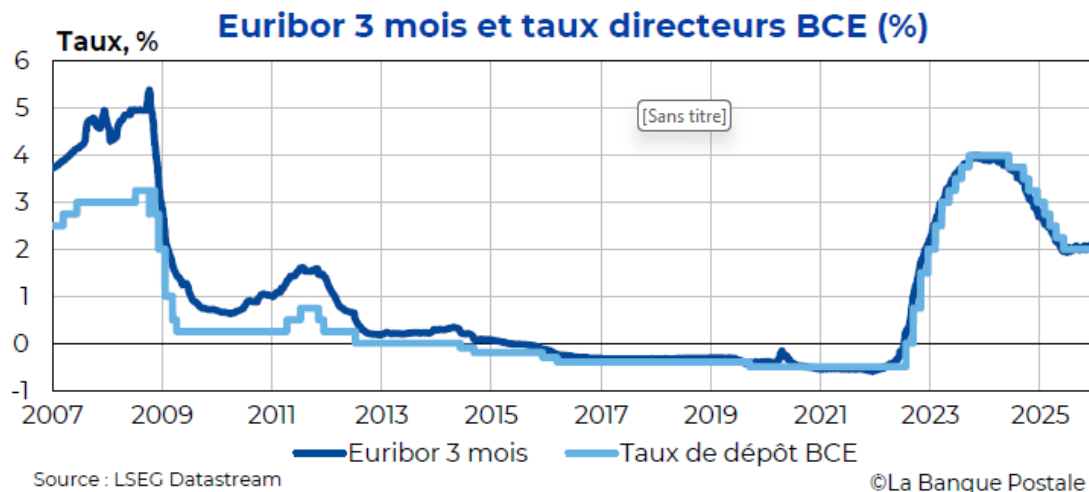
Celle-ci impacte notamment la hausse des prix du pétrole, hausse des matières premières agricoles, hausse du gaz naturel européen, le transport, l'agriculture, l'industrie chimique avec des répercussions sur le pouvoir d'achat des ménages mais aussi la politique monétaire en Europe.

→ Risques d'inflation, ralentissements économiques et perturbations des chaînes d'approvisionnement

L'impact de la guerre au Moyen Orient sur l'économie mondiale dépendra de l'ampleur et la durée du conflit.

# Situation Européenne

## Évolution des taux d'intérêt



### Taux d'intérêt : politique monétaire normalisée, taux longs sous pression

L'inflation en zone euro est globalement revenue à la cible de 2 % de la BCE : elle a atteint 2,4 % en moyenne en 2024 (après 5,4 % en 2023) et 2,1 % en 2025. Cela a permis à la BCE de normaliser ses taux directeurs. Le taux de dépôt a ainsi diminué de 4,00 % en juin 2024 à 2,00 % en juin 2025, soit 8 baisses de 25 points de bases (pb) sur la période. La Présidente de la BCE a indiqué que la Banque Centrale arrivait au terme de son cycle d'assouplissement monétaire, le taux de dépôt étant proche de son niveau "neutre" pour l'économie. Les marchés n'anticipent donc pas d'évolution des taux directeurs courant 2026. Un ralentissement marqué de l'activité en 2026 pourrait inciter la BCE à positionner son taux directeur sous ce niveau, mais ce n'est pas ce qui est anticipé à ce stade.

Cette baisse des taux courts ne s'est pas traduite dans la partie longue des taux en zone euro : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) a été porté début 2025 par les annonces de relance budgétaire du gouvernement allemand (plan de relance de 500 Md€). Par ailleurs, la normalisation de la politique monétaire au Japon en fin d'année a entraîné une tension haussière sur les taux souverains mondiaux. Le taux allemand à 10 ans est ainsi passé de 2,2 % fin 2024 à 2,8 % fin 2025. En France, le contexte d'instabilité politique continue de jouer sur le niveau du taux à 10 ans de la France (OAT) : la prime de risque de la France s'est tendue depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Au total, le taux à 10 ans de la France atteint 3,6 % fin 2025 contre 3,0 % fin 2024. En 2026, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne. L'évolution du contexte politique (vote du Budget, stabilité du gouvernement) et la capacité à assainir la trajectoire de finances publiques seront déterminantes dans le courant de l'année et constituent des éléments d'incertitudes importants.

# Situation Européenne (suite)

## Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
<a href="#">BCE (déc. 2025)</a>	+1,5%	+1,2%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025)</a>		+1,6%
<a href="#">OCDE (déc. 2025)</a>		+1,2%
<a href="#">FMI (oct. 2025)</a>		+1,1%

(BCE : Banque Centrale Européenne)

## Prévisions d'inflation

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
<a href="#">BCE (déc. 2025) - IPCH</a>	+2,1%	+1,9%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025) - IPCH</a>		+1,9%
<a href="#">OCDE (déc. 2025) - IPCH</a>		+1,9%
<a href="#">FMI (oct. 2025) - IPCH</a>		+1,9%

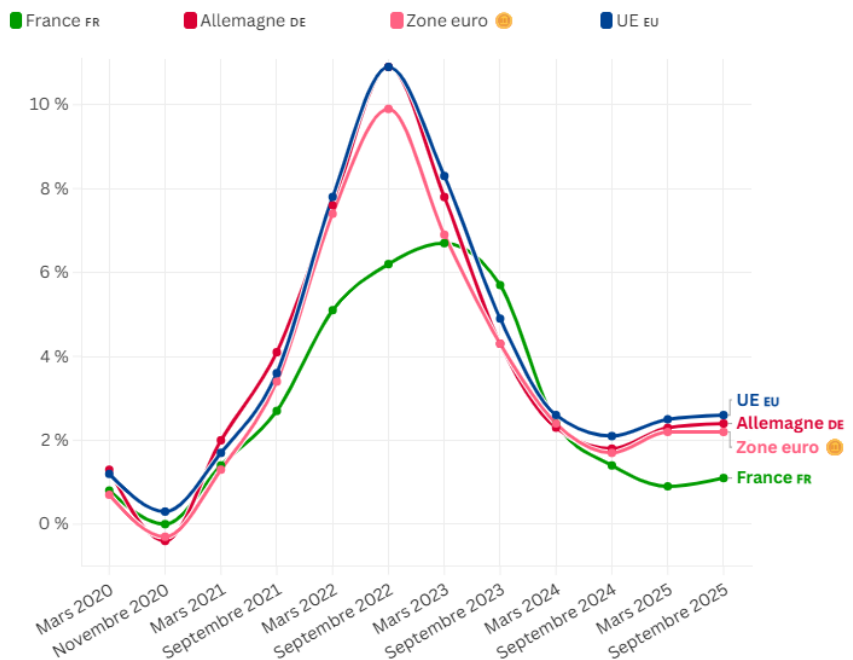
Source : DOB en instantané 2026 - Banque Postale

# Situation Européenne (suite)

Le taux d'inflation annuel dans l'Union européenne est resté stable en novembre 2025 par rapport à l'année précédente, s'établissant à 2,4 %. Il était de 2,1 % pour les seuls pays de la zone euro.

## Taux d'inflation depuis mars 2020 dans l'Union Européenne

Evolution de l'inflation annuelle dans l'Union européenne, la zone euro, la France et l'Allemagne, entre mars 2020 et mars 2025 (en %).



Source : Eurostat (avril 2025)

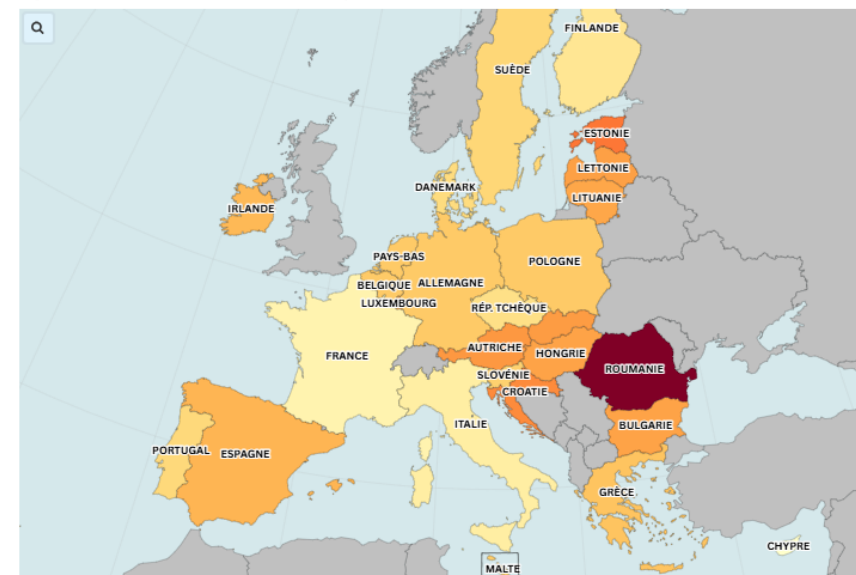
La **France** enregistre une amélioration : son taux d'inflation a fortement chuté par rapport à novembre 2024, où il s'élevait à 1,7 %, plaçant alors le pays en huitième position parmi les économies de l'**UE**. Certains pays connaissent une tendance opposée. **L'Irlande**, par exemple, figurait parmi les États les moins touchés par l'inflation en novembre 2024 (0,5 %), mais son taux a grimpé à 3,1 % un an plus tard.

Source: touteurope.org

## Taux d'inflation dans l'Union Européenne par Etat Membre

Taux d'inflation en pourcentage par État membre, en novembre 2025

0,1 % 8,6 %



Source : Eurostat (novembre 2025)

# Situation Nationale

## Les indicateurs conjoncturels

Indicateurs clés nationaux	Date de valeur	Valeur	Tendance / période précédente	Période de référence	Date de mise à jour
<b>CLIMAT DES AFFAIRES</b>					
<b>Tous secteurs</b>	Décembre 2025	99	↗	M-(M-1)	18/12/2025
<b>Industrie manufacturière</b>	Décembre 2025	102	↗	M-(M-1)	18/12/2025
<b>Services</b>	Décembre 2025	98	↘	M-(M-1)	18/12/2025
<b>Bâtiment</b>	Décembre 2025	96	↗	M-(M-1)	18/12/2025
<b>Commerce de détail</b>	Décembre 2025	104	↗	M-(M-1)	18/12/2025
<b>Commerce de gros</b>	6 <sup>e</sup> bimestre 2025	98	↘	M-(M-2)	21/11/2025

## Principaux indicateurs conjoncturels

Indicateurs clés nationaux	Date de valeur	Valeur	Tendance / période précédente	Période de référence	Date de mise à jour
<b>Croissance économique</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2025	+ 0,5 %	↗	T/(T-1)	28/11/2025
<b>Consommation</b>	Novembre 2025	46,4 milliards d'euros	↘	M/(M-1)	09/01/2026
<b>Confiance des ménages</b>	Décembre 2025	90	↗	M-(M-1)	07/01/2026
<b>Emploi salarié</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2025	21 030 milliers	↘	T/(T-1)	28/11/2025
<b>Taux de chômage</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2025	7,7 %	↗	T/(T-1)	13/11/2025
<b>Prix à la consommation</b>	Décembre 2025	+ 0,8 %	↗	Glissement annuel M/(M-12)	15/01/2026
<b>Production industrielle</b>	Novembre 2025	+ 0,3 %	↗	M/(M-1)	09/01/2026
<b>Capacités de production</b>	4 <sup>e</sup> trimestre 2025	81,2 %	↘	T/(T-1)	23/10/2025
<b>Coût du travail</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2025	+ 2,4 %	↗	Glissement annuel T/(T-4)	17/12/2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2026  
 Reçu en préfecture le 01/04/2026  
 Publié le  
 ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE



Insee 15/01/2026

# Situation Nationale

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

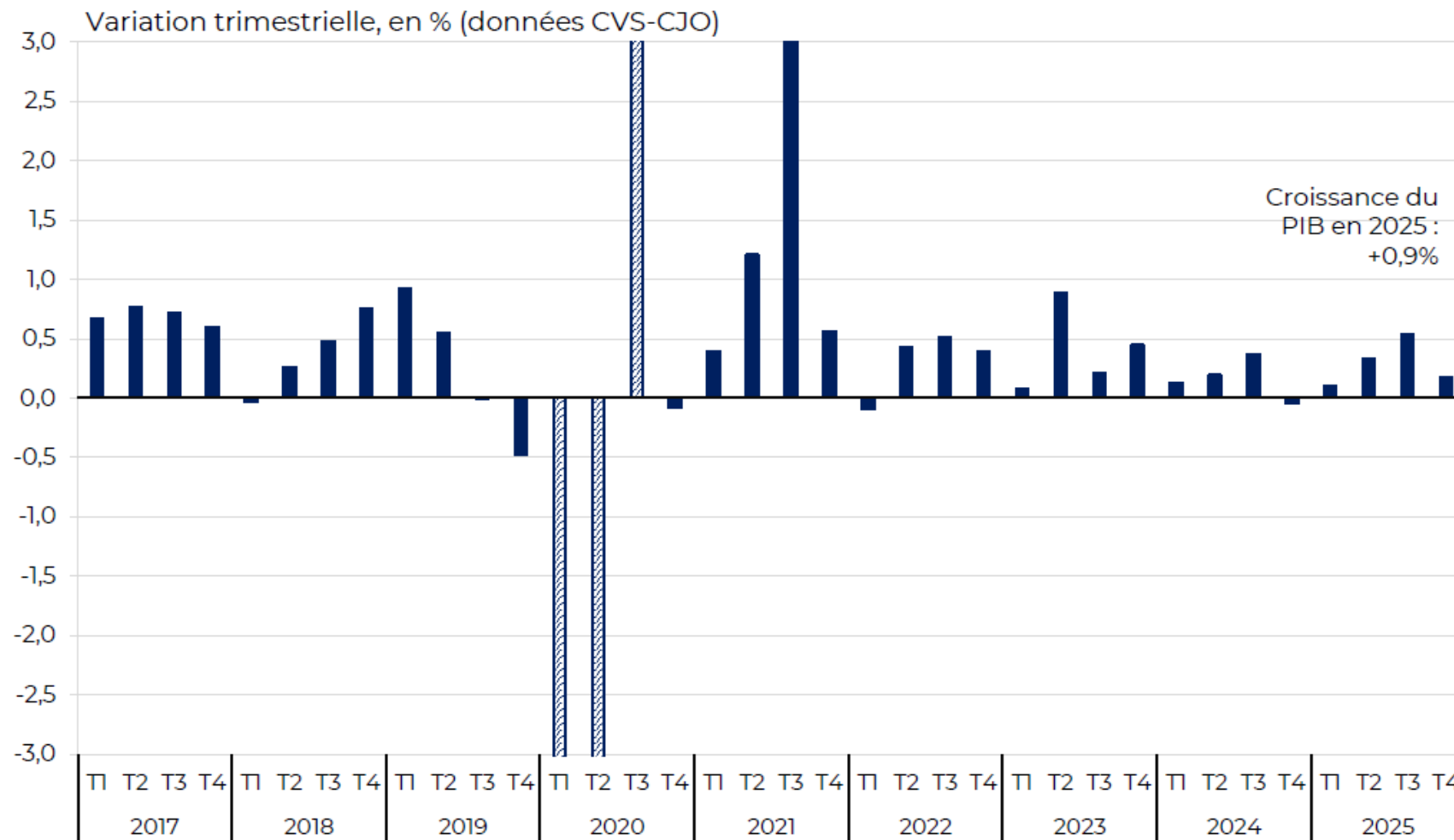
Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE

## Évolution du PIB français



Source : Comptes nationaux trimestriels Insee

©La Banque Postale

# Situation Nationale

## Focus sur la dette publique.

La dette publique désigne l'ensemble des emprunts contractés par les administrations publiques qui ne sont pas encore remboursés.

Ces administrations publiques (APU) désignent :

- L'Etat
- Les organismes divers d'administration centrale (ODAC) : il s'agit notamment des établissements tels que les universités, les musées, etc.
- Les administrations publiques locales : cela correspond aux collectivités territoriales, aux établissements publics locaux, aux organismes consulaires( CCI CMA Chambre d'agriculture) etc.
- Les administrations de sécurité sociale : il s'agit principalement du régime général et des régimes spéciaux de sécurité sociale, des régimes d'assurance chômage, des régimes complémentaires des retraites, des hôpitaux publics, etc.

## La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

(en milliards d'euros)

	2024T1	2024T2	2024T3	2024T4	2025T1
<b>Ensemble des adm. publiques</b>	<b>2 924,7</b>	<b>2 982,8</b>	<b>3 046,8</b>	<b>3 062,9</b>	<b>3 115,4</b>
dont :					
État	2 451,5	2 504,6	2 568,2	2 575,4	2 618,5
Organismes divers d'adm. centrale	36,8	35,1	35,0	35,4	35,5
Administrations publiques locales	235,8	235,4	236,6	248,5	248,9
Administrations de sécurité sociale	200,7	207,8	207,0	203,6	212,5

Source : Comptes nationaux base 2020 – Insee, DGFIP, Banque de France

# Situation Nationale

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE



## Focus sur la dette publique.

### Au premier trimestre 2025, la dette publique augmente de 40,2 Md€ et s'établit à 113,9 % du PIB

À la fin du premier trimestre 2025, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3 345,4 Md€, soit une augmentation de 40,2 Md€, après +3,8 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 113,9 %, après 113,2 % au quatrième trimestre 2024. Comme au trimestre précédent, l'augmentation de la dette publique s'accompagne d'une baisse de la trésorerie des administrations publiques (-11,4 Md€) et, dans une moindre mesure, des autres actifs, si bien que la dette nette augmente un peu plus que la dette brute (+52,5 Md€) et s'établit à 106,1 % du PIB.

### La dette de l'État augmente tandis que celle des organismes divers d'administration centrale est stable

Au premier trimestre 2025, la contribution de l'État à la dette publique augmente de 36,4 Md€, après une baisse de 3,7 Md€ au trimestre précédent. L'encours de titres négociables de long terme de l'État augmente (+42,6 Md€). Les titres de court terme diminuent (-3,0 Md€), tout comme les dépôts (hors déposants des administrations publiques, -2,9 Md€). L'État diminue en parallèle sa trésorerie (-5,8 Md€) et sa détention de crédits de long terme (-0,9 Md€), si bien que sa dette nette augmente davantage que sa dette brute (+43,1 Md€).

La contribution des organismes divers d'administration centrale (Odac) à la dette diminue légèrement (-0,1 Md€ après +1,1 Md€ au trimestre précédent).

### La dette des administrations de sécurité sociale augmente

La contribution des administrations de sécurité sociale (Asso) à la dette publique augmente (+3,3 Md€, après -5,5 Md€ au trimestre précédent), du fait de l'Urssaf Caisse nationale (+1,5 Md€), de l'Unedic (+1,5 Md€) et de la Cades (+0,7 Md€ après -8,1 Md€ au trimestre précédent), tandis que la dette de la Cnaf diminue (-0,7 Md€). Cette hausse de la dette des Asso recouvre essentiellement une hausse des titres négociables à court terme (+2,2 Md€) et à long terme (+1,4 Md€).

La hausse de la dette des Asso s'accompagne d'une baisse de leurs actifs de 5,6 Md€ au premier trimestre, notamment une baisse de leur trésorerie de 5,7 Md€, si bien que la dette nette des Asso augmente davantage que leur dette brute (+8,9 Md€). L'essentiel de la diminution de la trésorerie des Asso est portée par l'Urssaf Caisse Nationale (-7,1 Md€ après +14,1 Md€ sur l'ensemble de l'année 2024).

### La dette des administrations publiques locales augmente

Au premier trimestre 2025, la dette publique des administrations publiques locales augmente de 0,6 Md€, après +11,9 Md€ au trimestre précédent. Elle recouvre une augmentation des obligations de long terme (+2,6 Md€) et des crédits de court terme (+0,9 Md€) atténuée par une diminution des crédits à long terme (-2,8 Md€).

Les régions s'endettent (+2,0 Md€), de même que les organismes divers d'administration locale (+0,8 Md€ dont +1,0 Md€ pour Île-de-France Mobilités). À l'inverse, la dette des communes diminue (-1,6 Md€), comme celle des départements (-0,6 Md€). La dette des syndicats de collectivités locales est stable.



# Prévisions Croissance PIB et inflation

## Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles <u>France</u>	2025	2026
<a href="#">Insee (déc. 2025)</a>	+0,9%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2025)</a>		+1,0%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025)</a>		+0,9%
<a href="#">OCDE (déc. 2025)</a>		+1,0%
<a href="#">FMI (oct. 2025)</a>		+0,9%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2026)</a>		+1,0%

## Prévisions d'inflation

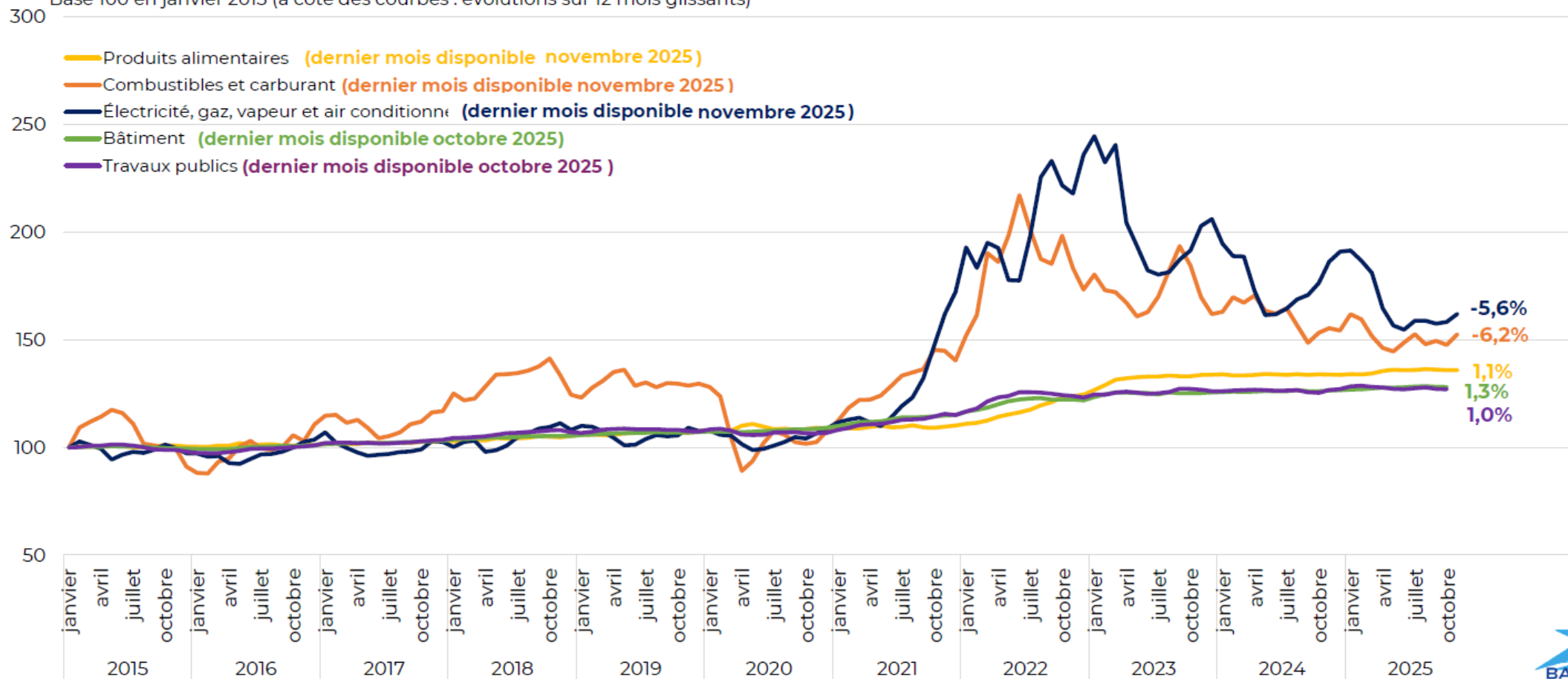
Prévisions annuelles <u>France</u>	2025	2026
<a href="#">Insee (déc. 2025)</a>	IPC : +0,9% IPCH : +0,9%	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
<a href="#">Banque de France (déc. 2025) - IPCH</a>		+1,3%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025) - IPCH</a>		+1,3%
<a href="#">OCDE (déc. 2025)</a>		+1,3%
<a href="#">FMI (oct. 2025) - IPCH</a>		+1,5%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2026)</a>		+1,3%

# Situation nationale des collectivités

Envoyé en préfecture le 01/04/2026  
Reçu en préfecture le 01/04/2026  
Publié le  
ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE

## Indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015 (à côté des courbes : évolutions sur 12 mois glissants)



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

©La Banque Postale



# Situation nationale des collectivités

L'État avait déjà opéré, entre 2014 et 2017, une diminution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) pour un total cumulé de 11,5 milliards d'euros. Sur la période 2018-2020, la mise en place des Contrats de Cahors imposés par l'État aux collectivités (dont le budget de fonctionnement excédait 60 millions d'euros) a mobilisé 321 collectivités dans un engagement à plafonner leurs dépenses de fonctionnement, suivant un taux de progression compris entre 0,75 % et 1,65 %.

En 2025, deux mécanismes principaux ont permis à l'État de contraindre les ressources fiscales des collectivités, dans l'optique de limiter l'évolution de leurs dépenses.

- La première et principale disposition concerne le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (ou DILICO). Ainsi, l'État a opéré un prélèvement de 1 milliard d'euros sur les recettes fiscales des collectivités territoriales. Ces sommes feront l'objet d'un reversement par tiers sur les 3 années suivantes. Le prélèvement et le reversement seront effectués sur les douzièmes de fiscalité mensuels des collectivités. En outre, seuls 90 % des fonds prélevés seront reversés aux contributeurs. Les 10 % restants seront versés aux fonds de péréquation « horizontaux » que sont le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, le Fonds de solidarité régional et le Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).
- Le second dispositif concerne le gel de la fraction de TVA qui revient aux Établissements publics de coopération intercommunales (EPCI), départements et régions ainsi qu'à la ville de Paris, et dans une moindre mesure aux communes et aux groupements à fiscalité additionnelle. La TVA est gelée au niveau de 2024. Dès lors, les collectivités locales n'ont pas bénéficié de la dynamique de la TVA, avec un manque à gagner de 1,2 milliard d'euros.

Parmi les autres mesures principales qui ont pesé sur les budgets locaux, on trouve la baisse du Fonds vert de 57 % par rapport à 2024 passant ainsi de 2,5 à 1,08 Md€ soit une baisse de 1,4 Md€, la hausse de la cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales (CNRACL) de 1,4 Md€ environ pour 2025 et la diminution de certains concours de l'État via la ponction sur les variables d'ajustement de 0,49 Md€.

Au total, la contribution des collectivités au redressement des comptes publics a donc atteint plus de 7,7 milliards d'euros.

Source AMF

# Situation nationale des collectivités

Un environnement budgétaire contraint en 2025 pour les collectivités locales dans leur ensemble.

Hors coût des normes, les nouvelles mesures de la loi de finances 2025 ont coûté au minimum 7,4 Md€ aux collectivités locales. En incluant le décret d'annulation des crédits publié en avril 2025, le total s'élève à plus de 7,7 Md€.

Source AMF- Analyse financière du bloc communal -Novembre 2025

Année 2025 : 7,7 milliards d'euros à la charge des collectivités	
DILICO : ponction sur +2000 collectivités	
Gel de l'augmentation de la fraction de TVA due aux collectivités	1,20
Baisse drastique du Fonds vert	1,35
Augmentation de 4 points des cotisations CNRACL (augmentation de 3 points + non-compensation du point 2024)	1,40
Variables d'ajustement : FDPTP et DCRTP (compensation de la taxe professionnelle supprimée)	0,49
Baisse en volume de la DGF	0,35
Baisse de la DSIL	0,15
Baisse en volume de la DETR	0,02
Suppression de crédits du Plan vélo	0,20
Baisse du Fonds Économie circulaire	0,13
Suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires	0,05
Baisse des crédits Politique de la Ville	0,03
Baisse des crédits de la mission Aménagement du territoire	0,10
Réduction du budget France très haut débit (conseillers numériques France services et déploiement de la fibre)	0,02
Baisse des crédits pour les missions locales	0,04
Baisse des financements de l'AFITF	0,70
Prélèvement sur les Agences de l'eau	0,13
Relèvement du taux d'exonération de la TFPB en faveur des terres agricoles	0,06
Baisse des ressources de l'Agence nationale du sport	0,01
Suppression du plan de lutte contre les violences faites aux élus	0,01
<b>Coût des mesures prises en loi de finances pour 2025</b>	<b>7,43</b>
<b>Relation avec les collectivités</b>	<b>-0,12</b>
Concours financiers collectivités :	-0,11
dont DGD	0,00
dont soutien projet communes, EPCI, départements et régions	-0,11
Concours spécifiques	-0,01
<b>Cohésion des territoires</b>	<b>-0,07</b>
Politique de la ville	-0,02
Urbanisme, amélioration de l'habitat	-0,04
Impulsion aménagement du territoire	-0,02
<b>Écologie</b>	<b>-0,06</b>
Fonds vert	-0,06
<b>Décret d'annulation de crédits du 25 avril 2025</b>	<b>-0,25</b>
<b>Total de la facture pour les collectivités en 2025</b>	<b>7,7</b>
<b>Source : Comité des finances locales (CFL)</b>	

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE



# Situation nationale des collectivités

Envoyé en préfecture le 01/04/2026  
 Reçu en préfecture le 01/04/2026  
 Publié le  
 ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE



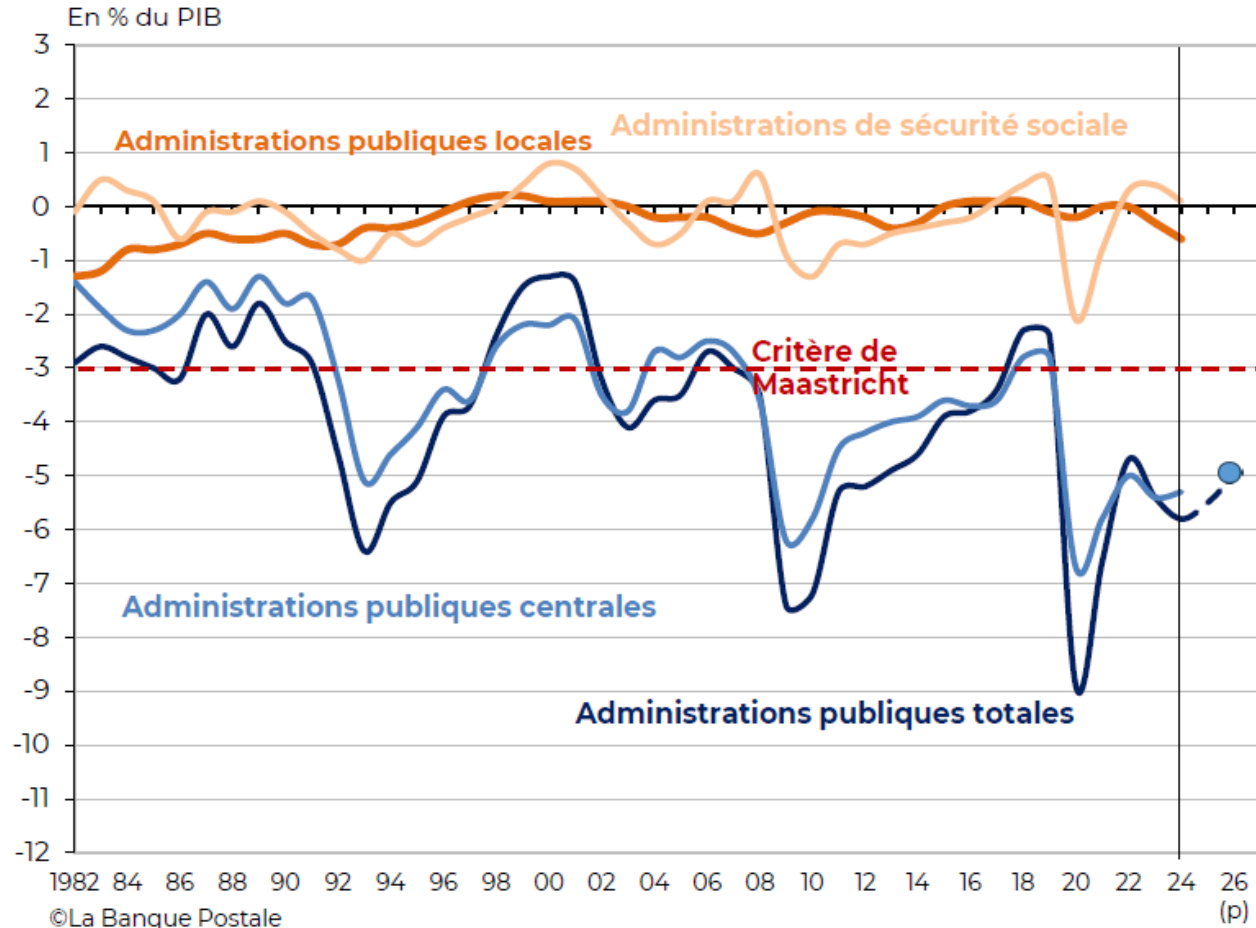
Modifications institutionnelles	2023	2024	2025	2026
<b>Nombre de communes</b> au 1 <sup>er</sup> janvier (hors collectivités d'outre-mer)	34 945	34 935	34 875	34 875
<b>Nombre de communes nouvelles</b> au 1 <sup>er</sup> janvier ( <i>par rapport à 2013</i> )	793	804	845	845
<b>Nombre de groupements à fiscalité propre</b> au 1 <sup>er</sup> janv. (hors Polynésie fr.) <i>dont métropoles (yc mét. de Lyon)</i>	1 255 22	1 255 22	1255 22	1254 22
<b>Nombre de syndicats (SIVU, SIVOM, mixtes)</b> au 1 <sup>er</sup> janvier	8 615	8 471	8 040	7 975
<b>Nouveaux transferts de compétences/Modifications institutionnelles</b>	<p>Poursuite recentralisation du RSA, l'Ariège entre dans l'expérimentation.</p> <p>19 territoires sélectionnés pour l'expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du RSA.</p> <p>Transfert de portions de la voirie nationale aux collectivités en vertu des articles 38 et 40 de la loi 3DS.</p>	<p>Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure aux maires (transfert possible aux présidents d'intercommunalité sous condition)*, comme le prévoyait la loi Climat et résilience du 22 août 2021** (cf. article 250 LFI 2024 concernant la compensation).</p>	<p>La LFSS 2024 a prévu une réforme de la tarification des EHPAD avec l'expérimentation à compter de 2025 du transfert à la sécurité sociale du financement de la section dépendance des EHPAD, normalement du ressort des départements.</p>	<p>Au 1<sup>er</sup> janvier 2026 Mayotte est devenue un Département-Région (Loi n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte).</p> <p>Généralisation du Compte financier unique (CFU) et donc de l'instruction M57 avec application obligatoire dès les comptes de l'exercice 2026 (Ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025).</p>

\*Décret n° 2023-1409 du 29 décembre 2023 portant modification de diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes, aux préenseignes et aux paysages

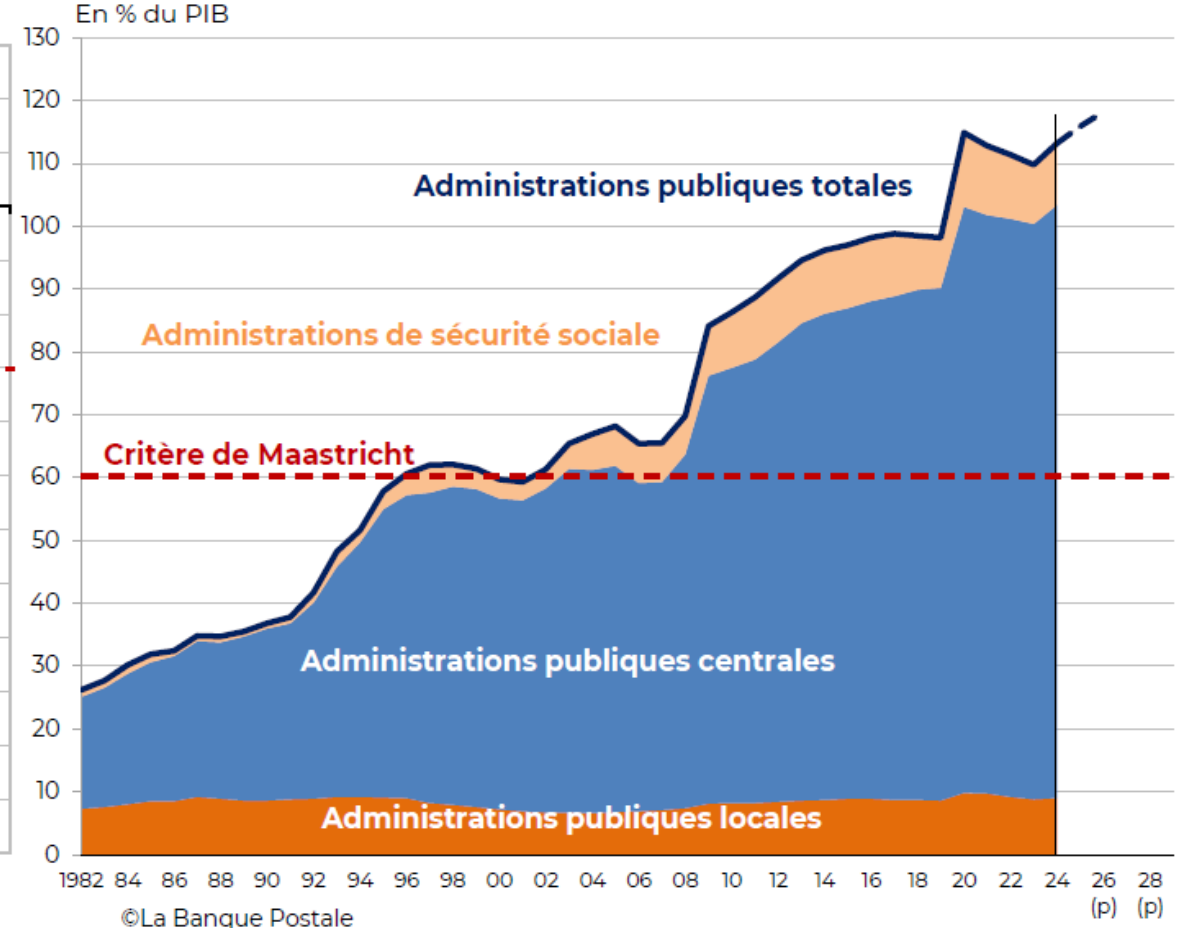
\*\*Article 17 - LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (1)

# Contexte et finances locales (suite)

## Le déficit des administrations publiques



## La dette des administrations publiques

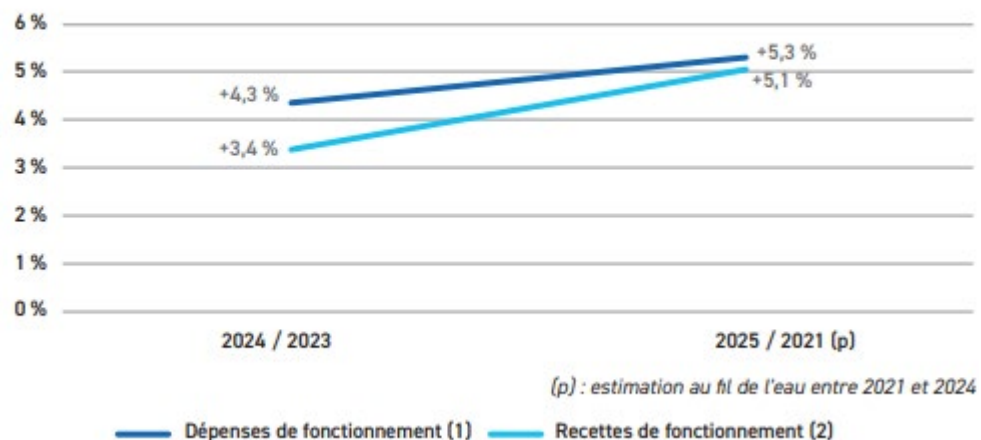


Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (loi de finances pour 2026)

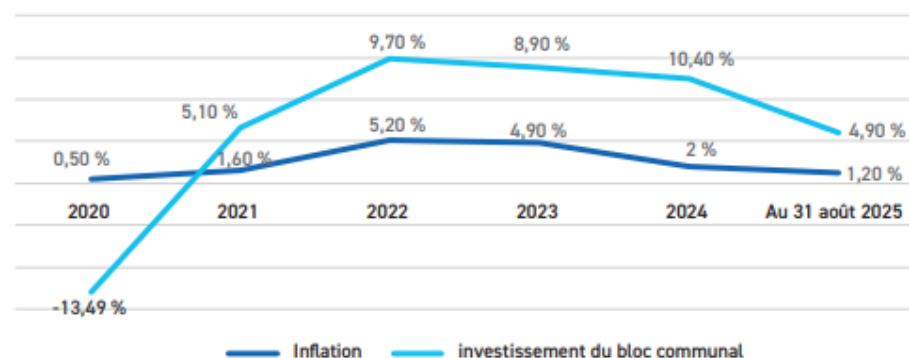
# Situation nationale des collectivités



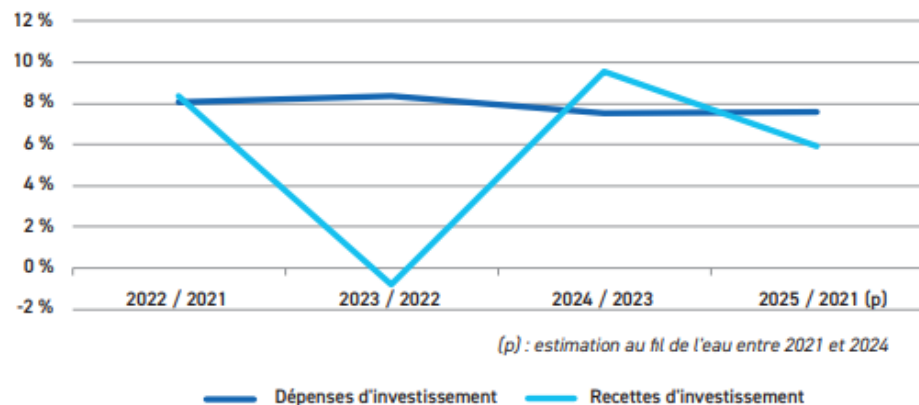
## ➤ ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN %)



## ➤ MANDAT 2020 - 2026 : DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS PAR RAPPORT À L'INFLATION (EN %)



## ➤ ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN %)



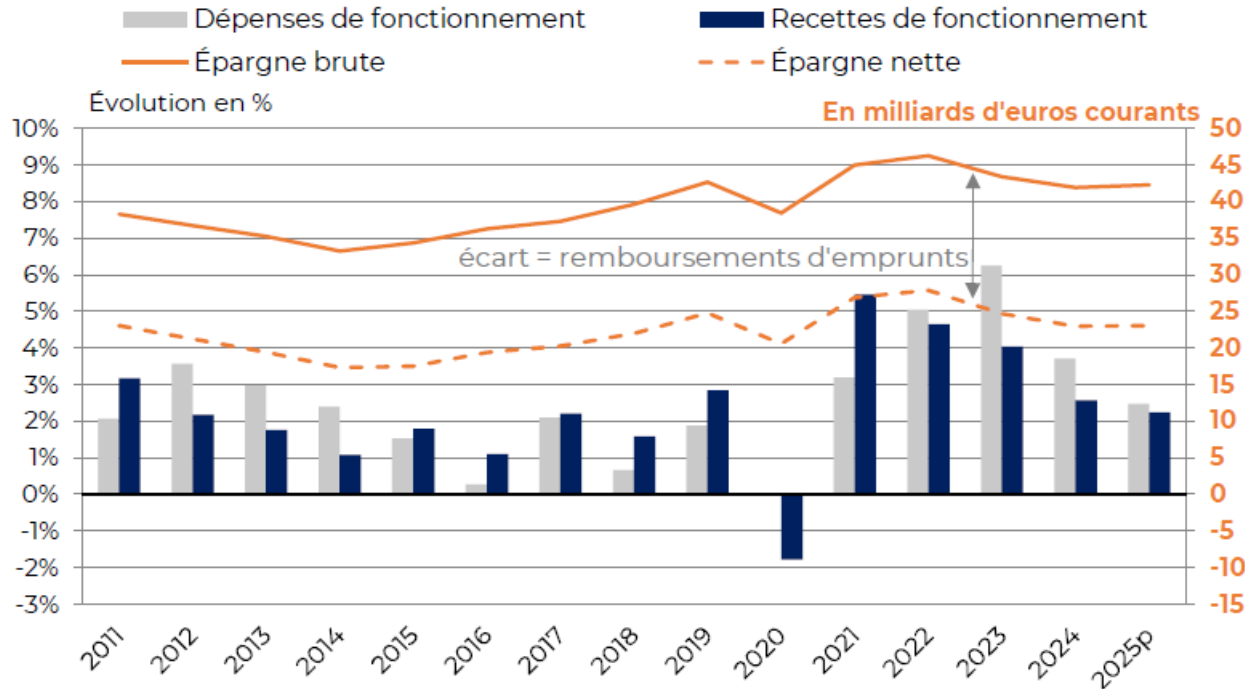
Ainsi, les collectivités du bloc communal sur le mandat 2020-2026 ont accru leurs dépenses d'investissement. L'inflation n'a plus qu'un effet marginal dans cette évolution. En effet, une croissance cumulée des investissements depuis

2020 supérieure à l'inflation est à noter (+10,11 %). Néanmoins, pour financer leurs investissements, les collectivités ont réduit leur trésorerie et accru leur endettement.

Source : Analyse financière du bloc communal – Amf.org

# Contexte et finances locales (suite)

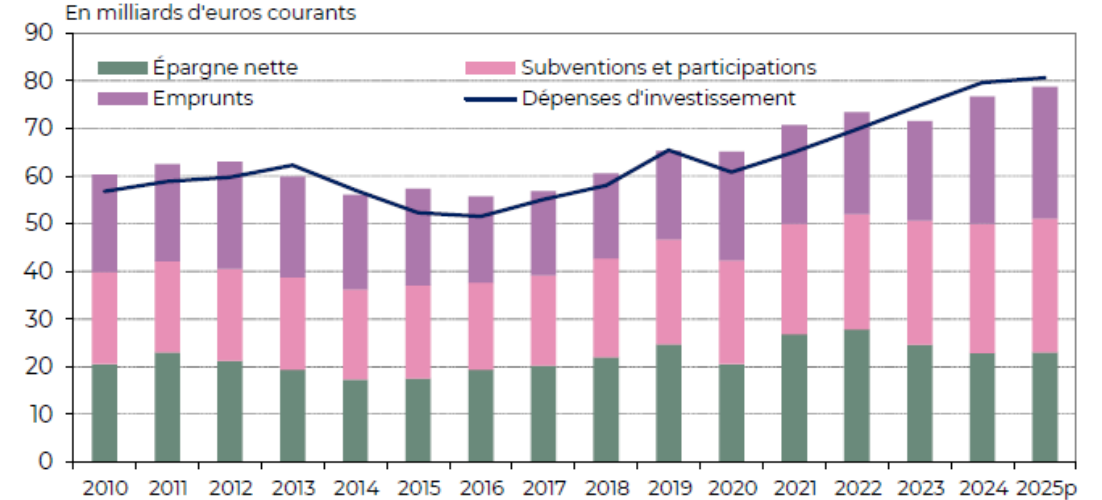
## Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales



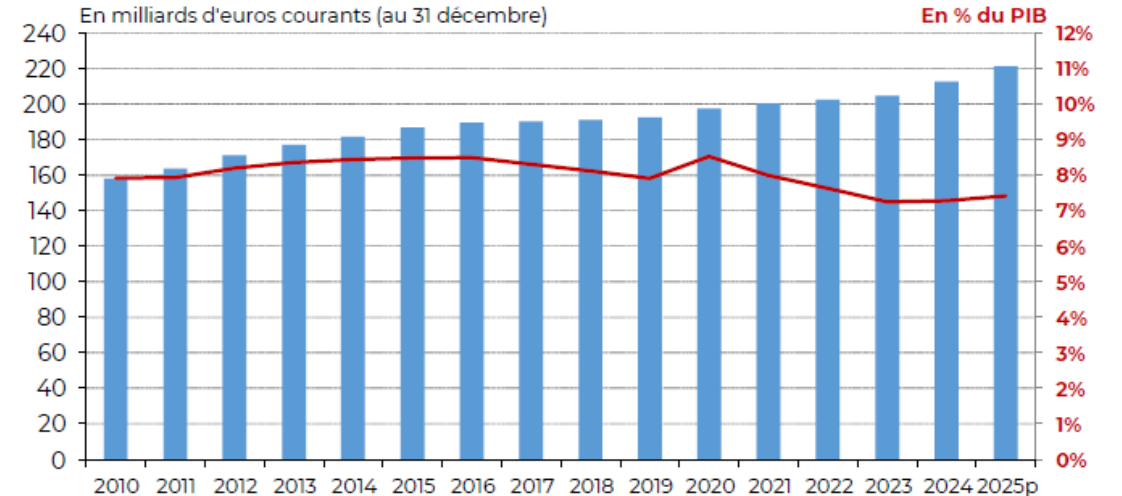
©La Banque Postale, **prévisions publiées le 23 septembre 2025**

\*La somme des parts peut différer de 100 % car il existe parfois un écart entre les modes de financement et le niveau d'investissement, qui correspond à la variation du fonds de roulement.

## Financement des investissements locaux\*



## Encours de dette des collectivités locales



## 2- LOIS DE FINANCES

- ✓ Loi de programmation des finances publiques 2023-2027
- ✓ Loi spéciale
- ✓ Loi de finances 2026
- ✓ Dispositions concernant la fiscalité

# Loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques donne un cadre pluriannuel aux budgets (englobant Etat, administrations de sécurité sociale et administrations publiques locales), fixe les objectifs d'équilibre des finances publiques et la trajectoire pour y arriver et décline les objectifs par type d'administration. Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 a été adopté (suite à l'utilisation du 49.3) le 27 septembre 2023, promulguée le 18 décembre 2023 et publiée le 19 décembre 2023 au JORF.

- Article 14 : fixe les enveloppes maximum des concours financiers de l'état aux collectivités

L'enveloppe maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7,10 Md€	7,63 Md€	7,88 Md€	7,79 Md€
Autres concours	46,15 Md€	46,88 Md€	47,32 Md€	47,78 Md€	48,26 Md€
<b>TOTAL sans mesures exceptionnelles</b>	<b>52,85 Md€</b>	<b>53,98 Md€</b>	<b>54,94 Md€</b>	<b>55,66 Md€</b>	<b>56,04 Md€</b>
Mesures exceptionnelles	2,11 Md€	411 M€	18 M€	5 M€	-
<b>TOTAL avec mesures exceptionnelles</b>	<b>54,95 Md€</b>	<b>54,39 Md€</b>	<b>54,96 Md€</b>	<b>55,67 Md€</b>	<b>56,04 Md€</b>



- Article 17 : instauration d'un objectif non contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national pour faire contribuer les collectivités à un effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Cet objectif pourra être suivi par les collectivités qui le souhaitent et devra être présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

2023	2024	2025	2026	2027
+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

# Lois de finances 2026

## Chronologie des faits



14/10/2025

**Dépôt du projet de loi de finances** (une semaine après le délai légal)

**22/11/2025** Rejet de la première partie par l'Assemblée nationale (AN) et transfert au Sénat

**04/12/2025** Adoption de la première partie par le Sénat

**15/12/2025** Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

**19/12/2025** Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

**Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)**

**29/12/2025** Promulgation du décret n°2025-1397 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics

**30/12/2025** Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret (cf. DOB 2026 – édition spéciale)



13/01/2026

**Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN**

**20/01/2026** 49§3 sur la première partie du PLF

**23/01/2026** 49§3 sur la deuxième partie du PLF

**28/01/2026** Deuxième lecture au Sénat

**30/01/2026** 49§3 sur l'ensemble du PLF

**02/02/2026** Adoption définitive par le Parlement

**02/02/2026** Saisine du conseil constitutionnel

**19/02/2026** Décision du conseil constitutionnel

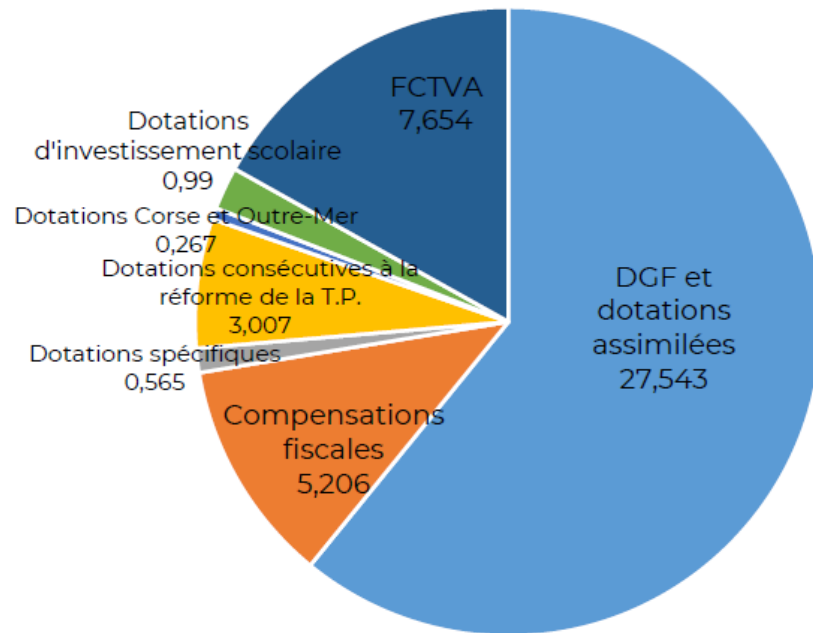


20/02/2026

**20/02/2026 Promulgation de la loi de finances pour 2026**

# Loi spéciale : quelle logique pour les prélèvements recettes (PSR)?

## Répartition des PSR en Md€ - LFI 2025



Source : LFI 2025



## [Loi spéciale pour 2026]

### Principe : PSR 2026 = 2025

dans l'attente d'une nouvelle loi de finances.

**Sauf pour les PSR calculés individuellement en application de textes préexistants** (compensations d'exonérations, dotation communes nouvelles, DDEC, DRES...) et qui peuvent être assimilés à des crédits évaluatifs.

### Point d'attention :

*Versement du PSR en fonction du droit en vigueur (par 1/12<sup>ème</sup> ou versement unique ou en plusieurs fois - cf. circulaires du [21/11/2006](#) et du [22/02/2007](#))*

- ⇒ Si versement par douzièmes : régularisation ultérieure
- ⇒ Pour rappel, les douzièmes des 4 premiers mois sont calculés sur la base de l'année précédente ou d'une première estimation. Mais les montants définitifs ne peuvent être fixés qu'en fonction d'une loi de finances ou des textes préexistants.

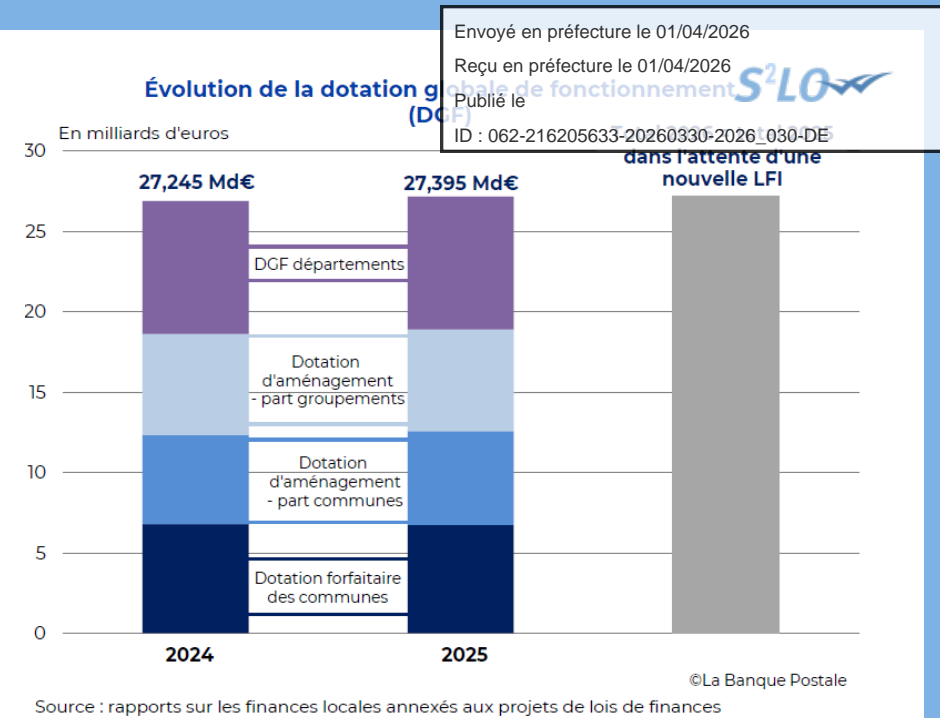
# Loi spéciale : zoom sur la DGF

Point d'attention :

## Interrogation sur le mode de calcul utilisé pour la répartition entre CL

Les dispositions législatives **existantes** auront, sauf modification, des **effets automatiques** :

- La dotation forfaitaire de chaque commune évoluera, hors écrêtement, en fonction de sa population DGF (coût estimé : 38,4 M€; rappel : 43,4 M€ en 2025)
- L'augmentation du nombre de communes d'au moins 5 000 habitants devrait rendre attributaires de la DSU 8 ou 9 communes de plus (coût estimé : 3,98 M€)
- La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€
- La plupart des évolutions individuelles d'une année sur l'autre sont encadrées
- La DGF des départements sera identique à celle de 2025



**DGF 2026 = 2025** avec versement par douzièmes (sauf pour la DSU, la DSR et la DNP) sur la base des montants de 2025 en attendant la notification des montants individuels, qui résultent notamment de la répartition interne à la DGF et de l'application des critères individuels.

Le PLF 2026 prévoit à la fois une **stabilisation** du montant global et une **augmentation de la péréquation** à hauteur de 290 M€ (comme en 2025).

**!** Quand nouvelle LFI votée  
⇒ régularisation selon nouveau montant voté.

**Si le montant total semble connu, la répartition reste à définir (cf. [page 26](#))**

(Pour aller plus loin : logigrammes de l'OFGL sur le calcul de la DGF [communes, groupements, départements](#) et [guide pratique de la DGCL](#))

# Loi de Finances 2026 (définitive)

Envoyé en préfecture le 01/04/2026  
 Reçu en préfecture le 01/04/2026  
 Publié le  
 ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE



## Dotations budgétaires 2025 et 2026

Programme	Dotation (en M€)	LF 2025		LF 2026			
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		
<b>Total</b>		<b>3661</b>	<b>3 614</b>	<b>3 478</b>	<b>3 642</b>		
<i>Dont :</i>							
<i>DETR</i>		1 046	874	1 783* (-260)	1 947* (-5)		
<i>DSIL</i>		420	454				
<i>DSIL exceptionnelle</i>		0	114				
<i>DPV</i>		150	123				
<i>DSID</i>		212	159				
<i>Titres sécurisés</i>		104	104				
<i>Aménités rurales</i>		110	110				
<i>DGD</i>		1 619	1 619			1 676	1 676
<i>Plan Marseille en Grand</i>		0	57			0	0
<i>Dotation reconnaissance des maires</i>						19	19

© La Banque Postale

\*répartition en cours d'arbitrage



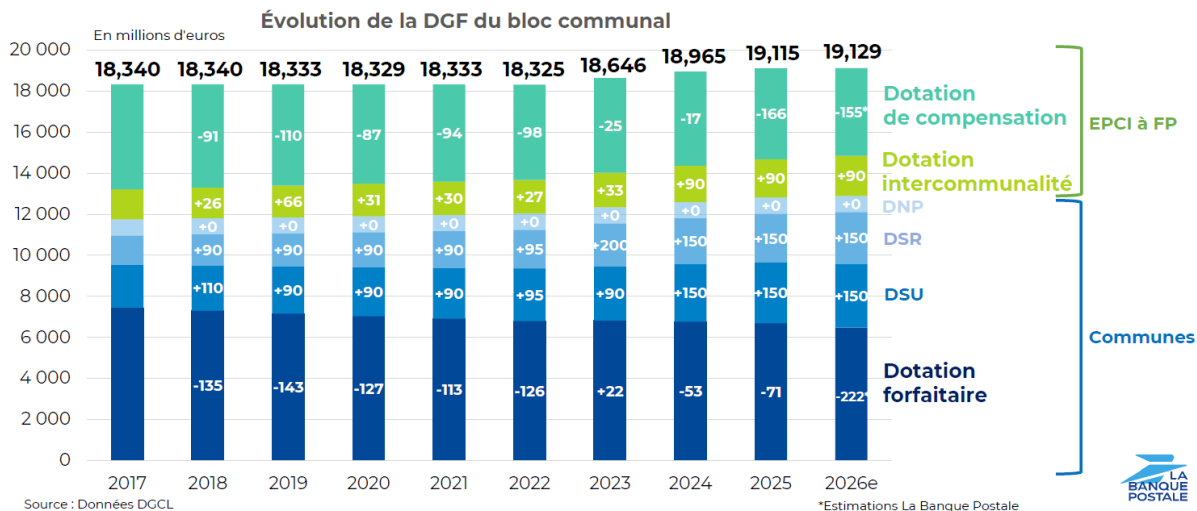
# Loi de Finances 2026

**Art. 148 - ÉTAT B** : Fonds vert, doté de 837 millions en AE en 2026

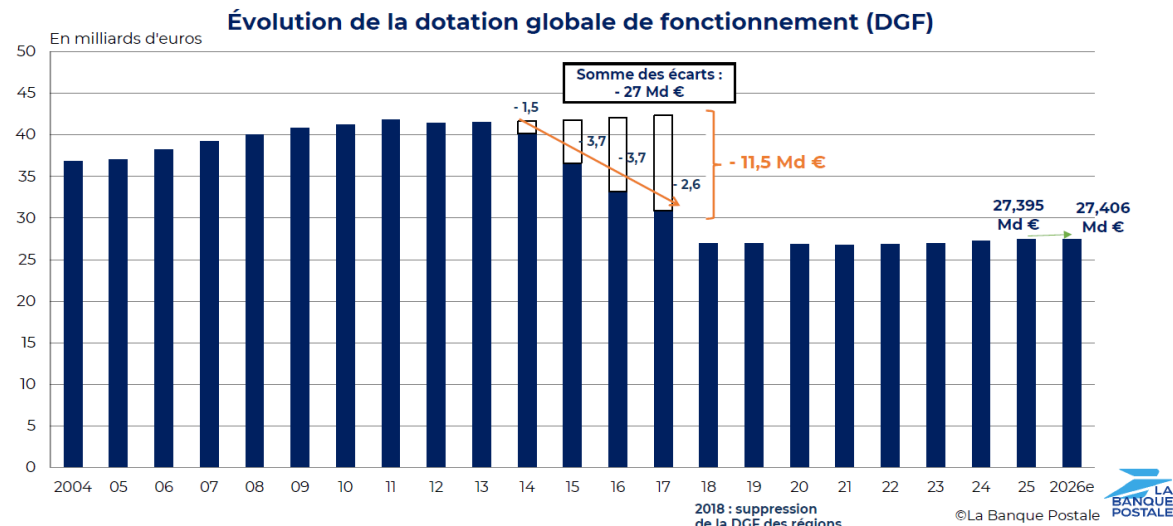
Programme	Année	Dotations (en M€)	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
<b>380 : Fonds d'accélération de la transition écologique</b>	2026	<u>LFI 2026</u>	<b>0,837 Md€</b> (-0,312 Md€ par rapport à la LFI 2025) dont 100 M€ sur les PCAET et 20 M€ pour voies navigables de France (VNF)	1,070 Md€
	2025	<u>LFI 2025</u>	1,150 Md€	1,124 Md€
	2024	<u>Loi de finances de fin de gestion pour 2024</u>	1,599 Md€	0,629 Md€
		<u>Décret du 21 février 2024</u>	1,999 Md€	0,694 Md€
		<u>LFI 2024</u>	2,499 Md€	1,124 Md€
	2023	<u>Loi relative aux résultats de la gestion 2023</u>	1,999 Md€	0,302 Md€
		<u>LFI 2023</u>	2,000 Md€	0,500 Md€

# Loi de Finances 2026

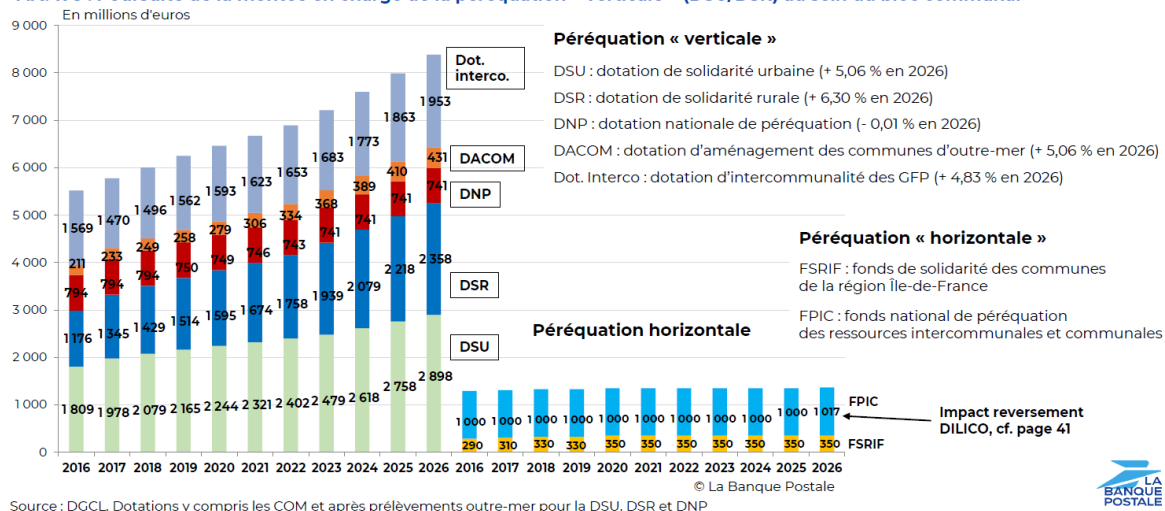
Art. 178 : Évolution des enveloppes internes à la DGF du bloc communal



Art. 129 : Fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement



Art. 178 : Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR) au sein du bloc communal



# Loi de Finances 2026 Dispositions concernant la fiscalité

Envoyé en préfecture le 01/04/2026  
Reçu en préfecture le 01/04/2026  
Publié le  
ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE

S<sup>2</sup>LO

- Art. 42 :** Fin ZFU-TE → exonération d'impôts dans les QPV
- Art. 44 :** Possibilité d'instituer la taxe sur les friches commerciales à l'échelle infra-communale
- Art. 45 :** Harmonisation dès 2027 des revalorisations des valeurs locatives des locaux des entreprises
- Art. 56 :** Clarification du champ d'application de la CFE
- Art. 59 :** Ajustements de la taxe poids lourds au bénéfice des collectivités locales
- Art. 60 :** Compensation d'une perte de recettes pour IDFM : par une majoration de la taxe régionale à l'immatriculation
- Art. 76 :** Majoration du tarif de l'IFER pour les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque
- Art. 81 :** Fiscalité sur les déchets : réorganisation de la taxe générale sur les activités polluantes
- Art. 103 :** Prolongement de certains avantages fiscaux accordés à Mayotte
- Art. 106 :** Report des révisions des valeurs locatives
- Art. 107 :** Précision sur la taxe sur les locaux à usage de bureaux
- Art. 108 :** Fusion des taxes sur les logements vacants
- Art. 109 :** Décalage des délais de délibérations visant à instaurer des impôts locaux pour certaines communes
- Art. 110 :** Modification de la date de référence pour l'évaluation des valeurs locatives des ports
- Art. 111 :** Exonération de taxe TFPB sur les bâtis horticoles
- Art. 112 :** Exonération facultative de THRS pour les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes
- Art. 113 :** Modification des dispositions (tarifs et répartition) relatives à la redevance des mines
- Art. 114 :** Révision du statut fiscal des jardinières et pépinières
- Art. 115 :** Adaptation des dispositions relatives à la taxe d'aménagement
- Art. 116 :** Fiscalité des résidences secondaires : modification des règles de dérogation à la règle de lien
- Art. 117 :** Versement d'un acompte sur la taxe d'aménagement pour les surfaces d'au moins 3 000 m<sup>2</sup>
- Art. 118 :** Versement mobilité régional : précisions concernant le calcul des seuils de salariés
- Art. 119 :** Extension du versement mobilité régional à l'outre-mer
- Art. 121 :** Précision de calendrier pour la majoration du taux de DMTO
- Art. 199 :** Maintien de la répartition du produit du tarif de stockage du CSA

# Loi de Finances 2026

## Art. 129 : réduction du PSR de compensation de la réforme des valeurs locatives des établissements industriels (1/2)

**Application d'un coefficient de minoration de 19,3% sur la compensation versée aux EPCI et aux communes** en lien avec la réforme de 2021 consistant en la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels en matière de CFE et TFPB (cf. [DOB en instantané 2021](#)).

**Plafonnement de l'impact à 2 % des recettes réelles de fonctionnement** (effet estimé à 109 M€ pour quelque 2 000 communes, et à 57 M€ pour environ 220 EPCI)

Diminution entre les montants inscrits au titre des PSR en LFI 2025 et

- au PLF 2026 : 789,1 M€
- en LFI 2026 : 307,5 M€

Manque à gagner résultant de la disposition estimé\* par La Banque Postale : 362 M€ pour les communes et 366 M€ pour les EPCI ;

*La progression naturelle des compensations anticipée par l'État, faute d'abattement, était de 378,2 M€.*

*\*Cette estimation repose sur l'analyse statistique de l'évolution des bases des trois dernières années connues (2023, 2024, 2025) et n'intègre pas la réalisation localisée d'équipements industriels importants qui seraient intégrés en 2026*

Pour la commune de Mazingarbe, cette réduction de compensation représente environ 95 000€ de baisse par rapport à 2025.

# Loi de Finances 2026

## Les efforts demandés aux collectivités et au Fonds vert revus à la baisse

Les coupes au niveau du Fonds vert, dont l'enveloppe sert à accompagner les projets de transition écologique des collectivités, ont été amoindries par rapport au point de départ. De 1,15 milliard d'euros en 2025, ses moyens devaient décroître à seulement 650 millions d'euros, ils seront finalement de 800 millions.

Les correctifs au niveau de l'effort budgétaire demandé aux collectivités sont encore plus spectaculaires. L'ajustement a été réduit à deux milliards d'euros, comme le voulait le Sénat, la chambre qui les représente. Cette somme est bien moins importante que le plan de 5,2 milliards de baisse de la dépense locale, contenue dans le plan Bayrou de juillet, ou encore le coup de rabet plus faible de 4,7 milliards proposé à l'automne par Sébastien Lecornu et ses ministres.

Symbole de ce virage : le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) sera bien moins douloureux qu'anticipé. Il permettra d'économiser 740 millions d'euros en lieu et place des deux milliards d'euros initiaux. Les communes seront épargnées.

# Loi de Finances 2026

## La partie "recettes"

Plusieurs amendements qui avaient été votés par les parlementaires au cours de l'examen du texte ont été retenus par le [gouvernement](#). Des ajustements techniques ont également été intégrés pour tenir compte de la non-adoption en 2025 du budget 2026, afin de respecter l'**objectif de déficit public de 5% du PIB fixé par le gouvernement** (contre 4,7% dans le texte initial et 5,3% dans la version adoptée par le Sénat). **Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 131,9 Md€ d'euros**, montant quasiment stable par rapport à 2025 et inférieur de 7,5 Md€ par rapport à la copie initiale du [gouvernement](#).

Le **total des recettes** s'élèvera à **365,5 milliards d'euros**. Le taux de [prélèvements obligatoires](#) s'établira à 43,9% du PIB.

**Parmi les mesures concernant les particuliers**, le [gouvernement](#) a renoncé au gel du barème de l'impôt sur le revenu ("année blanche"), prévu par le texte initial pour un gain de 1,9 Md€. **Le barème de l'impôt sur le revenu sera revalorisé en tenant compte de l'inflation, à un taux de 0,9%**.

**La contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) sera prolongée**, et ce jusqu'à ce que le déficit repasse sous le seuil de 3% du PIB. En revanche, le texte final ne retient pas la disposition votée par les parlementaires afin de remplacer l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) par une contribution des hauts patrimoines. L'assiette et les modalités de l'IFI seront donc inchangées en 2026. Le [gouvernement](#) a par ailleurs renoncé à remplacer le plafond actuel de l'abattement de 10% sur les pensions de retraite par un abattement forfaitaire.

Le **champ d'application de la nouvelle taxe sur le patrimoine financier**, applicable aux actifs passifs détenus par les grandes holdings, a été **restreint**. L'imposition sur leur patrimoine financier sera soumise à des conditions plus strictes : applicabilité de l'impôt sur les sociétés, patrimoine d'une valeur minimale de 5 millions d'euros... **Cette nouvelle taxe ne s'appliquera qu'aux actifs non liés à une activité professionnelle** ("actifs non opérationnels"). La trésorerie ainsi que les objets d'arts, de collection ou d'antiquité ont été exclus de l'assiette de l'imposition applicable aux holdings patrimoniales.

# Loi de Finances 2026

Envoyé en préfecture le 01/04/2026  
Reçu en préfecture le 01/04/2026  
Publié le  
ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE



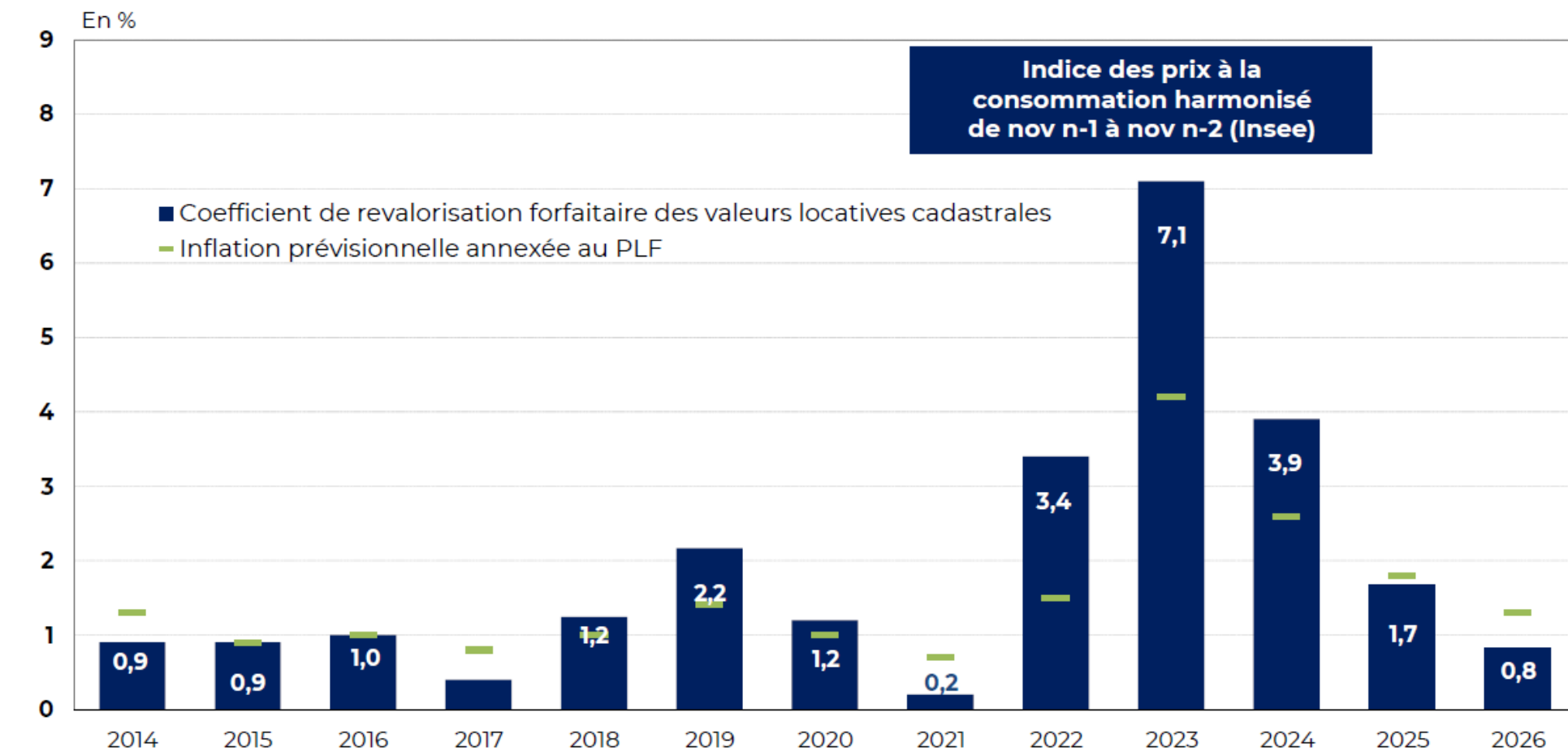
- Le texte final prévoit également de prolonger l'exonération fiscale et sociale sur les pourboires jusqu'à fin 2028 et de maintenir l'exemption d'impôts sur les indemnités journalières pour affection longue durée (ALD) et la réduction d'impôts pour frais de scolarité.
- **Plusieurs taxes ont été adoptées** : la taxe "petit colis" de 2 euros, l'augmentation des timbres fiscaux exigés pour une première demande ou le renouvellement d'un titre de séjour... Le gouvernement a en revanche renoncé à réviser la fiscalité sur les tabacs et à créer une nouvelle taxe sur les liquides de vapotage pour cigarettes électroniques.
- **Concernant les mesures touchant les entreprises**, la **contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE)** sera **prolongée en 2026**. Initialement prévue pour la seule année 2025, cette surtaxe devrait permettre de rapporter environ 7,5 Md€ en 2026, contre 8 Md€ l'année précédente. Elle s'appliquera aux entreprises ayant un chiffre d'affaires d'au moins 1,5 Md€, ce qui correspond à environ 300 groupes. Contrairement à 2025, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) seront exclues du champ de la contribution en 2026.
- Le texte exclut **les biens non exclusivement affectés à l'activité professionnelle de l'allègement fiscal permis par le pacte Dutreil en matière de transmission d'entreprises**. Les biens somptuaires qui appartiennent aux dirigeants et qui n'ont aucun lien avec l'activité de l'entreprise ne pourront pas bénéficier de l'exonération prévue. Pour ce qui est des potentiels bénéficiaires du pacte Dutreil dans le cadre d'une transmission d'entreprise individuelle, ils devront désormais conserver les actifs reçus pendant 6 ans, au lieu de 4 actuellement, pour pouvoir obtenir cet avantage fiscal.
- Les **ajustements de la réduction d'impôt "IR-PME" dite "Madelin"**, applicable aux petites et moyennes entreprises (PME), sont rétablis dans leur version initiale.
- En revanche, la version finale ne contient pas de disposition permettant d'anticiper la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).
- **En matière agricole**, le texte consolide le régime fiscal des indemnités et maintient la création d'un crédit d'impôt de 7,5% pour soutenir les exploitants adhérant aux coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma). En revanche, la mesure relevant le plafond du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique et le dispositif de lissage de la fiscalité lors de la cessation d'une activité agricole n'ont pas été maintenus.
- La **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**, dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030. L'augmentation de cette charge est moindre que dans la copie initiale du gouvernement.

# Loi de Finances 2026

## La partie "dépenses"

- Le gouvernement entend réaliser un **effort de 0,4 point de PIB (12 Md€)** afin d'atteindre l'objectif d'un déficit public de 5% d'ici la fin de l'année 2026. L'effort pèsera principalement sur la maîtrise des dépenses de l'État et de ses opérateurs. Les mesures retenues incluent des **économies sur les ministères et les collectivités**. Le ministère des armées fait exception, avec une hausse des crédits qui lui sont alloués de plus de 6 Md€, ainsi que les ministères de la justice, de l'éducation et de l'agriculture, dont les crédits sont également augmentés.
- **Concernant les particuliers**, la prime d'activité a été revalorisée à hauteur de 50 euros en moyenne, ce qui devrait coûter 700 millions d'euros. Le gel des prestations sociales, notamment des aides personnelles au logement (APL), a été abandonné : elles seront indexées sur l'inflation.
- Après avoir été supprimés par le Sénat, 200 millions d'euros de dépenses sont réintégrés au titre de l'aide médicale d'État (AME). Le texte voté n'impose pas de procédure d'accord préalable de l'Assurance maladie pour le remboursement de soins programmés et non urgents pour les bénéficiaires de l'AME, mesure votée au Sénat.
- Le gouvernement a **supprimé d'autres mesures d'économies votées au Sénat**, notamment l'**alignement du nombre de jours de carence de la fonction publique sur celui du secteur privé** (3 jours) et la limitation du bénéfice du revenu de solidarité active (RSA) à 24 mois consécutifs d'activité pour les autoentrepreneurs.
- **En matière de logement**, le statut de bailleur privé introduit au cours de l'examen du texte est révisé, avec un système d'amortissement fiscal renforcé par rapport à la version de l'Assemblée nationale. La réduction de loyer de solidarité (RLS), une aide au logement financée par les bailleurs sociaux, est réduite. Elle s'élèvera à 900 millions d'euros contre 1,1 Md€ en 2025.
- **Concernant les collectivités**, la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** est maintenue à son niveau de 2025. Le gouvernement a par ailleurs abandonné sa mesure initiale visant à retourner à une dotation de fonctionnement régional.
- Le **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico)**, initialement prévu pour la seule année 2025, est **maintenu en 2026**. L'effort imposé aux collectivités par ce dispositif a été réduit à 740 millions d'euros (contre 890 millions d'euros dans la version du Sénat). Les communes sont entièrement exonérées de cette ponction.
- Le gouvernement a confirmé la création d'une **"prime régaliennne" annuelle de 500 euros pour les maires**. Il maintient par ailleurs la création d'un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et d'un fonds de mutualisation pour les indemniser.
- **En matière d'emplois de l'État**, le texte augmente le plafond d'emplois de l'Éducation nationale avec **500 postes supplémentaires d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)**. Le plafond d'emplois des opérateurs est également augmenté (+ 68 emplois ETPT).

# Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



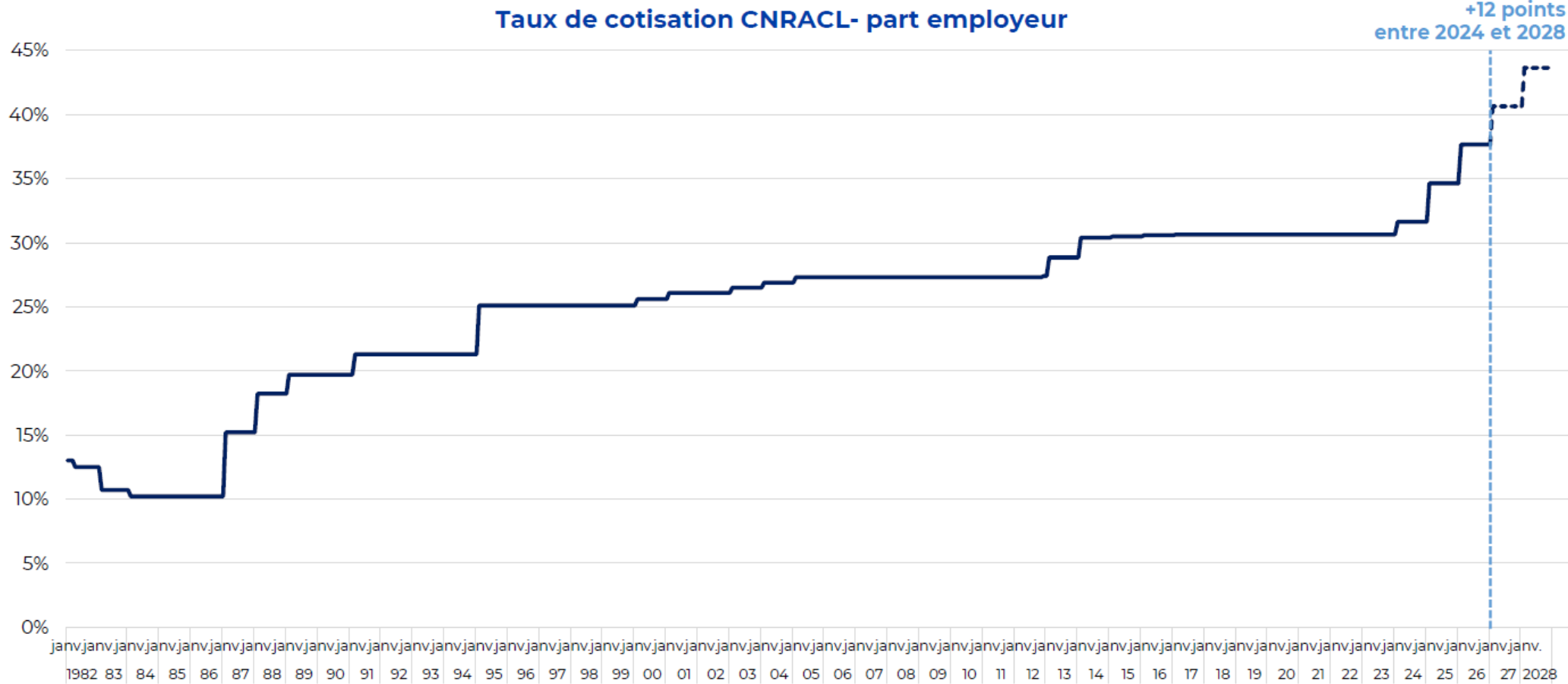
Source : [Insee](https://www.insee.fr)

© La Banque Postale

# Cotisations Retraites des agents des collectivités locales



## Taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales



© La Banque Postale



# 3 - STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA DETTE

# Profil d'extinction de la dette

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE



Etat de l'endettement annuel

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2026	3 007 269,39	586 195,68	70 884,21	0,00	(+) 0,00	657 079,89	2 421 073,71
2027	2 421 073,71	452 410,67	59 890,39	0,00	(+) 0,00	512 301,06	1 968 663,04
2028	1 968 663,04	384 336,55	51 913,33	0,00	(+) 0,00	436 249,88	1 584 326,49
2029	1 584 326,49	358 786,32	43 844,01	0,00	(+) 0,00	402 630,33	1 225 540,17
2030	1 225 540,17	132 441,57	38 296,03	0,00	(+) 0,00	170 737,60	1 093 098,60
2031	1 093 098,60	78 591,55	35 430,85	0,00	(+) 0,00	114 022,40	1 014 507,05
2032	1 014 507,05	78 591,55	32 922,85	0,00	(+) 0,00	111 514,40	935 915,50
2033	935 915,50	78 591,55	30 229,60	0,00	(+) 0,00	108 821,15	857 323,95
2034	857 323,95	78 591,55	27 628,97	0,00	(+) 0,00	106 220,52	778 732,40
2035	778 732,40	78 591,55	25 028,35	0,00	(+) 0,00	103 619,90	700 140,85
2036	700 140,85	78 591,55	22 491,85	0,00	(+) 0,00	101 083,40	621 549,30
2037	621 549,30	78 591,55	19 827,10	0,00	(+) 0,00	98 418,65	542 957,75
2038	542 957,75	78 591,55	17 226,47	0,00	(+) 0,00	95 818,02	464 366,20
2039	464 366,20	78 591,55	14 625,85	0,00	(+) 0,00	93 217,40	385 774,65
2040	385 774,65	78 591,55	12 060,85	0,00	(+) 0,00	90 652,40	307 183,10
2041	307 183,10	78 591,55	9 424,60	0,00	(+) 0,00	88 016,15	228 591,55
2042	228 591,55	78 591,55	6 823,97	0,00	(+) 0,00	85 415,52	150 000,00
2043	150 000,00	75 000,00	4 223,35	0,00	(+) 0,00	79 223,35	75 000,00
2044	75 000,00	75 000,00	1 629,85	0,00	(+) 0,00	76 629,85	0,00
<b>Sous-total</b>		<b>3 007 269,39</b>	<b>524 402,48</b>	<b>0,00</b>		<b>3 531 671,87</b>	
<b>Total</b>		<b>3 007 269,39</b>	<b>524 402,48</b>	<b>0,00</b>		<b>3 531 671,87</b>	

La dette de la commune s'élève à 3 007 269,39€ au 31 décembre 2025.

Si la commune ne réalise pas de nouveaux emprunts, la dette s'éteindra en 2044.

# Structure de la dette par organisme (a

Envoyé en préfecture le 01/04/2026  
 Reçu en préfecture le 01/04/2026  
 Publié le 31/12/2025  
 ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE

N° Emprunt Article capital	Objet de l'emprunt Organisme prêteur	Année déb. Durée	Taux Différé	Capital initial Total intérêts	Capital restant Intérêts restants	Amortissement Intérêts	Frais Versement
MON276481 1641	CONTRAT NMON276481 - TX INV - 1A DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	2012 60	4,60 0	1 000 000,00 355 999,47	66 666,48 1 940,08	66 666,68 5 049,35	0,00 71 716,03
3050692 1641	CF - 00305068 INVESTISSEMENT 2014 C.FONCIER	2014 60	2,89 0	1 500 000,00 353 870,60	437 741,27 25 726,37	108 965,38 14 626,00	0,00 123 591,38
MON514470 1641	emprunt banque postale 1 400 000 EUROS LA BANQUE POSTALE	2017 40	0,98 0	1 400 000,00 71 623,76	218 834,70 1 880,28	144 114,95 3 028,37	0,00 147 143,32
MON520424 1641	EMPRUNT PLACE SALENGRO LA BANQUE POSTALE	2018 48	1,31 0	1 200 000,00 100 016,25	472 203,81 14 827,41	101 213,25 7 015,91	0,00 108 229,16
10001378466 1641	DEUXIEME PHASE DE FINANCEMENT DE LA PLACE UR CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	2020 40	0,60 0	800 000,00 24 839,63	325 766,78 4 169,09	80 228,29 2 255,67	0,00 82 483,96
PRET15744/2021AVANCE 1678	AVANCE CONVENTION 57878 20 ANS (2023 à 2042) AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE	2023 20	0,00 0	71 831,00 0,00	61 056,35 0,00	3 591,55 0,00	0,00 3 591,55
EMPSG2024 1641	PRET ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL A TAUX DE MAR SOCIETE GENERALE	2025 80	3,42 0	1 500 000,00 526 893,85	1 425 000,00 475 859,25	75 000,00 51 034,60	0,00 126 034,60
<b>TOTAL</b>				<b>7 471 831,00</b> <b>1 433 243,56</b>	<b>3 007 269,39</b> <b>524 402,48</b>	<b>579 780,10</b> <b>83 009,90</b>	<b>0,00</b> <b>662 790,00</b>

Le tableau ci-dessus présente l'ensemble des emprunts en cours. Tous les emprunts sont à taux fixe. La dette de la ville est saine et sécurisée.

# Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours. La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio	1,1 ans	2,7 ans	3,1 ans	4,8 ans	4,5 ans	3,8 ans	2,3 ans	1,91 ans	1,92 ans	1,90 ans

La commune n'envisage pas de contracter de nouvel emprunt en 2026.

# Evolution des produits et charges de fonctionnement (en €) de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024	Evolution 2020/2024
<b>Produits réels de Fonctionnement</b>	<b>9 545 040</b>	<b>9 703 144</b>	<b>10 081 407</b>	<b>10 463 890</b>	<b>10 997 220</b>	<b>+ 5,1 %</b>	<b>+ 15,2%</b>
Ressources Fiscales	5 141 352	4 947 439	5 064 891	5 196 074	5 476 168	+5,4 %	+ 6,5 %
Dotations et participations	4 208 856	4 500 109	4 642 504	4 699 458	4 920 236	+4,7 %	+16,9 %
Autres produits	194 831	255 596	374 012	568 358	600 816	+ 5,7 %	+ 208,4 %

<b>Charges réelles de fonctionnement</b>	<b>8 629 854</b>	<b>8 758 809</b>	<b>8 749 375</b>	<b>9 014 884</b>	<b>9 054 483</b>	<b>+ 0,4 %</b>	<b>+ 4,9 %</b>
Charges générales	2 579 757	2 668 567	2 674 747	2 737 630	2 815 434	+ 2,8 %	+ 9,1 %
Charges de Personnel	5 140 564	5 165 255	5 327 723	5 382 854	5 411 722	+ 0,5 %	+ 5,3 %
Charges de gestion courante	803 830	814 828	664 354	813 534	778 666	- 4,3%	-3,1 %
Charges Financières	85 558	74 300	55 014	60 942	45 368	-25,6 %	- 47,0 %
Charges réelles exceptionnelles	20 145	35 859	27 537	19 924	3 293	-83,5 %	-83,7 %

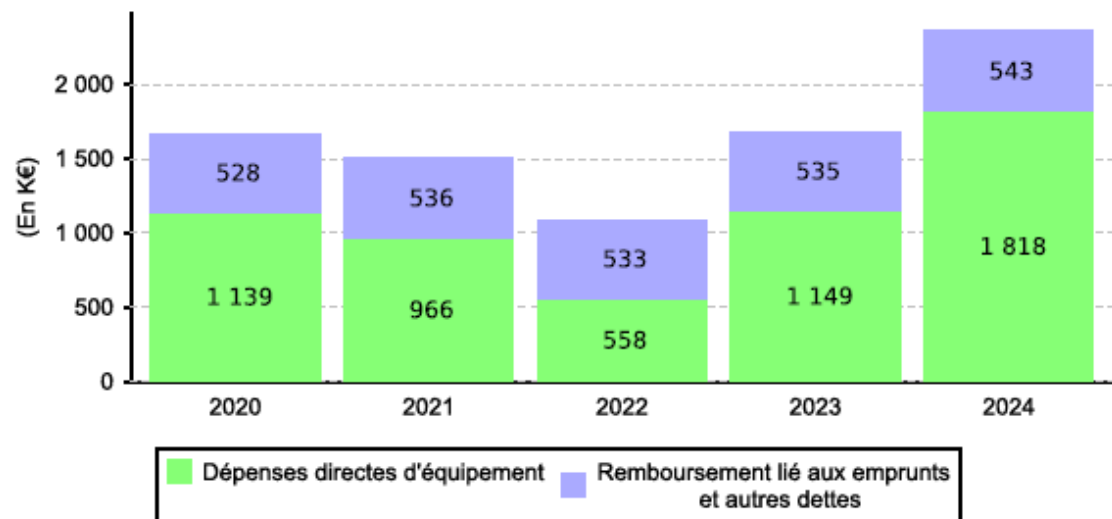
# Evolution du potentiel financier de la commune (en €)

Le potentiel financier d'une commune (article L.2334-4 du Code Général des Collectivités Territoriales) représente la masse des recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en termes de fiscalité. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche.

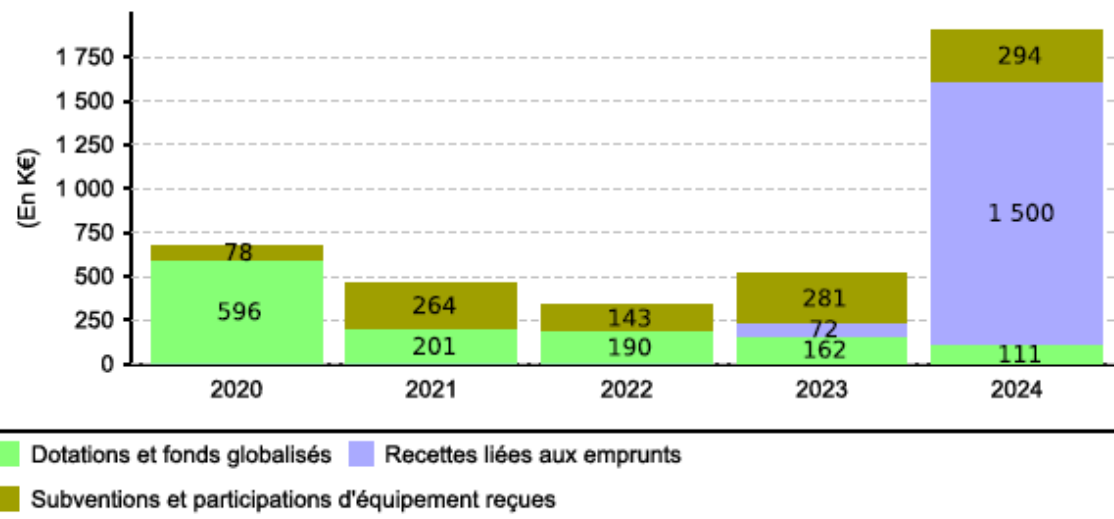
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Potentiel Financier	6 557 842	6 560 801	6 614 433	6 667 960	6 785 734	6 791 964	7 082 184	7 495 511
Potentiel Financier par habitant	830	818	820	822	839	840	877	924
Population	7893	8009	8059	8103	8078	8075	8068	8107

## Les opérations d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



### REPERES

En €/hab	2024			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	224	283	301	398
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	67	71	67	83

### REPERES

En €/hab	2024			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	14	44	45	63
Recettes liées aux emprunts	185	61	62	75
Subventions et participations d'équipement reçues	36	74	83	89

# Principaux constats

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE



En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution	2023/2024	2020/2024
Produits réels de fonctionnement	9 545 040	9 703 144	10 081 407	10 463 890	10 997 220		5,1 %	15,2 %
Charges réelles de fonctionnement	8 629 854	8 758 809	8 749 375	9 014 884	9 054 483		0,4 %	4,9 %
Capacité d'autofinancement brute	915 186	944 335	1 332 032	1 449 005	1 942 737		34,1 %	112,3 %
Capacité d'autofinancement nette	387 013	408 643	798 765	914 454	1 400 196		53,1 %	261,8 %
Dépenses d'équipement	1 139 388	965 537	557 605	1 148 630	1 817 747		58,3 %	59,5 %
Dettes financières	4 161 268	3 625 576	3 092 310	2 629 590	3 587 049		36,4 %	-13,8 %
Fonds de roulement	3 583 709	3 671 737	4 287 897	4 739 886	6 332 439		33,6 %	76,7 %
Trésorerie	3 676 588	3 882 704	4 645 490	5 275 945	6 372 102		20,8 %	73,3 %

## REPERES

En €/hab	2024			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	1 357	1 217	1 244	1 272
Charges réelles de fonctionnement	1 117	1 043	1 066	1 062
Capacité d'autofinancement brute	240	174	178	210
Capacité d'autofinancement nette	173	105	112	129
Dépenses d'équipement	224	283	301	398
Dettes financières	442	677	677	767
Fonds de roulement	781	460	459	411
Trésorerie	786	506	502	452

Source : Service Gestion Comptable de Lens



# Taux d'usure

## 1<sup>er</sup> janvier 2026

Le taux d'usure correspond au taux d'intérêt maximum légal que les établissements de crédit sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils vous accordent un prêt. Ceci concerne les prêts aux particuliers, aux associations, et aux collectivités locales. Le taux d'usure sert à protéger l'emprunteur contre des propositions de prêts « trop chères ».

Plus précisément, le taux d'usure est le taux d'intérêt annuel effectif global (TAEG) maximal qui peut vous être appliqué lors de la souscription d'un prêt.

Taux d'usure et taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit et les sociétés de financement (%)

Catégorie	Taux effectif moyen pratiqué au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2025	Taux d'usure applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2026
<b>Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<a href="#">Séries</a>	<a href="#">Séries</a>
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans	4,22	5,63
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	4,30	5,73
Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus	4,30	5,73
Prêts à taux variable d'une durée initiale supérieure à 2 ans (3)	4,30	5,73
Découverts en compte	14,23	18,97
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	4,62	6,16

# Etablissement Public Coopération Intercommunale : CALL

La commune de Mazingarbe fait partie de la Communauté d'agglomération de Lens Liévin (CALL). Les compétences et actions de la CALL s'exercent dans de nombreux domaines; les plus significatifs sont la gestion de la ressource en eau, le développement économique, la collecte et la valorisation des déchets, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville.

La commune adhère :

- au service commun de la CALL nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » et « assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à la réalisation d'un projet » pour l'accompagnement de la réalisation d'un programme de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire.
- au service commun d'instruction de l'application des droits de sols et de mise en œuvre du guichet numérique des autorisations d'urbanisme
- au groupement de commande pour l'acquisition de prestations liées au déploiement du dispositif du permis de louer et de diviser
- au groupement de commande de la Call et des communes volontaires portant sur la fourniture et la maintenance des moyens d'impression bureautiques.

Le transfert de compétence des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques à la CALL a eu lieu en 2025.

## 4- Rétrospective 2025 : actions et effectifs

# Les travaux et manifestations 2025 brièvement

- Reconstruction de la salle Darras
- Travaux d'aménagement de l'ancien Lidl en dojo et salle polyvalente, équipements et vestiaires
- Continuité des travaux de rénovation de l'éclairage public (phase 3)
- Poursuite du plan voirie (rue des Usines, chemin de La Bassée)
- Travaux dans les écoles et bâtiments (toiture médiathèque et école Evrard; menuiseries salle anatole France, Police Municipale ; sanitaires école Jaurès et salle des fêtes ...)
- Pumptrack
- Installations de colombarium et de caveaux cimetière du centre
- Implantation du chevalet cité 7
- Remplacement du Monument aux morts
- Rénovation parcours mini golf
- Alarmes anti-intrusion et PPMS dans les 3 écoles primaires (France Pasteur, Jaurès et Beugnet)
- Achats de 4 véhicules pour les services techniques
- Les services à la population : la Maison France Service, Bureau de l'emploi, accompagnement RSA, Programme de Réussite Educative, Manifestations : camp européen en juillet, films de Noël pour les enfants des écoles, festival « tiot loupot » à la médiathèque, carnaval, marché de Noël
- Passage des 4 jours de Dunkerque

# Effectifs 2025

Effectifs	au 31 décembre 2024					Au 31 décembre 2025				
	Temps plein	Temps partiel	Temps non complet	Nombre d'agents	en ETP*	Temps plein	Temps partiel	Temps non complet	Nombre d'agents	en ETP*
Nombre d'agents titulaires	75	4	42	121	<b>110,43</b>	71	5	39	115	<b>108,77</b>
Nombre d'agents non titulaires	5	0	5	10	<b>8,39</b>	8	0	3	11	<b>10,17</b>
Total				131	<b>118,82</b>				126	<b>118,94</b>

\* ETP : Equivalent Temps Plein



# 5 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

# Orientations budgétaires – Evolutions budgétaires prévisionnelles

**Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles** sont estimées à la hausse en 2026 notamment en raison de la continuité des travaux en régie, des travaux d'entretien des bâtiments et voiries, de la hausse des contributions employeur pour l'assurance vieillesse des agents affiliés à la CNRACL au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (de 37,65% au lieu de 34,65% en 2025), des frais liés au plan de prévention des risques technologiques, des actions ponctuelles (politique de la ville..), des hausses constantes des tarifs de maintenance des logiciels, frais d'instructions de dossiers d'urbanisme à la CALL, hausse des prestations externes, ou encore les frais relatifs au recensement. Afin de limiter les hausses de ses dépenses de fonctionnement, la commune prévoit la révision des contrats (téléphoniques, internet, copieurs ...)

**Les recettes de fonctionnement** devraient se stabiliser. Les hausses prévues concernent les dotations forfaitaires, la Dotation Solidarité Rurale, la Dotation Solidarité Urbaine et Dotation Nationale Péréquation ; Les baisses prévues concernent les allocations compensatrices locaux industriels ainsi que la dotation de solidarité communautaire provenant de la CALL.

**Les dépenses d'investissement** concerneront les travaux de façade salle des fêtes, la continuité des marchés de voirie, de l'éclairage public, la toiture de l'école Pasteur, les linteaux du groupe scolaire Beugnet Evrard, requalification du foyer du centre en accueil ALSH, la vidéosurveillance, pare ballons au minigolf et stade baillieux, portique anti-intrusion et alarme au Dojo, système de climatisation à la salle de Musique, fin de travaux de la salle Darras.

Pour mener à bien ces projets, des **subventions d'investissement** sont sollicitées (FDE, Fonds de concours de la CALL, DETR, Fonds Verts, Région, Caisse d'Allocations Familiales, Département).

# Orientations budgétaires – Evolutions budgétaires prévisionnelles

**La Municipalité envisage ne pas augmenter les taux d'impositions 2026 à savoir :**

Maintien des taux des taxes communales :

- Taxe sur le foncier bâti : 54,65%
- Taxe sur le foncier non bâti : 94,25%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation : 15,75%

# Focus sur les coûts de l'énergie

Les énergies représentent une part importante (environ 20%) des charges à caractère général de la commune.

La commune de Mazingarbe fait partie du groupement de commande géré par la FDE62 (Fédération départementale de l'Energie) pour l'électricité et le gaz.

## **Electricité:**

- Le marché relatif à l'électricité des sites d'une puissance supérieure à 36 Kva attribué à EDF a démarré au 1er janvier 2025 et prendra fin au 31 décembre 2027. on constate une légère hausse du prix lié à la fourniture d'électron, hausse moyenne d'environ 3 % sur les sites C4 (heures creuses/pleines/Eté Hiver)
- Le marché relatif à l'électricité des sites d'une **puissance inférieure ou égale** à 36Kva (qui concerne **l'éclairage public et bâtiments**) est également attribué à EDF pour 2026. Les CEE passeront de 6,28€/MWh à =9,08€/MWh.
  - Pour les bâtiments publics (lot 2) le prix de l'électron est en baisse de 28 % pour 2026
  - Pour l'éclairage public (lot1), le prix de l'électron est en hausse. La FDE 62 estime une hausse moyenne de la facture de 80 % en 2026 à taxes et contributions constantes (Lettre d'information de la FDE n° 58).

## **Gaz**

Le marché de fourniture de gaz naturel, est attribué à Engie pour la période de 2024 à 2026. Compte tenu du contexte énergétique, le prix de la molécule est désormais annuel.

Pour 2026, la molécule sera de 50,09€ / Mwh contre 56,12 en 2025 (baisse de 11%).

Le prix des CEE passera de 6,78 en 2025 à 10,10 €/ Mwh en 2026.

## Composition du prix du marché:

- ✓ Part fixe (abonnement)
- ✓ Fourniture (consommation effective)
- ✓ Mécanisme de capacité
- ✓ Certificats d'économie d'Énergie (CEE)
- ✓ Acheminement
- ✓ Taxes et contributions

# 6 – Programme d'investissement prévisionnel

# Perspectives

- Installation de caméras de vidéosurveillance
- Finalisation des travaux de la salle Darras
- Installation d'un portique anti-intrusion et nouvelle alarme au Dojo
- Travaux dans les écoles (réfections des peintures intérieures...), toiture école Pasteur
- Achat d'un véhicule pour la police Municipale
- Phase 4 du renouvellement de l'éclairage public en vue du passage au Led
- Travaux de l'ancien foyer du centre
- Poursuite du plan voirie (marché d'entretien et réparation de voirie)
- Délaissement PPRT (plan de prévention des risques technologiques)

*Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) contribuent à définir une stratégie de maîtrise des risques sur les territoires accueillant des sites industriels à risques. Dans ce cadre, notre commune est concernée et la ville en lien avec l'EPF –Etablissement Public Foncier- et l'agglomération doit se porter acquéreur de plusieurs bâtiments situés autour des usines (boulevard des Platanes). Le reste à charge pour la commune est de 10% des frais (acquisitions, frais d'entretien). Des études sont en cours par l'EPF concernant les espèces à protéger.*

A  
compléter

# Programme d'investissement prévisionnel 2026

Envoyé en préfecture le 01/04/2026  
Reçu en préfecture le 01/04/2026  
Publié le  
ID : 062-216205633-20260330-2026\_030-DE

Liste des programmes	
Libellé	2026*
Portique et Alarme - DOJO (ex Lidl)	26 700
Remplacement Eclairage Public (phases 3 et 4)	381 235
Aires de jeux / Aires de vie (pare ballons)	52 472
Caméras	243 424
Construction d'une salle à dominante sportive (Darras)	242 656
Investissements courants	289 939
Achat véhicule Police Municipale	35 000
Réfection des Voiries	200 132
Linteaux école Beugnet	20 000
travaux de requalification du foyer du centre	80 000
Travaux ecole Pasteur	326 000
Climatisation école Musique	25000
Pare-ballons stade Baillieux et Terrain multisport	38 000
<b>Total dépenses programme</b>	<b>1 960 558</b>

\*Restes à réaliser 2025 inclus

**DELIBERATION NUMERO : 2026/031**

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Représentés : 0
- Absents : 1

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 01/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le : 01/04/2026

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MAZINGARBE AU DISPOSITIF  
« LE PANIER LOCAL »  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN  
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, OUVRY Joël, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : /

Absents excusés : LAIGLE Daniel,

Secrétaire de séance : VERSCHELDEN Grégory

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin instaurant le dispositif « Le Panier LoCAL » proposant la mise en place sur le territoire de l'agglomération d'un marché intercommunal itinérant de producteurs, d'artisans et de structures de l'Economie Sociale et Solidaire ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir l'économie locale, les producteurs et les entreprises du territoire ;

Considérant l'intérêt de favoriser l'accès des habitants de Mazingarbe à des produits frais et de qualité ;

Construit en partenariat avec la commune, ce marché regroupe des artisans, producteurs et structures de l'ESS locaux, en visant une haute valeur ajoutée et dans un objectif non concurrentiel par rapport à l'existant.

**DELIBERATION NUMERO : 2026/031**

L'enjeu est de poursuivre cette action cette année afin de permettre à l'ensemble des habitants l'achat de produits locaux, frais et de qualité à un prix accessible, tout en passant un moment chaleureux et convivial.

Le marché « Le Panier Local » devrait s'installer sur la commune, Place du docteur Urbaniak, le vendredi 19 juin.

L'ensemble des exposants devront s'acquitter du droit de place en vigueur sur la commune.

**Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**Article 1.** Approuve la participation de la commune au dispositif « Le Panier LoCAL » mis en place par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin le 19 juin 2026.

**Article 2.** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la CALL pour la mise en place du marché « Le Panier Local » sur la commune.

**Article 3.** Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette participation et à prendre toutes les décisions nécessaires à son application.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Laurent POISSANT

Le secrétaire de séance,  
Grégory VERSCHULDEN



A blue ink signature of Grégory Verschuldén, consisting of a stylized, flowing line.

**DELIBERATION NUMERO : 2026/032**

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Représentés : 0
- Absents : 1

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 01/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le : 01/04/2026

**APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION  
DU TERRITOIRE (ORT) – PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, OUVRY Joël, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé(s) et représentés :

Absents excusés : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : VERSCHELDEN Grégory



**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu le programme national Petites Villes de Demain, destiné à accompagner les communes dans leurs projets de revitalisation des centres-villes ;

Vu la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) conclue dans le cadre du programme Petites Villes de Demain avec l'État et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;

Considérant que cette convention arrivait initialement à échéance le 31 mars 2026 ;

Considérant la décision de prolonger le programme Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026 afin de permettre l'achèvement des actions engagées ;

Considérant la nécessité de prolonger également la durée de validité de la convention ORT par voie d'avenant ;

DELIBERATION NUMERO : 2026/032

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1.** Approuve l'avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire prorogeant la durée du programme Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026 ;

**Article 2.** Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire,

Laurent POISSANT

Le secrétaire de séance,

VERSCHELDEN Grégory



## DELIBERATION NUMERO : 2026/033

### Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Représentés : 0
- Absents : 1

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 01/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 01/04/2026

## CONVENTION DE SOUTIEN AVEC LA CALL LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, OUVRY Joël, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé(s) et représentés :

Absents excusés : LAIGLE Daniel,

Secrétaire de séance : VERSCHELDEN Grégory

### Rapporteur : Philippe CARON

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 23 décembre 2024, le cahier des charges d'agrément de Citeo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

## DELIBERATION NUMERO : 2026/033

A cette fin, en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, une convention-type a été rédigée dans le cadre de l'organisme coordinateur de la filière Emballages et papiers Graphiques (OCAPEM). Cette convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus a été validée par les pouvoirs publics et est proposée à toutes communes et groupements de communes ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques » (paragraphe b. de l'article V.1.g du Cahier des Charges).

\*

Quant à elle, la collectivité assure, seule, des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

.VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

### Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1.** Approuve le principe de conventionnement en intégrant le groupement dont le mandataire sera la CALL et autorise la CALL à porter le groupement en tant que mandataire et à signer la convention déchets abandonnés avec Citeo.

**Article 2.** Accepte de signer la convention de groupement dont le mandataire sera la CALL et tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION NUMERO : 2026/033

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire,

Laurent POISSANT

Le secrétaire de séance,

Grégory VERSCHULDEN





République française Département du Pas-de-Calais.  
Arrondissement de Lens. Canton de Bully-les-Mines

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

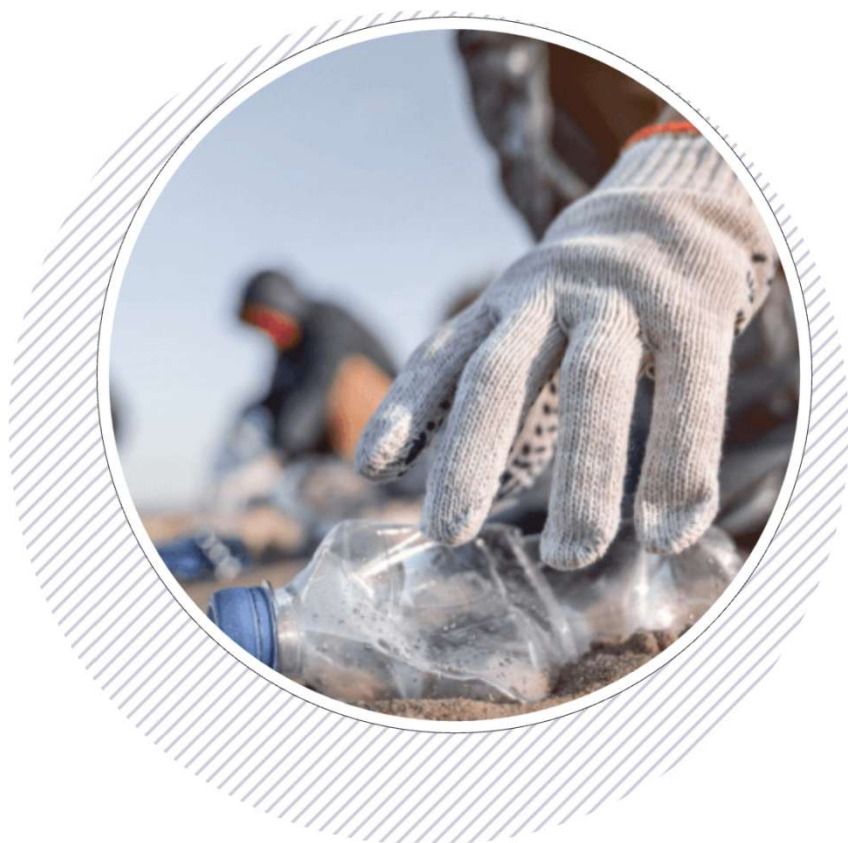
Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

**DELIBERATION NUMERO : 2026/033**



# LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES

## Présentation de l'éco-organisme

---



Citeo est une entreprise à mission créée il y a 30 ans par les entreprises de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en déployant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

Mise en œuvre de la REP Emballages ménagers (1992) et de la REP Papiers graphiques (2006)

### NOTRE RAISON D'ÊTRE :

Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer les transformations qui s'imposent, Citeo veut engager et accompagner les acteurs économiques à produire, distribuer et consommer en préservant notre planète, ses ressources, la biodiversité et le climat.

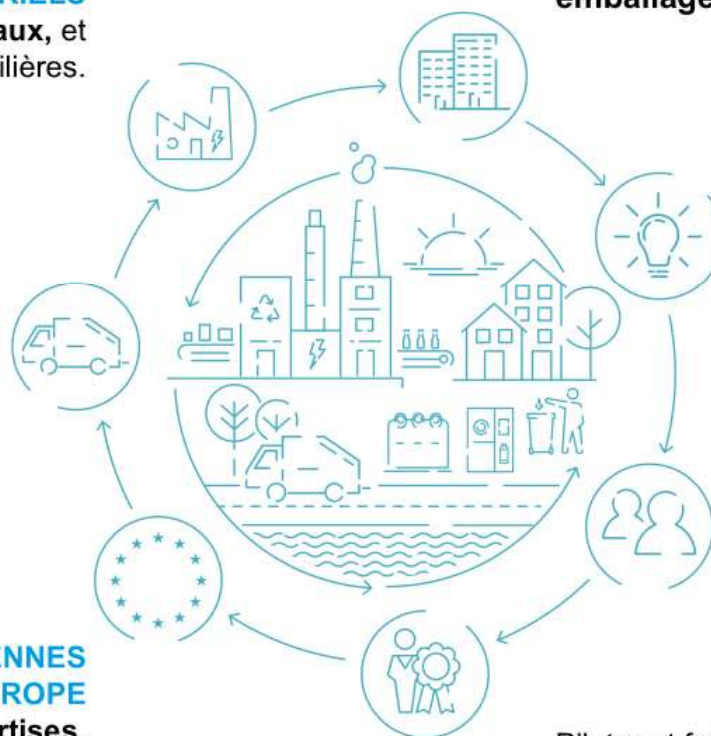
## Une action qui s'exerce avec toutes les parties prenantes

Agir avec les **OPÉRATEURS INDUSTRIELS** qui recyclent et valorisent les matériaux, et travailler au développement de nouvelles filières.

Accompagner les **ENTREPRISES** pour apporter des solutions sur l'ensemble du **cycle de vie de leurs emballages et papiers**.

Accompagner financièrement et techniquement les **COLLECTIVITÉS LOCALES** et les **ACTEURS PRIVÉS** pour mettre en place le **juste dispositif de collecte et de tri**.

Accompagner tous les **ACTEURS DE L'INNOVATION** engagés dans la **recherche de solutions prometteuses**.



Engager les **CONSOMMATEURS-CITOYENS** en simplifiant et en donnant de la valeur au **geste de tri**.

Travailler avec les **INSTITUTIONS EUROPÉENNES** et nos **HOMOLOGUES EN EUROPE** pour **partager bonnes pratiques et expertises**.

Piloter et faire évoluer le dispositif de collecte et de tri pour contribuer aux objectifs fixés par les **POUVOIRS PUBLICS**.

# 01

## Déchets Abandonnés

4

# Pourquoi un Plan de lutte contre les Déchets Abandonnés



## Un enjeu fort pour les territoires

\*Etude la Gazette des communes, 2021



**1ère attente locale**  
pour plus d'un habitant sur deux !\*

**Préoccupation essentielle**  
**Des habitants**



La propreté dans  
**le top 3**  
**des dépenses**  
**municipales**

**Poids dans**  
**les dépenses locales**



**1/4 des dépenses**  
**alimentaires**  
des ménages ont lieu  
hors domicile

**Evolution des modes**  
**de consommation**

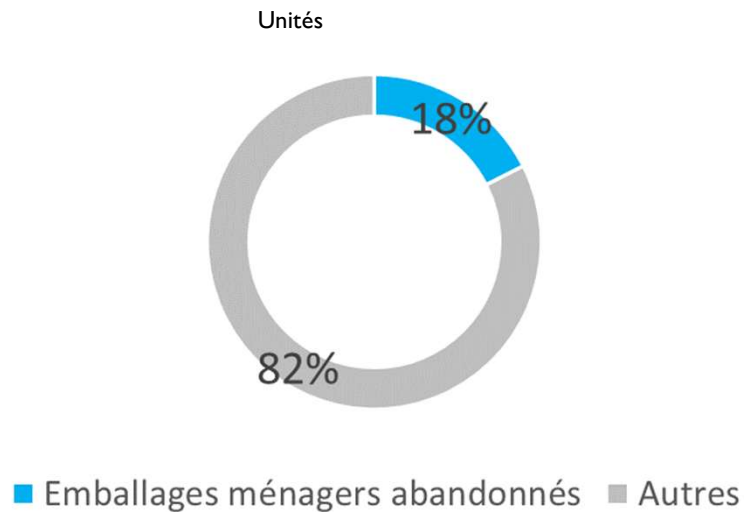


**Succès**  
rime avec  
**propreté**

**Attractivité de**  
**votre territoire**

# Etude DA en milieu urbain 2024

## En France métropolitaine, les emballages ménagers représentent 18% des déchets abandonnés au sol



## Gisement de déchets abandonnés **au global** dans les rues

En Hexagone – 36 millions par jour, 13,2 milliards par an  
(+/-17%)  
En unités

## Gisement de déchets abandonnés **d'emballages ménagers** dans les rues

En Hexagone : 6,4 millions par jour, 2,4 milliards par an  
(+/-17%)  
En unités

# Emballages ménagers les plus retrouvés au sol dans les rues Métropolitaine

## Les 10 emballages ménagers les plus retrouvés au sol dans les rues



1 Les sachets transparents en plastique et les sachets multi-matériaux (épicerie)



2 Les canettes



3 Les bouteilles en plastique



4 Les paquets de cigarettes



5 Les capsules



6 Les emballages en carton de la restauration rapide



7 Les bouteilles en verre



8 Les bouchons en plastique



9 Les emballages en plastique de la restauration rapide



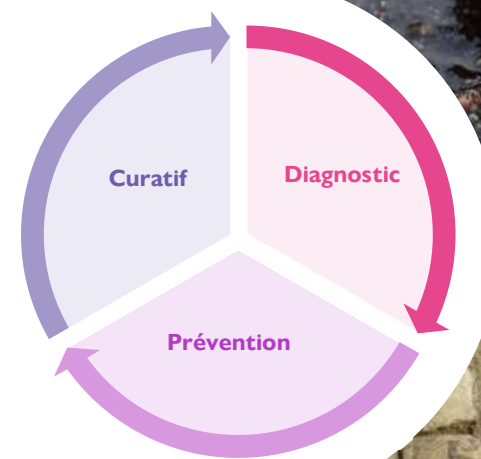
10 Les gourdes opaques



## Les moyens de la REP doivent servir à réduire les déchets abandonnés dans l'espace public (urbain & naturel)



- Le nettoyage curatif seul ne peut pas tout !
- Des actions de diagnostic permettant de connaître et comprendre.
- Et des actions de prévention adaptées aux lieux et cibles et d'en mesurer les impacts sont nécessaires.



Pour une efficacité optimale, il est intéressant d'agir sur de grands périmètres et de s'appuyer sur des partenaires pour bien appréhender la dynamique territoriale à l'œuvre.

Et avec une bonne complémentarité avec le hors foyer.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Déchets  
abandonnés  
Pour préserver  
la biodiversité



# Conventionner

# Les objectifs, cibles et lieux de la convention déchets abandonnés de Citeo

## Objectifs de la convention :

- ✓ **financer des actions diversifiées de lutte contre les déchets abandonnés structurées au niveau local** (plusieurs entités impliquées qui coopèrent) et **pérennes**
- ✓ **vous apporter une expertise, des retours d'expérience et des outils pour agir :**
  - poser un diagnostic + faire un état des lieux du gisement avec nos experts
  - obtenir des méthodes de prévention des déchets abandonnés avec des outils clés en main
  - optimiser vos opérations de nettoyage

## Durée :

Convention jusqu'au 31 décembre 2026

Tacite reconduction jusqu'au **31/12/2029**

## Qui peut candidater :



**Les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique ou leurs groupements**



**Les autres personnes publiques en charge de l'entretien de terrains relevant de leur gestion**

## Les lieux visés :

Les espaces publics où la structure opère des opérations de nettoyage (via le SPPGD et/ou le service de salubrité du gestionnaire public)

# Quel conventionnement pour les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique ?



ou



## Une collectivité territoriale en charge de la salubrité publique peut...

### Conventionner en groupement via un mandataire

Si la collectivité territoriale souhaite s'associer à d'autres collectivités pour mettre en œuvre un plan d'actions **sur un territoire élargi**, les collectivités partenaires concluent **entre elles une convention de groupement** et désignent **un mandataire** qui sera signataire de la convention.

Le **mandataire** sera alors **l'interlocuteur de Citeo**.  
Les soutiens lui seront versés et il se chargera de les **répartir entre les collectivités partenaires**, si validé en ce sens entre les communes, via une **convention de groupement définissant les règles de répartition convenues**.

Communes

Autorisent le mandataire à  
signer la convention avec  
Citeo en leur nom

Mandataire

Signe la convention avec  
Citeo

CITEO



## Le suivi

### A LA SIGNATURE DU PROJET :



#### Nomination d'un Responsable Lutte contre les déchets abandonnés



#### Diagnostic territorial

Formalisation d'un **PLDA** (Annexe C) comprenant :

- Le Pilotage du PLDA
- Le Recensement des principaux hotspots de DA (dont DA diffus) sur le territoire
- Une enquête d'évaluation du sentiment de propreté (réalisée via le suivi des IOP de l'AVPU OU une étude menée par un BE ou une étude menée en propre)\*
- Des actions de prévention ciblées sur les DA dont les DA diffus
- Des budgets complétés pour toutes les actions du PLDA

### A LA FIN DE CHAQUE ANNEE :



#### Bilan des actions

- Dépenses réalisées
- Bilan qualitatif par action (quel impact au regard de l'objectif fixé)
- Indicateurs pertinents selon l'action
- Evaluation du sentiment de propreté\*



#### Recensement des principaux hotspots



- **Détail de l'organisation et des charges** liées aux déchets abandonnés \* :
  - Mode de gestion du nettoyage
  - Prestations menées
  - Charges

### POUR CHAQUE ANNEE SUIVANTE :



**Le PLDA** qui recense les actions prévues l'année suivante avec pour objectif, en année 3, que 25% du montant total des soutiens soit dépensé dans des actions de pilotage, diagnostic et prévention (dont captage) du geste d'abandon

\*Obligatoire pour les communes de 25 000 habitants et plus



## PLDA et Les indicateurs à suivre

Des indicateurs métiers et des indicateurs de perception pour suivre l'impact des actions menées et leur évolution dans le temps

Des indicateurs à renseigner dans l'Annexe PLDA, selon les actions menées :

- Impact sur le hotspot
- Nombre de personnes sensibilisées
  - Parmi ces personnes le nombre d'enfants
- Nombre de personnes ayant participé à un clean up
- Nombre d'équipements de rétention/captation (grilles, nasses, filets, barrières etc.) de DA déployés
- Nombre d'équipements de collecte installés ou retirés

Actions et budgets réalisés					
Quel a été l'impact de l'action sur le hotspot ?	Combien de personnes ont été sensibilisées ?	Parmi ces personnes, combien d'enfants ont été sensibilisés ?	Combien de personnes ont participé à des clean up ?	Combien d'équipements de rétention/captation (ex : grilles, nasses, filets, barrières à bulle, etc.) de déchets abandonnés ont été déployés ?	Combien d'équipements de collecte ont été installés ou retirés ? (si retirés, mettre en négatif)
<i>Choisir uniquement parmi la liste déroulante</i>	<i>Répondre uniquement par un nombre</i>	<i>Répondre uniquement par un nombre</i>	<i>Répondre uniquement par un nombre</i>	<i>Répondre uniquement par un nombre</i>	<i>Répondre uniquement par un nombre</i>



# L'évaluation du sentiment de propreté : Comment l'évaluer ? Plusieurs méthodes possibles

Les IOP de l'AVPU

Enquête propre à la collectivité

Méthodologie d'enquête proposée par Citeo

**Périmètre : des secteurs.**

Pour des CL membres de l'AVPU ou qui veulent entrer dans une démarche de **benchmark et de monitoring de la propreté.**

Intérêt de créer de **nouveaux secteurs à monitorer en fonction des hotspots sur lesquels des actions de Lutte contre les DA sont menées**

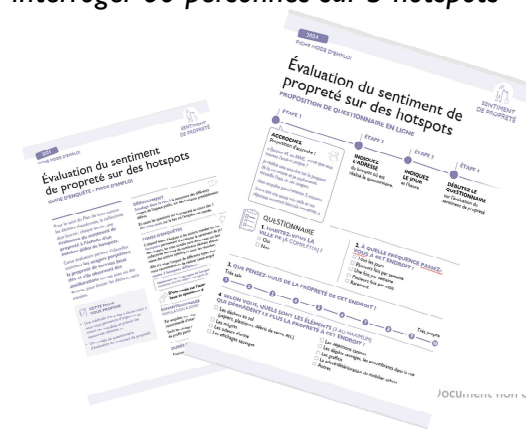
**Périmètre : toute la collectivité.**

Pour des CL qui veulent **communiquer, d'un point de vue politique, sur le sujet. Budget plus élevé, externalisation > marché public à prévoir**

**Périmètre : des hotspots.**

Pour des **CL qui débutent** en monitoring de la propreté et qui veulent **mesurer l'impact de leurs actions et structurer leur communication vis-à-vis des usagers.**  
 A minima interroger 60 personnes sur 3 hotspots distincts

IOP (Indice d'Observation de la Propreté) de l'AVPU				
Nom de la collectivité	T1	T2	T3	T4
Nombre de sites évalués				
IMS (Indice Moyen de Salissure) trimestriel				
IMS trimestriel moyen de villes de la même taille				
Note/classement				
Part (en %) des emballages alimentaires dans chaque IMS trimestriel				



# Quelques exemples d'actions de lutte contre les déchets abandonnés

## Diagnostic



### Objectifs et description du projet

- étude de perception, caractérisation de déchets abandonnés, identification des lieux de dépôts de déchets abandonnés diffus etc.



Mesurer la propreté avec des caméras embarquées

BORDEAUX MÉTROPOLE



Cartographie des hotspots de déchets

## Curatif



### Objectifs et description du projet

- opération de nettoyage, installation de filets sur le réseau d'eau pluviale, études pour adapter le maillage des corbeilles de rue, etc.



Citeo | Septembre 2024 | Direction des Opérations Territoriales | Pour les conditions d'utilisation et/ou de diffusion, voir note en fin de document

## Prévention



### Objectifs et description du projet

- installation de panneaux informatifs sur les plages, sensibilisation auprès des publics (scolaires, touristes, professionnels, restaurateurs etc.), incitation au tri pour les événements en plein air

90% de nos visiteurs sont géniaux...

ils gardent leurs déchets avec eux.

(Les 10% qui restent, on compte sur vous !)



Grand site Salagou - Cirque de Mourèze

@granditesalagoucirquedemourèze - Organisme gouvernemental



### Mise en place d'équipements de collecte adaptés



- Ajouter un équipement là où il n'en existait pas donne les moyens de ne pas jeter le déchet par terre

et/ou

- Placer un équipement d'une taille adaptée et au bon endroit évite le débordement de corbeilles

# Les financements

Concernant les collectivités territoriales,  
**les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser**  
avec une variation en fonction du milieu et du nombre d'habitants de la collectivité

TYPOLOGIE DU MILIEU DE LA COLLECTIVITÉ	MONTANT (€/hab/an)
Urbain : commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents	3,2
Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,9
Urbain dense : commune dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants permanents	4,3
Touristique (hors urbain dense) : communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants: <ul style="list-style-type: none"><li>• Plus d'1,5 lit touristique par habitant;</li><li>• Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 %</li><li>• Au moins 10 commerces pour 1 000 habitants</li></ul>	3,5

Barème extrait du cahier des charges d'agrément de la REP Emballages ménagers

## Estimation soutiens CALL \_Déchets abandonnés

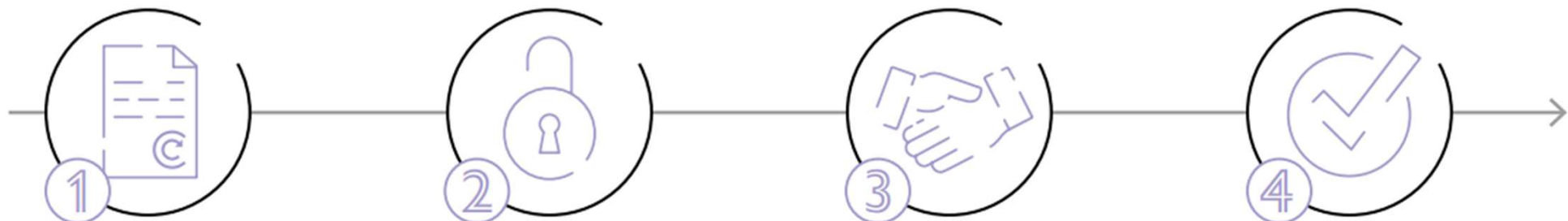
Harnes : 12khab => 39k€/an  
Lens : 32khab => 104k€  
Liévin : 30khab => 96k€  
Loos-en-Gohelle => 7khab => 22k€  
Mazingarde : 8khab => 26k€

Soutien estimé :  
288 K€/an  
(90khab)



## Le mode d'emploi pour conventionner avec Citeo

Tout se passe en ligne :



1 Complétez le formulaire « Conventionnez avec Citeo » sur la page dédiée Déchets abandonnés du site citeo.com : [Engagez-vous | CITEO](#)

2 Sous quelques jours, nous revenons vers vous pour créer votre compte sur l'espace bénéficiaire dédié aux collectivités.

Sur cet espace :  
consultez la convention  
+ les documents administratifs  
selon la taille de votre collectivité

3 Vous déposez les documents complétés sur votre espace bénéficiaire et lancez la convention avec Citeo

4 Une fois les documents validés, vous pourrez signer la convention en ligne.

Sur votre espace bénéficiaire, profitez de tous les outils et de l'accompagnement de Citeo pour déployer et piloter vos actions de lutte contre les déchets abandonnés.



### Quand candidater ?

### Quand vous vous sentez prêt ! Conventions au fil de l'eau

À noter, application d'un prorata temporis semestriel si conventionnement seul



## Et de nouvelles offres de service pour continuer à lutter

### UN KIT DE FICHES PRATIQUES

**NOUVEAU - Comment mener une enquête sur le niveau de propreté** : une méthode pas à pas, des questions-types, des outils d'évaluation des actions menées et leur notoriété.

### DES ATELIERS DE PARTAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT

**NOUVEAU - Des ateliers pour les collectivités de plus de 50.000 habitants sur le PLDA**

- Un temps de partage des bonnes pratiques et d'inspiration pour son PLDA années 2 et 3
- Un accompagnement personnalisé et en présentiel sur le remplissage des coûts



## Et maintenant

Prévoir les délibérations :

- Toutes les communes du groupement doivent délibérer pour autoriser la commune à intégrer la convention de groupement et autoriser la CALL à porter le groupement en tant que mandataire.

- Délibération de la CALL l'autorisant à signer une convention déchets abandonnés avec CITEO.

=> PLDA validé par CITEO et délibérations attendues pour avril/mai 2026.

Attention : Si une commune vient se rajouter après signature de la convention, il faudra refaire la convention de groupement et la faire resigner par toutes les communes et la CALL.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



# Merci

**Bénédicte CAFLERS**

Responsable des Opérations

Mobile : 07 63 46 45 53

[www.citeo.com](http://www.citeo.com)



# CITEO



2 bis avenue Taillebourg  
75011 Paris

01 81 69 06 00  
[contact@citeo.com](mailto:contact@citeo.com)

*Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité-pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -*



Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.





Déchets  
abandonnés  
Pour préserver  
la biodiversité



---

## ANNEXE D | PLAN DE LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES POUR LES COMMUNES ET GROUPEMENTS DE PLUS DE 50 000 HABITANTS

---

*L'annexe est à transmettre à Citeo :*

- Lors du conventionnement, pour les onglets concernés (onglet 1, partie actions prévues, et l'onglet 2, si la collectivité est en mesure de le faire au moment de la signature) ;
- Avant l'échéance du 31/03 de l'année N+1 pour la mise à jour de l'onglet 1, et le remplissage des onglets 2, 3 et 4.

*Un mode d'emploi décrit la manière de compléter ce fichier.*

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



## Mode d'emploi du formulaire

### Présentation :

Le présent fichier est à compléter par toute collectivité territoriale, par tout établissement public de coopération territoriale (EPCI) ou par tout groupement de collectivités territoriales et / EPCI de plus de 50 000 habitants, au titre de la contractualisation avec Citeo de la Convention de soutien Lutte contre les déchets abandonnés diffus.

### Objet du fichier :

Le fichier vise à :

- Identifier les actions menées par le signataire sur le sujet des déchets abandonnés pendant chaque année du contrat avec Citeo ;
- Evaluer l'impact des actions menées
- Identifier les acteurs impliqués par le signataire pour limiter les déchets abandonnés sur son territoire.

### Echéances de transmission à Citeo :

Le fichier est à compléter et à transmettre :

- o **1 - Au moment de la contractualisation** : les onglets "1.1 Actions prévues et budget prévisionnel" (*obligatoire*), "2. Parties prenantes PLDA" (*facultatif*) sont à compléter et à transmettre à Citeo dans le cadre du conventionnement. Elles ont le statut d'annexe à la convention.
- o **2 - Annuellement** : les onglets "1. Actions PLDA", "2. Parties prenantes PLDA", "3. Résultats et enseignements", "4. Organisation et charges" sont à compléter et à transmettre à Citeo avant l'échéance du 31 mars de l'année N+1.

### Valeurs financières :

Les valeurs financières sont exprimées en € HT courant.

### Indications pour le remplissage des onglets du fichier :

Le fichier comprend les onglets suivants :

- o "1. Actions prévues & réalisées", qui inclut :
  - une partie "1.1. Actions prévues et budgets prévisionnels", présentant le détail des actions envisagées et des budgets associés ;
  - une partie "1.2. Actions et budgets réalisés", présentant les actions effectivement mises en oeuvre et les dépenses réalisées par année.
- o Un onglet "Parties-prenantes PLDA", dont le remplissage est facultatif, qui permet au signataire d'indiquer les acteurs locaux mobilisés pour mettre en oeuvre des actions locales visant à diminuer les déchets abandonnés sur l'espace public ;
- o Un onglet "Résultats et enseignements", comprenant les 6 indicateurs de suivi que le signataire doit remplir annuellement ;
- o Un onglet "Organisation et charges", comprenant des données relatives aux actions menées par le signataire, leur fréquence et les coûts unitaires associés.

Dans chacun des onglets :

- Les cellules **tramées en jaune** sont à compléter librement par les structures publiques ;
- Les cellules **tramées en bleu** sont des champs à compléter grâce à un menu déroulant prévu à cet effet ;
- Les cellules **tramées en gris** se complètent automatiquement grâce aux informations pré-renseignées par Citeo ;
- Les cellules tramées en blanc ne sont pas à modifier.



## Prévisions et budgets prévisionnels

**Le tableau des actions prévues et du budget prévisionnel doit avoir été rempli et validé avec les équipes dédiées de Citeo pour permettre**

Ce tableau a pour objectif de mieux connaître les types de dépenses supportées par les collectivités

Le:

N° des actions	Caractère nouveau ou récurrent des actions	Commune(s) concernée(s) par le déploiement de l'action	Lieux de déploiement de l'action	Date de début prévue de l'action	Date de fin prévue de l'action	Catégories d'actions
<i>Indiquer le n° de chaque action pour permettre son identification</i>	<i>Choisir uniquement parmi la liste déroulante</i>	<i>Indiquer ici le nom de la ou des communes concernées, en les espaçant par un ";"</i>	<i>Indiquer ici le nom des lieux ou types de lieux concernés (quartiers spécifiques, places publiques etc.)</i>	<i>Indiquer la date de début de l'action (JJ/MM/AAAA)</i>	<i>Indiquer la date de fin de l'action (JJ/MM/AAAA)</i>	<i>Choisir uniquement parmi la liste déroulante</i>
1	Action récurrente	Nom de la commune	Rues et espaces publics urbains du quartier x	01/01/2024	31/12/2025	Nettoiemment
2	Action récurrente	Nom de la commune	rues et espaces publics urbains secteur X	01/01/2024	31/12/2025	Nettoiemment
3	Action récurrente	Nom de la commune	rue et espace publics urbains secteur Centre Ville	01/01/2024	31/12/2025	Nettoiemment
4	Action récurrente	Nom de la commune	rue et espace publics urbains secteur XXXX	01/01/2024	31/12/2025	Nettoiemment
5	Action récurrente	Nom de la commune	rue et espaces publics secteur XXX	01/01/2024	31/12/2025	Nettoiemment
6	Action nouvelle	Nom de la commune	toute la ville	01/03/2024	31/12/2025	Etudes

7	Action nouvelle	Nom de la commune	toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Etudes
8	Action nouvelle	Nom de la commune	secteur Plage	01/06/2024	31/12/2025	Nettoiemment
9	Action nouvelle	Nom de la commune	secteur Plage	01/04/2024	31/12/2025	Nettoiemment
10	Action récurrente	Nom de la commune	secteurXXX	01/01//2024	31/12/2025	Nettoiemment
11	Action récurrente	Nom de la commune	secteurXXXX	01/01/2024	31/12/2025	Nettoiemment
12	Action récurrente	Nom de la commune	toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Nettoiemment
13	Action nouvelle	Nom de la commune	parcs et jardins	01/04/2024	31/12/2025	Nettoiemment
14	Action nouvelle	Nom de la commune	toute le ville	01/01/2024	31/12/2025	Etudes
15	Action récurrente	Nom de la commune	toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Etudes

15	Action nouvelle	Nom de la commune	toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Nettoiemnt
16	Action nouvelle	Nom de la commune	toute la ville	01/07/2024	31/12/2025	Prévention
17	Action récurrente	Nom de la commune	toute la ville	01/02/2024	31/12/2025	Prévention
18	Action récurrente	Nom de la commune	Dans les écoles de la ville qui participent à l'action	01/01/2024	31/12/2025	Prévention
19	Action récurrente	Nom de la commune	toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Prévention
20	Action récurrente	Nom de la commune	toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Nettoiemnt
21	Action récurrente	Nom de la commune	Toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Captage
22	Action nouvelle	Nom de la commune	toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Captage
23	Action nouvelle	Nom de la commune	toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Nettoiemnt
24	Action récurrente	Nom de la commune	toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Prévention



25	Action nouvelle	Nom de la commune	toute la ville	08/04/2024	31/12/2025	Etudes
26	Action nouvelle	Nom de la commune	toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Prévention
27	Action nouvelle	Nom de la commune	Toute la ville	01/01/2023	31/12/2025	Prévention
28	Action nouvelle	Nom de la commune	toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Prévention
29	Action nouvelle	Nom de la commune	Toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Prévention
30	Action récurrente	Nom de la commune	Toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Prévention
31	Action nouvelle	Nom de la commune	Toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Prévention
32	Action nouvelle	Nom de la commune	Toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Captage
33	Action récurrente	Nom de la commune	Toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Nettoisement

34	Action récurrente	Nom de la commune	Toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Nettoisement
35	Action nouvelle	Nom de la commune	Toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	Prévention
	Action récurrente	Nom de la commune	Toute la ville	01/01/2024	31/12/2025	
34						

01/01/2023 31/12/2025

Analyse

Soutien LDA Citeo en année 2023		Part du budget sur le montant de soutien LDA Citeo en année 2023	#DIV/0!
---------------------------------	--	--	---------

		Budget estimé pour 2023		Budget engagé pour 2023		Budget
		En € HT	En %	En € HT	En %	En € HT
<b>Total</b>	<b>Budget</b>	<b>3 476 032,80 €</b>	<b>100%</b>	- €	#DIV/0!	- €
Dont	Etudes	4 000,00 €	0%	- €	#DIV/0!	- €
Dont	Prévention	33 000,00 €	1%	- €	#DIV/0!	- €
Dont	Captage	275 292,72 €	8%	- €	#DIV/0!	- €
Dont	Nettoisement	3 113 740,08 €	90%	- €	#DIV/0!	- €



Dont	Action nouvelle	89 500,00 €	3%	- €	#DIV/0!	- €
Dont	Action récurrente	3 386 532,80 €	97%	- €	#DIV/0!	- €



la signature de la convention. Pour l'exercice 2023, la Collectivité pourra fournir une version provisoire, sur la base des actions déjà engagées ou prévues. Ce tableau est à remettre à jour lors de la transmission des bilans annuels. Il pourra être enrichi a ités sur le sujet des déchets abandonnés, et d'identifier les actions menées avec les soutiens de Citeo. Dans le cas d'un groupement, ce tableau doit être rempli à l'échelle du groupement et non à l'échelle individuelle de chaque commune membre du groupement. Les montants indiqués dans ce tableau n'impactent pas le dimensionnement des soutiens relatifs aux déchets abandonnés, définis dans le cahier des charges d'agrément

ACTIONS ET BUDGETS PROVISOIRES

Types d'actions <i>Choisir uniquement parmi la liste déroulante (elle apparait après remplissage de la catégorie d'actions)</i>	Actions <i>Désigner synthétiquement la tâche sous forme de champs libre (ex : "Sensibilisation d'une classe de 6ème").</i>	Validation préalable et intégration du logo de Citeo <i>Citeo précise ici s'il souhaite valider préalablement les supports et actions de</i> <i>Frais d'études (ex: caractérisations)</i>	
Opérations de nettoyage	Nettoyage hebdomadaire des rues avec 1 Glouton, balayeuses, laveuses,nettoyer HP et le materiel de nettoyage. Ramassage des déchets au sol, vidage des corbeilles. Lavage quotidien des parvis et places (Place xxxxx, place xxxx), balayage mécanisé des voiries et fils d'eau.		
Opérations de nettoyage	Nettoyage hebdomadaire des rues avec 1 Glouton, balayeuses, laveuses,nettoyer HP et le materiel de nettoyage. Ramassage des déchets au sol, vidage des corbeilles. Lavage quotidien des parvis et places (Place XX et place XXX)), balayage mécanisé des voiries et fils d'eau.		
Opérations de nettoyage	Nettoyage hebdomadaire des rues avec 1 Glouton, balayeuses, laveuses,nettoyer HP et le materiel de nettoyage. Ramassage des déchets au sol, vidage des corbeilles. Lavage quotidien des parvis et places (Place xxxx, place xxxx), balayage mécanisé des voiries et fils d'eau.		
Opérations de nettoyage	Nettoyage hebdomadaire des rues avec 1 Glouton, balayeuses, laveuses,nettoyer HP et le materiel de nettoyage. Ramassage des déchets au sol, vidage des corbeilles. Lavage quotidien des parvis et places (Place xxx et place xxx), balayage mécanisé des voiries et fils d'eau.		
Opérations de nettoyage	Nettoyage hebdomadaire des rues avec 1 Glouton, balayeuses, laveuses,nettoyer HP et le materiel de nettoyage. Ramassage des déchets au sol, vidage des corbeilles. Lavage quotidien des parvis et places (Place xxx et place xxxx), balayage mécanisé des voiries et fils d'eau.		
Optimisation du nettoyage	Utilisation de l'intelligence artificielle x pour définir notre indice de propreté par rue et par secteur afin de mieux organiser les interventions des cantonniers et lutter contre les déchets et dejections canines		

Autres études / AMO	Préparation de dossier pour l'obtention de label 3 <sup>ème</sup> étoile "Ville Eco Propre" (travaux et actions)		
Opérations de nettoyage	Nettoyage quotidien de la plage (sable et parvis) pendant la période estivale par les saisonniers		
Opérations de nettoyage	Nettoyage quotidien , balayuses, ramassage des déchets au sol, vidage des corbeilles par l'association Regie des Quartiers et autre prestataires		
Opérations de nettoyage	Nettoyage quotidien , balayuses, ramassage des déchets au sol, ramassage de dépôts sauvages et vidage des corbeilles par l'association Regie des Quartiers		
Opérations de nettoyage	Nettoyage quotidien , balayuses, ramassage des déchets au sol, ramassage de dépôts sauvages et vidage des corbeilles par l'association Regie des Quartiers		
Opérations de nettoyage	Nettoyage de déchets et dépôts suite à la présence migratoire sur le territoire communal (association Environnement et Solidarité)		
Opérations de nettoyage	Ramassage de déchets dans les parcs et jardins, vidange des corbeilles suite à l'augmentation de fréquentation liée à la période estivale		
Autres études / AMO	Préparation de dossier pour la reconduction du label "4 fleurs" (travaux et actions)		
Autres études / AMO	Partenariat avec AVPU (association des villes propres)		



Opérations de nettoyage	Actions de nettoyage dans le cadre de manifestaions (Ex Word Clean up day, opérations de la Région Haût de France, conseil municipal des enfants....)		
Communication / sensibilisation / médiation	Réalisation et diffusion d'un guide "ville propre" qui reprend les consignes de propreté sur l'espace public... & campagne de communication sur la propreté urbaine		
Contrôles / surveillance / verbalisation	Verbalisation et mise en œuvre de titres de recette si nous nettoyon à la place des personnes et luttons contre les dépôts de déchets sur la VP (1 ETP)		
Communication / sensibilisation / médiation	Sensibilisation par l'équipe du cadre de vie (agent de la direction de la propreté) des élèves des classes de CE1 CE2 à la propreté et au trie. <b>A développer....(0.1 ETP)</b>		
Autres actions	Installation de distributeurs pour le ramassage des déjections canines et de corbeilles y afferentes pour la récupération de sachets et installation ( 0,1 ETP)		
Gestion des équipements de nettoyage	Reparation de machines et materiels de nettoyage (contrats d'entretien, peces detachées, travaux de reparation....)		
Gestion d'équipements de captage ou de collecte	345 corbeilles de rue pour inciter les usagers à déposer leurs déchets consommés dans la rue dans ces corbeilles. Ces corbeilles sont collectées par les équipes de la propreté urbaine		
Acquisition / déploiement d'équipements de captage ou de collecte	Acquisition de materiel de nettoyage (chariots de propreté, pelles, balais), machines (balayuses, laveuses) et équipement de protection individuelle (gants, lunettes.....)		
Acquisition d'équipements de nettoyage	Location des machines (laveuses, balayuses)		
Communication / sensibilisation / médiation	Mise en place de panneaux de sensibilisation des habitants sur la propreté en ville		

Autres études / AMO	Mise en place de l'étude sur la lutte contre les déchets abandonnés et le tri sélectif sur le domaine public dans le cadre de stage de fin d'études		
Autres actions	Mise en place de projets participatifs avec les habitants (budget participatif) pour préserver l'environnement et réduire la présence de déchets (Ex Bacs à marée, mégots -box, place Crevcoeur....)		
Communication / sensibilisation / médiation	Mise en place et signature d'une charte partenariale avec les Bailleurs "pour une ville plus belle" . <b>A développer</b>		
	Pilotage du PLDA : Le pilotage du PLDA est assuré par l'encadrement de la direction : pour 10% d'un ETP par la directrice, pour 50 % d'un ETP par le responsable de service propreté , 30% d'un ETP agent cadre de vie, 20% d'un ETP agent de maitrise propreté urbaine...		
Communication / sensibilisation / médiation	Un dossier special "lutte contre l'abandon de déchets" par an dans notre magazine municipale diffusion toutes boites sur les actions de propreté menées par la ville, rappel des bonnes pratiques et actions de communications menées auprès des publics		
Communication / sensibilisation / médiation	Une page internet sur le site de la ville consacré à la propreté, avec possibilité de télécharger le guide des bonnes pratiques, de se tenir informé des cartographies des poubelles. Cette année, nous avons complètement rénové cette page pour mettre en valeur toutes nos actions		
Communication / sensibilisation / médiation	Communication dans les écoles primaires sur le sujet des déchets abandonnés via le conseil municipal des enfants.		
Acquisition / déploiement d'équipements de captage ou de collecte	Mise en place de corbeille dans les cours d'écoles sous forme de nudge pour inciter les élèves à les utiliser		
Autres actions	Utilisation de l'application CALAIS CONNECT' (Gestion Relation Usagers) pour le signalement des lieux touchés par l'abandon de déchets et créer une carte des hot spots sur le territoire de la commune		

Opérations de nettoyage	Nettoyage des berges des canaux sur le territoire communal et lutte contre l'abandon de déchets par les promeneurs et/ou les véhicules		
Autres actions	Mise en place d'un SIG dédié pour l'ensemble des corbeilles de rue et densification		2 000,00 €

**TOTAL** 2 000,00 €

: dépensé pour 2023

En %

#DIV/0!

#DIV/0!

#DIV/0!

#DIV/0!

#DIV/0!

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



#DIV/0!

#DIV/0!

Déchets  
abandonnés  
Pour préserver  
la biodiversité



## ons et budgets réalisés

nnuellement, au cours de la durée de la convention.

ement.

Les tableaux des actions et budgets

Budget estimé							Dépenses engagées		
Indiquer les montants en € HT pour l'année 2023							Dépenses réalisées		
Coûts de personnel (ex: formation, coûts des ETP)	Coûts d'équipement (ex : achat, location, installation, entretien)	Communication (ex : supports, actions)	Numérique (ex : outil, télécommunication)	Frais administratifs	Autres dépenses (ex : fluides, carburant,	Budget estimé total	(€ HT)	(€ HT)	Reste à réaliser (€ HT)
431 506,80 €	404 931,80 €					836 438,60 €			- €
345 205,44 €	404 931,80 €					750 137,24 €			- €
345 205,44 €	404 931,80 €					750 137,24 €			- €
302 054,76 €	64 883,00 €					366 937,76 €			- €
345 205,44 €	64 883,80 €					410 089,24 €			- €
2 000,00 €	2 000,00 €					4 000,00 €			- €



10 000 €						
x€	x€	20 000,00 €				20 000,00 €
35 000,00 €	x€					
3 500,00 €	x€					3 500,00 €
3 500,00 €	5 000,00 €					
	256 604,17 €					
172 602,72 €	92 690,00 €					265 292,72 €
58 600,00 €						
40 000,00 €						
2 000,00 €						

		- €
		- €
		- €



15 000,00 €						
						- €

2 471 080,60 €    1 713 306,37 €    22 000,00 €    2 000,00 €    - €    - €    3 476 032,80 €

		- €

- €    - €    - €

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE










00/01/1900

00/01/1900

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE





### 3. Résultats et enseignements

Lors de la signature, la collectivité ou le groupement, s'engage à remplir les 6 indicateurs de suivi obligatoires décrits ci-après.

Elle est libre de fournir également les indicateurs facultatifs listés en suivant.

La collectivité ou le groupement devra soumettre cet onglet 3 au plus tard le 31/03/N+1. En 1ère année, les données remontées couvrent la période visée à la date de démarrage du PLDA.

Dans le cas d'un groupement, les indicateurs doivent être remplis à l'échelle du groupement et non à l'échelle individuelle de chaque commune membre du groupement.

#### TABLE DES INDICATEURS CONTRACTUELS

Indicateurs	Description	Méthode d'évaluation de l'indicateur	Unités	Réponses - année 2023	Réponses - année 2024	Réponses - année 2025
Obligatoire	Nombre de hotspots "passifs" de déchets abandonnés d'emballages ménagers* cartographiés et intégrés au plan d'actions en année N (i.e. les hotspots cartographiés mais rendus "passifs" par des actions préventives) (* hotspot : zone sur laquelle des déchets abandonnés sont retrouvés de manière récurrente : Soit <u>accumulés</u> , dès lors que le « tas » est constitué de plus 60 items d'emballages ménagers ou l'équivalent de 1 sac de 30L rempli d'emballages ménagers Soit <u>éparpillés</u> , dès lors que plus 60 items d'emballages ménagers sont retrouvés sur un tronçon de 100m de long sur 1m de large) <b>Nota : il n'est pas attendu une cartographie complète de l'ensemble des hotspots du territoire concerné par le PLDA dès la 1ère année.</b>	Comptage	nombre de sites			
Obligatoire	Nombre de hotspots "actifs" de déchets abandonnés d'emballages ménagers* cartographiés et intégrés au plan d'actions en année N, c'est-à-dire des hotspots qui restent actifs après leur première identification (* hotspot : zone sur laquelle des déchets abandonnés sont retrouvés de manière récurrente : Soit <u>accumulés</u> , dès lors que le « tas » est constitué de plus 60 items d'emballages ménagers ou l'équivalent de 1 sac de 30L rempli d'emballages ménagers Soit <u>éparpillés</u> , dès lors que plus 60 items d'emballages ménagers sont retrouvés sur un tronçon de 100m de long sur 1m de large)	Comptage	nombre de sites			
Obligatoire	Nombre de dépôts contraires au règlement de collecte observés sur une année N, grâce aux remontées terrain (méthodologie à définir par la collectivité)	Comptage	nombre de sites			
Obligatoire	Nombre d'équipements de rétention/captation de déchets abandonnés déployés (ex : grilles, nasses, filets, barrières à bulle etc.) sur une année N	Comptage	nombre d'équipements			
Obligatoire	Nombre de personnes touchées par des actions de sensibilisation spécifiques	Comptage	nombre de personnes			
Obligatoire	<i>dont nombre d'enfants sensibilisés</i>	Comptage	nombre de personnes			
Obligatoire	Nombre de personnes participants à des actions de ramassage des déchets abandonnés	Comptage	nombre de personnes			
Obligatoire	Evaluation du sentiment de propreté à l'échelle du territoire - ou d'un nombre défini de hotspots soit : - par enquête (ie. évaluation du nombre de réponses positives après enquêtes auprès d'usagers sur la bonne compréhension des enjeux liés à la préservation des lieux) [A noter : Citeo fournira un modèle-type d'enquête quantitative ou qualitative pour aider les collectivités dans cet exercice] - par application de la méthodologie proposée par l'Association des Villes pour la Propreté urbaine (AVPU) au travers des Indicateurs Objectifs Propreté (IOP).	Enquêtes ou Analyse IOP	note /10 ou Résultats de l'analyse IOP			
Facultatif	Nombre d'agents recrutés pour la mise en place du PLDA (ex : agents de propreté, médiateurs etc.)	Comptage	ETP			
Facultatif	Nombre de personnes formées au sein des structures relais, à la thématique, avec précision sur la typologie des publics concernés (ex : formation de saisonniers à la caractérisation ou à la sensibilisation du public)	Comptage	nombre de personnes			
Facultatif	Nombre de structures différentes impliquées dans la définition et la mise en place du plan d'actions (en précisant la catégorie : associations, personnes publiques, entreprises)	Comptage	nombre de structures par type			
Facultatif	Nombre de personnes verbalisées ou facturées au titre des déchets abandonnés	Comptage	nombre de personnes			
Facultatif	Nombre d'événements publics organisés pour présenter les résultats des actions et / ou coconstruire un plan d'actions	Comptage	nombre d'événements			
Facultatif	Evolution du nombre de déchets abandonnés "indicateurs" collectés sur un nombre défini de sites spécifiques, à surface constante (ex : bande de 100m).	Comptage (via caractérisation)	nombre de déchets abandonnés indicateurs			
Facultatif	Nombre de dispositifs concourant au contrôle et à la verbalisation déployés pour la mise en place du PLDA (ex: caméras, tablettes etc.)	Comptage	nombre d'équipements			



#### 4. Organisation et charges du service

Cet onglet est à remplir au moment de la transmission des bilans annuels, soit au plus tard le 31/03/N+1.

Dans le cas d'un groupement, les données doivent être remplies pour chaque commune membre du groupement ou pour chaque subdivision opérationnelle du groupement.

Les éléments indiqués permettent de rendre compte du dispositif humain et technique mis en place par la ou les collectivités pour agir sur les déchets abandonnés.

Nom de la structure mandataire

Ville de Calais

Unités

#### Périmètre

##### Structures et secteurs d'intervention

Structure.s portant la compétence nettoyage  
Secteur.s d'intervention (communes ou subdivisions territoriales)

Ville de Calais Tous secteurs	Ville de Calais [secteur 1]	Ville de Calais [secteur 2]	Ville de Calais [secteur 3]	Ville de Calais [secteur 4]	Ville de Calais [secteur 5]
----------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

##### Caractéristiques du périmètre où intervient le service de nettoyage

	Nombre de km	Ville de Calais Tous secteurs	Ville de Calais [secteur 1]	Ville de Calais [secteur 2]	Ville de Calais [secteur 3]	Ville de Calais [secteur 4]	Ville de Calais [secteur 5]
Linéaire de voirie	Nombre de km	0,00					
Linéaire des chemins et sentiers	Nombre de km	0,00					
Linéaire des berges, des plages, des rivages	Nombre de km	0,00					
Superficie des places publiques	Nombre de km <sup>2</sup>	0,00					
Superficie des espaces verts	Nombre de km <sup>2</sup>	0,00					

#### Modes et modalités de gestion

##### Modes de gestion du nettoyage

Le mode de gestion du nettoyage est-il internalisé, externalisé, mixte ?  
Quel est le nombre d'agents de nettoyage externes à la collectivité ?  
Quelle est la part d'agents de nettoyage de la collectivité ?

Nombre d'ETP %	Ville de Calais Tous secteurs	Ville de Calais [secteur 1]	Ville de Calais [secteur 2]	Ville de Calais [secteur 3]	Ville de Calais [secteur 4]	Ville de Calais [secteur 5]
	0,00					
	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

##### Si gestion mixte, quelles sont les prestations externalisées ?

	Oui / Non	Ville de Calais Tous secteurs	Ville de Calais [secteur 1]	Ville de Calais [secteur 2]	Ville de Calais [secteur 3]	Ville de Calais [secteur 4]	Ville de Calais [secteur 5]
Flottage	Oui / Non						
Vidage des corbeilles	Oui / Non						
Balayage mécanisé	Oui / Non						
Lavage mécanisé	Oui / Non						
[autre, à compléter]	Oui / Non						
[autre, à compléter]	Oui / Non						
[autre, à compléter]	Oui / Non						
[autre, à compléter]	Oui / Non						

Précisions le cas échéant sur les modes de gestion du nettoyage

##### Plan propreté

Un Plan Propreté a-t-il été adopté par la collectivité ?  
Le cas échéant, quelle est la date de délibération du Plan Propreté ?

Oui / Non Date	Ville de Calais Tous secteurs	Ville de Calais [secteur 1]	Ville de Calais [secteur 2]	Ville de Calais [secteur 3]	Ville de Calais [secteur 4]	Ville de Calais [secteur 5]

#### Prestations internalisées

##### Equipements

##### Nombre d'unités en service au 31/12

	Nombre d'unité au 31/12	Ville de Calais Tous secteurs	Ville de Calais [secteur 1]	Ville de Calais [secteur 2]	Ville de Calais [secteur 3]	Ville de Calais [secteur 4]	Ville de Calais [secteur 5]
Balayeuse	Nombre d'unité au 31/12	0,00					
Laveuse	Nombre d'unité au 31/12	0,00					
Nettoyeurs haute pression	Nombre d'unité au 31/12	0,00					
Aspirateurs	Nombre d'unité au 31/12	0,00					
Chariots	Nombre d'unité au 31/12	0,00					
Chariots multiflux	Nombre d'unité au 31/12	0,00					
Mini-bennes	Nombre d'unité au 31/12	0,00					
Véhicules légers	Nombre d'unité au 31/12	0,00					
Corbeilles de rue	Nombre d'unité au 31/12	0,00					
Filet anti-déchet pour exutoires	Nombre d'unité au 31/12	0,00					
Panier pour bouches d'égout	Nombre d'unité au 31/12	0,00					
[autre, à compléter]	Nombre d'unité au 31/12	0,00					
[autre, à compléter]	Nombre d'unité au 31/12	0,00					
[autre, à compléter]	Nombre d'unité au 31/12	0,00					

##### Personnels

##### Nombre d'agents (ETP) au 31/12

	Nombre d'ETP au 31/12	Ville de Calais Tous secteurs	Ville de Calais [secteur 1]	Ville de Calais [secteur 2]	Ville de Calais [secteur 3]	Ville de Calais [secteur 4]	Ville de Calais [secteur 5]
<b>Adjointes techniques (équiv. Cat. C)</b>	Nombre d'ETP au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agents de propreté des espaces publics	Nombre d'ETP au 31/12	0,00					
Agents techniques (ex : mécaniciens, métalliers, magasiniers)	Nombre d'ETP au 31/12	0,00					
Chefs d'équipe propreté des espaces publics	Nombre d'ETP au 31/12	0,00					
<b>Techniciens (équiv. Cat. B)</b>	Nombre d'ETP au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Responsables propreté des espaces publics	Nombre d'ETP au 31/12	0,00					
Coordinateurs administratif et financier	Nombre d'ETP au 31/12	0,00					
<b>Ingénieurs et Attachés (équiv. Cat. A)</b>	Nombre d'ETP au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chargés de projet Gestion des déchets	Nombre d'ETP au 31/12	0,00					
Chargés de mission	Nombre d'ETP au 31/12	0,00					
Cadres administratifs et financiers	Nombre d'ETP au 31/12	0,00					
Directeur / Directrice	Nombre d'ETP au 31/12	0,00					
<b>Médiateurs / ambassadeurs</b>	Nombre d'ETP au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médiateurs / ambassadeurs	Nombre d'ETP au 31/12	0,00					
<b>Autres</b>	Nombre d'ETP au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
[autre, à compléter]	Nombre d'ETP au 31/12	0,00					
[autre, à compléter]	Nombre d'ETP au 31/12	0,00					
[autre, à compléter]	Nombre d'ETP au 31/12	0,00					

##### Coût annuel de fonctionnement

	Coût / an	Ville de Calais Tous secteurs	Ville de Calais [secteur 1]	Ville de Calais [secteur 2]	Ville de Calais [secteur 3]	Ville de Calais [secteur 4]	Ville de Calais [secteur 5]
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	Coût / an	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges de personnel et frais assimilés	Coût / an (compte 012)	- €					
Etudes et prestations de services	Coût / an (comptes 604 et 611)	- €					
Achats de matériel, équipement et travaux	Coût / an (compte 605)	- €					
Entretien et réparations	Coût / an (compte 615)	- €					
- dont Entretien et réparations sur biens mobiliers : matériel roulant	Coût / an (compte 615S1)	- €					
- dont Maintenance	Coût / an (compte 615E)	- €					
Consommables et fournitures	Coût / an (comptes 6022 + 6062 + 6063 + 6064 + 6068)	- €					
Fluides	Coût / an (compte 6061)	- €					
Autres charges à caractère général (autres que précisées ci-avant)	Coût / an (compte 011 - charges précisées ci-avant)	- €					
Dotations aux amortissements et provisions	Coût / an (compte 68)	- €					
Locations	Coût / an (compte 613)	- €					

#### Prestations externalisées

##### Coût annuel des prestations externalisées

	Coût / an en € HT	Ville de Calais Tous secteurs	Ville de Calais [secteur 1]	Ville de Calais [secteur 2]	Ville de Calais [secteur 3]	Ville de Calais [secteur 4]	Ville de Calais [secteur 5]
<b>Coût annuel total des prestations externalisées</b>	Coût / an en € HT	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Etudes et Assistance à maîtrise d'ouvrage	Coût / an en € HT	- €					
Communication / information	Coût / an en € HT	- €					
Nettoyement de l'espace public	Coût / an en € HT	- €					
Collecte des corbeilles de rue	Coût / an en € HT	- €					
Installation d'équipements	Coût / an en € HT	- €					
Entretien-maintenance d'équipements	Coût / an en € HT	- €					
[Autre prestation, à préciser]	Coût / an en € HT	- €					
[Autre prestation, à préciser]	Coût / an en € HT	- €					
[Autre prestation, à préciser]	Coût / an en € HT	- €					
[Autre prestation, à préciser]	Coût / an en € HT	- €					
[Autre prestation, à préciser]	Coût / an en € HT	- €					
Couts de collecte et de traitement des déchets	Coût / an en € HT	- €					

##### Coût de collecte et de traitement des déchets

	€ HT	Précisions sur la méthode de calcul des coûts :
Coûts de collecte et de traitement des déchets collectés par le service de nettoyage	- €	
Coûts de collecte des déchets	€ HT	
Coûts de traitement des déchets	€ HT	
<b>Tonnes de déchets collectés par le nettoyage ayant fait l'objet d'une valorisation matière (Centre de tri/ recyclage)</b>	Nombre de tonnes	#DIV/0!
Tonnes de déchets collectés par le nettoyage ayant fait l'objet d'une valorisation énergétique (incinération)	Nombre de tonnes	#DIV/0!
Tonnes de déchets collectés par le nettoyage ayant fait l'objet d'une élimination (enfouissement)	Nombre de tonnes	#DIV/0!
<b>Tonnes de déchets collectés (si connu)</b>	Nombre de tonnes	
Dont tonnes de déchets de papier / carton	Nombre de tonnes	#DIV/0!
Dont tonnes de déchets de métal	Nombre de tonnes	#DIV/0!
Dont tonnes de déchets de plastique	Nombre de tonnes	#DIV/0!
Dont tonnes de déchets de verre	Nombre de tonnes	#DIV/0!
Dont tonnes d'emballages collectés (facultatif)	Nombre de tonnes	#DIV/0!

## ANNEXE C | PLAN DE LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES POUR LES COMMUNES ET GROUPEMENTS DE PLUS DE 25 000 HABITANTS

Présentation :

Le présent fichier est à compléter par toute collectivité territoriale, tout établissement public de coopération territoriale (EPCI) ou tout groupement de collectivités territoriales de plus de 25 000 habitants, au titre de la contractualisation avec Citeo de la Convention de soutien Lutte contre les déchets abandonnés diffus. Il permet à la collectivité de **recenser les actions menées et d'évaluer leur impact chaque année**.

Echéances de transmission à Citeo :

Le fichier est à compléter et à transmettre :

- o **Lors du conventionnement**, avec l'onglet "1.PLDA 202X" partie 1.1 complété ;
- o **Chaque année, avant l'échéance du 31/03 de l'année N+1 :**
  - Au titre de l'année N : la mise à jour de l'onglet "1.PLDA 202X", des onglets "2. Eval Propreté" et "3. Organisation et charges".
  - Au titre de l'année N+1 : l'onglet "1.PLDA 202X+1" partie 1.1 complété ;

IMPORTANT - Indications pour le remplissage des onglets du fichier :

o **L'onglet "1. PLDA 202X"** vous permet de formaliser et de suivre toutes les actions de lutte contre les déchets abandonnés mises en place sur votre territoire pour l'année en cours.

**Chacun de ces onglets est jugé "complété" et peut être validé** par les équipes Citeo lorsque :

- o Toutes les colonnes sont complétées.
  - o Les actions dans la colonne I sont suffisamment détaillées : "quoi ? où ? quand ? à destination de qui ? comment ? combien ?"
  - o Tous les budgets sont renseignés. Si une action ne "coûte rien" (n'est pas portée financièrement par la collectivité ; ex. une association mène des actions de clean up sur le territoire), ou si une action est financée par un autre dispositif Citeo (ex. AAP Hors Foyer, AAP Réemploi, AAP Collecte, ou autres expérimentations), inscrire 0 €. Les valeurs financières sont exprimées en € HT courant.
  - o Parmi les actions incontournables devant être listées figurent :
    - Une action de "Pilotage" - "Animation et suivi du PLDA"
    - Une action de "Diagnostic" - "Recensement des hotspots"
    - Une action de "Diagnostic" - "Evaluation du sentiment de propreté"
    - Une ou plusieurs actions de "Prévention"
- NB : Pour rappel, à compter de la 3e année de conventionnement, 25% du soutien Citeo doit être dédié à des actions de pilotage/diagnostic/prévention/captage.
- o A noter, les actions de clean up / clean walk sont considérées comme des actions de prévention.

Conseils pour compléter votre PLDA :

- Appuyez-vous sur votre cartographie des hotspots pour définir des actions ciblées.

- Consultez les différents services de votre(vos) structure(s) pour lister les actions en cours ou à venir => Service "Collecte" et/ou "Nettoyement" selon qui porte le PLDA, Service "Eau et assainissement", Service "Communication", Service "Espaces verts / Parcs et jardins", Service "Environnement-Développement Durable", etc.

- Pensez à suivre et piloter les indicateurs relatifs au déploiement de vos actions (colonnes Y à AE).

o L'Onglet "2. Eval Propreté"

Dans cet onglet vous pourrez reporter les enseignements issus de votre enquête d'évaluation du sentiment de propreté qu'il s'agisse des IOP, d'une enquête menée par un prestataire ou d'une étude menée en interne. Il s'agit d'un indicateur à compléter de manière obligatoire dès lors que votre collectivité fait plus de 25 000 habitants. Dans le cas d'un groupement ou d'une convention au niveau de l'EPCI, seules les communes de plus de 25 000 habitants ont l'obligation de réaliser cette enquête.

o L'Onglet "3. Organisations et charges"

Dans cet onglet vous pourrez indiquer votre organisation et vos charges en lien avec le nettoyage. Il s'agit de données à compléter de manière obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 25 000 habitants. Dans le cas d'un groupement, seules les données des communes membres de plus de 25 000 habitants doivent obligatoirement être renseignées dans cet onglet.

Légende - Dans chacun des onglets :

- Les cellules **tramées en jaune** sont à compléter librement ;
- Les cellules **tramées en bleu** sont des champs à compléter grâce à un menu déroulant prévu à cet effet ;
- Les cellules **tramées en gris** se complètent automatiquement grâce aux informations pré-renseignées par Citeo.

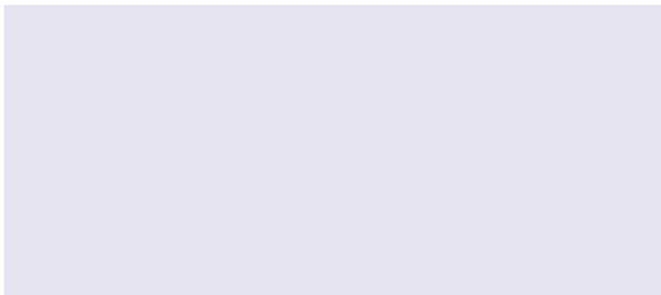
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

## 1.1. Actions déployées sur le territoire



Code de la structure mandataire au format

<b>N° des actions</b>  <i>Indiquer le n° de chaque action pour permettre son identification</i>	<b>Caractère nouveau ou récurrent des actions</b>  <i>Choisir uniquement parmi la liste déroulante</i>
1	Action récurrente
2	Action récurrente
3	Action récurrente
4	Action récurrente
5	

6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	

20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	

34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	

48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	

62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	

76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	

90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

## Analyse

---

**Total Budget estimé**

Dont Pilotage

Dont Diagnostic

Dont Prévention

Dont Captage

Dont Nettoyement

Dont Action nouvelle

Dont Action récurrente

## Plan d'action pour lutter contre les déchets abandonnés

at CL000000

Vérification des incontournables du remplissage :

Les budgets sont renseignés

Commune(s) concernée(s) par le déploiement de l'action	Lieux de déploiement de l'action
<i>Indiquer ici le nom de la ou des communes concernées, en les espaçant par un ";"</i>	<i>Choisir uniquement parmi la liste déroulante</i>
Ramassage des déchets au sol, vidage des corbeilles.	Centre ville, rue commerçante
Balayage, nettoyage, désherbage des voiries fils d'eau secteur centre ville, cités 3 et 7, cité 2 et brebis de la ville	Autres espaces urbains (zone pavillonnaire, zone industrielle, zones d'activité économique, administration territoriale / publique, etc.)
Location bennes ampiroll pour stockage et retrait des déchets	Autres espaces urbains (zone pavillonnaire, zone industrielle, zones d'activité économique, administration territoriale / publique, etc.)
retrait et gestion des déchets divers sur les hotspots : 1. Pont de l'épée (1) 2. Impasse Gournay (2)	Autres espaces urbains (zone pavillonnaire, zone industrielle, zones d'activité économique, administration territoriale / publique, etc.)



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE











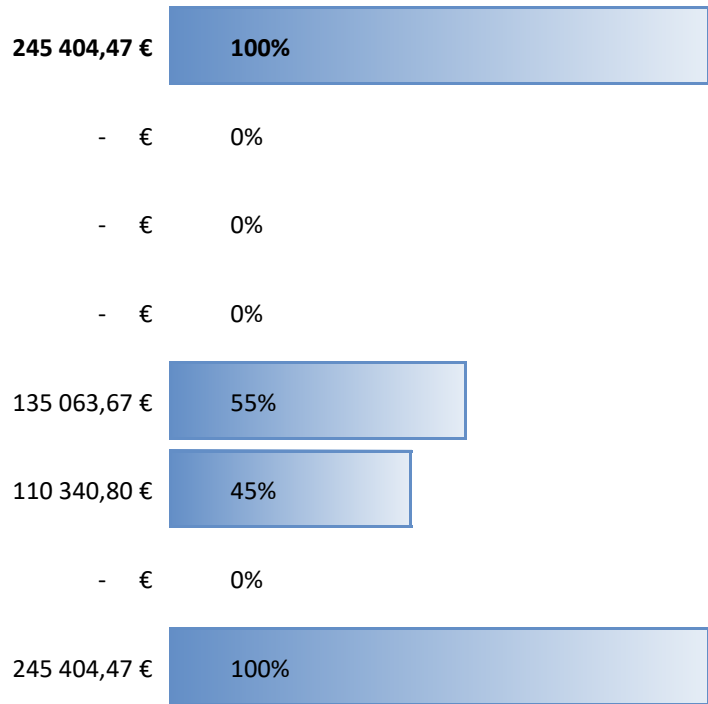


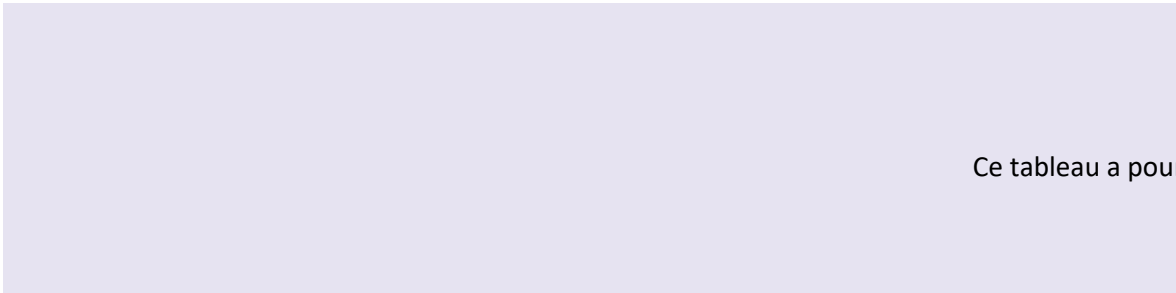



**Budget estimé**

**En € HT**

**En %**





Date du début de l'action	Catégorie d'actions
<i>Indiquer la date de début de l'action (JJ/MM/AA)</i>	<i>Choisir uniquement parmi la liste déroulante</i>
Toute l'année	Nettoiemment
Toute l'année	Nettoiemment
Toute l'année	Captage
Toute l'année	Captage














---

Part du budget sur le montant de soutien LDA Citeo

#DIV/0!
---------

**Total Budget dépensé**

Dont Pilotage

Dont Diagnostic

Dont Prévention

Dont Captage

Dont Nettoiement

Dont Action nouvelle

Dont Action récurrente



r objectif de mieux connaitre les types de dépenses

**Absence de l'action d'évaluation du sentiment de propreté**

**Type d'actions**

*Choisir uniquement parmi la liste déroulante (elle apparaît après remplissage de la catégorie d'actions)*

Opérations de nettoyage

---

Opérations de nettoyage

---

Gestion d'équipements de captage ou de collecte (amélioration des dispositifs)

---

Gestion d'équipements de captage ou de collecte (amélioration des dispositifs)

---

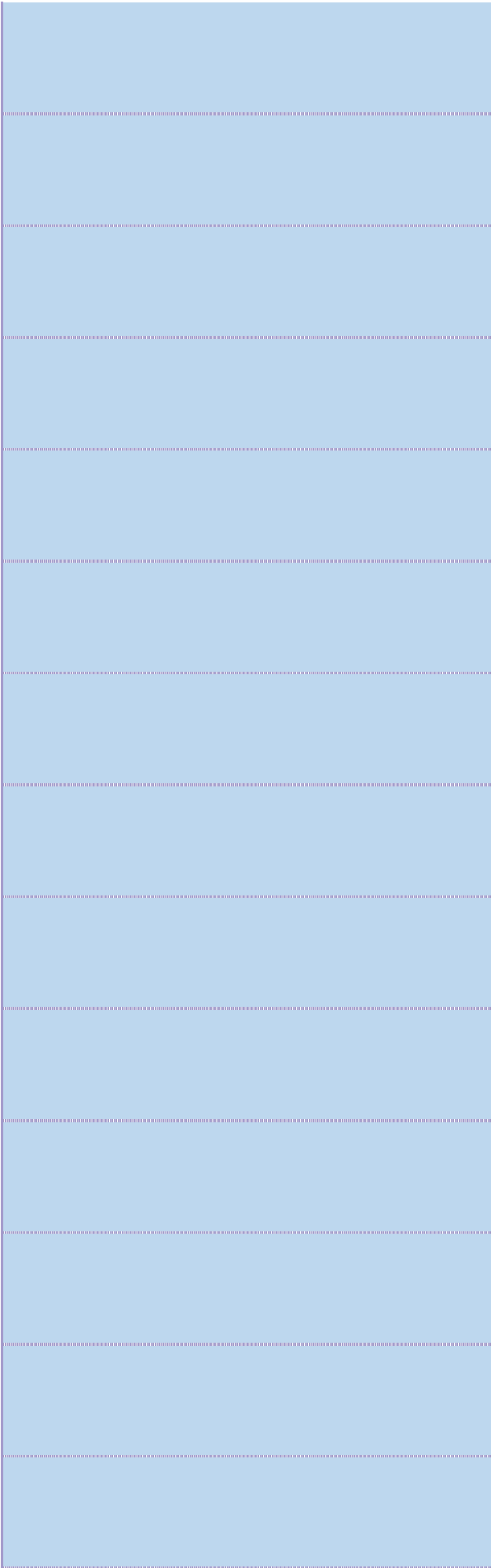
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



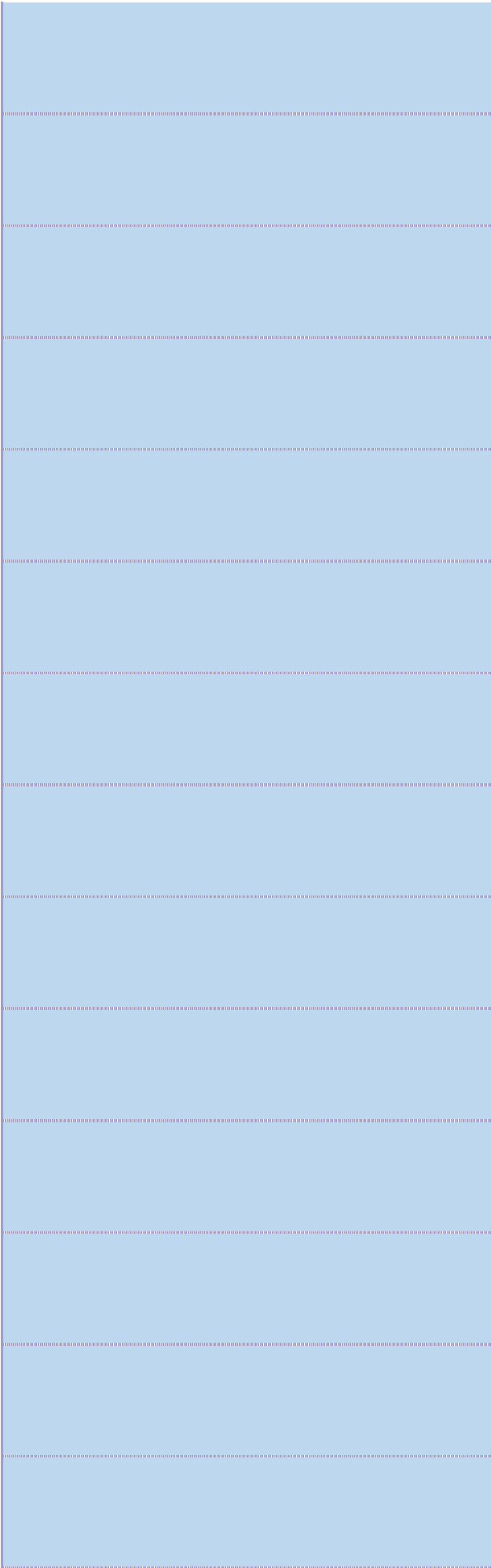
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



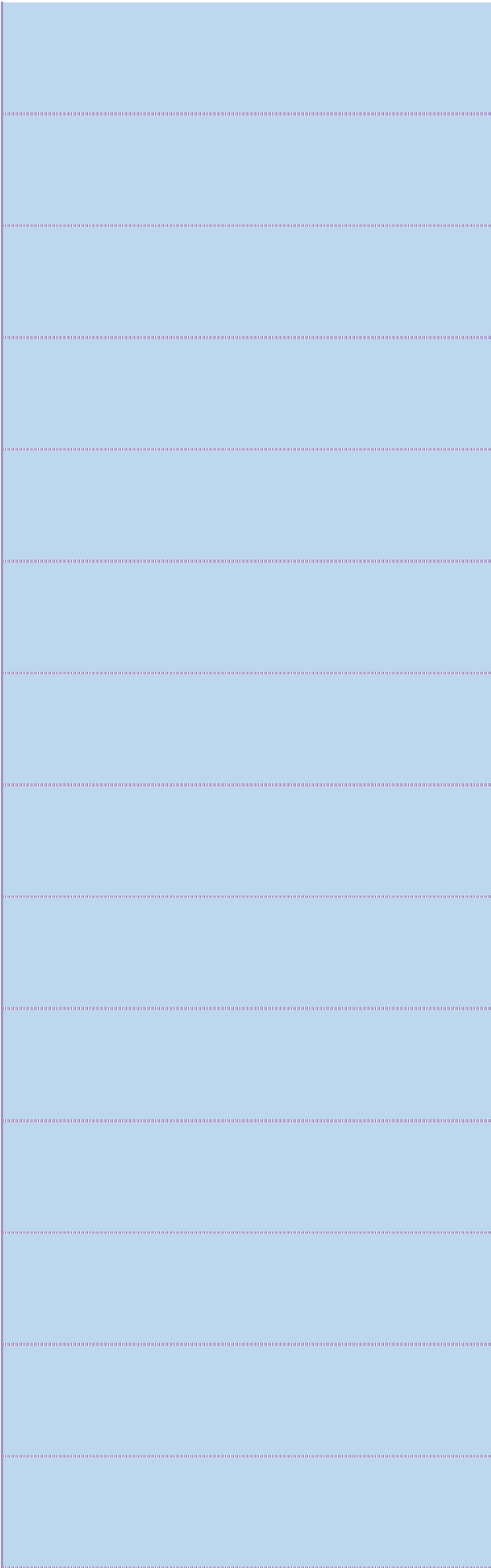
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



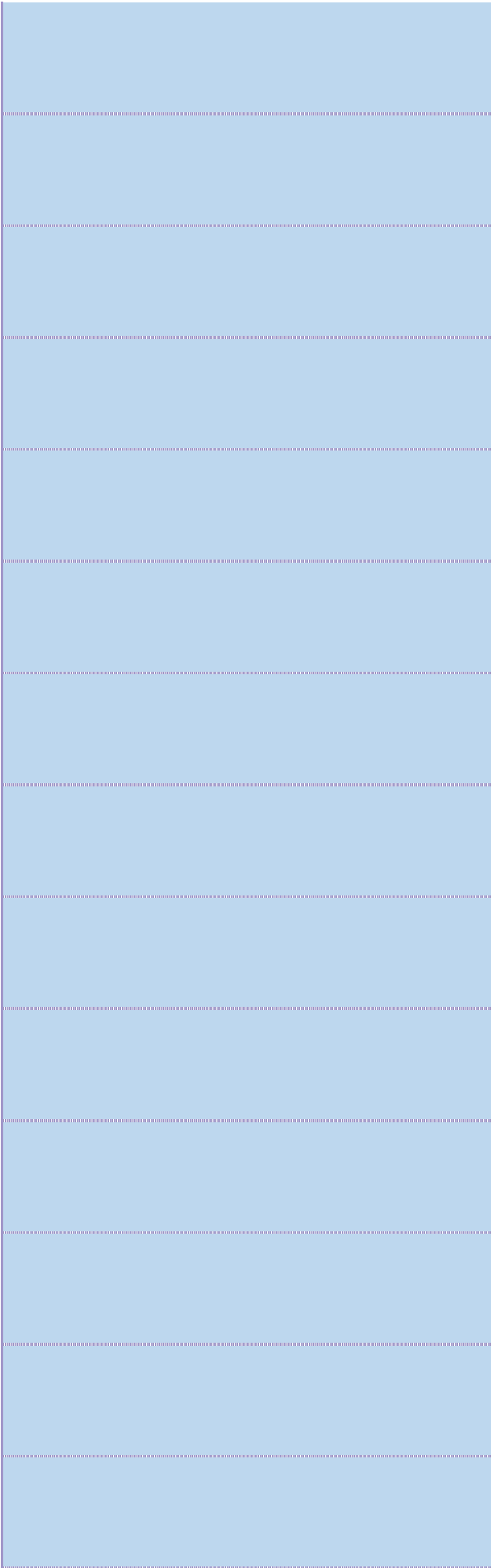
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



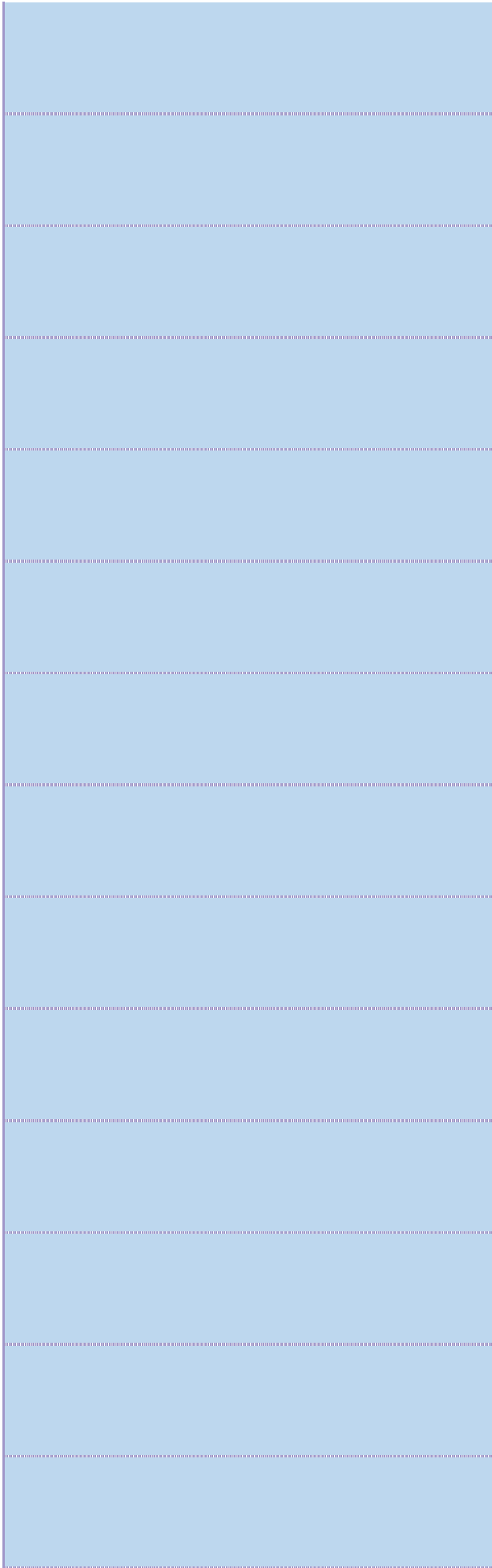
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



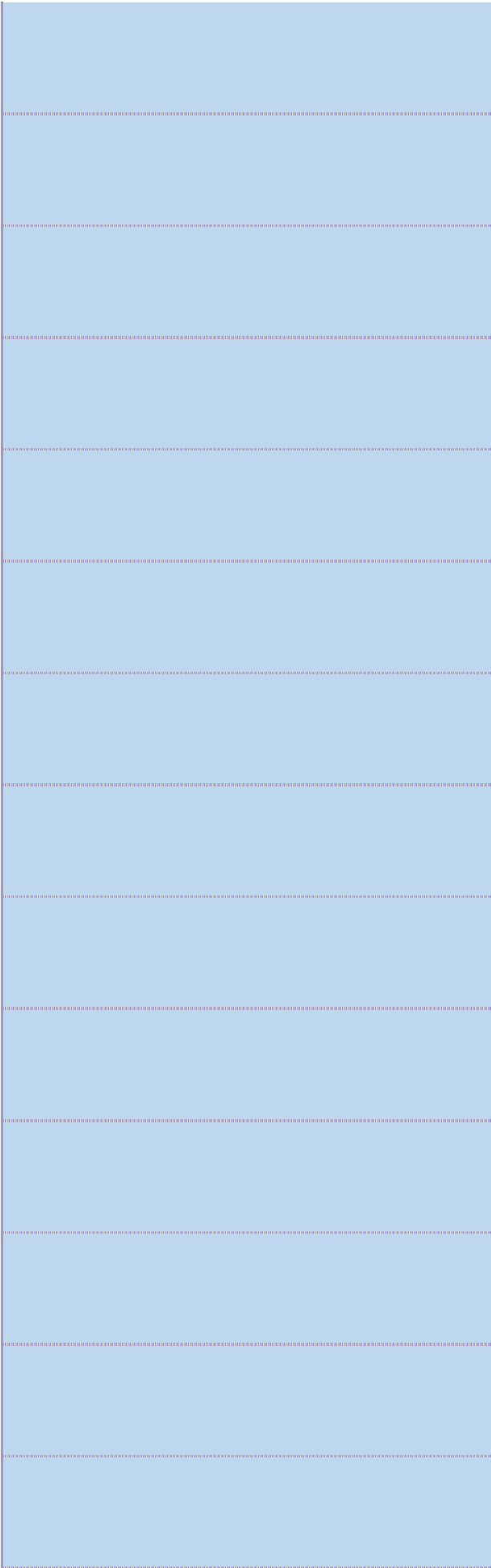
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



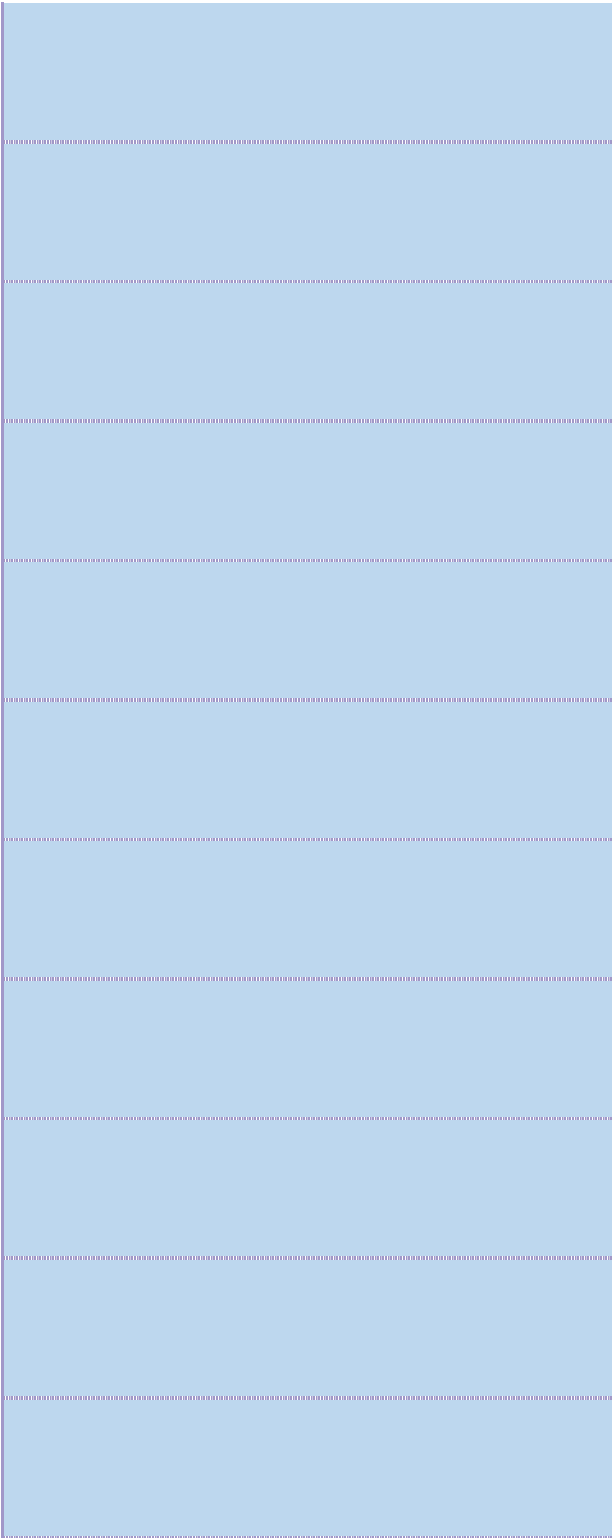
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



**Budget dépensé**

**En € HT**

- €

- €

- €

- €

- €

- €

- €

- €

**Le tableau des actions prévues et du budget prévisionnel**

Ce tableau est à remettre à jour lors de la tra

supportées par les collectivités sur le sujet des déchets abandonnés, et d'identifie

**Les montants indiqués dans ce tableau n'impactent pas**

**Absence de l'action de prévention**

**Actions**

*Présenter l'action de manière détaillée : Quoi ? Quel objectif ? Combien ? Comment ? À destination de qui ? Où ? Quel résultat attendu ?*

Prestataire recruté pour ce travail

Prestataire recruté pour ce travail

Collecte effectuée par le personnel communal

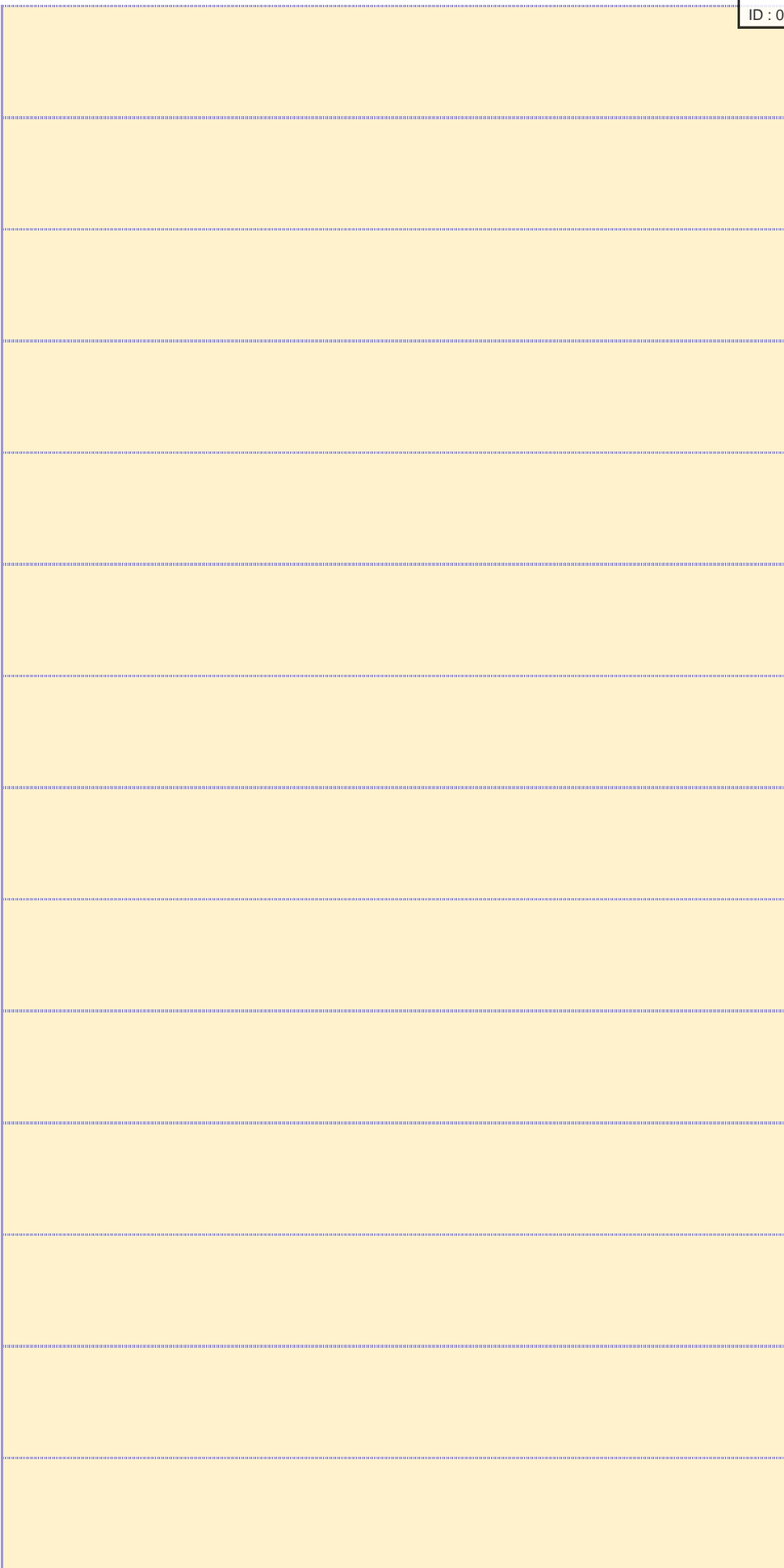
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



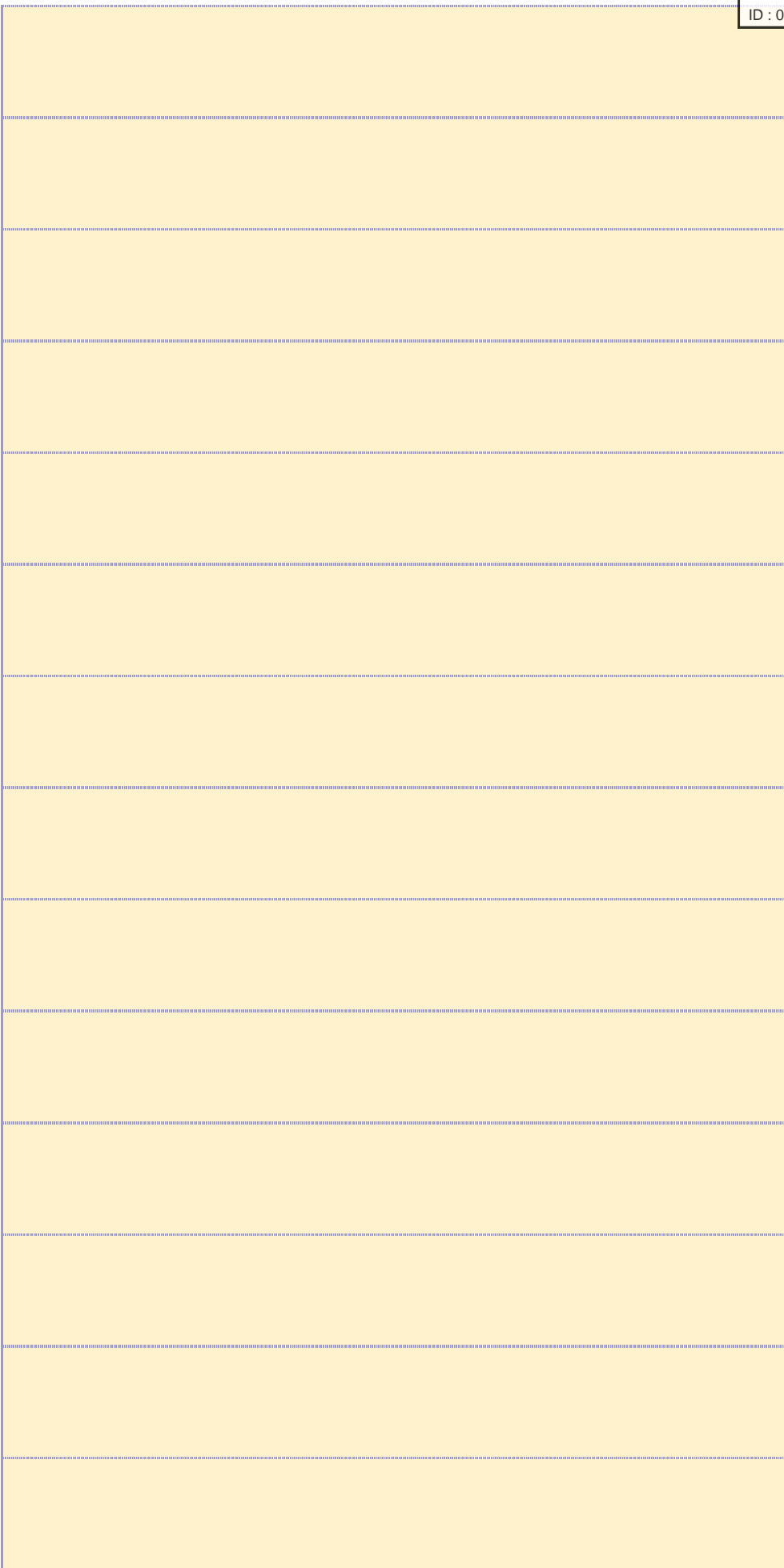
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



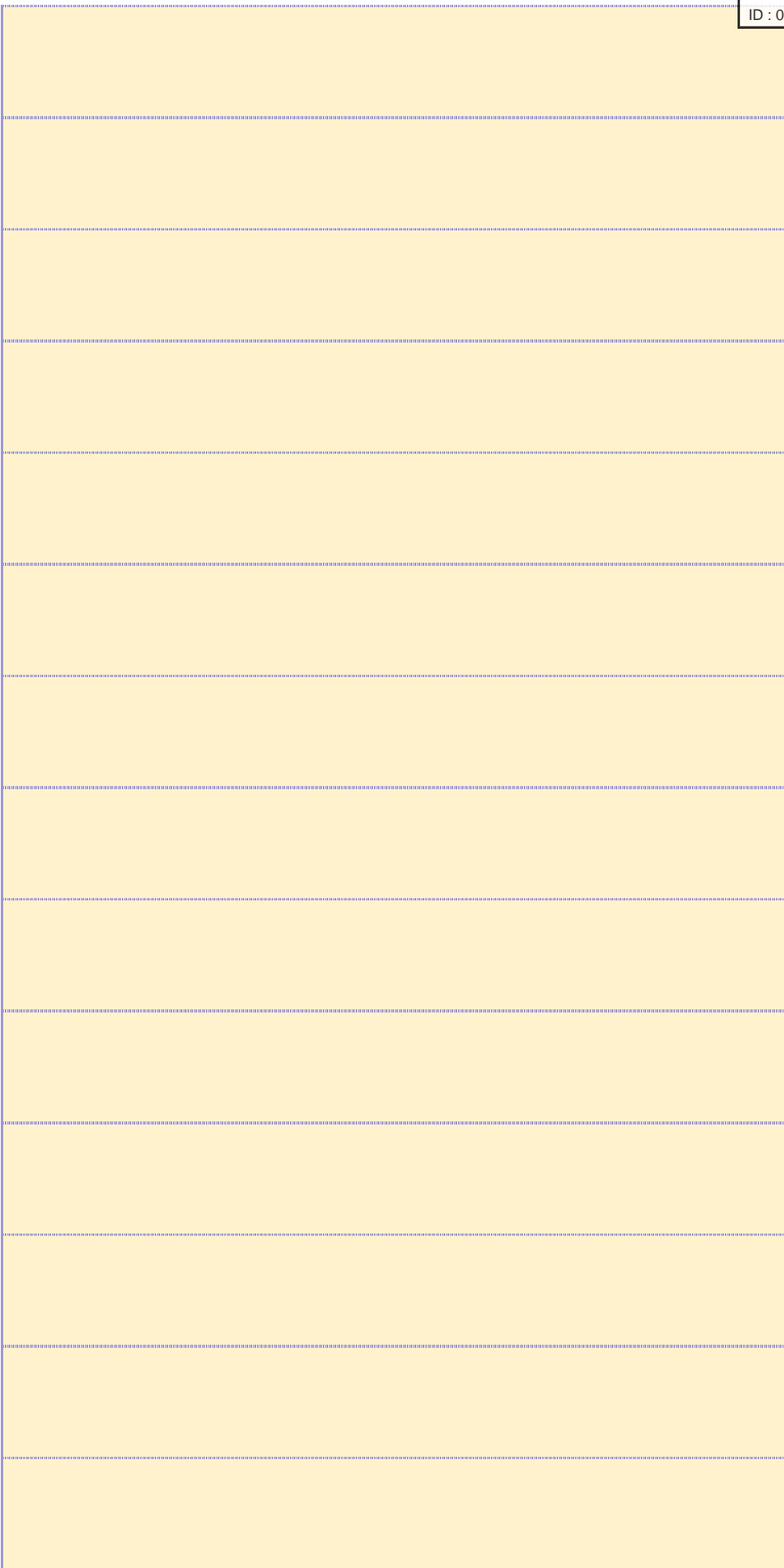
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



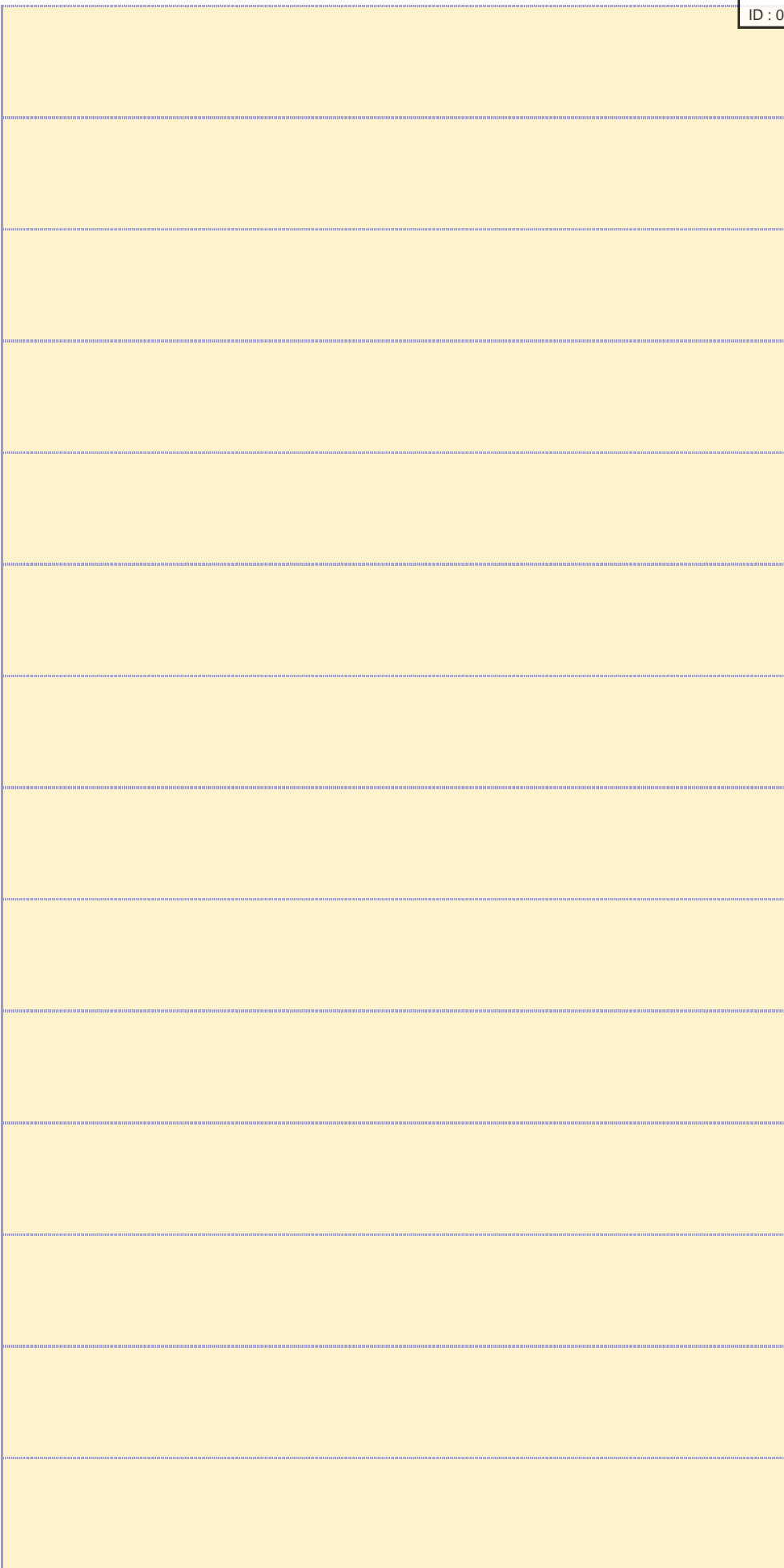
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



**En %**

**#DIV/0!**

#DIV/0!

#DIV/0!

#DIV/0!

#DIV/0!

#DIV/0!

#DIV/0!

#DIV/0!

nel doit avoir été rempli et validé avec les équipes dédiées de Citeo pour permettre la sign  
nsmmission des bilans annuels. Il pourra être enrichi annuellement, au cours de la durée de la  
er les actions menées avec les soutiens de Citeo. Dans le cas d'un groupement, ce tableau do  
le dimensionnement des soutiens relatifs aux déchets abandonnés, définis dans le cahier c

### Actions et budgets prévisionnels

Quels types de déchets abandonnés l'action vise-t-elle ?	L'action vise-t-elle un hotspot ?
<i>Choisir uniquement parmi la liste déroulante</i>	<i>Choisir uniquement parmi la liste déroulante</i>
Plusieurs types de déchets abandonnés	Non
Déchets abandonnés diffus	Non
Déchets abandonnés diffus	Non
Plusieurs types de déchets abandonnés	Non

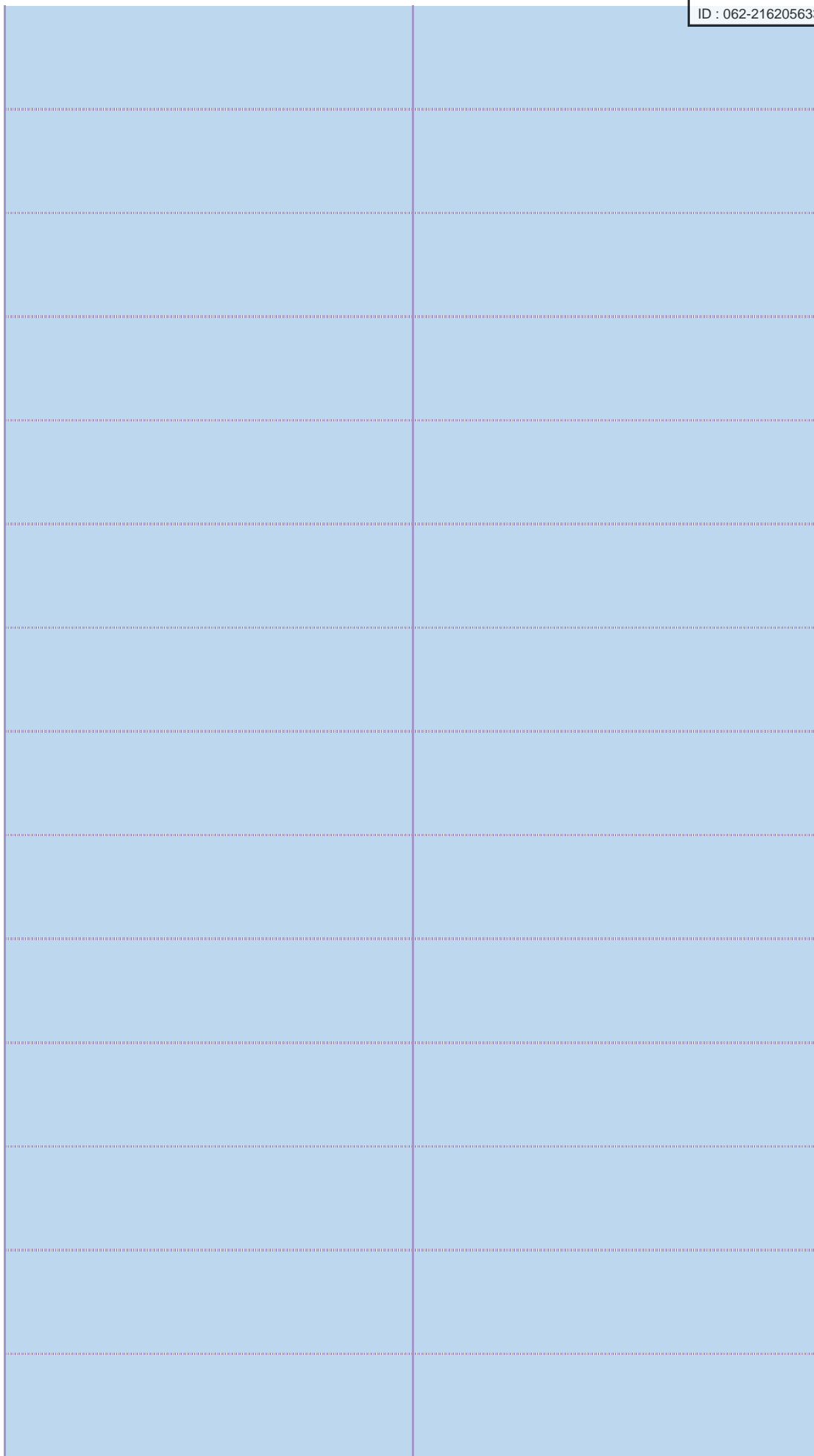
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE











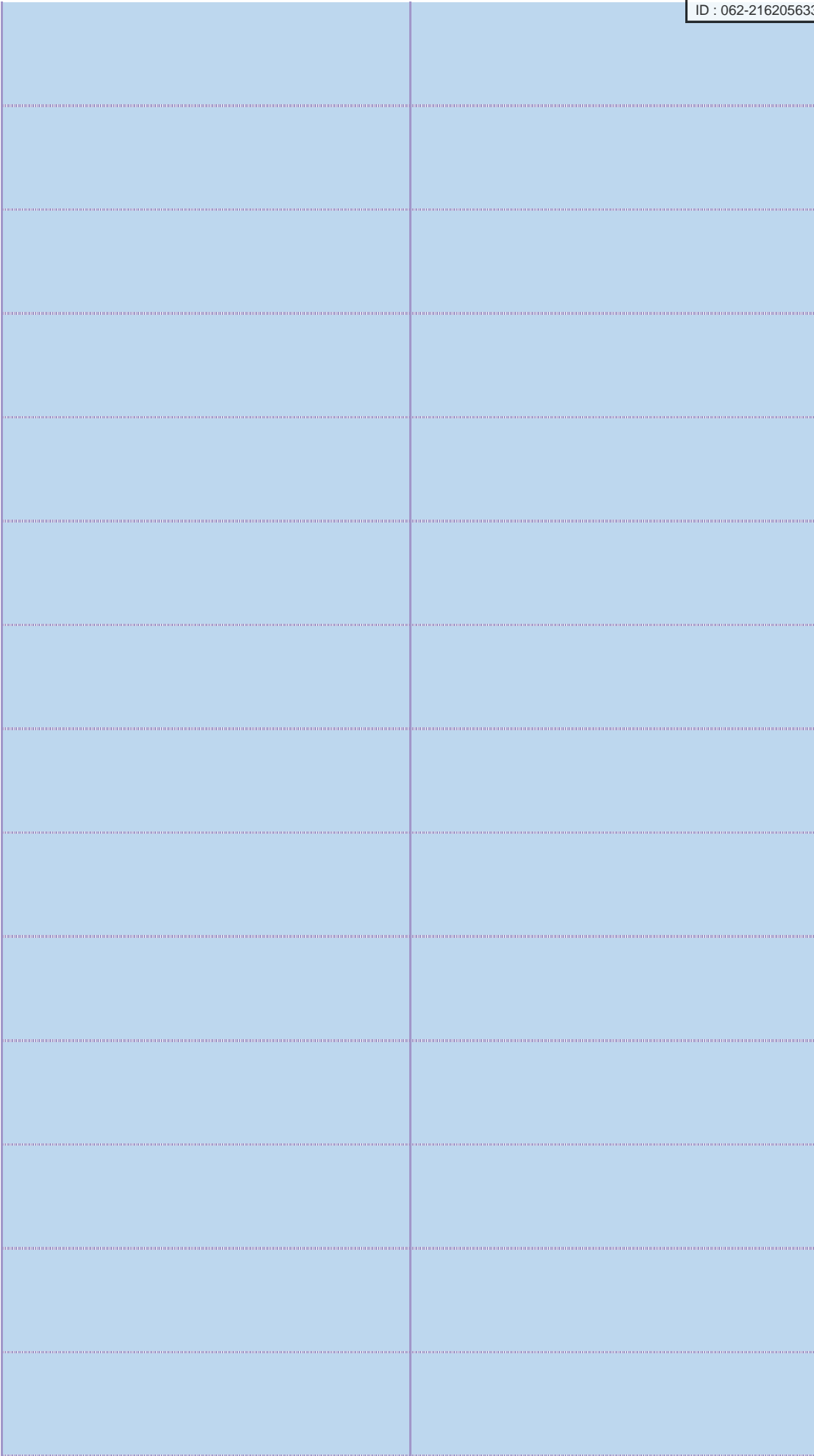
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



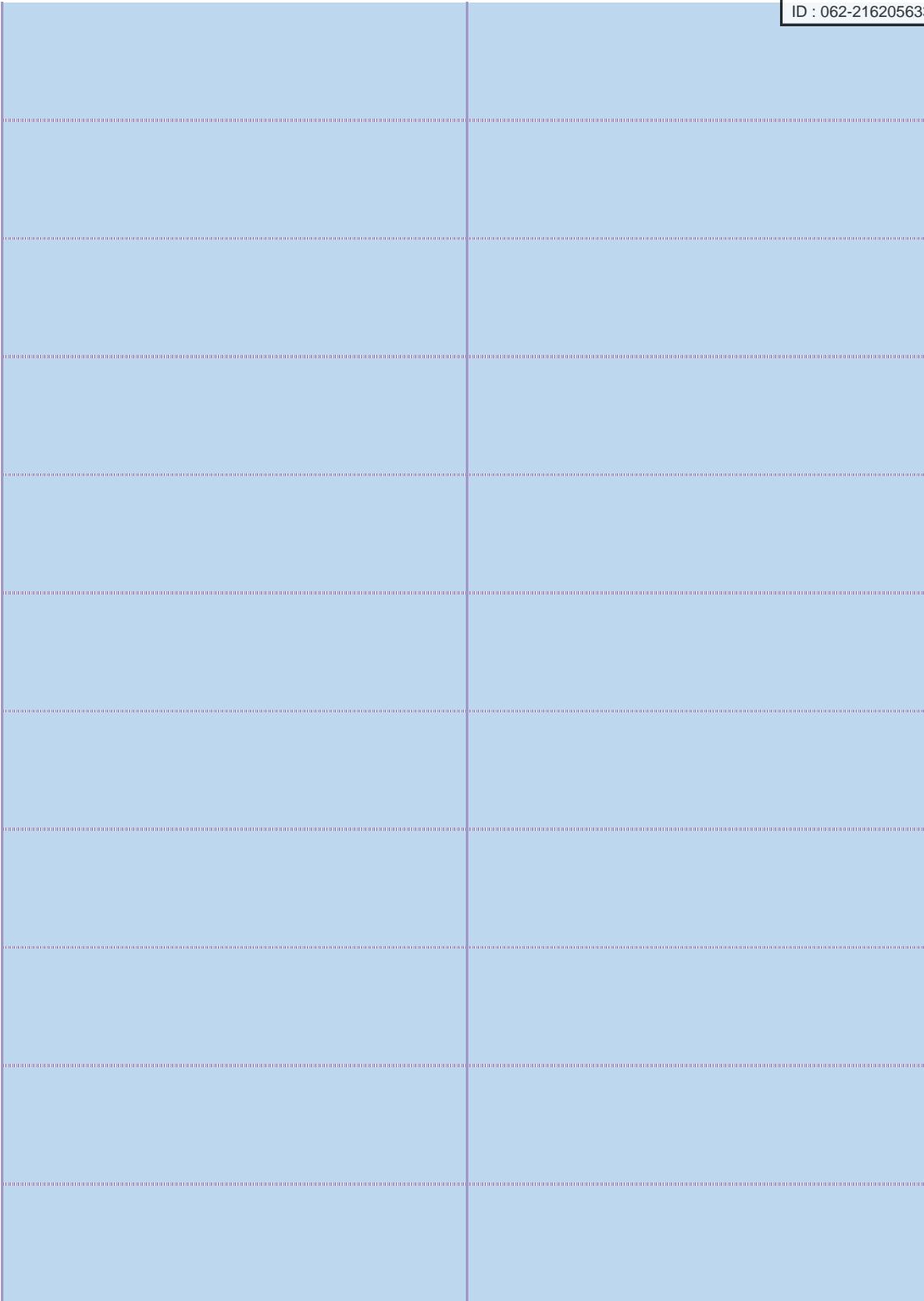
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

**Signature de la convention.**

La convention.

doit être rempli à l'échelle du groupement et non à l'échelle individuelle de chaque commune membre.

des charges d'agrément.

<p><b>Documentation</b></p> <p><i>Si de la documentation sur cette action existe (rapport, PPT, article internet, affiche etc.), mettre le lien ou le préciser et déposer la documentation sur le portail Citeo</i></p>	<p><b>Parties prenantes</b></p> <p><i>Des parties prenantes sont-ils mobilisés dans la réalisation de cette action ? (Choisir uniquement dans la liste déroulante)</i></p>
	<p>Non</p>
	<p>Oui</p>
	<p>Oui</p>
	<p>Non</p>





Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE











Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

Nombre du groupement.

Préconisations

A noter, si l'action n'est pas portée financièrement

*Le cas échéant, quel(s) acteur(s) porte(nt) la réalisation de cette action ?*

*Frais d'études (ex: caractérisations)*

*Coûts de personnel (ex: formation, coûts des ETP)*

50 000,00 €

Nicollin

Nicollin













Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE


- € 50 000,00 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

**Déchets  
abandonnés**  
Pour préserver  
la biodiversité

**Budget estimé**

*Indiquer les montants en € HT pour l'année*

Financé par la collectivité (ex. une association mène des actions de clean up sur le territoire), ou si une action est financée par un particulier (ex. un particulier mène des actions de clean up sur le territoire), bien mettre 0€

<i>Coûts d'équipement (ex : achat, location, installation, entretien)</i>	<i>Communication (ex : supports, actions)</i>	<i>Numérique (ex : outil, télécommunication)</i>	<i>Frais administratifs</i>
15 000,00 €			
42 940,80 €			
45 837,00 €			
89 226,67 €			
















193 004,47 €

- €

- €

- €

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

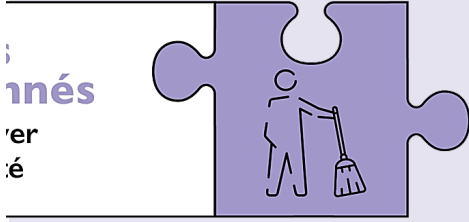
Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

## 1.2. Actions et budgets



n est financée par un autre dispositif Citeo (ex. AAP Hors Foyer, AAP	
<i>Autres dépenses (ex : fluides, carburant, assurances)</i>	<i>Budget estimé total</i>
2 400,00 €	67 400,00 €
	42 940,80 €
	45 837,00 €
	89 226,67 €

Dépenses réalisées  (€ HT)














2 400,00 €

245 404,47 €


- €

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

--	--





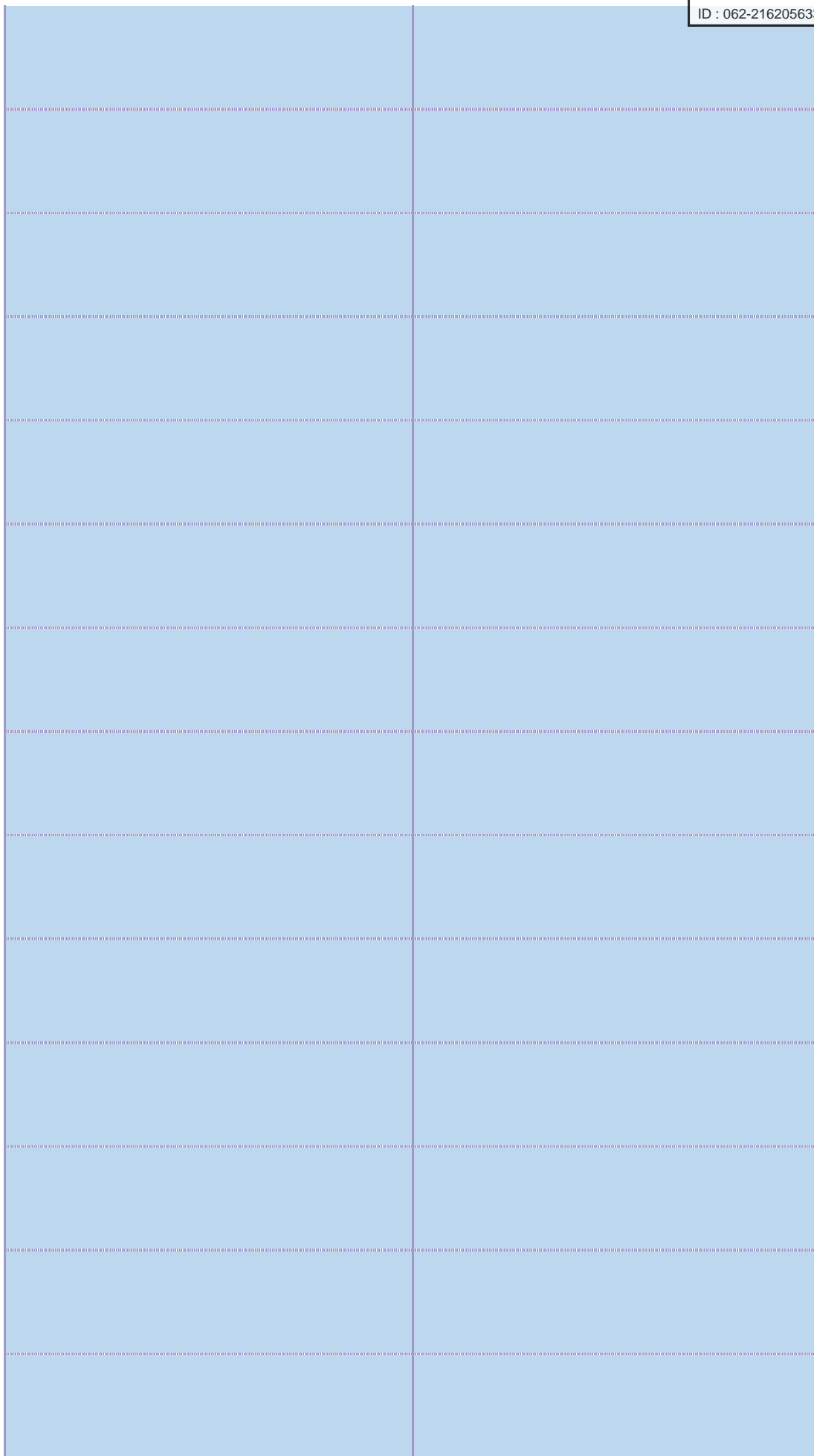
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE





Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

[Redacted content]	
--------------------	--



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE















Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE


0

0

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

















Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



l'étude est obligatoire.

Combien d'équipements de collecte ont été installés ou retirés ? (si retirés, mettre en négatif)

*Répondre uniquement par un nombre*


Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large vertical rectangular area with a light beige background and a thin green border. The area is divided into horizontal sections by dashed lines, serving as a template for a document or report.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large vertical rectangular area with a light yellow background and a green border. It is divided into 12 horizontal sections by dashed lines, serving as a template for a document or report.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large vertical rectangular area on the left side of the page, bounded by a green border. The interior is filled with a light yellow color and contains several horizontal dashed lines, suggesting a template for a list or a series of entries.

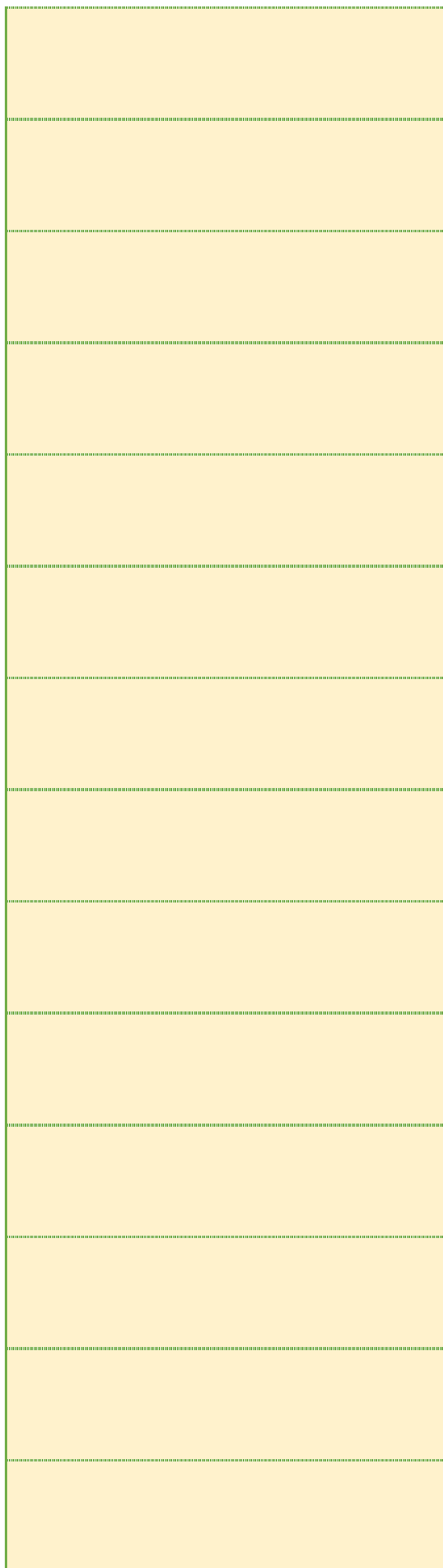
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



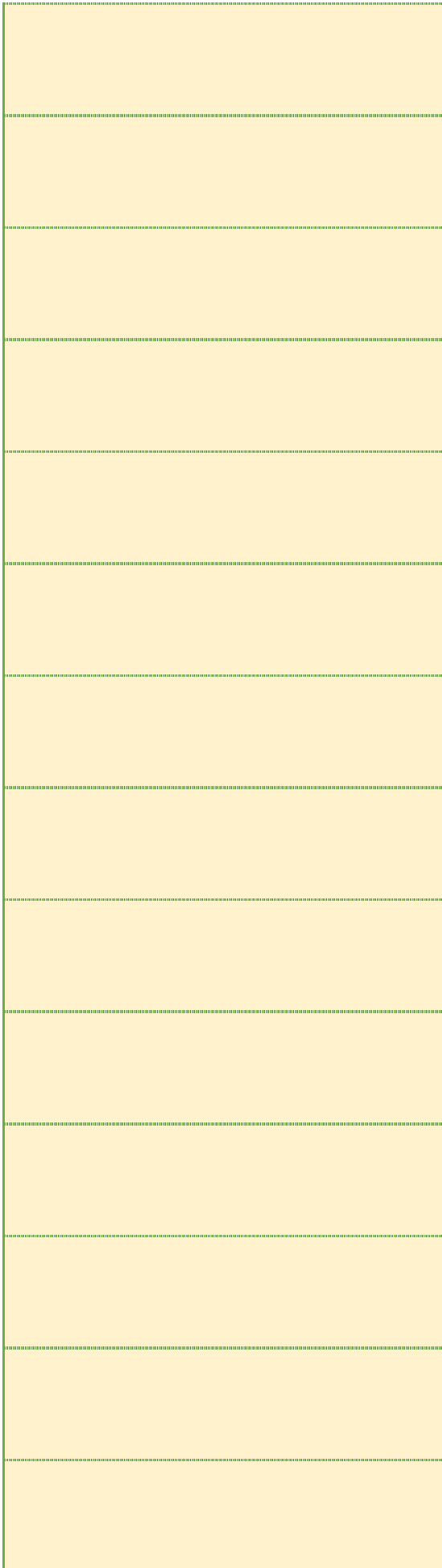
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



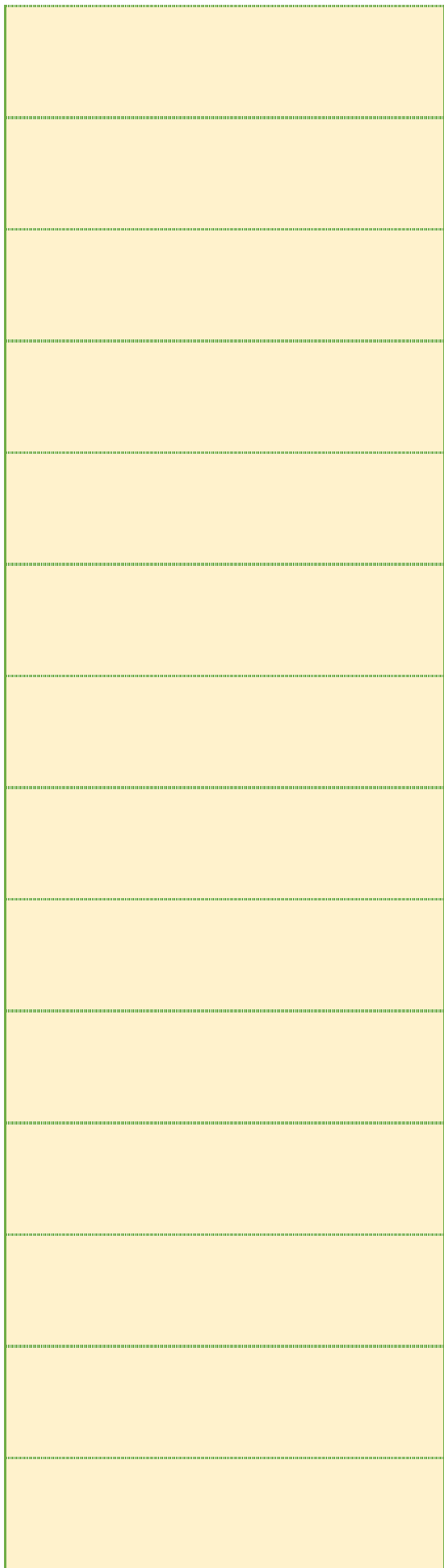
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



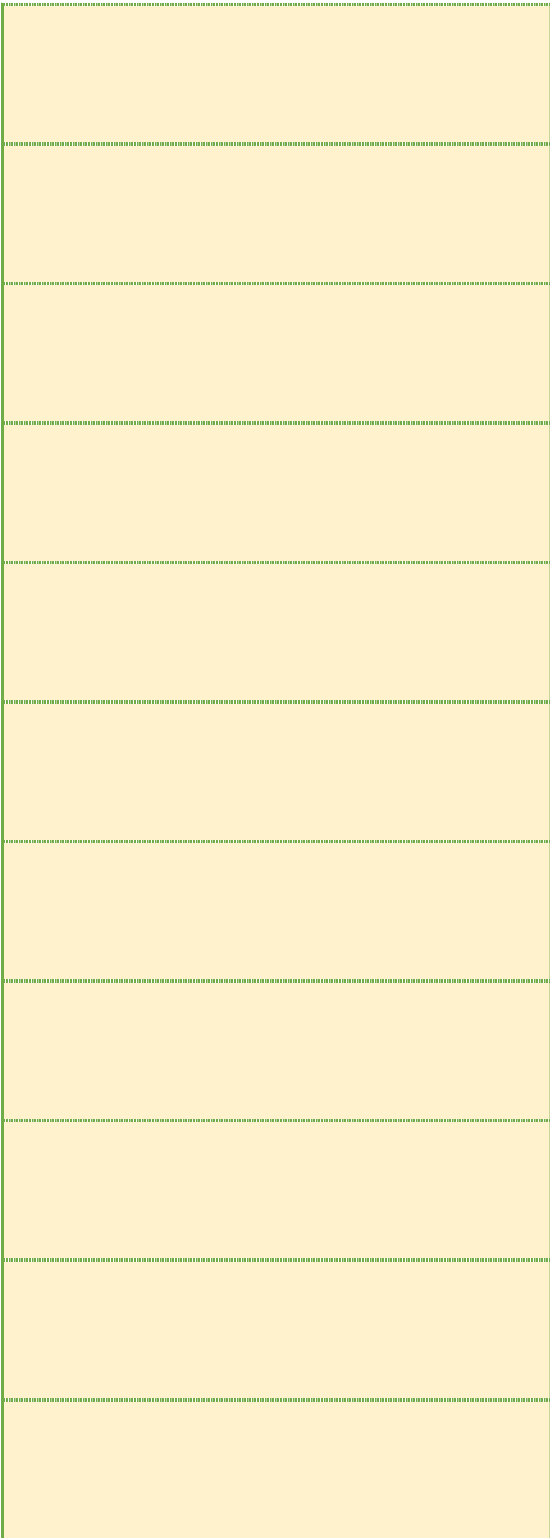
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



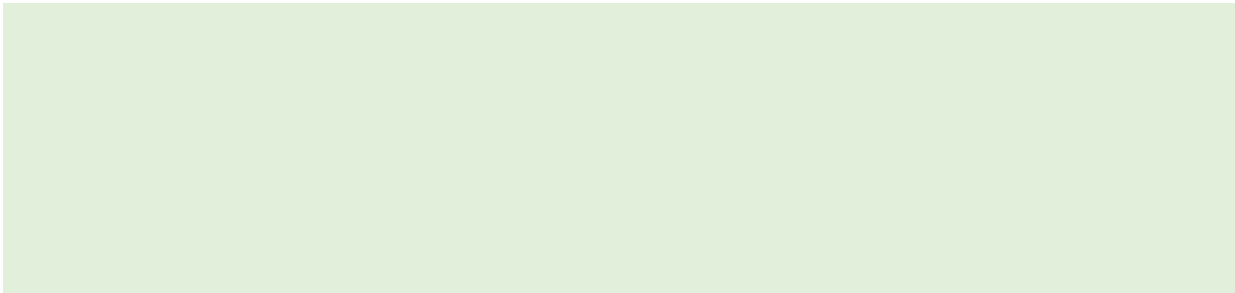
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



**OBLIGATOIRE - Expliquez quel a été l'impact de cette action (sur les DA et/ou sur les cibles visées), ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné, les retours d'expérience, les adaptations éventuelles, etc.**

*Préciser des éléments quantitatifs et qualitatifs sur la réalisation des actions et l'atteinte des objectifs fixés (ex : nombre de personnes mobilisées, ciblées, résultats, communications associées, etc.)*

A large yellow area containing five horizontal dashed lines, serving as a template for text input.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large, empty rectangular area with a light yellow background and a thin green border, intended for the main content of the document.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large, empty rectangular area with a light yellow background and a thin green border, intended for the main content of the document.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large, empty rectangular area with a light yellow background and a thin green border, intended for the main content of the document.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large, empty rectangular area with a light yellow background and a thin green border, intended for the main content of the document.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large, empty rectangular area with a light yellow background and a thin green border, intended for the main content of the document.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large, empty rectangular area with a light yellow background and a thin green border, intended for the main content of the document.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

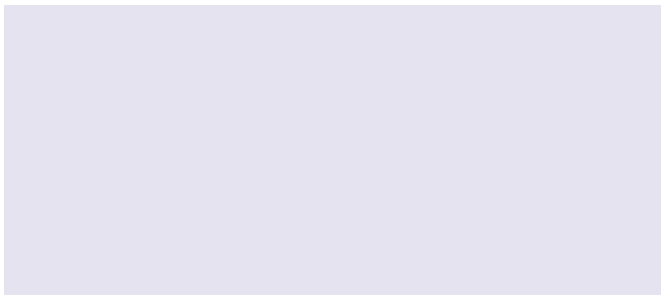
Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large rectangular area with a light yellow background and a thin green border, intended for the main content of the document. It is currently blank.

## 1.1. Actions déployées sur le territoire



**Code de la structure mandataire au form:**

N° des actions  <i>Indiquer le n° de chaque action pour permettre son identification</i>	Caractère nouveau ou récurrent des actions  <i>Choisir uniquement parmi la liste déroulante</i>
1	
2	
3	
4	
5	

6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	

20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	

34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	

48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	

62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	

76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	

90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

## Analyse

---

**Total Budget estimé**

Dont Pilotage

Dont Diagnostic

Dont Prévention

Dont Captage

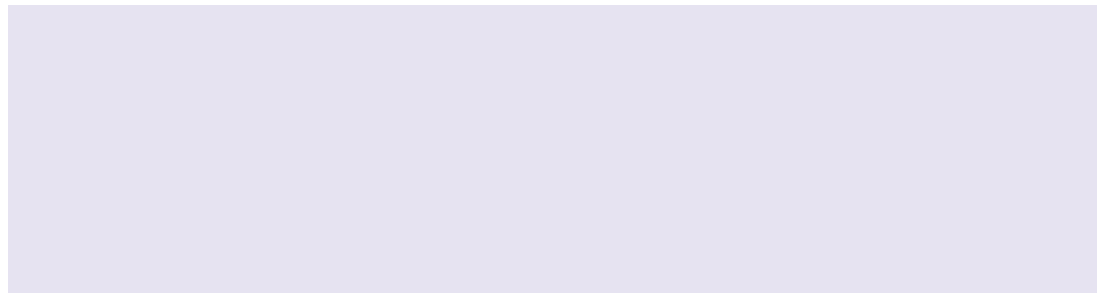
Dont Nettoyement

Dont Action nouvelle

Dont Action récurrente



# e pour lutter contre les déchets abandonnés



at CL000000

Vérification des incontournables du remplissage :

**Aucune action n'est renseignée**

Commune(s) concernée(s) par le déploiement de l'action	Lieux de déploiement de l'action
<i>Indiquer ici le nom de la ou des communes concernées, en les espaçant par un ";"</i>	<i>Choisir uniquement parmi la liste déroulante</i>



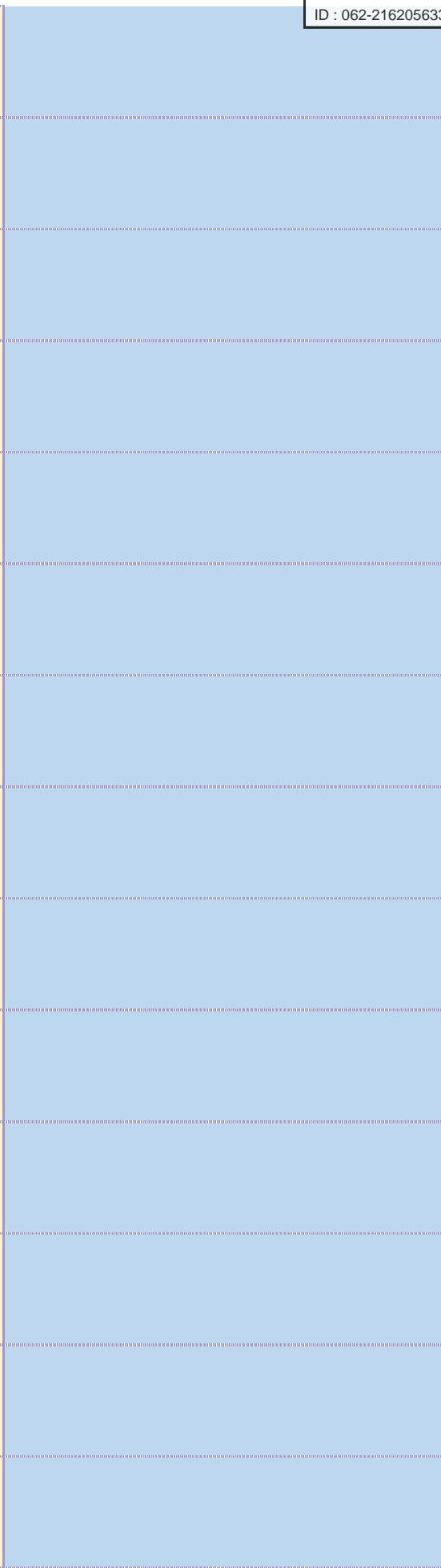
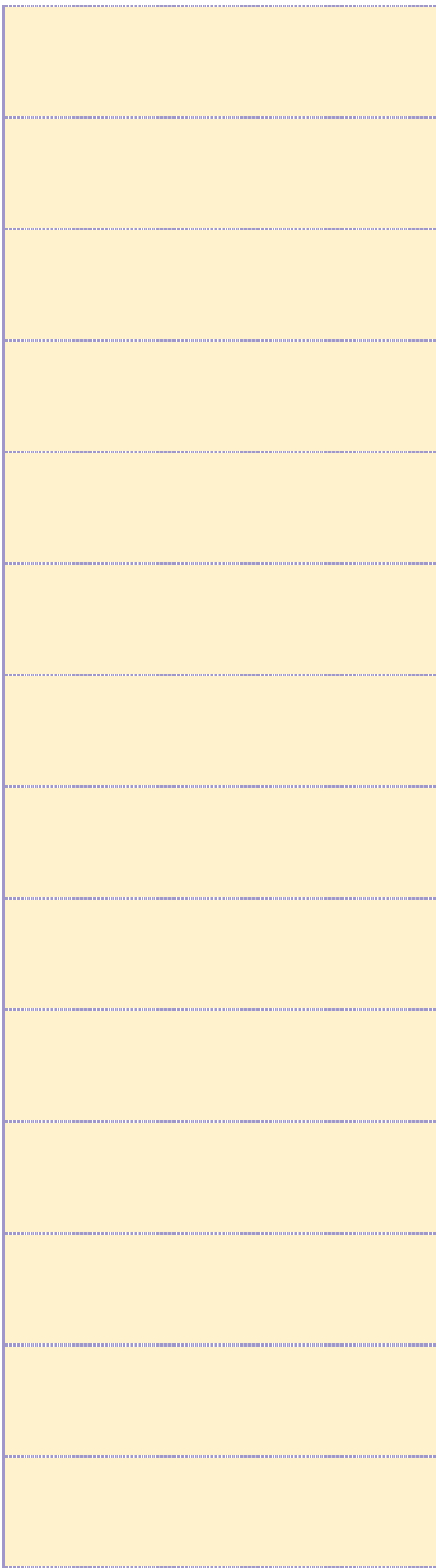
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE







Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

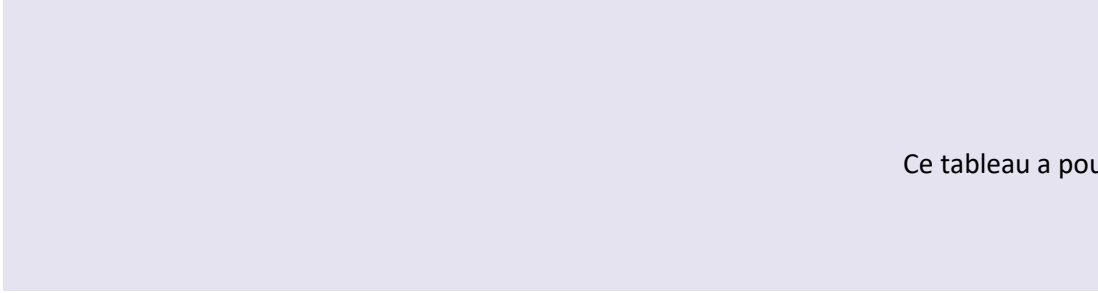












Ce tableau a pou

**Absence de l'action de pilotage**      **Absence de l'action de recensement des hotspots**

Date du début de l'action	Catégorie d'actions
<i>Indiquer la date de début de l'action (JJ/MM/AA)</i>	<i>Choisir uniquement parmi la liste déroulante</i>



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

--	--	--



--	--	--








---

rt du budget sur le montant de soutien LDA Citeo	#DIV/0!
--	---------

**Total Budget dépensé**

Dont Pilotage

Dont Diagnostic

Dont Prévention

Dont Captage

Dont Nettoiement

Dont Action nouvelle

Dont Action récurrente

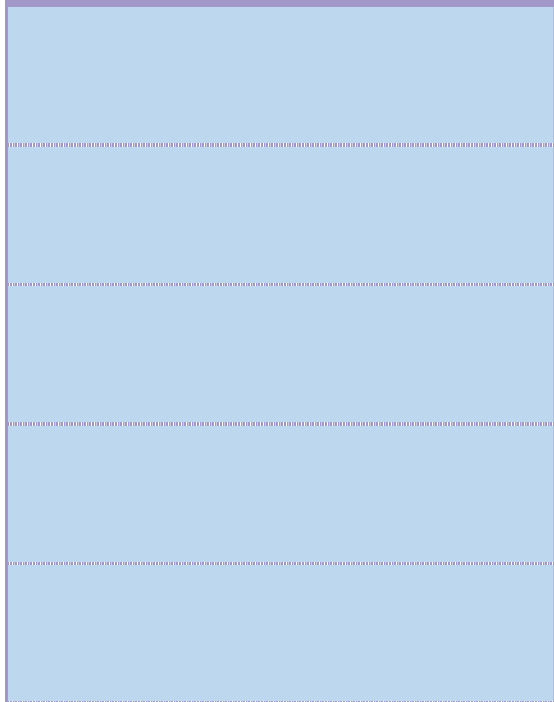


ir objectif de mieux connaître les types de dép

**Absence de l'action d'évaluation du sentiment de propreté**

Type d'actions

*Choisir uniquement parmi la liste déroulante (elle apparait après remplissage de la catégorie d'actions)*



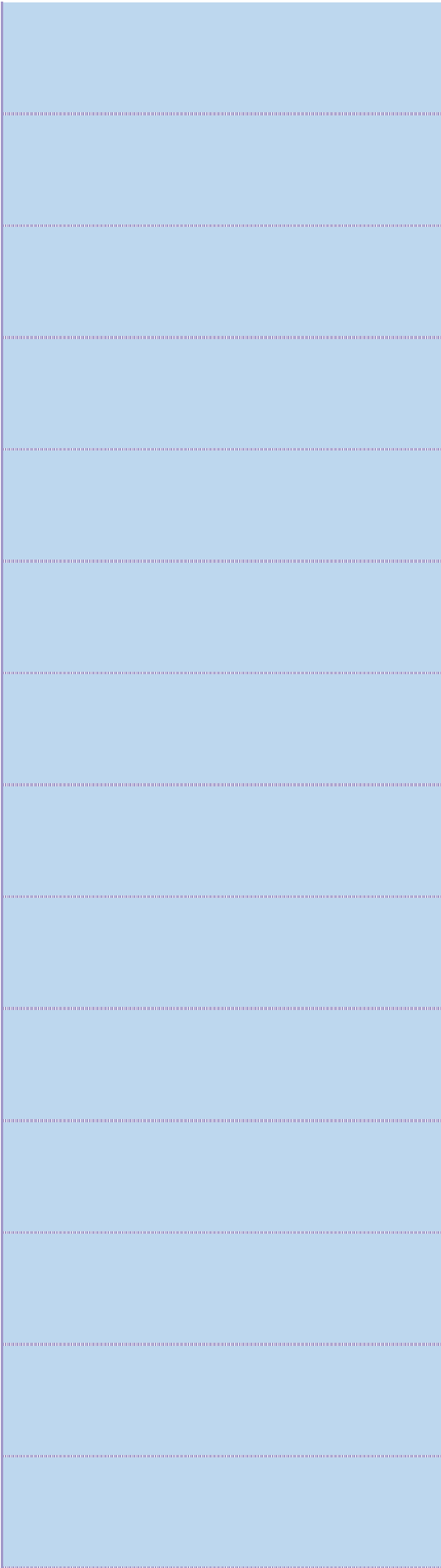
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



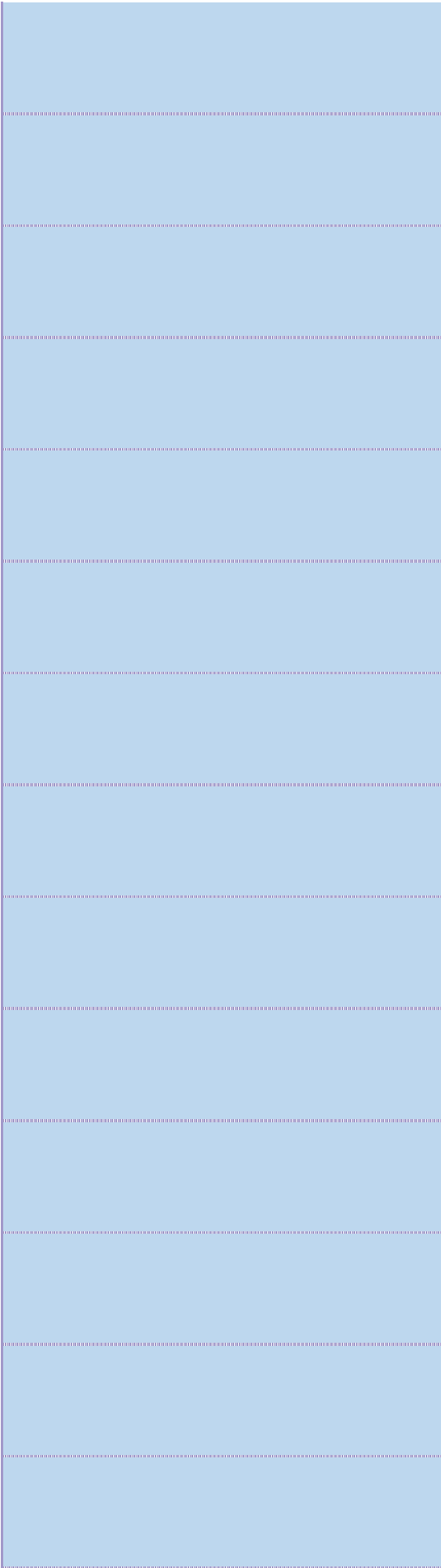
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



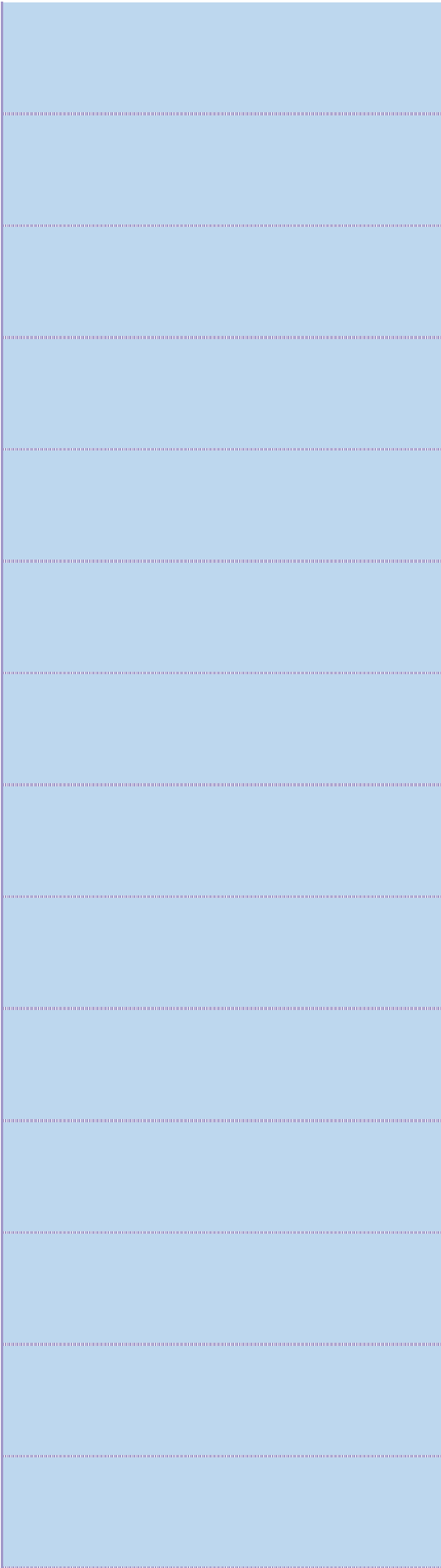
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



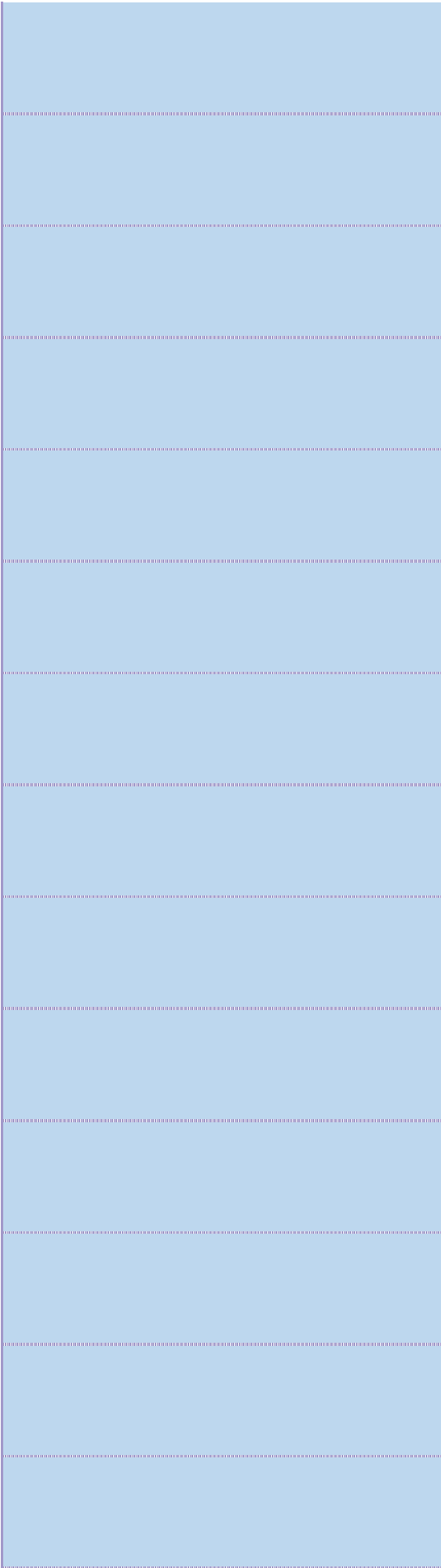
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



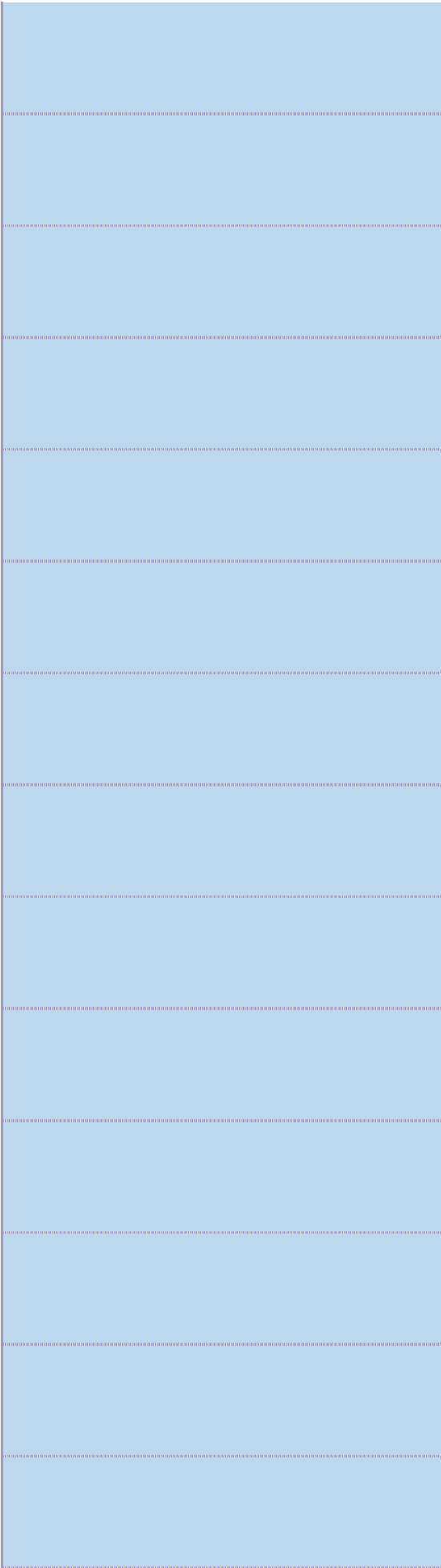
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



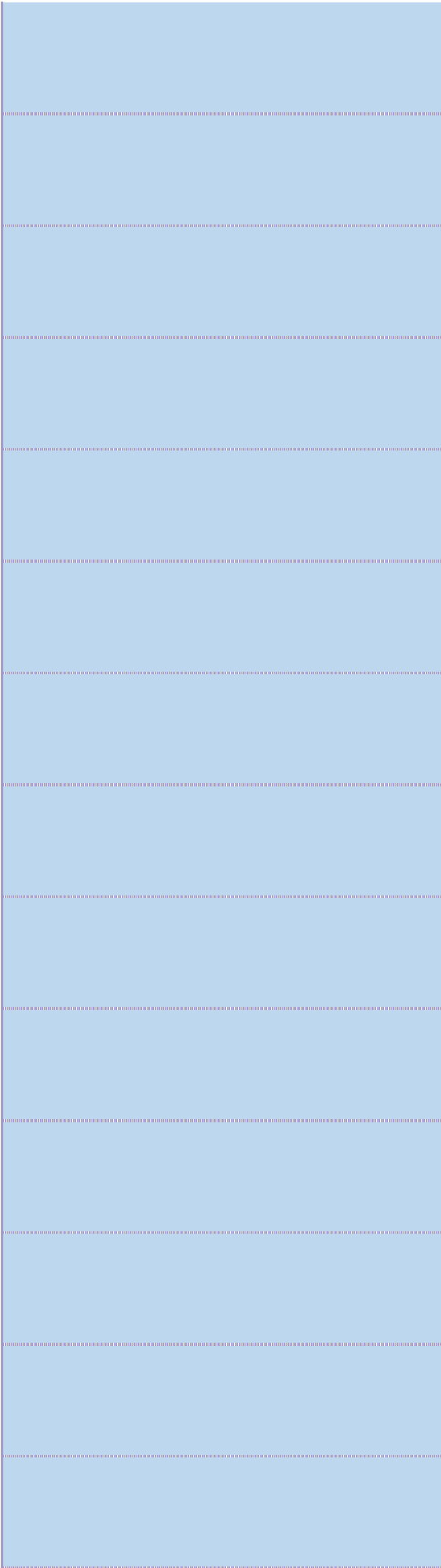
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



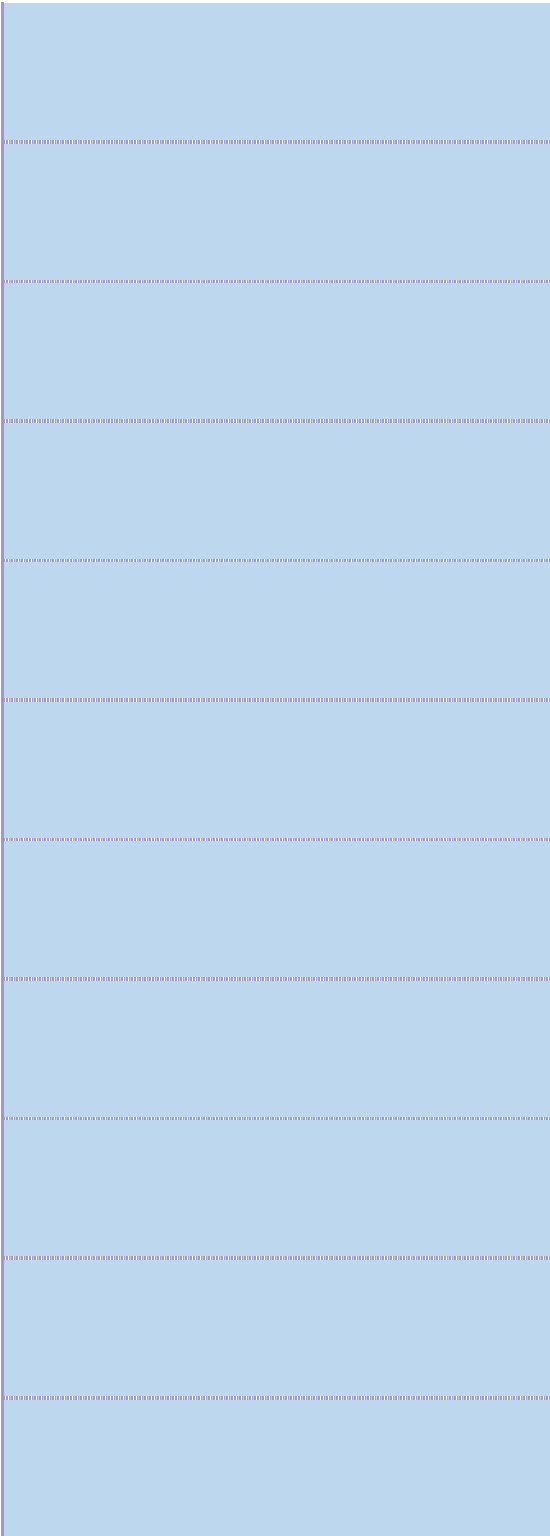
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



**Budget dépensé**

**En € HT**

- €

- €

- €

- €

- €

- €

- €

- €



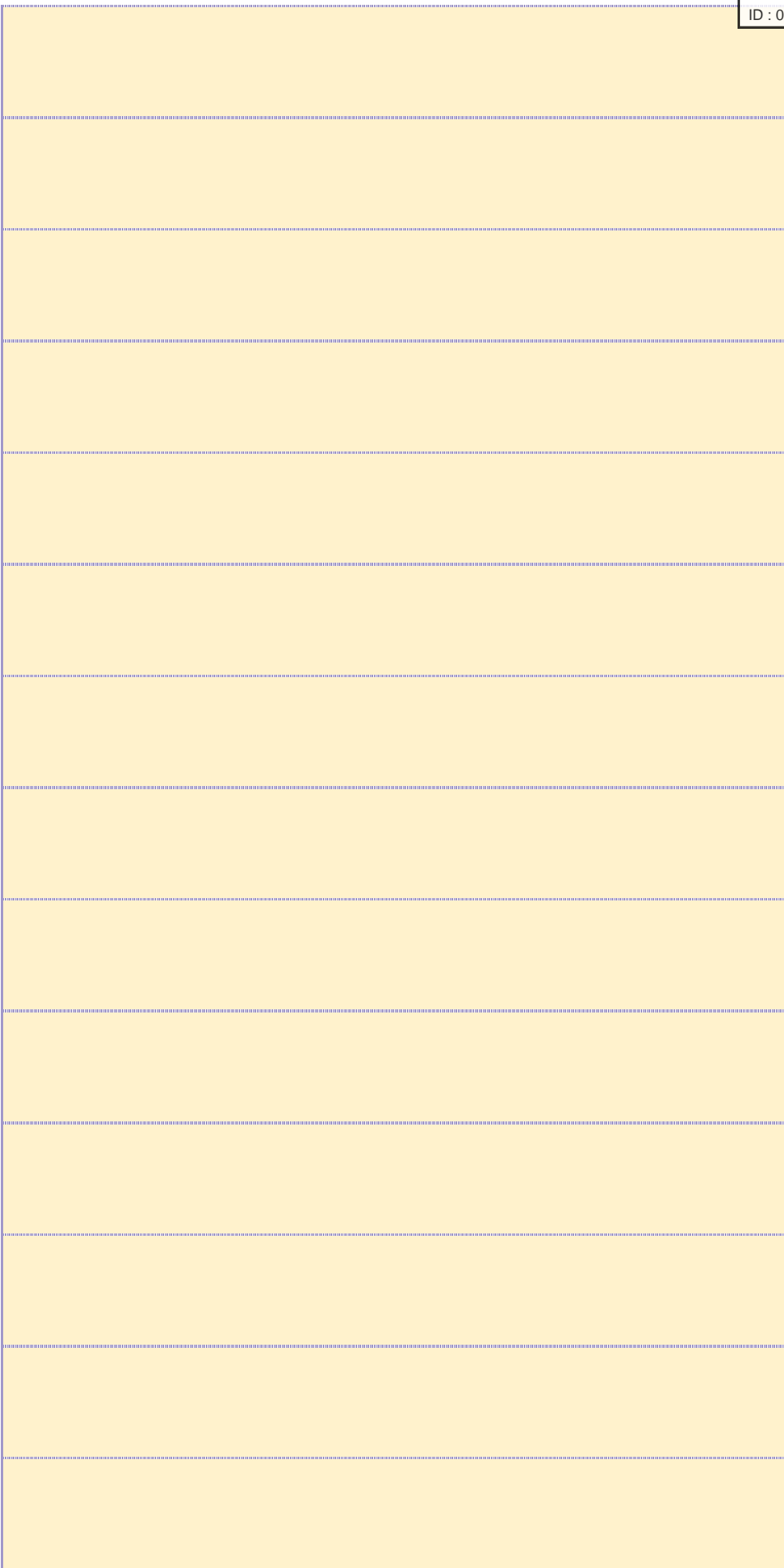
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



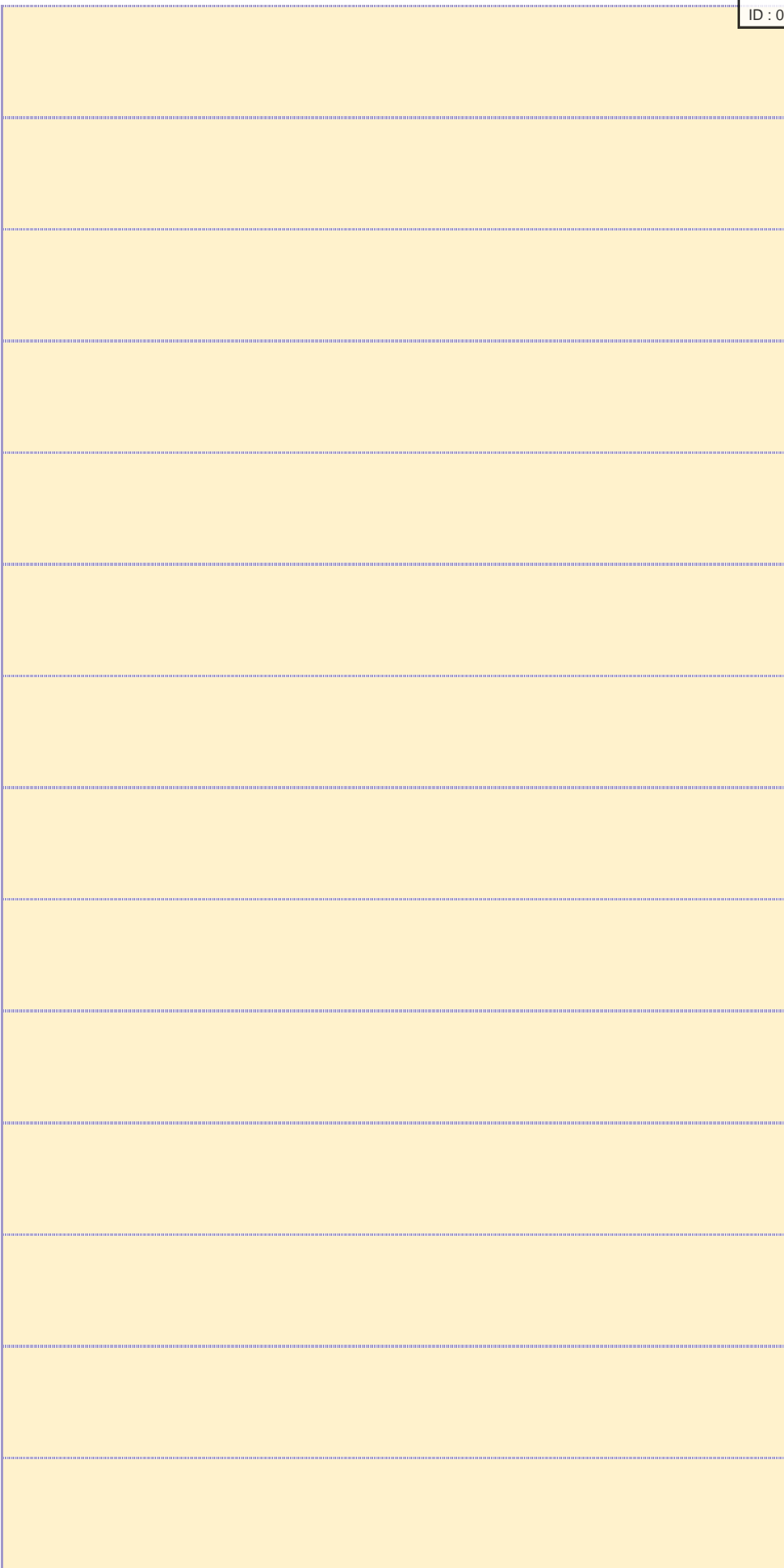
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



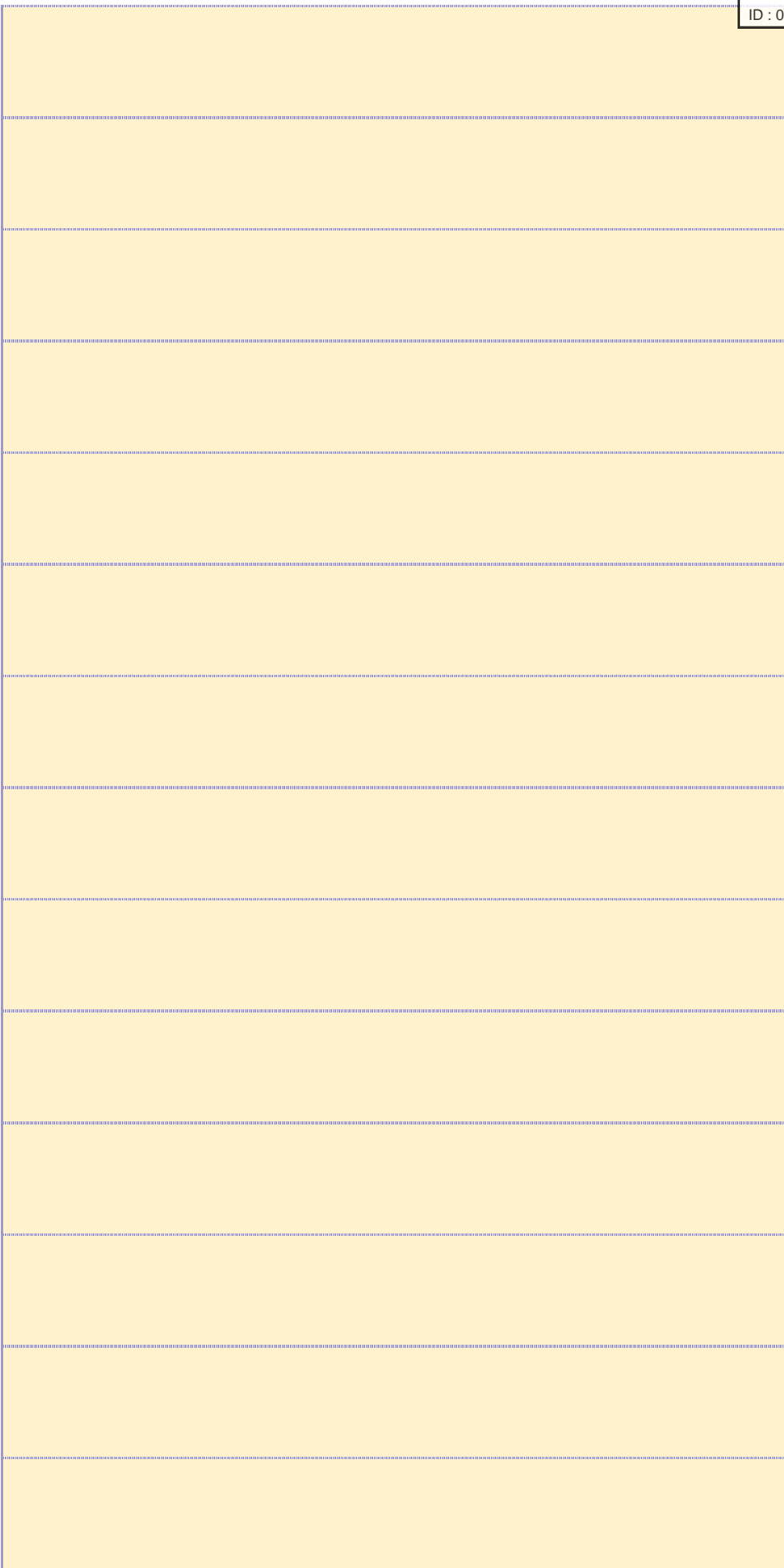
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



**En %**

**#DIV/0!**

#DIV/0!

#DIV/0!

#DIV/0!

#DIV/0!

#DIV/0!

#DIV/0!

#DIV/0!



isionnel doit avoir été rempli et validé avec les équipes dédiées de Citeo pour permettre la transmission des bilans annuels. Il pourra être enrichi annuellement, au cours de la durée identifier les actions menées avec les soutiens de Citeo. Dans le cas d'un groupement, ce table nt pas le dimensionnement des soutiens relatifs aux déchets abandonnés, définis dans le c

**Actions et budgets prévisionnels**

Quels types de déchets abandonnés l'action vise-t-elle ?	L'action vise-t-elle un hotspot ?
<i>Choisir uniquement parmi la liste déroulante</i>	<i>Choisir uniquement parmi la liste déroulante</i>

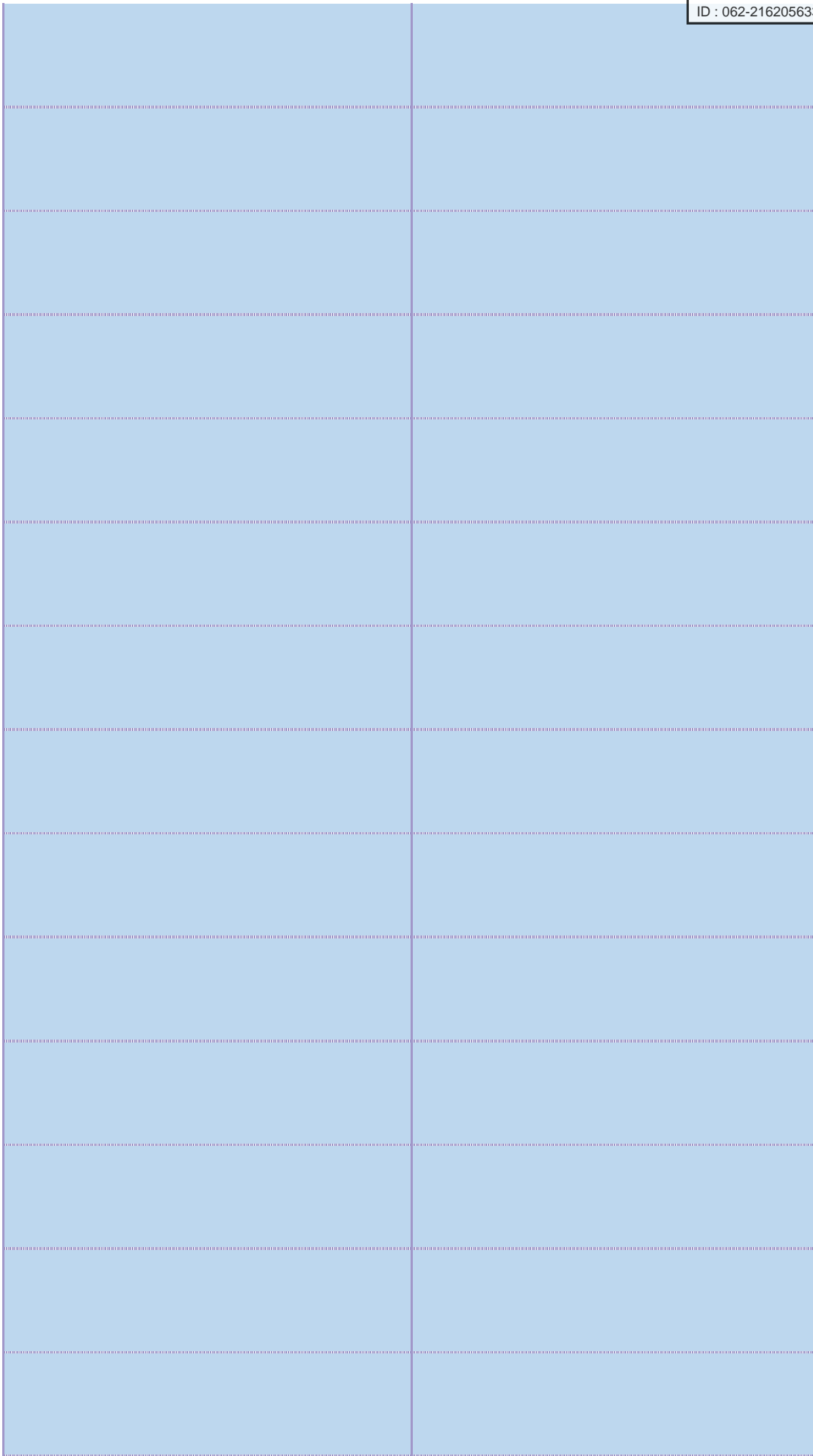
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

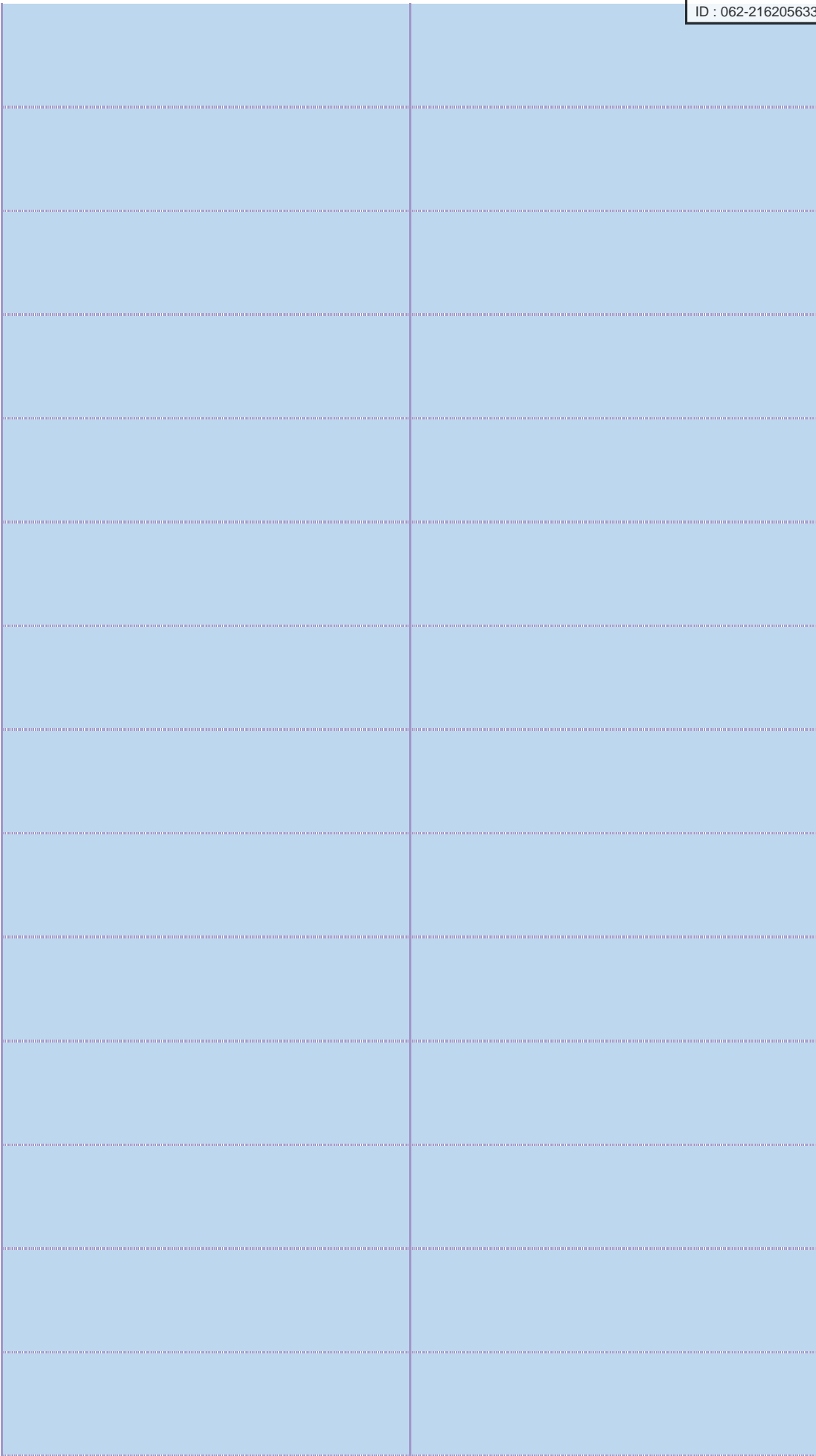


Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE





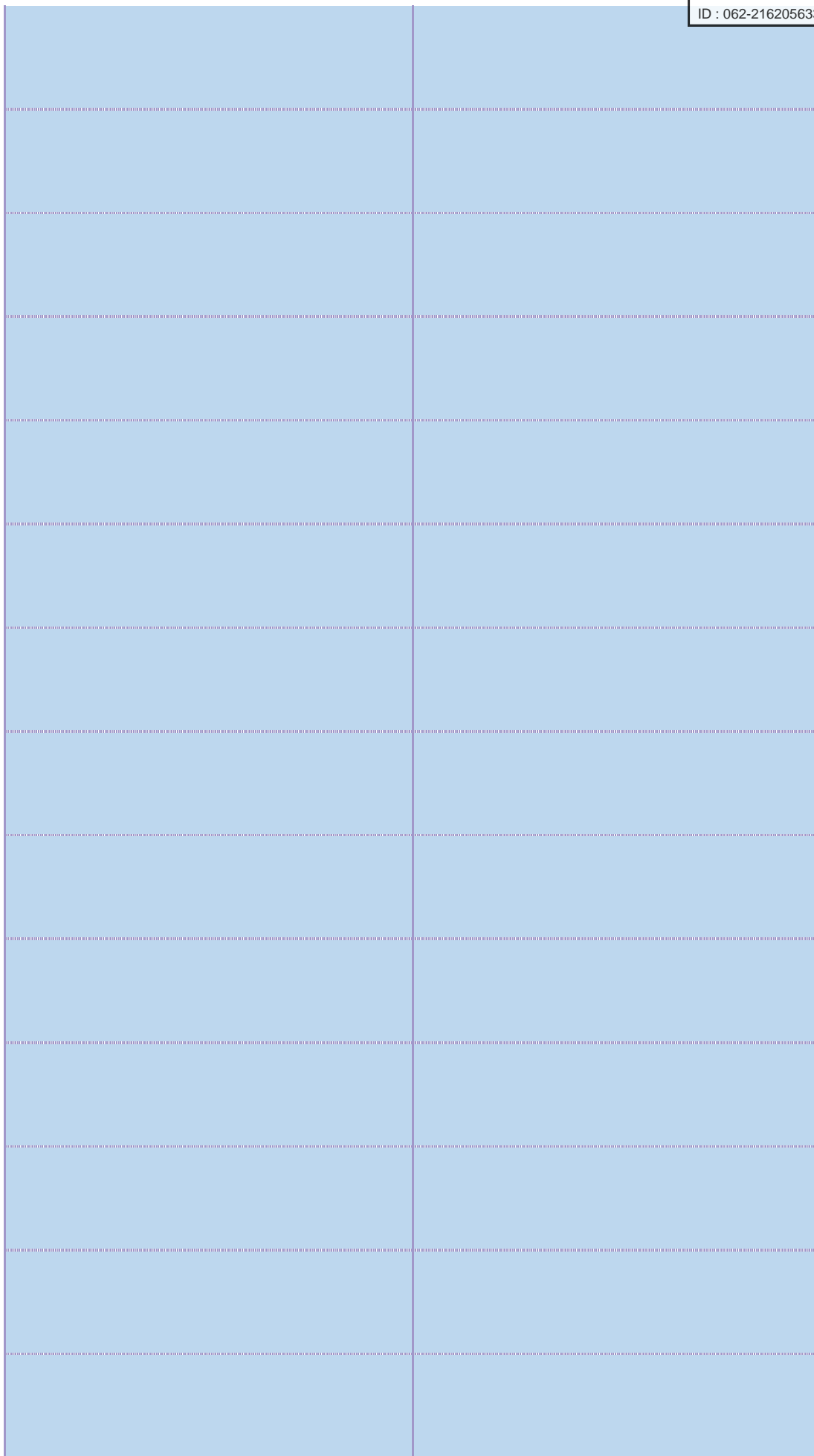
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

[Redacted Content]	
--------------------	--





Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

**La signature de la convention.**

de la convention.

Le tableau doit être rempli à l'échelle du groupement et non à l'échelle individuelle de chaque commune.

Le cahier des charges d'agrément.

Documentation	Parties prenantes
<p><i>Si de la documentation sur cette action existe (rapport, PPT, article internet, affiche etc.), mettre le lien ou le préciser et déposer la documentation sur le portail Citeo</i></p>	<p><i>Des parties prenantes sont-ils mobilisés dans la réalisation de cette action ? (Choisir uniquement dans la liste déroulante)</i></p>



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE








Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE




Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

e membre du groupement.

<b>renantes</b>	A noter, si l'action n'est pas portée financièrement	
<i>Le cas échéant, quel(s) acteur(s) porte(nt) la réalisation de cette action ?</i>	<i>Frais d'études (ex: caractérisations)</i>	<i>Coûts de personnel (ex: formation, coûts des ETP)</i>















Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

















Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

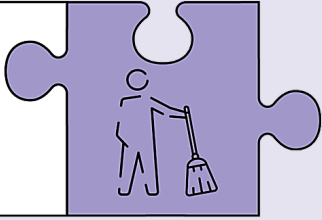
Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

## 1.2. Actions et budgets

inés  
er  
é



est financée par un autre dispositif Citeo (ex. AAP Hors Foyer, AAP

*Autres dépenses  
(ex : fluides, carburant,  
assurances)*

*Budget estimé total*

**Dépenses réalisées**

*(€ HT)*















Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE


- €

- €


- €

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

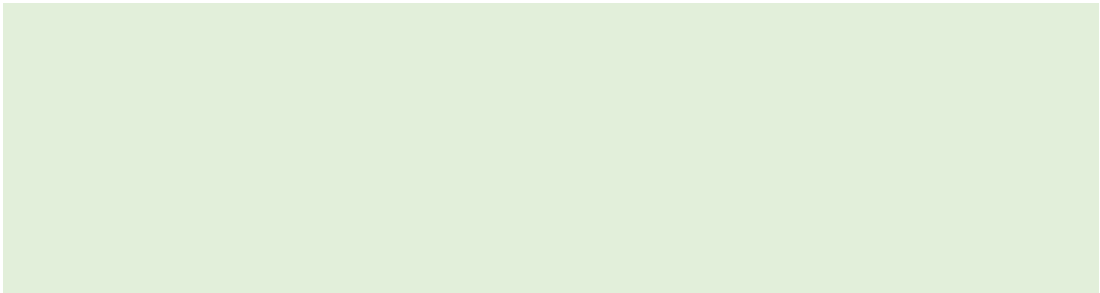
Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



**réalisés**



**L'action prévue a-t-elle été réalisée ?**

**Quel a été l'impact de l'action sur le hotspot ?**

*Choisir uniquement parmi la liste déroulante*

*Choisir uniquement parmi la liste déroulante*


Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



--	--







Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

--	--



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

--	--

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

















Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

















Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



l'étude est obligatoire.

Combien d'équipements de collecte ont été installés ou retirés ? (si retirés, mettre en négatif)

*Répondre uniquement par un nombre*




Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large vertical rectangular area with a light yellow background and a green border. It is divided into 12 horizontal sections by dashed lines, resembling a form or a list of items.









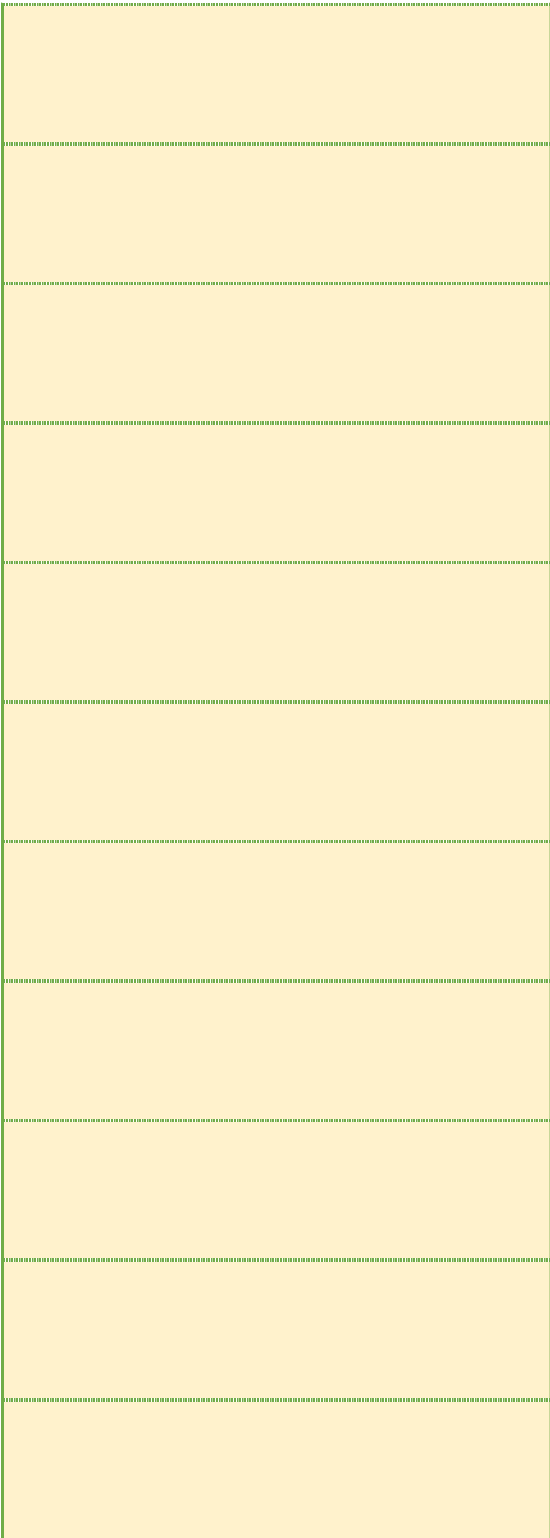
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large, empty rectangular area with a light yellow background and a thin green border, intended for the main content of the document.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large, empty rectangular area with a light yellow background and a thin green border, intended for the main content of the document.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large, empty rectangular area with a light yellow background and a thin green border, intended for the main content of the document.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large, empty rectangular area with a light yellow background and a thin green border, intended for the main content of the document.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large, empty rectangular area with a light yellow background and a thin green border, intended for the main content of the document.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large, empty rectangular area with a light yellow background and a green border, intended for the main content of the document. The area is divided into horizontal sections by dashed lines.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

A large rectangular area with a light yellow background and a green border, containing horizontal dashed lines, likely a placeholder for a document or form.

## EVALUATION DU SENTIMENT DE PROPETE

L'indicateur d'évaluation du sentiment de propreté est à compléter par les collectivités de 25 000 ha

Cas spécifique : En cas de groupement ou de conventionnement à l'échelle de l'EPCI, seule les comm

A noter, il s'agit d'un indicateur obligatoire, ne pas le compléter peut pénaliser l'analyse des élément

Dans ce tableau vous êtes invités à compléter uniquement les données pour la ou les méthodes que

Quelle méthode d'évaluation du sentiment de propreté avez-vous menée sur votre territoire ?

Nom de la collectivité	
	T1
Nombre de sites évalués	
IMS (Indice Moyen de Salissure) trimestriel - note	
IMS (Indice Moyen de Salissure) trimestriel - lettre correspondante	
IMS (Indice Moyen de Salissure) trimestriel moyen des villes de la même taille	
Part (en %) des emballages alimentaires dans chaque IMS trimestriel	
Part (en %) des papiers non alimentaires dans chaque IMS trimestriel	
Part (en %) des cartons d'emballage dans chaque IMS trimestriel	

Nom de la collectivité

Si vous avez réalisé une étude de perception de la propreté par un bureau d'études, un institut de son

Nom de la collectivité ou des communes concernées

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

<b>Lieu(x) de réalisation de l'enquête</b>	
<b>Nombre de répondants</b>	
<b>Evaluation de la propreté (note /10, arrondi à l'entier supérieur)</b>	
<b>Les 3 éléments qui dégradent le plus la propreté</b>	
<b>% de personnes qui estiment qu'il y a moins de déchets au sol</b>	
<b>Si adressée - Perception de l'importance accordée par la collectivité à la propreté (note /10, arrondi à l'entier supérieur) :</b>	
<b>Si adressée - Top 3 des actions à réaliser pour améliorer la propreté sur l'ensemble du territoire</b>	

Si vous avez réalisé une étude de perception de la propreté en utilisant la méthode proposée par Cite

habitants et plus.

Communes de 25 000 habitants et plus sont concernées par l'obligation de compléter cet i

ndex déclaratifs de la collectivité et le versement du solde du soutien par Citeo.

Vous avez mis(es) en place pour évaluer le sentiment de propreté sur votre territoire



### IOP (Indice Objectif de Propreté) de l'AVPU

T2	T3	T4

### Autre (étude par un BE ou institut de sondage, IA, etc.)

ndage, ou via une autre méthode, merci de déposer les résultats sur votre espace d

### Enquête proposée par Citeo ou équivalente

--	--	--



**Déchets  
abandonnés**  
Pour préserver  
la biodiversité



ndicateur.

e.

déclaratif dans l'endroit prévu à cet effet



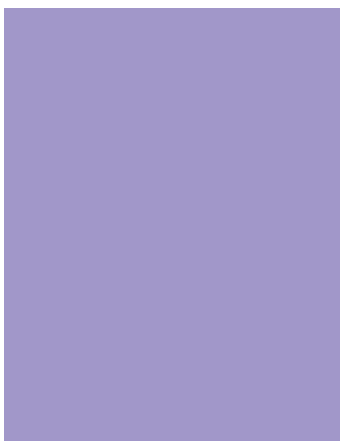
Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE




Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

## ORGANISATION ET CHARGES DU SERVICE DE NETTOIEMENT

Dans cet onglet vous pourrez indiquer votre organisation et vos charges en lien avec le nettoyage. 000 habitants. Dans le cas d'un groupement, seules les données des communes membres de plus de

**Code de la structure mandataire au format CL00000**

**Nom de la structure mandataire**

**Communes incluses dans le périmètre de votre déclaration des coûts de nettoyage** : veuillez renseigner les codes INSEE de ces communes, séparés par des points-virgules

---

### Périmètre

---

#### Structures et secteurs d'intervention

Structure.s portant la compétence nettoyage

Secteur.s d'intervention (communes, subdivisions territoriales, etc.)

#### Caractéristiques du périmètre où intervient le service de nettoyage

Linéaire de voirie

Linéaire des chemins et sentiers

Linéaire des berges, des plages, des rivages

Superficie des places publiques

Superficie des espaces verts

---

### Prestations internalisées

---

#### Equipements

Véhicule de nettoyage - Balayeuses (tout PTAC)

Véhicule de nettoyage - Laveuses (tout PTAC)

Véhicule de nettoyage - Décapeuses (tout PTAC)

Véhicule de nettoyage - Véhicules légers (camions plateaux, utilitaires divers, mini-bennes, etc.)

Equipements intermédiaires - Aspirateurs de voirie

Equipements intermédiaires - Nettoyeurs haute pression

Petits équipements - Chariots

Petits équipements - Chariots multiflux

Petits équipements - Souffleurs, débroussailleuses, etc.

Petits équipements - Corbeilles de rue

Petits équipements - Filet anti-déchet pour exutoires

Petits équipements - Panier pour bouches d'égout

[autre, à compléter]

[autre, à compléter]

[autre, à compléter]

## Personnels

Adjointes techniques (équiv. Cat. C)

Techniciens (équiv. Cat. B)

Ingénieurs et Attachés (équiv. Cat. A)

Médiateurs / ambassadeurs

Autres [à préciser]

## Coût annuel de fonctionnement

### Dépenses de fonctionnement

Charges de personnel et frais assimilés

Etudes et prestations de services

Achats de matériel, équipement (hors amortissements) et travaux

Entretien et réparations : sur le matériel roulant

Entretiens et réparations : sur les autres matériels

Consommables et fournitures (dont carburant)

Fluides (eau et électricité)

Autres charges à caractère général (autres que précisées ci-avant)

Dotations aux amortissements et provisions

Locations

## Prestations externalisées

## Equipements

Véhicule de nettoyage - Balayeuses (tout PTAC)

Véhicule de nettoyage - Laveuses (tout PTAC)

Véhicule de nettoyage - Décapeuses (tout PTAC)

Véhicule de nettoyage - Véhicules légers (camions plateaux, utilitaires divers, mini-bennes, etc.)

Equipements intermédiaires - Aspirateurs de voirie

Equipements intermédiaires - Nettoyeurs haute pression

Petits équipements - Chariots

Petits équipements - Chariots multiflux

Petits équipements - Souffleurs, débroussailleuses, etc.

Petits équipements - Corbeilles de rue

Petits équipements - Filet anti-déchet pour exutoires

Petits équipements - Panier pour bouches d'égout

[autre, à compléter]

[autre, à compléter]

[autre, à compléter]

## Personnels

Adjoints techniques (équiv. Cat. C)

Techniciens (équiv. Cat. B)

Ingénieurs et Attachés (équiv. Cat. A)

Médiateurs / ambassadeurs

Autres [à préciser]

## Coût annuel des prestations externalisées

### Coût annuel total des prestations externalisées

Etudes et Assistance à maîtrise d'ouvrage

Communication / information

Nettoiemment de l'espace public

Collecte des corbeilles de rue

Installation d'équipements

Entretien-maintenance d'équipements

[Autre prestation, à préciser]

[Autre prestation, à préciser]

[Autre prestation, à préciser]

[Autre prestation, à préciser]

[Autre prestation, à préciser]

## Coût de transport/transfert et de traitement des déchets

### Coûts de transport/transfert et de traitement des déchets collectés par le service de nettoyage

Coûts de transport/transfert des déchets

Coûts de traitement des déchets

Tonnes de déchets collectés par le nettoyage ayant fait l'objet d'une valorisation matière (Centre de tri/ recyclage)

Tonnes de déchets collectés par le nettoyage ayant fait l'objet d'une valorisation énergétique (Incinération)

Tonnes de déchets collectés par le nettoyage ayant fait l'objet d'une élimination (enfouissement)





Nombre d'unités au 31/12

0,00	
------	--

Nombre d'ETP

0,00	
0,00	
0,00	
0,00	
0,00	

Nombre d'ETP

Nombre d'ETP

Nombre d'ETP

Nombre d'ETP

Coût / an en € HT

- €	- €
- €	
- €	
- €	
- €	
- €	
- €	
- €	
- €	
- €	
- €	
- €	
- €	
- €	
- €	

Coût / an en € HT

Coût / an en € HT

Coût / an en € HT

Coût / an en € HT

Coût / an en € HT

Coût / an en € HT

Coût / an en € HT

Coût / an en € HT

Coût / an en € HT

Coût / an en € HT

Coût / an en € HT

€ HT

- €	Précisions sur la méthode

€ HT

€ HT

Nombre de tonnes


Nombre de tonnes

Nombre de tonnes



données peuvent être remplies pour chaque commune membre du groupement ou pour chaque sub  
ttent de rendre compte du dispositif humain et technique mis en place par la ou les collectivité(s) po  
Il ne faut pas considérer dans cet exercice les collectes dédiées des encombrants et des dépôts sauv



[structure A] [secteur 1]	[structure A] [secteur 2]	[structure A] [secteur 3]	[structure A] [secteur 4]	[structure A] [secteur 5]
------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------







Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

--	--	--	--	--


- €	- €	- €	- €	- €

---

---

de de calcul des coûts :

--

division opérationnelle du groupement.  
ur agir sur les déchets abandonnés.  
pages.



[structure A] [secteur 6]	[structure A] [secteur 7]	[structure A] [secteur 8]	[structure A] [secteur 9]	[structure A] [secteur 10]
------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	-------------------------------







Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

--	--	--	--	--


- €	- €	- €	- €	- €

---

---

--

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

Empty text area with horizontal dashed lines.

Empty text area with horizontal dashed lines.

Empty text area with horizontal dashed lines.

---

## Commentaires (facultatif)

---

Empty text area with horizontal dashed lines.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_033-DE

Empty rectangular box with a blue border.

Empty rectangular box with a blue border and horizontal dashed lines.

Empty rectangular box with a blue border and horizontal dashed lines.

---

**Commentaires (facultatif)**

---

Empty rectangular box with a blue border and horizontal dashed lines.

**DELIBERATION NUMERO : 2026/034**

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Représentés : 0
- Absents : 1

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 01/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 01/04/2026

## DESIGNATION DES DELEGUES

### AU SEIN DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU 62

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, OUVRY Joël, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : /

Absents excusés : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : VERSCHELDEN Grégory

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi 2004-809 du 12 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, Vu la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1995 portant création de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, modifié par l'arrêté préfectoral du 28 février 1996,

**DELIBERATION NUMERO : 2026/034**

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 modifiant les statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais complété par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2004 et l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2013,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2017 approuvant les nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais,

Vu l'article 3 des statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais,

Vu la délibération 2026-19 du Conseil d'administration relative au planning des élections 2026 ;

La commune doit procéder à la nomination d'un représentant de Mazingarbe au sein de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62).

**Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**Article 1.** Désigne Sylvain TOBO, conseiller municipal délégué à l'environnement et au développement durable, en qualité de délégué au sein du conseil d'administration de la FDE 62 et ce durant la durée du mandat électoral.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Laurent POISSANT

Le secrétaire de séance,  
Grégory VERSCHOLDEN



**DECISION du BUREAU**  
**par délégation du Comité Syndical**  
**SEANCE DU 3 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à neuf heures trente, le Bureau de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, s'est réuni au 40 Avenue Jean Mermoz à Dainville, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD pour faire suite à la convocation faite en date du 26 février 2026.

Membres présents: Messieurs René HOCQ, Aimé HERDUIN, Patrick LEROY et Claude BACHELET.

Membres excusés: Messieurs Gérard DUE et Vincent THERY.

Secrétaire de séance : Monsieur René HOCQ.

**OBJET : Modalités d'organisation des élections 2026.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi 2004-809 du 12 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1995 portant création de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, modifié par l'arrêté préfectoral du 28 février 1996,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 modifiant les statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais complété par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2004 et l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2013,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2017 approuvant les nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais,

Vu l'article 3 des statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais,

Vu la délibération 2026-19 du Conseil d'administration relative au planning des élections 2026;

2026-01

Pour faire suite aux élections municipales du 15 et 22 mars 2026, la Fédération a renouvelé son instance. Le renouvellement se fait en deux temps, avec tout d'abord la désignation des membres du collège dans chaque commune et enfin l'élection des membres du comité.

Il convient donc d'organiser les aspects pratiques du scrutin qui s'effectue par correspondance.

#### **Le Président propose à l'assemblée:**

D'acter les modalités pratiques suivantes :

- Les listes déposées à la Fédération feront l'objet de publicité par le biais d'un affichage dans les locaux.
- Les listes de candidats doivent parvenir sous pli recommandé avec accusé de réception ou être déposées par le candidat tête de liste au siège de la Fédération selon le calendrier retenu par le Comité Syndical. Les listes ne peuvent être modifiées après la date limite de dépôt.
- Les bulletins de vote, les enveloppes de scrutin et les enveloppes extérieures destinées à l'expédition sont fournies par la Fédération.
- Les bulletins de vote sont de format 210 X 297 mm. Chaque bulletin indique le nombre de voix qu'il représente sur la première ligne, les suivantes portent dans l'ordre de présentation de la liste, les noms, prénoms des candidats titulaires et suppléants et l'indication de la commune de laquelle ils sont les délégués. Les bulletins auront chacun une couleur en fonction de leur nombre de voix. Les enveloppes de scrutin auront toutes la même couleur. Il conviendra de n'utiliser qu'un seul bulletin par enveloppe. Des bulletins 1 voix, 10 voix et 50 voix seront disponibles.
- Les enveloppes destinées à l'expédition porteront la mention : « élection des membres du comité syndical de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais » et elles porteront au centre les références suivantes : Monsieur le Président de la Commission de recensement et de dépouillement des votes, Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais et l'adresse»
- Chaque délégué inscrira au dos de l'enveloppe de retour le nom de la commune dont il est représentant, afin de garantir l'adéquation entre le nombre de voix dont la commune dispose et le nombre de bulletin présents dans les enveloppes.
- Lors de l'envoi du matériel de vote aux délégués, il leur sera rappelé le nombre de voix dont ils disposent.
- Chaque délégué ne pourra voter que pour une liste complète, sans radiation ou adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décident d'acter les propositions du Président.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire de séance**

René HOCQ



Pour extrait conforme:

**Le Président**

Pierre EVRARD



Transmise au Représentant de l'État le **11.2 (!:>3) .20tC**

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE**  
**du PAS-de-CALAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**du**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 24 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre janvier, à huit heures trente le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, s'est réuni en assemblée, à Burbure salle polyvalente, Rue des écoles, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD pour faire suite à la convocation faite en date du 16 janvier 2026.

Membres présents 19 : Messieurs Pierre EVRARD, René HOCQ, Claude BACHELET, Aimé HERDUIN, Patrick LEROY, Gérard DUE, Michel SERGENT, Gaëtan VERDOUCQ, Olivier PLANQUE, Frédéric SABLON, Thibault GHEYSENS, Gérard OGIEZ, André GOUDALLE, Hervé DUPONT, Michel DASSONVAL, Stéphane ABEEL, Michel BOULET, et Mesdames Martine FERLA et Brigitte PASSEBOSC.

Pouvoirs 14 : Monsieur Laurent POURCHEL donne pouvoir à Monsieur Pierre EVRARD, Monsieur Pierre CHERET donne pouvoir à Monsieur René HOCQ, Monsieur Nicolas DESFACHELLE donne pouvoir à Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur André DEFRENNE donne pouvoir à Monsieur Michel SERGENT, Monsieur Jean-Luc MAROT donne pouvoir à Monsieur Hervé DUPONT, Monsieur Alain MASSON donne pouvoir à Monsieur André GOUDALLE et Monsieur Vincent THERY donne pouvoir à Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Michel SEROUX donne pouvoir à Monsieur à Claude BACHELET, Monsieur Michel KUCHARSKI donne pouvoir à Monsieur Frédéric SABLON, Monsieur Pierre ANSART donne pouvoir à Monsieur Patrick LEROY, Monsieur Michel PETIT donne pouvoir à Monsieur Aimé HERDUIN, Monsieur Jean-Pierre LORENT donne pouvoir à Monsieur Gérard DUE, Monsieur Patrick CORNU donne pouvoir à Monsieur Michel BOULET et Monsieur Bertrand DUMAINE donne pouvoir à Madame Martine FERLA.

Membres absents et excusés 2 : Messieurs Jean-Michel TACCOEN et Philippe COUSIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard DUE.

**Objet : Planning des élections.**

**Le Président expose à l'assemblée,**

Pour faire suite aux élections municipales du 15 et 22 mars 2026, la Fédération va devoir procéder au renouvellement de son instance.

Le renouvellement se fait en deux temps, avec tout d'abord la désignation des membres du collège dans chaque commune et enfin l'élection des membres du comité.

Il convient donc d'organiser le calendrier des élections qui s'effectuent par correspondance.

**Le Président propose à l'assemblée :**


- De mettre en place le calendrier suivant :
  - Désignation des membres du collège électoral par les communes et transmission à la fédération jusqu'au 24 avril 2026 au plus tard.
  - Dépôt des listes auprès de la Fédération jusqu'au 7 mai 2026 à 16 heures.
  - Vote des membres du collège électoral jusqu'au 29 mai 2026.
  - Dépouillement des votes le 3 juin 2026.
  - Premier Comité Syndical avec les nouveaux membres élus le samedi 13 juin 2026.

**Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de valider les propositions du Président.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


Pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Gérard DUE

Le Président



Pierre EVRARD

Transmise au Représentant de l'État le 10/02/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**DELIBERATION NUMERO : 2026/035**

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Représentés : 0
- Absents : 1

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 01/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 01/04/2026

## **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE (CNAS)**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, OUVRY Joël, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : /

Absents excusés : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : VERSCHELDEN Grégory

---

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Considérant que la Ville de Mazingarbe est adhérente au CNAS ;

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS ;

La commune adhérente doit renouveler ses délégués, tous les 6 ans et au lendemain des élections municipales, répartis comme suit :

-1 délégué des élus

1 délégué des agents parmi les bénéficiaires du CNAS ou un correspondant du CNAS.

Les délégués auront différentes missions telles que : assurer le suivi des adhésions, organiser des réunions d'information, présenter un bilan périodique, promouvoir les actions du CNAS, s'engager en faveur du développement de l'action sociale, siéger à l'assemblée départementale annuelle.

DELIBERATION NUMERO : 2026/035

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1. Désigne Olivier BROULIN, conseiller délégué à Tranquillité publique, en qualité de délégué local au sein du CNAS.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Laurent POISSANT



Le secrétaire de séance,  
Grégory VERSCHULDEN

**DELIBERATION NUMERO : 2026/036**

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Représentés : 0
- Absents : 1

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 01/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 01/04/2026

## **CONVENTION D'ENGAGEMENT 10 000 DEPARTS NE REVEZ PLUS, AVEC L'ASSOCIATION VACANCES OUVERTES**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, OUVRY Joël, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : /

Absents excusés : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : VERSCHELDEN Grégory

---

**Rapporteur : Nadine WAELES**

Vu le dispositif « 10 000 départs en vacances » dont le but est de favoriser l'accès aux vacances des personnes qui en sont le plus éloignées, en défendant le droit aux vacances pour toutes et tous. Il repose sur une dynamique territoriale forte, associant les communes, les acteurs institutionnels, associatifs et privés ;

Considérant que l'accès aux vacances est un droit et que malheureusement de nombreuses personnes en sont encore privées aujourd'hui. Aux difficultés financières s'ajoutent bien souvent des freins sociaux et culturels ;

Considérant que la présente convention a pour objet de bénéficier d'un accompagnement technique et financier auprès de différents partenaires institutionnels et associatifs comme l'association « Vacances Ouvertes (VO) » ;

Reconnue d'utilité publique, l'association Vacances Ouvertes contribue en effet au développement de politiques

## DELIBERATION NUMERO : 2026/036

vacances territoriales en proposant des dispositifs (appels à projets vacances, Sac Ados) qui favorisent l'autonomie et la mobilité en encourageant l'implication des publics. Ces dispositifs comportent à la fois un accompagnement, une assistance à maîtrise d'ouvrage mais aussi une aide financière directe pour les futurs vacanciers en fonction des quotients familiaux sous la forme de chèques vacances, en partenariat avec l'Agence Nationale Chèques Vacances (ANCV) ;

Afin de lutter contre ces inégalités, contre ces exclusions et pour l'ouverture du champ des possibles, la Ville de MAZINGARBE souhaiterait :

- 10 séjours pour le dispositif « Je pars, tu pars, il part » (1 séjour = 1 semaine). Pendant les grandes vacances d'été (juillet et août). La participation financière des familles serait forfaitaire unique de 60€/séjour (comprend uniquement le logement). Le transport et les frais de vie sur place restent à la charge de la famille. Et pour chaque hébergement une caution et une taxe de séjour (par adulte/par jour) sont à régler également par la famille.

- 150 départs pour le dispositif départs individuels pour la période de juin aux vacances d'automne 2026 (point de vigilance : si déscolarisation des enfants la demande sera refusée). Cette aide, sous forme de chèque vacances, est de 100 € par adulte et 50 € par enfant (jusque 18 ans). Cette aide est versée pour un séjour de 4 jours consécutifs minimum et 15 jours maximum en EUROPE, sur présentation d'un justificatif (coût max journée / personne : 150 €) et avoir un cofinancement.

Les critères :

- pour le dispositif « Je pars, tu pars, il part ». Soit un Quotient Familial  $\leq 1\ 500\text{€}$  ou un Revenu Fiscal de Référence équivalent.

- pour les départs individuels : les critères sont unifiés, ils reprennent les critères de l'ANCV. Soit un quotient familial  $\leq$  à 900€ ou un Revenu Fiscal de Référence équivalent.

Ces dispositifs concernent un large public car l'aide financière est soumise à un barème supérieur à celui de la CAF. Ainsi peuvent bénéficier de cette aide :

Les prioritaires seront :

- 1) les familles avec enfants,
- 2) les salariés précaires,
- 3) les agents de la collectivité,
- 4) les étudiants,
- 5) les retraités,
- 6) les inactifs,

Avec une priorisation pour :

- les personnes qui ne sont jamais parties avec le dispositif « ne rêvez plus partez »,
- les personnes qui ont besoin d'un accompagnement,

Les effets d'aubaine seront évités (réservations déjà faites, habitude régulière). De plus, les personnes qui n'ont pas honorées leur rendez-vous en 2025 relatif à ce même dispositif verront leur demande mise en attente. Cette dernière sera étudiée si et seulement s'il reste des départs disponibles après la clôture des inscriptions.

Au-delà de pouvoir offrir aux publics notamment les plus fragiles la possibilité de partir en vacances, il est indiqué que les projets vacances ont également la vocation :

## DELIBERATION NUMERO : 2026/036

- d'agir sur des ressorts très intimes comme la confiance en soi, la diminution du sentiment d'échec, l'autonomie, le sentiment d'être comme tout le monde ;

- d'acquérir des compétences transférables dans le quotidien telles que l'organisation, la construction d'un projet et d'un budget, la mobilité, le vivre-ensemble favorisant ainsi l'inclusion sociale.

La participation forfaitaire de la commune pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026, est fixé à 250 € dans le cadre de l'adhésion à Vacances Ouvertes et une participation forfaitaire de 1 200€ (selon la population de la commune).

Pour développer ce projet ambitieux, la commune s'appuierait sur l'expérience du C.C.A.S. Afin d'accueillir les publiques, les aider à compléter le dossier d'inscription (clôture prévue le 13 mai 2026), de trouver les meilleures solutions pour rendre le départ possible, de recueillir les justificatifs de séjour, de compléter le bilan conformément aux exigences de l'ANCV.

### Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1.** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement « 10 000 Départs Ne rêvez plus », avec l'association VACANCES OUVERTES, les divers actes et les pièces se rapportant à cette convention.

**Article 2.** Verse la participation financière comprenant l'adhésion à Vacances Ouvertes d'un montant de 250€ (deux-cent-cinquante euros) ainsi que la participation forfaitaire représentant ainsi l'engagement financière global d'un montant de 1 200 € (mille deux-cents euros).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Laurent POISSANT

Le secrétaire de séance,  
Grégory VERSCHULDEN



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-2026\_036-DE



## DELIBERATION NUMERO : 2026/037

### Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Représentés : 0
- Absents : 1

Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 01/04/2026

Transmise en sous-préfecture de Lens le 01/04/2026

## ACCUEILS DE LOISIRS D'ETE : PRISE EN CHARGE D'UNE SEMAINE POUR LES ENFANTS DES BENEFICIAIRES DU CCAS

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18h30, le conseil municipal de Mazingarbe, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé à la salle du conseil sous la présidence de M. Laurent POISSANT, Maire.

Présents : BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, OUVRY Joël, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

Excusé(s) et représentés : /

Absents excusés : LAIGLE Daniel

Secrétaire de séance : VERSCHELDEN Grégory

### Rapporteur : Nadine DAUTRICHE WAELES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2121-34, relatifs à la compétence des conseils municipaux en matière d'action sociale ;

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui permet au CCAS d'offrir une aide pour favoriser l'accès des personnes en situation de précarité aux loisirs et vacances ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune a pour mission de soutenir les personnes en situation de précarité, en leur offrant des services et des aides favorisant leur insertion sociale et leur bien-être ;

Considérant que le CCAS a constaté qu'une aide à la prise en charge par la commune d'une semaine aux accueils de loisirs d'été peut contribuer à améliorer la qualité de vie des enfants, notamment les familles en difficulté ;

DELIBERATION NUMERO : 2026/037

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1.** Renouvelle la prise en charge, par la Ville, d'une semaine aux accueils de loisirs d'été pour les enfants des familles bénéficiaires du CCAS.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Laurent POISSANT

Le secrétaire de séance,  
Grégory VERSCHULDEN





# LISTE DES DELIBERATIONS

## CONSEIL DU 30 MARS 2026

DIRECTION GENERALE DES SERVICES & SECRETARIAT MAZINGARBE

MAIRIE DE MAZINGARBE

dgs@ville-mazingarbe.fr & secretariat.maire@ville-mazingarbe.fr

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-LD20260330-AR

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à 18h30, le conseil municipal s'est déroulé en mairie, dans la salle du conseil.

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 28

BIGOURD Joël, BROULIN Olivier, CAILLIAUX Sébastien, CARON Philippe, CARPENTIER Céline, COMPARON Didier, COURTIN Marie-Claire, DAUSSE Myliane, DAUTRICHE-WAELES Nadine, DESLYPER Aurélie, DRUMEZ Romain, DUHAMEL Anne-Marie, DUPRIEZ Laurent, FRARIN Suzy, FRUCHART Perrine, GUILLEMANT Jennifer, KACZOR Nicolas, KUBISIAK Laure, LOCQUET Delphine, LOTHE Bruno, NESSAL Marion, OUVRY Joël, PASSERIEUX Sophie, POISSANT Laurent, QUESTE-SLIWINSKI Cindy, TOBO Sylvain, VANDAPEL Franck, VERSCHELDEN Grégory

**Absent excusé** : LAIGLE Daniel

**Secrétaire de séance** : VERSCHELDEN Grégory

#### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

*Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT.*

- Examiné le 30 mars 2026
- Adopté à l'unanimité

#### **2. Délibération 2026-028 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025. COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) ET ETATS ANNEXES**

*Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT.*

- Examiné le 30 mars 2026
- Adopté à l'unanimité

#### **3. Délibération 2026-029 AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

*Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT*

- Examiné le 30 mars 2026
- Délibération adoptée à l'unanimité

#### **4. Délibération 2026-030 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

*Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT*

- Examiné le 30 mars 2026
- Le conseil municipal en a pris acte

**5. Délibération 2026-031 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF « PANIER LOCAL » DE LA CALL**

*Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT*

- Examiné le 30 mars 2026
- Délibération adoptée à l'unanimité

**6. Délibération 2026-032 APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) – PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**

*Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT*

- Examiné le 30 mars 2026
- Délibération adoptée à l'unanimité

**7. Délibération 2026-033 CONVENTION DE SOUTIEN AVEC LA CALL - LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES**

*Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT*

- Examiné le 30 mars 2026
- Délibération adoptée à l'unanimité

**8. Délibération 2026-034 DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU 62**

*Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT*

- Examiné le 30 mars 2026
- Délibération adoptée à l'unanimité

**9. Délibération 2026-035 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE (CNAS)**

*Rapporteur : Monsieur le Maire Laurent POISSANT*

- Examiné le 30 mars 2026
- Délibération adoptée à l'unanimité

**10. Délibération 2026-036 CONVENTION D'ENGAGEMENT 10 000 DEPARTS NE REVEZ PLUS,  
AVEC L'ASSOCIATION VACANCES OUVERTES**

*Rapporteur : Nadine DAUTRICHE WAELES*

- Examiné le 30 mars 2026
- Délibération adoptée à l'unanimité

**11. Délibération 2026-037 ACCUEILS DE LOISIRS D'ETE : PRISE EN CHARGE D'UNE SEMAINE  
POUR LES ENFANTS DES BENEFICIAIRES DU CCAS**

*Rapporteur : Nadine DAUTRICHE WAELES*

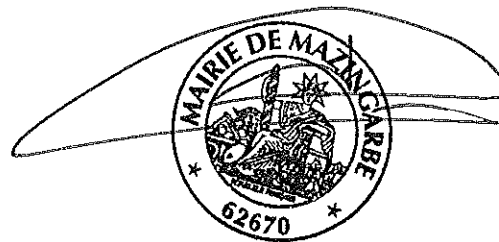
- Examiné le 30 mars 2026
- Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 20h00.

La secrétaire de séance  
Grégory VERSCHULDEN



Le Maire  
Laurent POISSANT



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 062-216205633-20260330-LD20260330-AR